Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2021, volume 2
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux du canton de Berne

Administration des finances
du canton de Berne

Photo de couverture: © Marcus Gyger, Berne

Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2021, volume 2
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux
Table des matières

Table des matières

1	**Ensemble du canton**	7
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2021, solde II)	7
1.2	Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité	8
2	**Autorités (AUT)**	11
2.1	Compte de résultats	11
2.2	Compte des investissements	12
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	12
2.4	Comptes spéciaux	13
2.4.1	Grand Conseil	13
2.4.2	Conseil-exécutif	15
3	**Chancellerie d'Etat (CHA)**	17
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)	17
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	17
3.3	Priorités de l'exercice	18
3.4	Compte de résultats	20
3.5	Compte des investissements	21
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	21
3.7	Groupes de produits	22
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	22
4	**Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)**	25
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)	25
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	25
4.3	Priorités de l'exercice	26
4.4	Compte de résultats	27
4.5	Compte des investissements	28
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	29
4.7	Groupes de produits	30
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	30
4.7.2	Assurance-chômage	32
4.7.3	Développement et surveillance économique	35
4.7.4	Forêt et dangers naturels	37
4.7.5	Agriculture	40
4.7.6	Nature	43
4.7.7	Développement durable	46
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	49
4.7.9	Affaires vétérinaires	51
4.8	Préfinancements	53
4.8.1	Fonds d'aide investissements	53
4.9	Financements spéciaux	55
4.9.1	Caisse des épizooties	55
4.10	Fonds	57
4.10.1	Fonds de régénération des eaux	57
4.10.2	Fonds du tourisme	59
4.10.3	Fonds pour les dommages causés par le gibier	61
5	**Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)**	63
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)	63
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	63
5.3	Priorités de l'exercice	64
5.4	Compte de résultats	66
5.5	Compte des investissements	67
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	68
5.7	Groupes de produits	69
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	69

5.7.2 Santé publique 71
5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire 74
5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité 76
5.7.5 Intégration et action sociale 78
5.7.6 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation 81
5.8 Préfinancements 83
5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers 83
5.9 Financements spéciaux 85
5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 85

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) 87
6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 87
6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 87
6.3 Priorités de l'exercice 88
6.4 Compte de résultats 91
6.5 Compte des investissements 93
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ 93
6.7 Groupes de produits 94
6.7.1 Soutien de la direction 94
6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses 96
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration 98
6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance 100
6.7.5 Organisation du territoire et affaires communales 102
6.7.6 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse 105
6.7.7 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse 107
6.7.8 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 109
6.7.9 Préfectures 112
6.7.10 Poursuites et faillites 114
6.7.11 Tenue du registre foncier 116
6.7.12 Registre du commerce 118
6.7.13 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 120
6.7.14 Information géographique 123
6.8 Financements spéciaux 125
6.8.1 Compensation de la plus-value 125

7 Direction de la sécurité (DSE) 127
7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 127
7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 127
7.3 Priorités de l'exercice 128
7.4 Compte de résultats 130
7.5 Compte des investissements 131
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE 132
7.7 Groupes de produits 133
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative 133
7.7.2 Police 136
7.7.3 Circulation routière et navigation 140
7.7.4 Exécution judiciaire 143
7.7.5 Population 147
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 150
7.8 Financements spéciaux 153
7.8.1 Constributions de remplacement 153
7.9 Fonds 155
7.9.1 Fonds de loterie 155
7.9.2 Fonds du sport 156

8 Direction des finances (FIN) 157
8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 157
8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 157
8.3 Priorités de l'exercice 158
8.4 Compte de résultats 159
8.5 Compte des investissements 160

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 160
8.7 Groupes de produits 161
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 161
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 164
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 167
8.7.4 Impôts et prestations de services 169
8.7.5 Personnel 173
8.7.6 Informatique et organisation 176
8.8 Financements spéciaux 178
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 178
8.9 Préfinancements 180
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 180
8.10 Réserve de politique financière 182
8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 182

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) 185
9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 185
9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 185
9.3 Priorités de l'exercice 186
9.4 Compte de résultats 188
9.5 Compte des investissements 189
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC 190
9.7 Groupes de produits 191
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 191
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 193
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 195
9.7.4 Enseignement supérieur 198
9.7.5 Culture 200
9.7.6 Services centralisés 202
9.8 Fonds 204
9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles 204

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT) 205
10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 205
10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 205
10.3 Priorités de l'exercice 206
10.4 Compte de résultats 207
10.5 Compte des investissements 208
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT 209
10.7 Groupes de produits 210
10.7.1 Soutien à la direction 210
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 212
10.7.3 Infrastructures 214
10.7.4 Transports publics et coordination des transports 217
10.7.5 Gestion des biens immobiliers 220
10.7.6 Eaux et déchets 223
10.8 Financements spéciaux 226
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 226
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 228
10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau 230
10.9 Fonds 232
10.9.1 Fonds des rivers, lacs et des rivières 232

11 Contrôle des finances (CF) 235
11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 235
11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 235
11.3 Priorités de l'exercice 236
11.4 Compte de résultats 236
11.5 Compte des investissements 237
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 237
11.7 Groupes de produits 238
11.7.1 Surveillance des finances 238

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 241
12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 241
12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 241
12.3 Priorités de l'exercice 242
12.4 Compte de résultats 242
12.5 Compte des investissements 243
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 243
12.7 Groupes de produits 244
12.7.1 Protection des données 244

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 247
13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II) 247
13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 247
13.3 Priorités de l'exercice 248
13.4 Compte de résultats 248
13.5 Compte des investissements 249
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS 249
13.7 Groupes de produits 250
13.7.1 Direction de la magistrature 250
13.7.2 Juridictions civile et pénale 252
13.7.3 Juridiction administrative 254
13.7.4 Ministère public 256

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	–20.7	1.2
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	–829.6	571.3
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	–2 909.2	435.7
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	–1 806.7	1 061.2
Direction de la sécurité (DSE)	–751.2	594.4
Direction des finances (FIN)	–356.1	7 122.4
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	–2 951.4	611.9
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	–1 362.5	557.1
Contrôle des finances (CF)	–4.4	0.5
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.2	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–189.9	77.3
Ensemble du canton	**–11 182.9**	**11 033.0**

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent aus solde I. Le solde II est présentée en complément.

Secteur d'ativités / Groupes de produits au 31.12.2021 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Solde I**	**Solde II**
Administration générale	**–607.3**	**258.2**	**–349.1**	**–499.4**
Surveillance des finances	–4.1	0.5	–3.6	–4.0
Informations géographique	–7.0	2.5	–4.6	–8.9
Gestion des biens immobiliers	–441.4	172.4	–269.1	–412.9
Informatique et organisation	–115.7	77.0	–38.7	–39.1
Personnel	–18.6	5.0	–13.6	–15.2
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–20.4	1.0	–19.5	–19.4
Ordre et sécurité publics	**–1 021.5**	**384.0**	**–637.4**	**–190.1**
Poursuites et faillites	–38.3	50.4	12.1	12.1
Population	–37.8	24.8	–13.1	–17.6
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–16.9	7.7	–9.1	–4.6
Protection des données	–1.2	0.0	–1.2	–1.2
Tenue du registre foncier	–15.1	13.8	–1.3	110.0
Registre du commerce	–3.3	4.6	1.3	1.3
Soutien de la direction (DIJ)	–2.2	0.0	–2.2	–2.3
Direction de la magistrature (JUS)	–12.0	0.0	–12.0	–12.0
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative (DSE)	–16.4	1.5	–15.0	–14.4
Exécution judiciaire	–171.9	65.1	–106.8	–108.7
Police	–430.1	92.0	–338.2	–305.3
Préfectures	–21.9	9.6	–12.3	–12.8
Ministère public	–72.5	21.1	–51.5	–25.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–26.4	0.1	–26.3	–26.3
Circulation routière et navigation	–48.4	64.4	16.0	293.9
Juridiction administrative	–15.5	0.9	–14.6	–14.6
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques (DIJ)	–1.7	0.1	–1.7	–1.7
Juridictions civile et pénale	–89.7	28.0	–61.6	–60.8
Formation	**–1 982.4**	**491.2**	**–1 491.2**	**–2 272.9**
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (INC)	–10.1	0.1	–9.9	–16.9
Enseignement supérieur	–3.7	0.1	–3.6	–625.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–590.3	75.6	–514.7	–598.1
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 378.3	415.4	–963.0	–985.4
Services centralisés	–25.3	5.9	–19.4	–47.2

Secteur d'atividés / Groupes de produits au 31.12.2021 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Solde I**	**Solde II**
Culture, Sport et loisirs, eglise	**–25.8**	**3.9**	**–21.9**	**–140.4**
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–1.0	0.0	–1.0	–73.8
Culture	–24.8	3.9	–20.9	–66.6
Santé	**–150.2**	**68.2**	**–82.0**	**–1 278.7**
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux (DSSI)	–21.3	0.2	–21.1	–22.0
Protection de la santé et service sanitaire	–106.9	64.7	–42.3	–46.3
Santé publique	–7.1	0.2	–7.0	–1 198.8
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–3.4	1.5	–1.9	–2.0
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.4	1.7	–9.7	–9.7
Prévoyance sociale	**–184.8**	**44.5**	**–140.2**	**–1 951.6**
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–45.9	2.7	–43.2	–835.2
Assurance-chômage	0.0	0.0	0.0	–19.6
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–9.1	6.3	–2.8	–2.8
Intégration et action sociale	–8.1	0.5	–7.6	–369.3
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–3.1	0.1	–3.0	–3.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–111.5	34.8	–76.7	–141.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–6.9	0.0	–6.9	–580.3
Trafic	**–310.2**	**47.9**	**–262.4**	**–433.4**
Soutien à la direction (DTT)	–18.9	0.2	–18.7	–18.9
Infrastructures	–283.5	46.9	–236.6	–139.4
Transports publics et coordination des transports	–5.4	0.5	–4.9	–273.0
Juridiction administrative et prestations juridiques (DTT)	–2.4	0.3	–2.2	–2.2
Protection de l'environnement et amenagement du territoire	**–79.9**	**35.5**	**–44.4**	**–29.9**
Organisation du territoire et affaires communales	–12.7	1.5	–11.2	–15.8
L'environnement et de l'énergie	–8.4	1.6	–6.9	–22.7
Forêt et dangers naturels	–31.5	15.5	–16.0	–32.4
Eaux et déchets	–27.2	17.0	–10.3	40.9
Economie publique	**–114.5**	**46.6**	**–67.9**	**–174.0**
Soutien aux fonctions de direction (DEEE)	–16.8	7.2	–9.6	–12.0
Agriculture	–44.2	24.4	–19.8	–37.1
Nature	–20.6	1.4	–19.1	–25.8
Service vétérinaire	–10.1	4.8	–5.2	–6.2
Développement et surveillance économique	–22.9	8.7	–14.2	–92.9
Finances et impôts	**–219.8**	**184.3**	**–35.4**	**6 820.6**
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	–0.8	0.2	–0.6	927.8
Prestations de services finances du groupe	–59.1	125.0	65.9	549.7
Gestion interne de la direction, politique financière et droit	–4.3	0.2	–4.1	–4.1
Impôts et prestations de services	–155.6	59.0	–96.6	5 347.1

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–14 471 100**	**–14 146 112**	**–15 044 829**	–898 717	–6.4 %
Revenus	**77 346**	**74 000**	**76 443**	2 443	3.3 %
Solde	**–14 393 754**	**–14 072 112**	**–14 968 386**	–896 274	–6.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–10 290 214	–10 867 112	–11 140 086	–272 974	–2.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–2 535 091	–1 573 000	–2 287 730	–714 730	–45.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 433 385	–1 506 000	–1 413 907	92 093	6.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–212 410	–200 000	–203 106	–3 106	–1.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	71 397	64 000	71 879	7 879	12.3 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 078	9 000	2 281	–6 719	–74.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 871	1 000	2 283	1 283	128.3 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2017	2018	2019	2020	2021
21.5	23.7	23.1	26.6	27.9

Commentaire

Les postes à temps plein des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis depuis l'exercice 2014 dans la rubrique des AUT.

Les variations s'expliquent par des engagements à durée déterminée au sein des Services parlementaires, rendus nécessaires par une affaire confiée à la commission.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–11 133 215**	**–10 613 913**	**–11 636 750**	–1 022 837	–9.6 %
Revenus	**3 829**	**8 000**	**2 743**	–5 257	–65.7 %
Solde	**–11 129 386**	**–10 605 913**	**–11 634 007**	–1 028 094	–9.7 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–4 340 863	–4 710 000	–4 810 422	–100 422	–2.1 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	–2 695 614	–2 803 777	–3 059 321	–255 544	–9.1 %
305 Cotisations patronales	–764 344	–858 136	–891 349	–33 213	–3.9 %
309 Autres charges de personnel	–15 585	–45 000	–19 172	25 828	57.4 %
310 Charges de matières et de marchandises	–10 578	–30 000	–78 094	–48 094	–160.3 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–13 446	–20 000	–2 674	17 326	86.6 %
313 Prestations de service et honoraires	–2 224 330	–871 000	–1 650 066	–779 066	–89.4 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	–32 583	–70 000	–52 419	17 581	25.1 %
317 Dédommagements	–9 877	–24 000	–15 245	8 755	36.5 %
319 Diverses charges d'exploitation	–51 125	–207 000	–91 362	115 638	55.9 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–760 000	–760 000	–759 000	1 000	0.1 %
369 Différentes charges de transfert	–3 500	–15 000	–5 000	10 000	66.7 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	–9 871	0	–1 214	–1 214	0.0 %
391 Prestations de service	–201 500	–200 000	–201 412	–1 412	–0.7 %
Revenus					
425 Recette sur ventes	308	0	556	556	0.0 %
469 Différents revenus de transfert	3 041	8 000	1 707	–6 293	–78.7 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	480	480	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2021

Le solde du compte spécial du Grand Conseil enregistre un déficit d'environ CHF 1,0 million par rapport au budget. En raison de la seconde année de COVID-19-pandémie, deux sessions ont dû se tenir sur le site de BERNEXPO, ce qui a entraîné des surcoûts de CHF 1,2 million.

Dans le cadre des investigations sur le Blausee, le Bureau de Grand Conseil a accordé des postes à durée déterminée, ce qui explique le dépassement de CHF 0,4 million des charges de personnel tant au niveau des indemnités journalières (GC 300), qu'au niveau des salaires du personnel administratif et d'exploitation (GC 301).

Priorités de développement

L'organisation de deux sessions hors les murs a engendré une surcharge de travail administratif et d'organisation pour l'administration cantonale.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

Certaines dépenses administratives ont baissé, en partie du fait de la COVID-19-pandémie, comme par exemple les coûts pour les interprétations, les consultations pour le Grand Conseil, les développements ou l'exploitation informatiques. Par ailleurs, en raison des évènements, réceptions et visites n'ayant pas pu être organisés, le crédit du Conseil-exécutif n'a pas été entièrement utilisé (CHF –0,5 mio.).

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 337 885**	**–3 532 199**	**–3 408 080**	124 119	3.5 %
Revenus	**73 517**	**66 000**	**73 700**	7 700	11.7 %
Solde	**–3 264 367**	**–3 466 199**	**–3 334 379**	131 820	3.8 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–1 952 582	–1 958 433	**–1 952 582**	5 851	0.3 %
305 Cotisations patronales	–453 311	–491 766	**–470 640**	21 126	4.3 %
306 Prestations de l'employeur	–67 915	0	**63 399**	63 399	0.0 %
310 Charges de matières et de marchandises	–163	–1 000	**–95**	905	90.5 %
317 Dédommagements	–97 953	–115 000	**–98 948**	16 052	14.0 %
319 Diverses charges d'exploitation	–95 037	–235 000	**–298 827**	–63 827	–27.2 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–2 000	–2 000	**–2 000**	0	0.0 %
369 Différentes charges de transfert	–667 885	–729 000	**–647 907**	81 093	11.1 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	–1 039	0	**–480**	–480	0.0 %
Revenus					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	70 434	60 000	**71 152**	11 152	18.6 %
425 Recette sur ventes	654	4 000	**170**	–3 830	–95.7 %
469 Différents revenus de transfert	1 037	1 000	**574**	–426	–42.6 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1 391	1 000	**1 803**	803	80.3 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Le compte spécial du Grand Conseil clôture sur une amélioration de CHF 0,1 million et avoisine le montant budgété.

Les trois écarts les plus importants concernent les prestations de l'employeur (GC 306), le crédit du Conseil-exécutif (GC 319) et les charges de transfert (GC 319). La baisse des prestations de l'employeur est imputable à des remboursements uniques ainsi qu'à des adaptions au niveau des provisions pour les prestations de retraite. En raison de la COVID-19-pandémie, plusieurs évènements, réceptions et visites ont dû être annulés. Le crédit du Conseil-exécutif affiche néanmoins un surplus de charges en raison des dépenses non budgétées pour la fête de l'élection d'Andreas Aebi à la présidence du Conseil national. En outre, la baisse des contributions aux conférences intercantonales au cours de l'année sous revue a entraîné une diminution des charges de transfert par rapport aux prévisions initiales.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–20.7	1.2

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–17.7	–19.1	–19.4	–0.3	–1.6 %
Total	**–17.7**	**–19.1**	**–19.4**	–0.3	—1.6 %

3.3 Priorités de l'exercice

Soutien aux fonctions de direction
La CHA est une prestataire de services à l'interface entre la politique, l'administration et le public. État-major du Conseil-exécutif, elle soutient ce dernier dans l'exercice complet de ses fonctions et gère la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

En 2021, la crise persistante liée au coronavirus a encore exigé beaucoup de flexibilité et un engagement hors du commun, notamment en matière de soutien au Conseil-exécutif. La CHA a ainsi assumé la responsabilité des modifications fréquentes à apporter à l'ordonnance du 4 novembre 2020 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 (O COVID-19 ; RSB 815.123).

Élections et votations
Quatre dimanches de scrutin ont été l'occasion de votations populaires portant sur 13 objets fédéraux et deux objets cantonaux. Le 13 juin 2021, dans le cadre de l'élection de renouvellement général des préfètes et préfets, une élection à scrutin public s'est tenue dans les arrondissements administratifs de Berne-Mittelland et de Thoune ; un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 29 août 2021 dans l'arrondissement administratif de Berne-Mittelland.

Le projet de vote électronique demeure en suspens. Les bases légales pour la reprise des essais de vote électronique sont en cours d'élaboration à la Confédération.

Communication
En 2021, la pandémie de coronavirus a, une année de plus, monopolisé l'attention de la communication. Le canton de Berne a notamment relayé les informations sur l'évolution de la situation et sur les offres de vaccination pour la population plusieurs fois par semaine. Comme l'année dernière, le nombre de communiqués de presse publiés chaque mois dépasse de 30 à 70 pour cent la moyenne annuelle. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a tout mis en œuvre pour assurer une communication interne rapide.

Au cours de l'année sous revue, le projet « newweb@be » consacré au nouveau site Internet a été pratiquement achevé. Les deux sites Internet restants (celui du Grand Conseil et celui du Conseil-exécutif) agrégeront quelque 85 nouvelles pages d'ici mi-février 2022. Avec son nouvel ordonnancement, l'identité visuelle du canton apportera convivialité et aisance dans le maniement des dispositifs mobiles.

Le rapport sur la langue facile a été établi en 2021 et adopté par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil.

Depuis avril 2021, la revue du personnel cantonal « BE-info » n'est plus imprimée. Le nouveau format permet l'utilisation accrue de vidéos et d'images et est exclusivement diffusé par voie électronique. L'abandon de la version imprimée a, par la même occasion, permis une réduction considérable des coûts.

Archives de l'État
La mise en œuvre du programme « Gestion des affaires et archivage électroniques » (GAE) a avancé conformément au planning durant l'année sous revue. Depuis mars 2021, le déploiement est terminé dans tous les offices et toutes les DIR/CHA/JUS travaillent avec BE-GEVER. Le volet « Salle de lecture numérique » a été suspendu le 7 mai 2021 par la conférence des secrétaires generaux (CSG) car il n'existe aucun produit standard pour le moment sur le marché. Les Archives de l'État prévoient de reprendre les travaux entre 2024 et 2026 afin de pouvoir inaugurer la salle de lecture numérique dès 2027. Le programme GAE continue de respecter les délais et le budget prévus.

Au cours de l'année sous rapport, les travaux dans le cadre du projet « Planification des versements sur support analogique », lequel vise l'analyse systématique des classements des documents sur support papier existants au moment de l'introduction de BE-GEVER dans les DIR/CHA/JUS, le recensement des dossiers volumineux et la détermination de la valeur archivistique des documents, ont été très chronophages, mais ils ont pu reprendre, après une année d'arrêt due au coronavirus, et avancer comme prévu. À la DTT, les travaux sont sur le point d'être terminés ; à la CHA, à la DSSI et à la FIN, ils le sont, tandis qu'ils ont démarré à la DES et à la DEEE.

Égalité entre la femme et l'homme (BEFH)
Diverses activités ont émaillé les 50 ans du droit de vote des femmes, comme la pose de symboles commémoratifs à l'Hôtel du gouvernement, le jubilé cantonal du droit de vote féminin et l'exposition « ExceptionELLES » du Réseau égalité Berne francophone à Bienne et dans le Jura bernois.

Cinq contrôles ponctuels de l'égalité salariale initiés en 2020 sur la base de l'article 7a de la loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu, RSB 641.1) ont été menés à bien en 2021. D'autres contrôles ont débuté.

Au cours du deuxième cycle du projet pilote « Werkplatz Égalité », l'échange de bonnes pratiques en entreprise pour la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle ainsi que pour l'égalité ont été soutenus, entre autres, par des ateliers, des événements et la publication d'exemples et de pistes d'action sur le site Internet www.werkplatzegalite.ch.

Politique jurassienne
Compte tenu du résultat du vote du 28 mars 2021 de la commune de Moutier sur son appartenance cantonale, le Conseil-exécutif a mis en place un projet intitulé « Avenir Berne romande ». Les travaux ont immédiatement commencé pour réorganiser l'administration et les écoles francophones du canton. Ils s'étendront sur plusieurs années. La CHA assure la conduite opérationnelle, en coordination étroite avec les DIR/CHA/JUS.

Une Feuille de route a été signée par les gouvernements bernois et jurassien le 22 septembre 2021 afin de lancer les négociations pour un concordat intercantonal pour le transfert de Moutier (prévu en 2026) et la fin de la Question jurassienne.

Bilinguisme
Le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures dans son ACE 696/2019, du 26 juin 2019, pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal. En 2021, la CHA a notamment apporté son soutien à la première Journée du bilinguisme au Grand Conseil, en collaboration avec le Forum du bilinguisme. Elle a aussi soutenu la 2e édition du Festival du Film Français d'Helvétie (FFFH) itinérant, avec un film francophone sous-titré en allemand et des présentations aux écoles et au public de sept villes du canton.

Le premier bilan (juin 2020) s'est avéré positif. Pour des questions de ressources (notamment la votation à Moutier en mars 2021), le deuxième bilan intermédiaire prévu en 2021 au Conseil-exécutif a été reporté. Il aura lieu en fin de législature, au printemps 2022. De nombreux chantiers restent ouverts et certains projets (en particu-

lier dans les hôpitaux et les écoles) ont pris du retard, en raison notamment de la crise sanitaire due au coronavirus.

Secrétariat à l'administration numérique (SAN)
La loi sur l'administration numérique (LAN) est une base essentielle pour la numérisation de l'administration cantonale ; elle énonce notamment le principe de la primauté numérique pour tous les pouvoirs publics. Le SAN a assumé un rôle d'encadrement et apporté son appui dans cette affaire.

Le SAN a suivi de près les travaux de mise en place de la nouvelle organisation nationale « administration numérique suisse ». Ces prochaines années, cette nouvelle organisation aura un rôle très influent sur la numérisation à tous les niveaux de l'administration.

Le SAN a initié et accompagné divers thèmes opérationnels. Il a par exemple défini et piloté un processus d'innovation cantonal. En outre, il a mené deux études (« Portail en ligne BE » et « Processus métier de bout en bout ») sur les processus opérationnels.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–18 700 316**	**–19 991 395**	**–20 519 950**	–528 556	–2.6 %
Revenus	**1 149 268**	**1 037 100**	**1 239 736**	202 636	19.5 %
Solde	**–17 551 048**	**–18 954 295**	**–19 280 215**	–325 920	–1.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	–12 955 251	–13 104 142	–13 500 153	–396 011	–3.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–2 306 430	–3 869 500	–3 993 892	–124 392	–3.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 478 936	–540 587	–905 213	–364 626	–67.5 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–749 329	–733 000	–858 955	–125 955	–17.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–1 210 369	–1 744 165	–1 261 737	482 428	27.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	597 053	625 500	702 467	76 967	12.3 %
43 Revenus divers	22	0	85	85	0.0 %
44 Revenus financiers	31 046	86 000	37 077	–48 923	–56.9 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	301 289	109 000	277 452	168 452	154.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	219 858	216 600	222 654	6 054	2.8 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 965 593**	**–154 000**	**–364 254**	–210 254	–136.5 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–1 965 593**	**–154 000**	**–364 254**	–210 254	–136.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–217 905	–77 000	–12 079	64 921	84.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 747 688	–77 000	–352 176	–275 176	–357.4 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le projet « newweb@be » a nécessité des investissements supplémentaires. La programmation du mandant de base et la gestion de projet se sont avérés plus complexes que prévu, ce qui a induit des coûts supplémentaires pour le développement.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

2017	2018	2019	2020	2021
85.6	75.6	77.1	80.8	83.4

Commentaire

L'augmentation des effectifs en fin d'année est imputable à plusieurs postes à durée déterminée et à l'augmentation temporaire de certains taux d'occupation nécessaire en raison de la pandémie de COVID-19.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

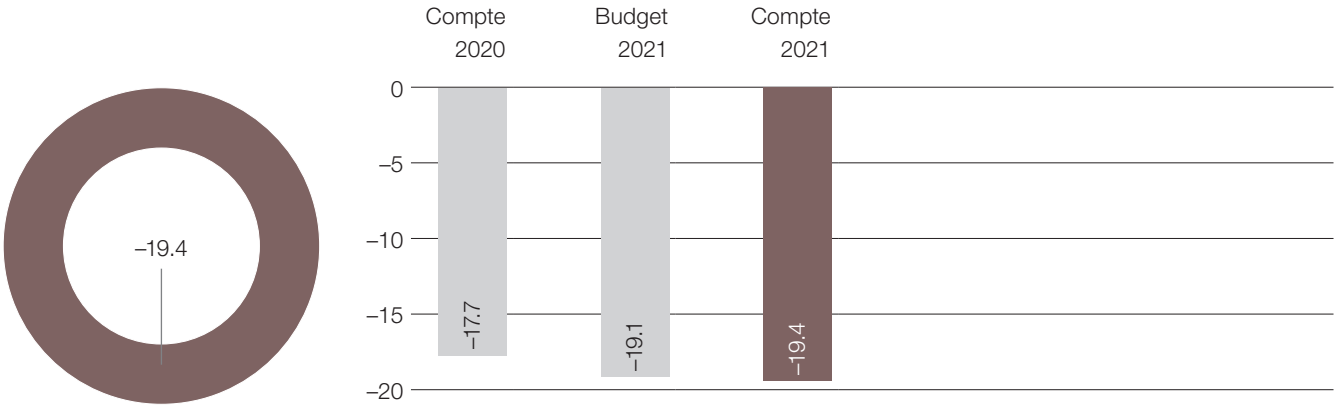

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA ; RSB 152.211]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC ; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, al. 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211) ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 20 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP ; RS 232.21]) ;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	847 957	928 100	962 198	34 098	3.7 %
(-) Frais de personnel	–12 955 256	–13 104 145	–13 500 156	–396 011	–3.0 %
(-) Coûts matériels	–3 989 292	–6 083 662	–5 839 059	244 603	4.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 660 478	–717 439	–1 077 163	–359 724	–50.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–17 757 068**	**–18 977 146**	**–19 454 180**	–477 034	–2.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	295 732	100 000	**274 466**	174 466	174.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–276 829	–263 000	**–259 455**	3 545	1.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 557	9 000	**2 986**	–6 014	–66.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 732 608**	**–19 131 146**	**–19 436 183**	–305 037	–1.6 %
(+)/(-) Régularisations	181 560	176 852	155 968	–20 883	–11.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–17 551 048**	**–18 954 295**	**–19 280 215**	–325 920	–1.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Communication et relations extérieures	–4 466 061	–4 583 576	–4 954 832	–371 256	–8.1 %
Archives	–3 522 386	–3 883 485	–4 004 298	–120 813	–3.1 %
Egalité	–694 776	–698 044	–668 906	29 138	4.2 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	–2 852 571	–3 064 868	–3 168 381	–103 513	–3.4 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	–6 221 274	–6 747 174	–6 657 763	89 410	1.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) est dépassé pour la première fois, depuis la fusion des différents groupes de produits de la CHA en 2015 en un seul groupe. Dans les domaines des frais de personnel et des amortissements, le dépassement du solde est imputable aux circonstances suivantes.

En raison de la pandémie de coronavirus, la quantité d'informations à publier a fortement augmenté. Par conséquent, ComBE et en particulier le Back-office, l'équipe Web et l'équipe Newsroom ont été davantage sollicités.

De plus, des ressources en personnel ont dû être affectées à la communication de la DSSI pendant six mois environ. Pour faire face à cette surcharge de travail, il a fallu augmenter temporairement certains taux d'occupation et créer un poste à durée déterminée au sein de ComBE.

Le compte Instagram « Bärn, c'est nous » a été réalisé, non pas avec des moyens de la planification sectorielle, mais grâce à des engagements temporaires de personnel.

En outre, les moyens financiers nécessaires pour le nouveau poste de responsable Internet ne sont pas intégrés au budget 2021.

Les parts du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) activées a posteriori entraînent des amortissements nettement plus élevés que prévu, qui n'ont pas pu être pris en compte dans le budget 2021.

Par ailleurs, le Projet « newweb@be » s'est avéré plus complexe que prévu, ce qui a nécessité des investissements plus élevés jusqu'à son achèvement. La part d'investissement plus élevée et un amortissement plus tôt que prévu expliquent ce dépassement.

En revanche, les coûts matériels sont plus faibles, principalement dans le domaine des prestations de services informatiques internes, ainsi que pour le gros entretien et l'entretien courant de la CHA.

Priorités de développement

Au cours de l'année sous revue, les ressources de la CHA ont été encore fortement sollicitées en raison de la pandémie de coronavirus. La CHA a soutenu le Conseil-exécutif et les DIR/CHA/JUS notamment pour la communication et la coordination des actes législatifs cantonaux relatifs au COVID-19.

La population de Moutier s'est prononcée le 28 mars 2021 pour un changement d'appartenance cantonale. Le Conseil-exécutif a rapidement mis en place l'organisation de projet « Avenir Berne romande », qui vise à transférer la commune de Moutier d'ici 2026 au plus tard et ainsi mettre un terme définitif à la Question jurassienne, réorganiser l'administration et les écoles cantonales francophones et renforcer l'ancrage du canton de Berne en Suisse romande. Les négociations de transfert ont commencé en 2021. Les grandes orientations de la réorganisation de l'administration ont fait l'objet d'une première consultation et les travaux ont commencé, avec le transfert à Bienne d'une première école de maturité spécialisée (EMSp) décidé pour l'été 2022.

Pendant l'année sous revue, différents évène-ments ont été organisés pour fêter les 50 ans du suffrage féminin. La commémoration qui s'est déroulée le 15 décembre 2021 dans l'enceinte de l'Hôtel du gouvernement a été retransmise en direct sur Internet pour cause de pandémie du coronavirus. La date de l'introduction du suffrage féminin a été gravée sur les escaliers qui mènent à la Salle des pas perdus, où figure aussi désormais une plaque commémorative conçue par la céramiste Rita de Nigris. Dans la salle du Grand Conseil, les sièges des premières députées et de la première conseillère d'État sont désormais signalés par leur nom.

Le nouveau concept Internet cantonal (projet « newweb@be ») a pu être achevé durant l'année sous revue. Le 31 décembre 2021, 80 sites ont été mis en ligne et cinq lancements ont dû être reportés à janvier ou février 2022 par manque de ressources.

Chances et risques

L'évolution rapide et les attentes élevées en matière de transformation numérique de l'administration restent un défi à relever pour le Secrétariat à l'administration numérique. De nouveaux projets ou le développement de solutions numériques existantes peuvent mobiliser plus de ressources que ce qui est prévu pour le moment.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 292	2 215
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	219	273
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	304	314
Nombre de légalisations	13 650	16 425
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 058 873	1 771 362
Nombre de communiqués de presse	551	631
Nombre de conférences de presse	51	54
Nombre de consultations du portail www.be.ch	3 844 514	2 505 642
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	893	1 638
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 692 806	1 820 042
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	98	140
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	143	132
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	136	132
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	1 849	2 238
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	521 087	214 336
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	156 638	186 890
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	174 809	127 623
Nombre de consultations du portail www.be.ch/hotel-du-gouvernement	6 222	0
Nombre de consultations du portail www.canton-of-bern.ch	9 044	13 623
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	3 077	2 977

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	–19.3	7.4
Assurance-chômage	–20.9	1.3
Développement et surveillance économique	–534.5	441.5
Forêt et dangers naturels	–58.9	26.5
Agriculture	–62.4	25.4
Nature	–36.5	10.7
L'environnement et de l'énergie	–74.6	51.9
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.4	1.7
Affaires vétérinaires	–11.1	4.9

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	–11.1	–12.5	–12.0	0.5	4.3 %
Assurance-chômage	–20.2	–20.8	–19.6	1.2	5.7 %
Développement et surveillance économique	–92.1	–82.4	–92.9	–10.5	–12.8 %
Forêt et dangers naturels	–35.0	–35.5	–32.4	3.2	8.9 %
Agriculture	–41.5	–40.2	–37.1	3.2	7.8 %
Nature	–18.6	–31.1	–25.8	5.2	16.9 %
L'environnement et de l'énergie	–31.0	–23.3	–22.7	0.6	2.5 %
Protection des consummateurs et de l'environnement	–9.5	–9.9	–9.7	0.1	1.3 %
Affaires vétérinaires	0.0	–8.2	–6.2	2.0	24.8 %
Total	**–259.1**	**–263.9**	**–258.4**	5.5	2.1 %

4.3 Priorités de l'exercice

La centralisation des services du personnel et des finances au sein du Secrétariat général de la DEEE (SG DEEE) s'est achevée au 1er juillet 2021, et les procédures complexes de gestion du changement menées consécutivement à tous les niveaux ont aussi abouti durant l'année sous revue. Le SG DEEE présente désormais une nouvelle structure, qui va de pair avec un plus grand nombre de tâches et de collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, certains de ses membres ont été fortement sollicités par l'application du programme d'aide aux cas de rigueur, qui vise à soutenir les entreprises fortement touchées par la pandémie de coronavirus.

L'Office de l'économie – plus particulièrement la Promotion économique – a également consacré une majeure partie de ses ressources à la mise en place, à l'organisation et à l'application du programme d'aide aux cas de rigueur. Dans la division Conditions de travail, les contrôles de COVID-19 que l'Inspection du travail a menés dans les entreprises ont représenté une tâche importante en 2021. Malgré la forte pression qui pesait sur le personnel, la réorganisation de l'Office de l'économie s'est presque achevée dans les délais, à l'été 2021.

L'Office de l'assurance-chômage (OAC) s'est consacré en priorité au versement des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) : durant l'année sous revue, il a dû traiter plus de 17 000 préavis et plus de 33 000 décomptes liés à la pandémie de coronavirus. Pour venir à bout des nombreuses demandes soumises, l'OAC s'est dans un premier temps adjoint, en 2020, les services de collaborateurs et collaboratrices auxiliaires issus d'autres unités administratives, avant de recruter du personnel supplémentaire pour une durée déterminée. Cela lui a permis d'augmenter rapidement et massivement ses capacités de travail ainsi que d'adapter et d'accélérer ses procédures au plus près des besoins.

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEC) a pour sa part concentré ses efforts sur la politique énergétique et climatique (loi sur le CO_2, article constitutionnel cantonal, loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie [LCEn ; RSB 741.1], loi du 16 novembre 2008 sur la protection de l'air [LPAir ; RSB 823.1] et lancement d'un nouveau format d'information – à savoir les discussions sur l'énergie et le climat). Le développement durable a aussi représenté un thème important : en plus de rédiger des comptes rendus, l'office s'est penché sur la problématique du changement climatique.

Dans le cadre de la Stratégie Antibiorésistance (StAR) de la Confédération, l'Office des affaires vétérinaires (OVET) conçoit et applique des mesures dans les domaines de la formation, de l'information et de la bonne exécution des lois. Il a en outre lancé un projet visant à améliorer la santé des animaux de rente et élaboré des mesures préventives contre la peste porcine africaine.

Le Laboratoire cantonal (LC) veille au respect de la législation sur les denrées alimentaires en inspectant des établissements et en analysant des échantillons (Loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels [Loi sur les denrées alimentaires, LDAl ; RS 817.0]). Durant l'année sous revue, il a pu approfondir les activités menées en sa qualité de laboratoire de référence national dans divers domaines d'analyse. La division Sécurité de l'environnement a inspecté des établissements de formation et mis en œuvre le manuel « Utilisation sûre de produits chimiques, de microorganismes et de sources de rayonnement ».

L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) s'est attelé à la révision de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1), qui doit mieux tenir compte de la transition numérique et de la nécessité de garantir une communication sans rupture de support pour la mise en œuvre de la politique agricole. Au niveau du plan sectoriel Biodiversité, l'accent a été mis sur l'approbation du programme de mise en œuvre et l'élaboration des projets sectoriels. L'élaboration des objectifs et sous-projets de l'offensive bernoise bio 2025 ainsi que l'approbation de la demande de crédit par le Grand Conseil sont également à mentionner.

L'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN), enfin, s'est concentré sur le développement de l'économie forestière et de projets visant à adapter la forêt aux changements climatiques ou à promouvoir la biodiversité en forêt. Dans le domaine des dangers naturels, il a surtout dû prendre des mesures pour faire face au mouvement de terrain qui a lieu sur le « Spitze Stei » (commune de Kandersteg), aux avalanches particulièrement nombreuses survenues en janvier 2021 et aux intempéries estivales.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–961 849 184**	**–958 578 348**	**–1 388 796 807**	–430 218 459	–44.9 %
Revenus	**706 002 998**	**709 547 355**	**1 138 710 114**	429 162 759	60.5 %
Solde	**–255 846 185**	**–249 030 993**	**–250 086 693**	–1 055 700	–0.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–109 730 785	–116 089 745	–116 309 063	–219 318	–0.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–28 795 156	–39 067 591	–33 553 692	5 513 899	14.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 055 978	–3 493 669	–3 138 972	354 697	10.2 %
34 Charges financières	–19 510	–4 900	–21 347	–16 447	–335.6 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 845 345	–550 800	–1 843 029	–1 292 229	–234.6 %
36 Charges de transfert	–244 684 567	–222 149 583	–657 345 725	–435 196 142	–195.9 %
37 Subventions à redistribuer	–559 570 715	–556 225 000	–558 262 201	–2 037 201	–0.4 %
38 Charges extraordinaires	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
39 Imputations internes	–14 147 127	–20 947 061	–18 322 778	2 624 283	12.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 804 077	4 767 500	4 809 414	41 914	0.9 %
42 Taxes	29 868 164	30 729 097	32 717 031	1 987 934	6.5 %
43 Revenus divers	128 320	339 720	60 010	–279 710	–82.3 %
44 Revenus financiers	259 596	123 000	200 292	77 292	62.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	363 091	2 312 205	402 245	–1 909 959	–82.6 %
46 Revenus de transfert	82 447 169	81 321 374	510 659 539	429 338 165	528.0 %
47 Subventions à redistribuer	559 570 715	556 225 000	558 262 201	2 037 201	0.4 %
48 Revenus extraordinaires	354 778	0	1 367 311	1 367 311	0.0 %
49 Imputations internes	28 207 088	33 729 459	30 232 071	–3 497 388	–10.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2021 dépasse de CHF 1,1 million la valeur budgétée.

Du fait des mesures destinées aux cas de rigueur en lien avec le coronavirus et du personnel engagé temporairement pour le traitement des affaires s'y rapportant, les charges correspondantes ont dépassé le budget d'environ CHF 0,2 million.

Les frais matériels sont inférieurs de CHF 5,5 millions au budget puisque moins d'événements et de projets que prévu ont pu être réalisés du fait de la pandémie de COVID-19.

Dans leur ensemble, les charges de transfert ont été supérieures d'environ CHF 435,2 millions au budget 2021, principalement en raison des mesures de soutien accordées aux entreprises au titre du coronavirus. Une part de CHF 0,6 million a été prélevée sur cette somme sous forme de provision pour les mesures destinées aux cas de rigueur, sachant que les subventions ne seront versées qu'en 2022.

Les écarts observés au niveau des imputations internes résultent essentiellement de charges moins importantes que prévu portées au compte des services TIC de base.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–37 741 312**	**–38 732 674**	**–23 338 949**	15 393 725	39.7 %
Recettes	**23 975 722**	**19 657 806**	**14 148 306**	–5 509 500	–28.0 %
Solde	**–13 765 591**	**–19 074 868**	**–9 190 643**	9 884 225	51.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–5 471 106	–3 383 754	–1 476 765	1 906 989	56.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 236 092	–3 127 552	–945 887	2 181 665	69.8 %
54 Prêts	–26 641 681	–22 500 000	–13 178 454	9 321 546	41.4 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–4 392 433	–9 721 368	–7 737 842	1 983 526	20.4 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	516 530	4 028	56 887	52 859	1312.3 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	197 835	171 457	–26 378	–13.3 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 152 960	1 955 943	1 710 369	–245 575	–12.6 %
64 Remboursement de prêts	22 306 231	17 500 000	12 209 594	–5 290 406	–30.2 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2021 est inférieur de CHF 9,8 millions au budget 2021.

Dans les secteurs de la promotion économique, du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement nettement inférieures aux prévisions (prêts, subventions d'investissement et subventions) ont maintenu le solde à environ CHF 11,5 millions en deçà du montant prévu. Les subventions d'investissement dépendent de l'état d'avancement des projets. Les recettes tirées de remboursement de prêts sont restées de CHF 5,2 millions inférieures au montant budgété.

Suite à des optimisations des systèmes informatiques et au report de certains ajustements sur ces derniers, les immobilisations incorporelles sont inférieures de CHF 2,2 millions au budget 2021.

La différence restante résulte notamment du fait que les investissements dans les immobilisations corporelles ont été plus faibles que prévu dans certains domaines.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

2017	2018	2019	2020	2021
669.2	671.9	670.3	752.4	771.2

Commentaire

Les postes à plein temps pourvus au sein de la DEEE (hors Office de l'assurance-chômage OAC) ont augmenté de 18.8 EPT (2,5 %) en 2021.

Cette hausse résulte de deux facteurs. D'une part, l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) a dû embaucher des enseignantes supplémentaires pour faire face aux nombres en nette augmentation des apprenti(e)s et des candidates à la maturité professionnelle dans le domaine agricole. D'autre part, l'Office de l'environnement et de l'énergie a embauché du personnel supplémentaire pour absorber les demandes de subventions en recrudescence.

S'y ajoute, par exemple, le fait que la Station phytosanitaire a reçu des pourcentages de poste additionnels et que le nombre de postes vacants a drastiquement diminué entre la fin 2020 et la fin 2021.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

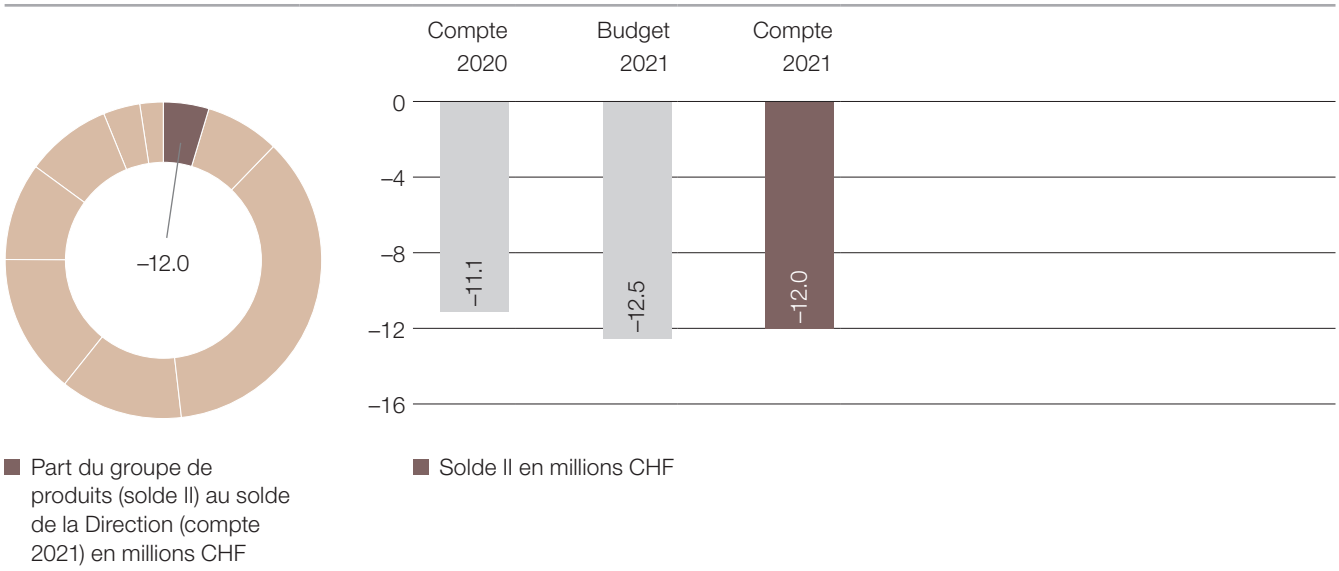

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la DEEE ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles.

Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG).

Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines de l'informatique, du droit, des finances, des ressources humaines, de la communication et de la traduction. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 344 244	7 776 074	7 179 264	–596 810	–7.7 %
(-) Frais de personnel	–7 396 322	–7 371 507	–8 622 482	–1 250 974	–17.0 %
(-) Coûts matériels	–6 569 997	–9 426 173	–8 110 931	1 315 242	14.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–276 944	–176 123	–58 968	117 155	66.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–8 899 018**	**–9 197 729**	**–9 613 116**	–415 388	–4.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	199 070	167 800	**197 600**	29 800	17.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 359 621	–3 460 000	**–2 538 657**	921 343	26.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 799	2 099	**1 574**	–525	–25.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–11 056 771**	**–12 487 830**	**–11 952 599**	535 230	4.3 %
(+)/(-) Régularisations	1 266	21 209	3 608	–17 601	–83.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–11 055 504**	**–12 466 621**	**–11 948 991**	517 630	4.2 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien à la direction	–4 393 846	–5 239 771	–6 023 117	–783 345	–14.9 %
Prestations de services juridiques	–2 128 600	–1 726 952	–2 013 200	–286 248	–16.6 %
Prestations de services informatiques	–2 376 572	–2 231 005	–1 576 800	654 205	29.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» porté au compte 2021 dépasse d'environ CHF 0,4 million le montant budgété pour 2021. Ce dépassement est lié à la hausse des frais de personnel résultant de l'application des mesures destinées aux cas de rigueur en raison de la pandémie de COVID-19.

Les écarts constatés entre les recettes et les frais de matériel résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux services informatiques de base.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2021.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

Elle dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, et dirige des projets et des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne ou le Swiss Center for Design and Health). Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le SG DEEE.

Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	116	139
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	9
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	63	58
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	205	198
Nombre de recours déposés	70	115
Nombre de recours réglés	73	73
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 610	1 603
Subventions annuelles (en millions CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	2	2

4.7.2 Assurance-chômage

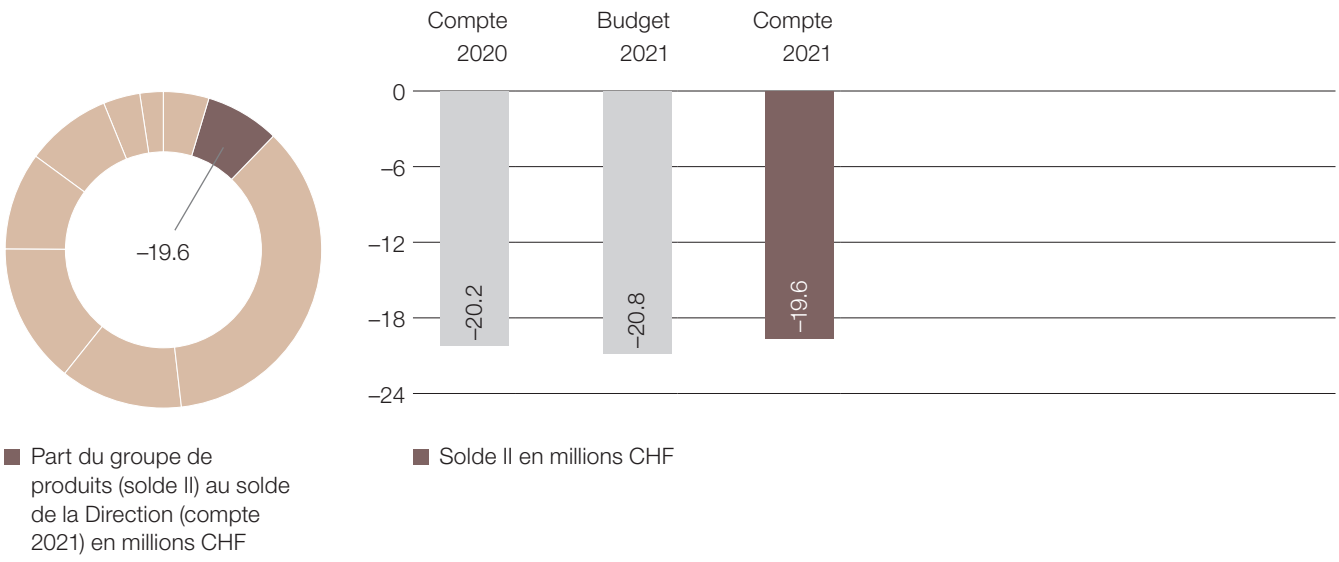

Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ;RS 837.0), la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services (LSE ; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Les ORP mènent chaque année environ 140 000 entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé et des sanctions sont prises si nécessaire. Le Service de l'emploi est chargé d'acquérir et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.), pour un montant d'environ CHF 54,0 millions par an. Il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

La Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne est représentée sur plusieurs sites. Elle examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. Elle verse chaque année près de CHF 300,0 millions (CHF 392,0 mio. en 2020) de prestations d'assurances ; en 2020, en raison de la pandémie de coronavirus, CHF 807 millions supplémentaires ont été versés sous forme d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail.

Les produits « Service de l'emploi » et « Caisse de chômage » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures cantonales volontaires et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral à l'exécution de l'assurance-chômage.

Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
(+) Rentrées financières	0	2 260 500	0	–2 260 500	–100.0 %
(-) Frais de personnel	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	–34 621	–2 429 500	–29 229	2 400 271	98.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–34 621**	**–169 000**	**–29 229**	139 771	82.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 305 385	1 300 000	**1 300 000**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–21 491 736	–21 950 000	**–20 909 268**	1 040 732	4.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 721	**0**	–1 721	–100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–20 220 972**	**–20 817 279**	**–19 638 497**	1 178 782	5.7 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–20 220 972**	**–20 817 279**	**–19 638 497**	1 178 782	5.7 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Service d'emploi (ORP)	–5 385	–109 500	0	109 500	100.0 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	0	–30 000	0	30 000	100.0 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	–29 236	–29 500	–29 229	271	0.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

En 2021, le taux de chômage moyen était de 2,4 pour cent dans le canton de Berne (contre 2,5 % l'année précédente ; Suisse 3,0 % contre 3,1 % l'année précédente). La crise du coronavirus s'étant poursuivie, le taux de chômage n'a pas connu de modification notable par rapport à l'année précédente.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » relève du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (par ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 1,0 million au montant budgété. Par ailleurs, la DSSSI a contribué aux coûts du Semestre de motivation avec un montant de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

Les offices régionaux de placement et les offices de paiement de la Caisse publique de chômage doivent à tout moment être en mesure de réagir rapidement aux situations de crise économique.

Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) durant la crise du coronavirus
En versant des indemnités en cas de RHT, l'assurance-chômage (AC) couvre, pendant un certain temps, une partie des charges salariales des employeurs dont le personnel est touché par une réduction de l'horaire de travail. On vise ainsi à éviter des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves mais inévitables. Le SECO se charge d'élaborer les dispositions d'exécution, tandis que l'application incombe aux cantons. En 2021, l'OAC a traité un peu moins de 19 000 préavis de RHT, dont plus de 15 000 reçus au cours du premier semestre. Le volume des indemnités en cas de RHT versées s'est monté à quelque CHF 420,0 millions.

Chances et risques

Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	21 713	21 369
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	140 000	170 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	292 000	362 441
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions CHF)	400	400

4.7.3 Développement et surveillance économique

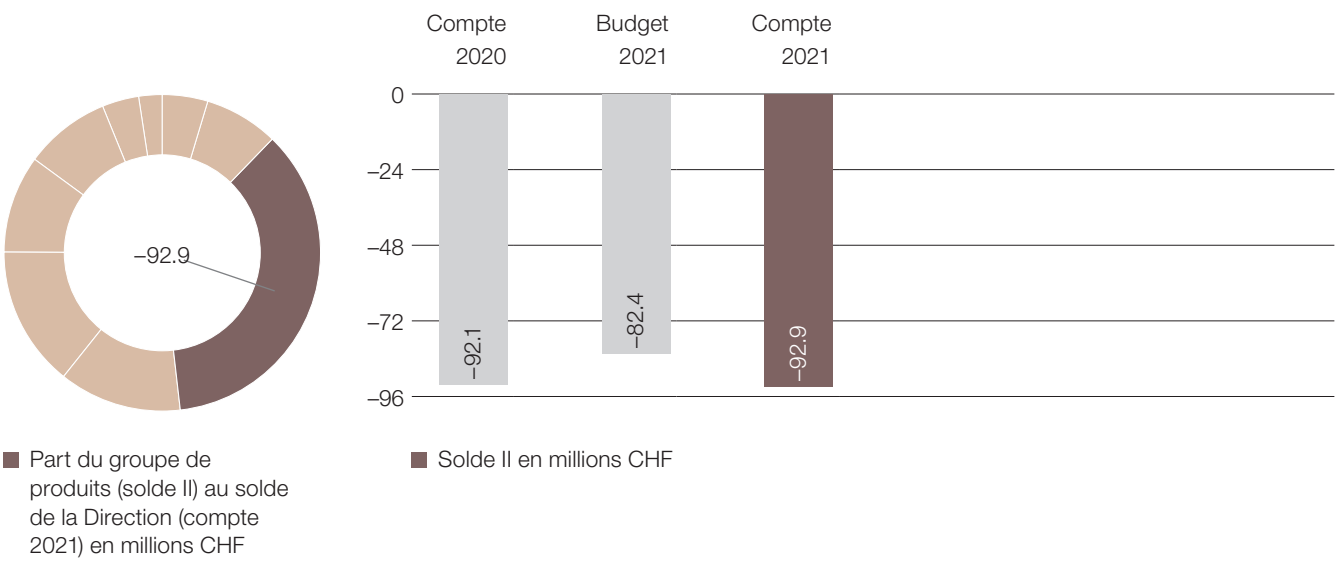

Description

Les activités effectuées dans ce groupe de produits visent à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne.

Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
(+) Rentrées financières	8 133 346	8 528 106	8 727 075	198 969	2.3 %
(-) Frais de personnel	–15 222 493	–16 872 963	–16 368 328	504 636	3.0 %
(-) Coûts matériels	–3 382 822	–4 822 559	–4 892 145	–69 586	–1.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 581 286	–2 281 206	–1 652 716	628 490	27.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 053 255**	**–15 448 622**	**–14 186 114**	1 262 508	8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	3 430 877	1 018 632	**432 561 909**	431 543 277	42 365.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–83 712 219	–68 131 650	**–511 551 577**	–443 419 927	–650.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	188 154	135 845	**238 487**	102 642	75.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–92 146 442**	**–82 425 795**	**–92 937 296**	–10 511 500	–12.8 %
(+)/(-) Régularisations	5 064 834	7 943 236	4 618 166	–3 325 070	–41.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–87 081 608**	**–74 482 559**	**–88 319 129**	–13 836 570	–18.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Promotion économique	–5 526 325	–7 357 964	–8 640 222	–1 282 258	–17.4 %
Tourisme et développement régional	–3 163 297	–4 327 231	–3 189 827	1 137 403	26.3 %
Surveillance du travail et du marché	–3 336 054	–3 872 475	–2 869 852	1 002 623	25.9 %
Contrôle des chronomètres	–27 579	109 047	513 787	404 741	371.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

L'exécution du programme d'aide aux cas de rigueur a accaparé une partie importante des affaires courantes. Les frais d'exécution qui n'avaient pas été budgétés ont été compensés par des frais matériels en baisse sur les activités du marketing régional ainsi que du report de projets entre autres liés à la transition numérique en raison de l'impact du pandémie de COVID-19. Par ailleurs, une hausse des rentrées enregistrées par la division Conditions de travail a permis au solde I d'afficher une amélioration par rapport au budget.

Subventions COVID-19 :
La clé de financement de l'aide aux cas de rigueur destinée en 2021 aux entreprises générant jusqu'à CHF 5,0 millions de chiffre d'affaires prévoit une prise en charge à hauteur de 30 pour cent par le canton et de 70 pour cent par la Confédération. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse CHF 5,0 millions, la Confédération prend en charge la totalité des subventions. En dépit d'une provision d'environ CHF 24,0 millions constituée en 2020 et d'un montant de CHF 40,0 millions budgété pour 2021, les subventions cantonales nettes dépassent les prévisions de CHF 11,8 millions. Cette somme comprend un montant de CHF 2,5 millions correspondant à la perte de revenus issus de la taxe d'hébergement.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement ainsi que la consolidation de la participation cantonale à des activités intercantonales, notamment en Suisse romande, constituent toujours les priorités de ce groupe de produits. Depuis 2018, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem-insel à Berne, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de l'avancée des travaux. En 2021, le Swiss Innovation Park Biel/Bienne a pu commencer ses activités. À partir de 2022, il est prévu de verser des subventions à de nouveaux projets d'innovation, le Swiss Center for Design and Health et la Neue Festhalle Bern.

Chances et risques

L'année 2022 devrait être marquée par une embellie de la situation économique et par une croissance du PIB nettement supérieure à la moyenne. Les opportunités l'emportent sur les risques. Suite notamment aux assouplissements importants des mesures de protection contre le COVID-19, l'économie devrait renouer avec son dynamisme, portée par des effets de rattrapage dans la consommation privée. Dès que les goulets d'étranglement au niveau des chaînes d'approvisionnement et des capacités de transport se seront résorbés, les investissements et la production industrielle reprendront de la vigueur. Outre les évolutions géopolitiques globales, la progression de l'inflation représente actuellement la plus grande menace pour la reprise économique. Cette dernière permet toutefois aux entreprises d'augmenter leurs effectifs et de recourir de moins en moins au chômage partiel. Il y a donc de bonnes chances pour que le taux de chômage se stabilise au 1er trimestre 2022 et baisse en cours d'année.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	608	115
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	0	0
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	3 438	1 817
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	353	285
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la loi du 8 octobre 1999 sur les travailleurs détachés (LDét; RSB 823.20)	43 487	45 645
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 827	2 492
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	709 624	946 000

4.7.4 Forêt et dangers naturels

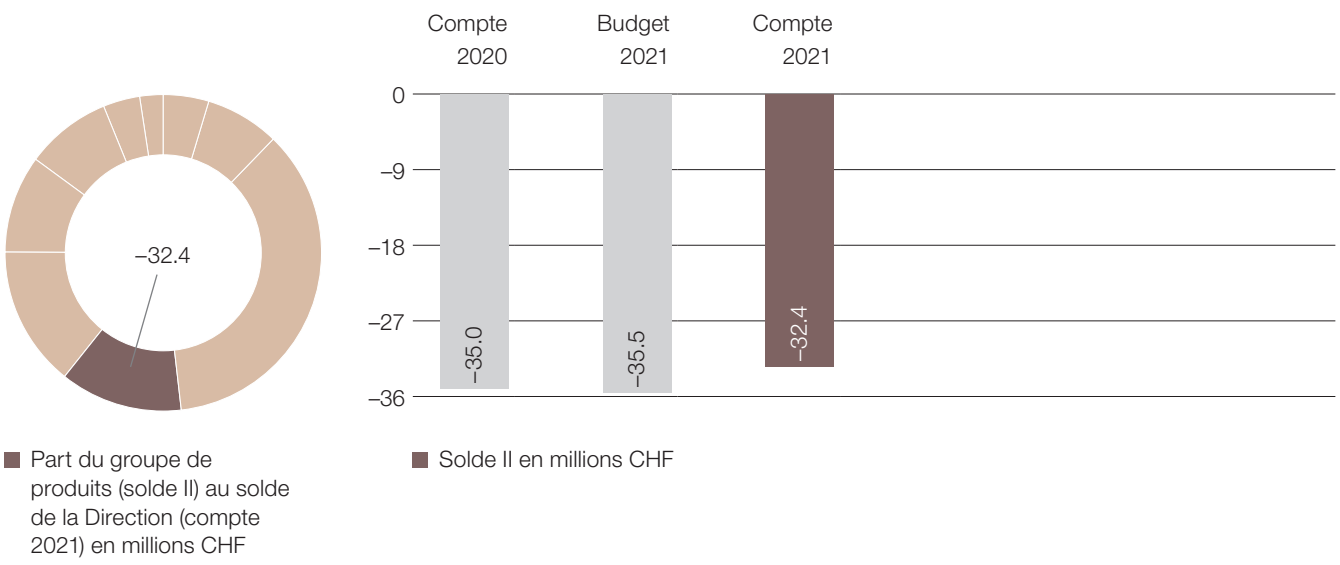

Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	13 564 317	12 840 300	15 507 128	2 666 828	20.8 %
(-) Frais de personnel	–19 934 699	–21 206 269	–20 118 077	1 088 192	5.1 %
(-) Coûts matériels	–10 129 248	–10 192 427	–10 942 332	–749 905	–7.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–493 512	–606 333	–476 278	130 055	21.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 993 141**	**–19 164 730**	**–16 029 560**	3 135 170	16.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	10 927 042	13 405 500	**11 009 750**	–2 395 750	–17.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–28 941 894	–29 787 500	**–27 343 053**	2 444 447	8.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 698	8 000	**4 757**	–3 243	–40.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–34 999 294**	**–35 538 730**	**–32 358 106**	3 180 624	8.9 %
(+)/(-) Régularisations	446 697	958 132	733 195	–224 937	–23.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–34 552 598**	**–34 580 598**	**–31 624 911**	2 955 688	8.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Entreprise Forêts domaniales	–383 836	–841 440	1 142 480	1 983 920	235.8 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–2 038 053	–2 740 927	–2 199 523	541 405	19.8 %
Conservation de la forêt et économie forestière	–14 571 251	–15 582 362	–14 972 518	609 845	3.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits affiche une amélioration de CHF 3,1 millions (16,4 %) par rapport au montant budgété, qui s'explique aux deux tiers par les excellents résultats d'exploitation dégagés par l'Entreprise Forêts domaniales (CHF 2,0 mio). Les deux autres produits « Forêt » et « Gestion des risques » affichent une amélioration de CHF 0,6 million et CHF 0,5 million par rapport aux prévisions. Les coûts sont inférieurs de 1,5 pour cent (CHF 0,5 mio) et les recettes supérieures de 20,8 pour cent (CHF 2,6 mio) aux montants budgétés respectifs. La hausse des recettes découle du produit des ventes de bois issu des forêts domaniales qui ont bénéficié d'un marché favorable.

Le solde II est supérieur de CHF 3,2 millions (8,9 %) au budget. Concernant les subventions cantonales, les coûts (bruts) sont inférieurs de CHF 2,4 millions (8,2 %) au montant budgété. Ce résultat s'explique par un printemps et un été 2021 plutôt froids et humides qui ont fortement limité les dommages causés par les bostryches et partant les subventions cantonales à distribuer. La Confédération a donc également versé moins de subventions, de sorte que le solde des subventions cantonales (nettes) correspond à 99,7 pour cent du budget.

Priorités de développement

Les conséquences du changement climatique touchent également la forêt bernoise. L'Office des forêts et des dangers naturels entend relever ces défis complexes à l'aide du projet Changement climatique-Forêt (KliWa). Ce dernier a pour objectif d'établir une stratégie pluridisciplinaire pour la gestion des changements climatiques en forêt. La capacité de l'économie forestière à prendre les mesures nécessaires sur la base de ce projet sera déterminante. À cet effet, il est primordial de disposer d'entreprises forestières performantes et de pouvoir écouler le bois produit. L'utilisation du bois sert en effet les objectifs des politiques climatique et forestière. Le développement de l'économie forestière et de l'industrie du bois locales reste donc hautement prioritaire. Pour accroître l'efficacité des mesures de promotion de la biodiversité en forêt, l'office a lancé le projet « Biodiversité en forêt 2030 » en impliquant les parties prenantes concernées. Les modifications du projet correspondant suivront. Le projet met en avant l'importance de la biodiversité pour garantir que la forêt soit en bonne santé, diversifiée et capable de s'adapter aux changements.

L'évolution du mouvement de terrain au « Spitze Stei », sur les hauteurs de Kandersteg, continue de mobiliser beaucoup de ressources. Les mesures requises ont été prises. Bien que de nombreux mouvements soient survenus au cours de l'été, ils n'ont entraîné aucun effondrement important. Le réseau de stations de mesure du pergélisol a permis de révéler que, sous l'effet du réchauffement climatique, le sol a continué de se réchauffer en 2021 au niveau de la plupart des stations, toutefois plus faiblement que l'an passé. L'exploitation et l'agrandissement du réseau en question est crucial pour surveiller les évolutions des glaciers et des zones de pergélisol. Du fait des conditions météorologiques humides en 2021, le nombre d'incendies de forêt a nettement chuté par rapport aux deux années précédentes.

L'Entreprise Forêts domaniales exploite son potentiel opérationnel en tant qu'entreprise forestière au sein de l'administration. Dans ce cadre, elle a pu utiliser les évolutions favorables de l'année 2021. Malgré plusieurs violents orages estivaux, les dégâts causés à la forêt ont été globalement moins importants que les années précédentes. La demande en bois a nettement augmenté, et avec elle également les prix du bois. L'entreprise a accru l'exploitation de 15 pour cent et pu répondre de manière optimale aux souhaits de la clientèle en termes de quantités, de gammes de produits et de délais de livraison. L'exploitation renforcée de la forêt sera compensée au fil des ans. Par ailleurs, l'offre de cours forestiers a été nettement élargie. Grâce à une efficience élevée, l'entreprise a généré d'importants bénéfices.

Chances et risques

La mise en place d'une économie forestière et d'une industrie du bois performantes permet d'adapter les forêts au changement climatique. Si l'on ne développe pas l'exploitation, il faut s'attendre à une augmentation des charges publiques nécessaires pour protéger la forêt et pérenniser les prestations forestières importantes sur le long terme. Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt et entraîne un accroissement des dangers naturels, en particulier dans la région alpine. Cette évolution peut se ressentir jusque dans les vallées. Il convient de poursuivre le développement de l'Entreprise Forêts domaniales en vue d'une exploitation exemplaire et économiquement fructueuse des forêts domaniales afin d'éviter les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois du canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	187 800	186 600
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 000	3 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	4 000	5 000
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	540	613
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	800	996
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture

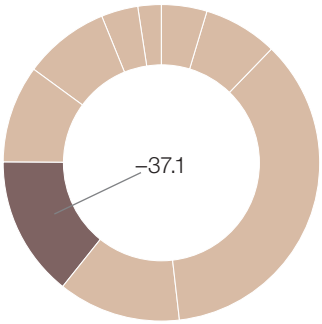

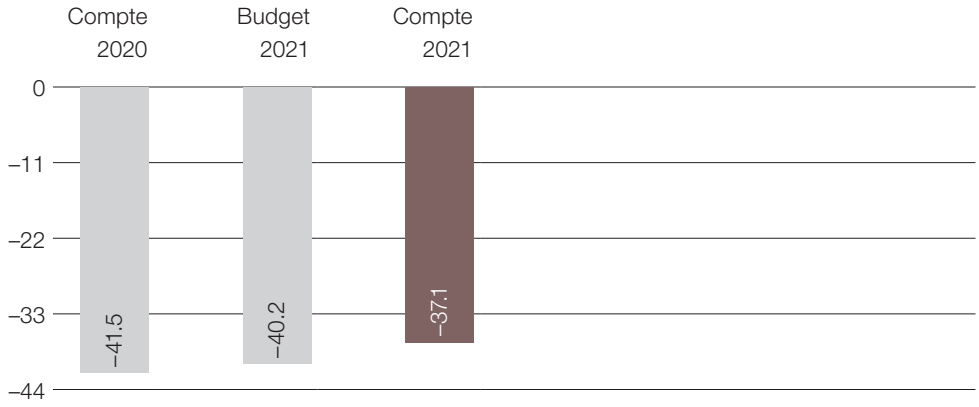

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes:

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles,
- ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture,
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	28 811 667	26 208 422	24 416 980	–1 791 442	–6.8%
(-) Frais de personnel	–40 045 453	–34 630 301	–33 976 824	653 476	1.9%
(-) Coûts matériels	–10 892 958	–10 623 639	–8 660 379	1 963 260	18.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 506 039	–1 611 418	–1 552 815	58 603	3.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–23 632 782**	**–20 656 936**	**–19 773 039**	883 897	4.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	1 031 348	350 000	**942 410**	592 410	169.3%
(-) Coûts des subventions cantonales	–24 614 329	–19 923 261	**–18 238 613**	1 684 648	8.5%
(+) Rentrées fiscales et amendes	22 990	14 896	**6 717**	–8 180	–54.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–47 192 773**	**–40 215 301**	**–37 062 525**	3 152 776	7.8%
(+)/(-) Régularisations	2 118 954	3 155 255	2 019 549	–1 135 706	–36.0%
Solde III (comptabilité financière)	**–45 073 819**	**–37 060 046**	**–35 042 976**	2 017 070	5.4%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Paiements directs	–4 498 843	–4 700 110	–4 086 757	613 354	13.0 %
améliorations structurelles et de la production	–8 071 408	–8 518 950	–8 732 654	–213 703	–2.5 %
Affaires vétérinaires	–4 849 959	0	0	0	0 %
Inforama Formation et vulgarisation	–6 212 572	–7 437 875	–6 953 629	484 246	6.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits « Agriculture » présente pour le compte 2021 une amélioration de presque CHF 0,9 million par rapport aux prévisions. Cette année encore, la pandémie de COVID-19 s'est traduite par un recul des recettes d'environ CHF 1,8 million par rapport à ce qui était prévu ; les frais matériels ont aussi été inférieurs de CHF 2,0 millions aux prévisions. Ces diminutions concernent majoritairement les domaines de la formation et du perfectionnement au sein de l'Inforama ainsi que son activité hôtelière (plusieurs formations et conférences ont dû être annulées). La baisse des frais matériels s'explique aussi par le coût moins élevé que prévu des prestations informatiques requises par GELAN, ce qui a entraîné un recul des produits de refinancement facturés aux cantons partenaires et aux tiers. Les coûts de personnel figurant dans les comptes 2021 ont été inférieurs d'environ CHF 0,7 million aux prévisions, notamment en raison des gains de rotation et du retard pris pour repourvoir les postes vacants.

Les dépenses relevant des subventions cantonales sont restées inférieures de CHF 1,7 million au montant budgété. L'introduction du système de contrôle basé sur les risques dans le domaine des paiements directs (contrôles de base allégés) a fait baisser les subventions allouées aux organisations de contrôle. De plus, le montant des aides à l'investissement versées dans le cadre de mesures d'amélioration structurelle est inférieur d'environ CHF 0,8 million aux prévisions. En raison de la forte hausse des prix des matériaux de construction, mais aussi des difficultés d'approvisionnement, certains projets n'ont pas pu être réalisés comme prévu.

Priorités de développement

La priorité du groupe de produit a résidé dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OAN pour 2020 (actualisation prévue pour 2022) et des nouvelles consignes de la Confédération relevant de la politique agricole (p. ex. travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre du plan de mesures pour une eau propre, obligation d'utiliser des pendillards). Sur la base des adaptations effectuées au niveau de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1), la transition numérique s'est poursuivie dans le traitement des paiements directs. La révision de l'ordonnance cantonale du 5 novembre 1997 sur les améliorations structurelles (OASA ; RSB 910.113) a permis de préciser les modalités d'octroi des aides à l'investissement. Les travaux se sont également concentrés sur la définition des objectifs et projets partiels de l'offensive bernoise bio 2025 et l'élaboration de la demande de crédit approuvée par le Grand Conseil lors de la session d'hiver. Plus de 3600 exploitations ont pris part au projet bernois de protection des plantes en 2021, qui était l'avant-dernière année du programme. Ce projet ambitieux portant sur les ressources maintient son cap en termes de financement et de participation. Le projet pilote « Stratégie agricole régionale en Haute-Argovie » s'est achevé au printemps 2021, et les conclusions relatives aux défis inhérents à un projet aussi vaste ont été communiquées à l'Office fédéral de l'agriculture. Le regroupement et la mise en réseau des compétences en matière de recherche, de formation et d'économie au niveau cantonal et national ont largement contribué à la création de centres de compétences nationaux (sols, maraîchage, économie montagnarde et alpestre) et à leur implantation dans le canton de Berne. Des projets porteurs d'avenir ont été poursuivis activement dans le cadre de la Wyss Academy for Nature.

Chances et risques

La crise de coronavirus montre que la population suisse attache de l'importance à la production de denrées alimentaires locales et de qualité. Le secteur agricole suisse peut exploiter ce potentiel à condition de tenir également compte de la sensibilité accrue de la population aux enjeux environnementaux. En raison de la dynamique actuelle et de la complexité qui en découle en matière de politique agricole fédérale (PA 22+, nombreuses initiatives constitutionnelles, initiatives parlementaires), il est difficile d'établir des prévisions sur le contenu, l'ampleur et le calendrier de la suite des réformes agricoles. L'augmentation du nombre de mesures et leur complexité grandissante risquent d'entraîner pour le canton une hausse des ressources nécessaires pour les travaux supplémentaires de contrôle et d'exécution. L'issue des votations populaires sur diverses initiatives (élevage intensif, biodiversité) et ses répercussions sur l'agriculture sont difficiles à prévoir. Les cantons risquent par ailleurs de devoir mettre en œuvre des prescriptions fédérales dans des délais très serrés. Tout comme d'autres secteurs, l'agriculture est exposée à des risques accrus liés au changement climatique (gestion de l'eau, érosion des sols, protection des plantes, fluctuation des rendements, santé animale, etc.), ce qui requiert des mesures d'adaptation ciblées. En outre, le secteur agricole sera lui aussi mis au défi de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (atténuation).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	168
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions CHF)	65	82
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	91	94
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 708	3 751
Montant annuel des paiements directs versés (en millions CHF)	559	559
Part d'exploitations bio (en %)	0	15
Part de surface agricole utile bio (en %)	0	14

4.7.6 Nature

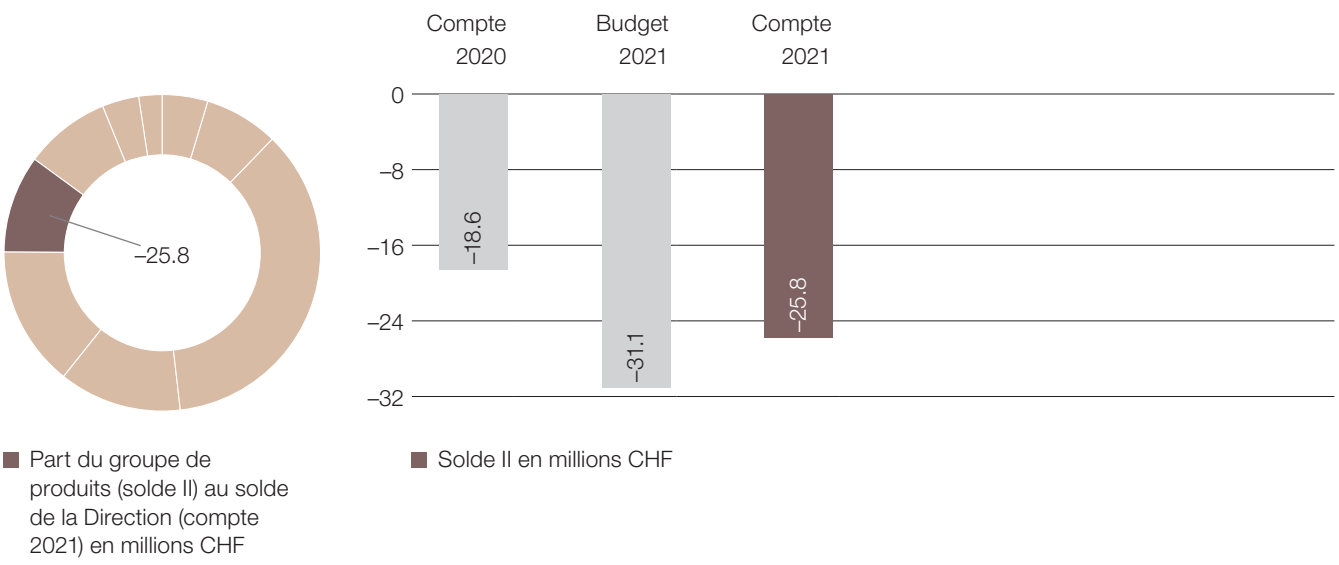

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il créée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 116 508	895 721	1 445 452	549 730	61.4 %
(-) Frais de personnel	–12 141 613	–12 980 041	–12 999 570	–19 529	–0.2 %
(-) Coûts matériels	–5 558 741	–8 839 064	–6 754 062	2 085 002	23.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–755 463	–950 706	–810 457	140 249	14.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–17 339 309**	**–21 874 089**	**–19 118 637**	2 755 451	12.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 244 677	4 106 800	**4 513 785**	406 985	9.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–10 293 998	–18 002 739	**–15 971 298**	2 031 441	11.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 803 807	4 705 603	**4 751 322**	45 719	1.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–18 584 823**	**–31 064 424**	**–25 824 828**	5 239 596	16.9 %
(+)/(-) Régularisations	–843 677	1 625 434	1 040 374	–585 061	–36.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–19 428 500**	**–29 438 990**	**–24 784 455**	4 654 535	15.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pêche	–4 230 100	–5 398 920	–4 154 792	1 244 127	23.0 %
Chasse	–6 043 795	–7 028 923	–6 539 647	489 276	7.0 %
Protection et promotion de la nature	–7 065 414	–9 446 246	–8 424 198	1 022 049	10.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le groupe de produit « Nature » porté au compte 2021 présente une amélioration du solde I de CHF 2,8 millions par rapport au budget. Les recettes générées en 2021 dépassent de CHF 0,5 million les prévisions. L'Inspection de la chasse a réalisé un revenu supplémentaire en vendant des véhicules (à l'issue du contrat de leasing). Par ailleurs, des remboursements non budgétés concernant des frais de personnel dans le cadre des projets de la Wyss Academy for Nature ont aussi renfloué le compte. Les frais matériels sont restés inférieurs d'environ CHF 2,1 millions au budget. Le retard pris par certains projets s'est traduit par des dépenses inférieures aux prévisions pour les prestations et les projets de tiers ainsi que pour les prestations informatiques.

Les dépenses relevant des subventions cantonales sont restées de CHF 2,0 millions en deçà du montant budgété. Les subventions versées par le Fonds de régénération des eaux ont été inférieures de CHF 0,5 million aux prévisions. Du fait du retard pris dans les projets de la Wyss Academy for Nature, les dépenses sont restées plus modestes que prévu. Les réserves financières allouées aux contrats d'exploitation à des fins de protection de la nature n'ont pas été entièrement utilisés. L'Inspection de la chasse a vu ses dépenses augmenter en raison des contributions versées pour compenser les dommages causés par la faune sauvage et des contributions aux coûts d'installation de clôtures visant à protéger les troupeaux.

Priorités de développement

La priorité du groupe de produit est la mise en œuvre de la stratégie 2020 de l'OAN (actualisation prévue pour 2022) et en particulier du plan sectoriel cantonal Biodiversité. Il fait partie de la stratégie globale du canton de Berne visant à améliorer la biodiversité de la faune et de la flore et a été concrétisé par un programme de mise en œuvre. La Confédération requiert par ailleurs des cantons l'élaboration d'ici la fin 2023 d'une planification technique cantonale portant sur l'infrastructure écologique. Depuis le mois d'août 2021, la « méthode bernoise » retenue pour établir cette planification a été entérinée et un inventaire de la situation est en cours. La gestion des grands prédateurs a de nouveau entraîné un surcroît de travail pour les gardes-faune et l'administration de la chasse. Les projets de modification de l'ordonnance cantonale du 26 février 2003 sur la chasse (OCh ; RSB 922.111) et de l'ordonnance de direction afférente ont donné lieu à de nouvelles règles sur la chasse (Ordonnance de Direction du 27 mars 2003 [ODCh ; RSB 922.111.11]) sur la chasse et la protection de la faune sauvage qui ont été soumises à la consultation. Une procédure de participation publique a également été lancée sur la troisième et dernière tranche de refonte de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63). Les résultats de cette première participation seront intégrés en 2022 à la version pour la consultation. À l'issue de phases de planification qui ont duré plusieurs années, des ouvrages de franchissement, déterminants pour la migration des poissons, ont été installés dans plusieurs grandes rivières en 2021 (l'Aar, la Kander et la Lütschine).

Chances et risques

Les lacunes de mise en œuvre en matière de protection de la nature observées dans le canton de Berne ont des répercussions sur la préservation et la promotion de la biodiversité. La concrétisation du plan sectoriel Biodiversité vise à combler ces lacunes progressivement. La Confédération va mettre davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature. Les projets menés par la Wyss Academy for Nature permettent d'approfondir des questions concernant l'écologie et de développer des solutions pour la mise en œuvre.

Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation de l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) prennent de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Le recul du rendement de la pêche risque de se traduire par des manques à gagner en termes de recettes régaliennes.

Le rendement de la pêche professionnelle est très faible pour la quatrième année consécutive. Une plateforme a donc été créée à l'échelon national pour soutenir et pérenniser la survie de ce secteur. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation agricole visant à protéger les eaux sont développées dans le cadre du projet bernois de protection des plantes et des modifications de politique agricole effectuées au niveau fédéral. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue mais s'oppose à l'objectif de densification auquel est par ailleurs soumis ce dernier. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes et les mesures de lutte prises en la matière mobilisent d'importantes ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	854	735
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	315	372
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 230	1 244
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions CHF)	3	3
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	137	137

4.7.7 Développement durable

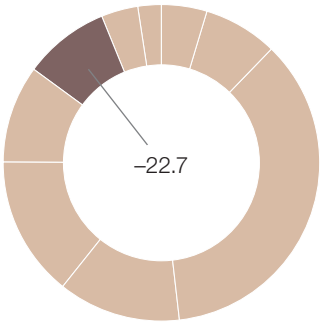

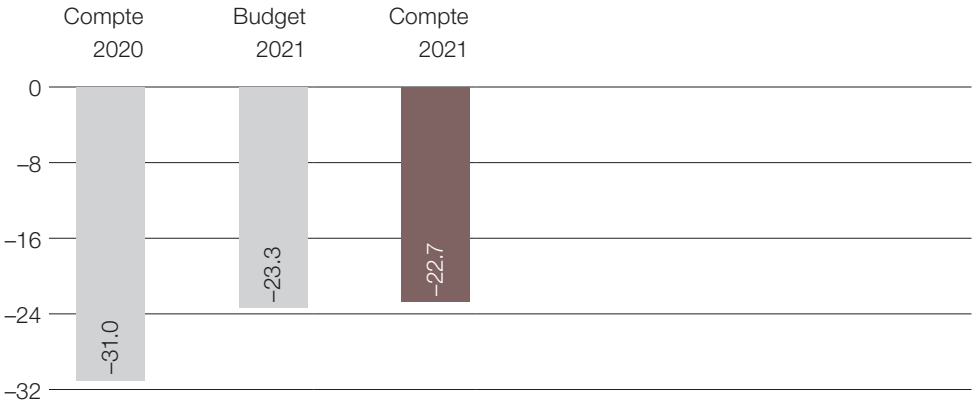

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) promeut le développement durable par les moyens suivants.

– En tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des bases, des connaissances et des méthodes.

– Il soutient l'intégration des affaires liées au développement durable dans les activités de l'Etat.

– Afin d'obtenir une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'état-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines liés à l'environnement.

– En tant que service cantonal de l'énergie, il promeut une utilisation efficiente de l'énergie permettant de préserver les ressources, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie locales et renouvelables ; il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments.

– En tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations requises et prend position dans les procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites.

– Il effectue les tâches cantonales conformément à la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7).

La section Protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air. Les résultats sont publiés quotidiennement sur Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le bruit émis par les installations industrielles et artisanales fait également l'objet d'une surveillance, de même que le respect des valeurs limites en vigueur pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 755 715	1 518 000	1 563 968	45 968	3.0 %
(-) Frais de personnel	–5 901 530	–6 080 921	–6 379 924	–299 003	–4.9 %
(-) Coûts matériels	–1 424 289	–2 015 035	–1 854 937	160 098	7.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–194 863	–204 406	–184 044	20 361	10.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–5 764 967**	**–6 782 362**	**–6 854 938**	–72 576	–1.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	51 088 970	49 361 793	**50 327 204**	965 411	2.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–76 337 184	–65 844 000	**–66 151 179**	–307 179	–0.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 016	2 721	**1 717**	–1 004	–36.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–31 009 165**	**–23 261 848**	**–22 677 195**	584 652	2.5 %
(+)/(-) Régularisations	26 802	22 516	24 772	2 257	10.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–30 982 364**	**–23 239 332**	**–22 652 423**	586 909	2.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Développement durable	–797 617	–1 046 292	–981 734	64 558	6.2 %
Energie	–2 512 132	–2 379 833	–2 669 098	–289 265	–12.2 %
Protection contre les immissions	–2 455 219	–3 356 237	–3 202 011	154 226	4.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I présente une détérioration de CHF 0,1 million (1,1 %) par rapport au budget, ce qui s'explique par l'augmentation des frais de personnel (CHF 0,3 mio) suite à la hausse des affaires à traiter. Les dépenses consenties pour les prestations externes (CHF 0,2 mio) ayant été plus faibles que prévu en raison du report de projets, elles ont permis de compenser en partie cette hausse.

Le solde II présente une amélioration de CHF 0,6 million (2,5 %) par rapport au budget 2021. Ce résultat repose essentiellement sur le fait que les dépenses liées aux contributions versées sont moins élevées que prévu (CHF 0,4 mio) en raison du lancement reporté des trois projets de la Wyss Academy.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. réchauffement climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte) doit être poursuivie. La coordination environnementale et, surtout, les études d'impact sur l'environnement garantissent la durabilité des nouveaux projets de construction.

L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2020 à 2023), de la législation sur l'énergie (Loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie [LCEn ; RSB 741.1]) mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une base de données cantonale sur l'énergie et le climat doit maintenant être établie à titre d'aide. Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches permanentes importantes. La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une révision de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir ; RSB 823.1) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Pour ne pas prendre de retard au niveau économique, une nouvelle révision de la loi cantonale sur l'énergie du 15 mai 2011 (LCEn ; RSB 741.1) s'impose. La législation mouvante sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation des taxes sur le CO_2 au niveau national peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables. Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	242	290
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	2	43
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	6 900	8 330
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	9	6
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	112	86
Demandes de permis de construire RNI	164	179
Modifications mineures RNI	478	166
Mesures de réception RNI	61	66
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	1 486	1 578
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	89	93

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement

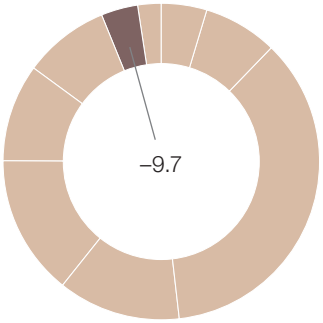

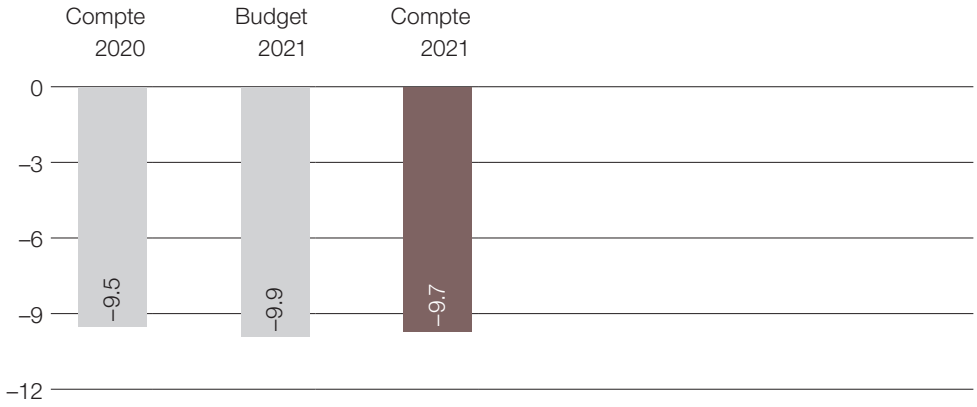

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 797 577	1 767 000	1 659 417	–107 583	–6.1 %
(-) Frais de personnel	–9 077 586	–9 343 324	–9 051 021	292 302	3.1 %
(-) Coûts matériels	–1 455 789	–1 447 875	–1 519 966	–72 091	–5.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–803 694	–841 680	–823 850	17 830	2.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 539 492**	**–9 865 878**	**–9 735 421**	130 458	1.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 027	7 000	**2 197**	–4 803	–68.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 538 465**	**–9 858 878**	**–9 733 224**	125 655	1.3 %
(+)/(-) Régularisations	152 386	137 720	133 113	–4 608	–3.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–9 386 079**	**–9 721 158**	**–9 600 111**	121 047	1.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 647 561	–8 106 347	–7 797 609	308 738	3.8 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 891 931	–1 759 532	–1 937 812	–178 280	–10.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits « Protection des consommateurs et sécurité de l'environnement » s'est amélioré d'environ CHF 0,1 million par rapport aux prévisions. Ce bon résultat montre que le budget a été établi de manière réaliste, et qu'il est fruit d'une approche raisonnée et bien conçue des coûts.

Priorités de développement

Protection des consommateurs
Les modifications de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI ; RS 817.0) ont pu être mises en œuvre en 2021. En outre, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a adjugé au Laboratoire cantonal bernois un nouveau mandat quadriennal en qualité de laboratoire national de référence (LRN).

Sécurité de l'environnement
La campagne nationale « Ecole » a revêtu une haute priorité en tant que campagne d'information et d'application de la législation. L'objectif était de garantir une mise en œuvre harmonisée du droit sur les produits chimiques dans les écoles du canton de Berne. Le guide national déjà présenté a été distribué et appliqué dans toutes les écoles du canton de Berne via des inspections, des prises de contact personnelles et l'envoi par la poste. La campagne prendra fin l'an prochain.

Chances et risques

La centralisation des services du personnel et des finances au sein de la DEEE a pu être mise en œuvre dans une version remaniée.

Un déménagement dans de nouveaux locaux devrait être effectué au cours des prochaines années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	7 885	7 262
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 993	11 315
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	85	90
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.7.9 Affaires vétérinaires

Remarque
Le groupe de produits « Affaires vétérinair » est géré depuis 2021 en tand que produit dans le groupe de produits « agriculture ».

Vous trouverez davantage d'informations sur la Visualisation des finances du canton de Berne.

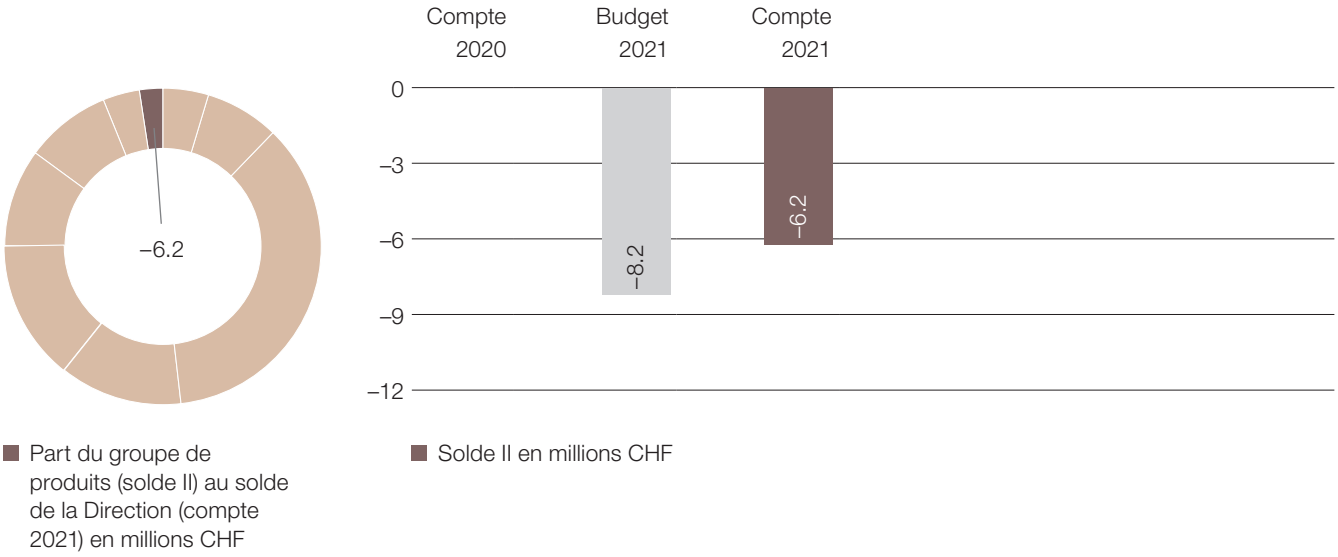

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Affaires vétérinaires » exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que de la législation cantonale sur les chiens (Loi du 27 mars 2012 sur les chiens [RSB 916.31]). Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	4 998 000	4 844 772	–153 228	–3.1 %
(-) Frais de personnel	0	–7 604 521	–7 537 853	66 669	0.9 %
(-) Coûts matériels	0	–4 977 389	–2 395 419	2 581 970	51.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	–22 845	–156 155	–133 311	–583.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**0**	**–7 606 755**	**–5 244 656**	2 362 099	31.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–700 000	**–1 008 439**	–308 439	–44.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	75 000	**64 024**	–10 976	–14.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**0**	**–8 231 755**	**–6 189 071**	2 042 684	24.8 %
(+)/(-) Régularisations	0	1 007 345	–286 129	–1 293 474	–128.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**0**	**–7 224 410**	**–6 475 200**	749 210	10.4 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Affaires vétérinaires	0	–7 606 755	–5 244 656	2 362 099	31.1 %
Caisse des épizooties	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I présente une amélioration de près de CHF 2,3 millions par rapport au budget 2021, due essentiellement au report d'un programme national de lutte contre le piétin du mouton (CHF 1,0 mio) et à la situation épizootique favorable en 2021. La pandémie de COVID-19 a empêché la tenue de la majeure partie des séances, formations et manifestations externes, et certains domaines ont également fait l'objet de moins de contrôles. Les dépenses s'en sont trouvées allégées. En outre, les coûts résultant du déménagement de l'OVET sont restés nettement inférieurs au montant budgété.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations fédérales sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'exercice de la profession vétérinaire, sur les médicaments vétérinaires ainsi que de la loi sur les chiens.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR), par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale, par la mise en place de mesures visant à améliorer la santé animale ainsi que par la consolidation de la collaboration avec les organisations du secteur dans la lutte contre les épizooties. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'Asan, l'application commune aux cantons et à la Confédération, doit être préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La crise du COVID-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie et aux mesures de prévention de la transmission de zoonoses à l'être humain. Cette sensibilisation pourra être mise à profit pour renforcer l'adhésion aux mesures promouvant la bonne santé des animaux, mais la crise pourrait aussi entraîner à l'avenir davantage de résistance aux campagnes de vaccination et autres mesures de lutte contre les épizooties. L'initiative sur l'élevage intensif pourrait avoir de fortes répercussions sur la législation sur la protection des animaux (Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux [LPA ; RS 455]) et son application. Le développement de la politique agricole PA22+ pourrait faire de la santé animale une priorité. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 847	1 919
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	227	172

4.8 Préfinancements

4.8.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 640 655**	**–5 393 600**	**–6 901 170**	–1 507 570	–28.0 %
Revenus	**5 640 655**	**5 393 600**	**6 901 170**	1 507 570	28.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–240	–1 198 600	–5 000	1 193 600	99.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 333 444	–4 120 000	–6 545 875	–2 425 875	–58.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–306 972	–75 000	–350 295	–275 295	–367.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	8 000	0	–8 000	–100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 165 600	0	–1 165 600	–100.0 %
46 Revenus de transfert	3 385 877	2 320 000	3 633 859	1 313 859	56.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	354 778	0	1 367 311	1 367 311	0.0 %
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–26 735 870**	**–22 500 000**	**–12 783 870**	9 716 130	43.2 %
Recettes	**22 403 180**	**17 500 000**	**12 317 141**	–5 182 859	–29.6 %
Solde	**–4 332 690**	**–5 000 000**	**–466 729**	4 533 271	90.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	–26 735 870	–22 500 000	–12 783 870	9 716 130	43.2 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	22 403 180	17 500 000	12 317 141	–5 182 859	–29.6 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	25 000 000	48 178 385	48 178 385	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	48 178 385	47 012 785	46 811 074	–201 711	–0.4 %
Variation du patrimoine	23 178 385	–1 165 600	**–1 367 311**	–201 711	–17.3 %

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0). Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique ».

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.9 Financements spéciaux

4.9.1 Caisse des épizooties

L'article 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 103 937**	**–4 385 105**	**–2 927 152**	1 457 953	33.2 %
Revenus	**3 103 937**	**4 385 105**	**2 927 152**	–1 457 953	–33.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–92 906	–15 000	–120 975	–105 975	–706.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 043 357	–2 829 400	–1 040 629	1 788 771	63.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	32	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–492 763	0	–324 554	–324 554	0.0 %
36 Charges de transfert	–890 235	–680 000	–799 671	–119 671	–17.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–584 708	–860 705	–641 322	219 382	25.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	8 850	75 000	64 000	–11 000	–14.7 %
42 Taxes	2 238 636	2 265 000	2 160 497	–104 503	–4.6 %
43 Revenus divers	0	0	1	1	0.0 %
44 Revenus financiers	–123	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	91	995 105	0	–995 105	–100.0 %
46 Revenus de transfert	46 252	0	24	24	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	810 232	1 050 000	702 630	–347 370	–33.1 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**–1**	–1	–
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**–1**	–1	–
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	–1	–1	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	11 268 349	11 761 020	11 761 020	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	11 761 020	10 765 915	12 085 574	1 319 659	12.3%
Variation du patrimoine	492 672	–995 105	**324 554**	1 319 658	132.6%

Commentaire

Au 31 décembre 2021, le solde de la caisse s'élevait à environ CHF 12,1 millions soit une hausse de CHF 0,3 million par rapport à l'année précédente.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.10 Fonds

4.10.1 Fonds de régénération des eaux

L'article 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén ; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 507 662**	**–4 560 000**	**–4 473 933**	86 067	1.9 %
Revenus	**4 507 662**	**4 560 000**	**4 473 933**	–86 067	–1.9 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–5 579	–5 000	–5 217	–217	–4.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–70 188	–415 000	–63 608	351 392	84.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 281 293	–390 000	–1 518 475	–1 128 475	–289.4 %
36 Charges de transfert	–2 863 567	–3 140 000	–2 614 459	525 541	16.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–287 035	–610 000	–272 173	337 827	55.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	10 000	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	185 000	100 000	147 737	47 737	47.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 312 662	4 460 000	4 326 196	–133 804	–3.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	15 396 078	16 677 371	16 677 371	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	16 677 371	17 067 371	18 195 846	1 128 475	6.6 %
Variation du patrimoine	1 281 293	390 000	**1 518 475**	1 128 475	289.4 %

Commentaire

Au 31 décembre 2021, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 18,2 millions, soit une hausse de CHF 1,5 million par rapport à l'année précédente. Depuis le passage au modèle MCH2/IPSAS, les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan : elles sont directement portées à la charge du compte de résultats en tant que contributions lors de leur versement par le canton ou de leur facturation par les destinataires. Les avoirs du fonds peuvent compenser les fluctuations risquant de survenir, certaines années, au niveau des montants effectivement versés.

4.10.2 Fonds du tourisme

L'article 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–363 000**	**–151 500**	**–339 310**	–187 810	–124.0 %
Revenus	**363 000**	**151 500**	**339 310**	187 810	124.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–363 000	–57 000	–339 310	–282 310	–495.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
39 Imputations internes	0	–44 500	0	44 500	100.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	363 000	151 500	339 310	187 810	124.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**–50 000**	**0**	50 000	100.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**–50 000**	**0**	50 000	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	1 908 829	1 305 644	1 305 644	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	1 305 644	1 154 144	966 333	–187 811	–16.3 %
Variation du patrimoine	–603 185	–151 500	**–339 311**	–187 811	–124.0 %

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique » et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur le travail dans les entreprises de transports publics (Loi sur la durée du travail, LDT ; RS 822.21). Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.10.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'article 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS ; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–426 228**	**–441 800**	**–497 814**	–56 014	–12.7 %
Revenus	**426 228**	**441 800**	**497 814**	56 014	12.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–35 149	0	–53 538	–53 538	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–71 289	–160 800	0	160 800	100.0 %
36 Charges de transfert	–284 784	–260 000	–418 501	–158 501	–61.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–35 005	–21 000	–25 776	–4 776	–22.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	62 935	62 935	0.0 %
46 Revenus de transfert	426 228	431 800	434 879	3 079	0.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	10 000	0	–10 000	–100.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	347 678	418 967	418 967	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	418 967	579 767	356 032	–223 735	–38.6 %
Variation du patrimoine	71 289	160 800	**–62 935**	–223 735	–139.1 %

Commentaire

Au 31 décembre 2021, le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,4 million, soit une diminution d'environ CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–22.1	0.2
Santé publique	–1 219.5	20.7
Protection de la santé et service sanitaire	–110.9	64.7
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–3.5	1.5
Intégration et action sociale	–548.7	179.4
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–1 004.4	169.2

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–17.7	–20.9	–22.0	–1.0	–4.9 %
Santé publique	–1 421.1	–1 233.1	–1 198.8	34.3	2.8 %
Protection de la santé et service sanitaire	–16.8	–7.7	–46.3	–38.5	–497.6 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–44.3	–1.3	–2.0	–0.7	–52.7 %
Intégration et action sociale	–353.6	–437.1	–369.3	67.8	15.5 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–832.9	–855.3	–835.2	20.0	2.3 %
Total	**–2 686.5**	**–2 555.4**	**–2 473.5**	81.9	3.2 %

5.3 Priorités de l'exercice

Mise en œuvre du plan stratégique cantonal en faveur des adultes handicapés, création des bases légales
Les nouvelles bases légales permettront d'ajuster, à l'avenir, la prise en charge aux besoins individuels des personnes en situation de handicap. Le régime de financement sera remodelé à cette fin. Durant l'exercice sous revue, la version bernoise de la méthode (plan d'aide individuel [IHP]) a été analysée avec le concours d'un groupe de spécialistes associé au développement du questionnaire d'évaluation des besoins.

L'évaluation de la procédure de consultation du projet de loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) est arrivée à son terme et la deuxième procédure de corapport a été ouverte.

La DSSI a repoussé l'entrée en vigueur de la LPHand au 1er janvier 2024, donnant suite au souhait exprimé par la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc), qui pourra ainsi, dans la nouvelle composition résultant des élections 2022, délibérer sur le projet de loi durant l'intégralité du processus parlementaire.

L'instrument d'évaluation des besoins IHP a été testé dans le milieu de la prise en charge, une démarche évaluée dans le cadre de discussions de groupe. La préparation d'une étude sur le sujet a été demandée, dont les résultats définitifs tomberont au début de l'an prochain. Les enseignements tirés de la phase de test ont été évalués et analysés par un groupe d'experts, et les résultats seront mis à profit dans le cadre du développement ultérieur d'IHP. Les travaux d'élaboration de l'ordonnance d'application de la LPHand se sont en outre poursuivis.

Préparation du transfert du domaine des enfants et des adolescents présentant un handicap ou des besoins particuliers
La DSSI collabore à deux projets interdirectionnels qui se traduiront par une restructuration en son sein : la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), sous l'égide de l'INC, et l'introduction au 1er janvier 2022 de la nouvelle loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319), relevant de la DIJ. Durant l'année sous revue, le transfert des moyens financiers et des ressources en personnel dans les autres Directions a été préparé et partiellement réalisé, et des processus de transition ont été définis.

Réorientation du financement résiduel du secteur ambulatoire relatif au troisième âge et au long séjour (aide et soins à domicile)
Depuis l'introduction du nouveau régime de financement des soins en 2011, les coûts des soins sont répartis entre l'assurance obligatoire des soins (AOS), les personnes assurées et les entités chargées du financement résiduel, conformément à l'article 25a, alinéa 5 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). Il incombe aux cantons de réglementer le financement résiduel. Au cours des dernières années, des effets inopportuns ont été constatés au niveau du financement résiduel des prestations ambulatoires. Depuis 2019, la DSSI s'attelle à réorienter le système de financement et a pu terminer ces travaux en 2021. A partir du 1er janvier 2022, un système de financement résiduel simple, précis et durable sera en place.

Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux (NFFS)
La DSSI a élaboré le mandat en vue du programme NFFS en étroite collaboration avec la DIJ, la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) et l'Association des communes bernoises (ACB). Le mandant a approuvé ce dernier fin juin 2021. Les travaux ont commencé. Il s'agit maintenant d'établir, d'ici fin 2023, les bases de décision en vue d'un arrêté du Grand Conseil portant sur la mise en œuvre du programme. À cet égard, trois projets sont prévus. Celui intitulé « Processus et exigences » permettra de définir les propriétés du nouveau système de gestion des cas. Le projet « Modèle d'affaires » jettera les bases de la future organisation d'exploitation et de la collaboration avec les communes, tout en voyant l'élaboration d'une proposition de financement. Ces deux projets ont démarré en automne 2021. Le projet « Appel d'offres » devrait être lancé sur la base des résultats engrangés dans le cadre des deux premiers, probablement en 2022.

Insertion professionnelle dans le canton de Berne (IP-BE)
Optimisation de l'insertion professionnelle dans le canton de Berne (IP-BE) est un projet stratégique commun de la DSSI et de la DEEE. En 2021, des représentants / représentantes du domaine, de la BKSE et de l'économie ont élaboré un programme détaillé et un plan de mise en œuvre.

Projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale
Durant l'exercice sous revue, le projet pilote en deux phases d'organe de révision de l'aide sociale a vu l'établissement d'un rapport sur les résultats assorti de mesures concrètes ; les divers instruments créés et les conclusions obtenues ont été affinés en collaboration avec les autorités sociales et les services sociaux impliqués dans les phases pilotes. Ce projet a par ailleurs permis de lancer une discussion sur la surveillance dans l'aide sociale individuelle. Les services sociaux pilotes et les autorités sociales ont été invités à réfléchir sur le rôle que ces dernières pourraient jouer à l'avenir.

Au printemps 2021, la DSSI a constitué un groupe de travail composé des principaux représentants / représentantes de la pratique et approfondi différentes possibilités de concrétisation, dont une a été retenue par le comité de pilotage. L'organe de révision fera partie de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS). Le plan de mise en œuvre actuellement en préparation se fonde sur ce qui précède.

Stratégie cantonale d'aide aux victimes
En mars 2020, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'élaborer une stratégie cantonale d'aide aux victimes (motion 280/2019). Depuis lors, un rapport est en préparation dans le cadre de ce projet.

Nouvelle plateforme électronique dans le domaine de l'asile (NFAM)
À la suite de l'introduction de NFAM pour les autorités cantonales (OIAS, Office de la population [OPOP]) en septembre 2020, l'accent a été mis sur la seconde partie du projet durant l'année 2021, NFAM Partner : il s'agit là d'un système de gestion des cas dans les domaines de l'aide sociale, de l'hébergement et de l'intégration, que le canton de Berne mettra à disposition de ses partenaires régionaux. Prêt à la fin 2021, ce système sera introduit par étapes auprès de ces derniers.

Virage ambulatoire dans le domaine des soins hospitaliers (AVOS)
Parallèlement à la liste en vigueur depuis 2019 des interventions uniquement prises en charge en mode ambulatoire élaborée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) au sens de l'ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS ; RS 832.112.31), la DSSI applique depuis le 1er juillet 2021 une liste cantonale étendue analogue à celle du canton de Lucerne. Les extensions prévues par ce

dernier prendront effet à la même date à Berne et dans les autres cantons.

Soutien à la formation postgrade en médecine
La motion 249–2014 Mühlheim (Berne, pvl) « Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins » est mise en œuvre par le biais d'une modification indirecte de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). La CSoc a complété sur deux points les dispositions proposées par le Conseil-exécutif, afin de tenir compte des disparités régionales dans l'effort de promotion des disciplines médicales dans lesquelles l'offre est insuffisante. Durant la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a adopté les dispositions définitives de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01), au terme de sa révision.

Programme de dépistage du cancer colorectal, sous la direction de la Ligue contre le cancer des deux Bâle (KLBB)
La DSSI a chargé la KLBB de mettre sur pied et de diriger le programme de dépistage du cancer colorectal. Les travaux ont bien avancé en 2021 sous l'égide de la mandante, qui a constitué un comité d'experts pour le programme qui se tiendra dans le canton de Berne. Il est prévu que les premiers dépistages aient lieu courant 2022.

Rémunérations supplémentaires
Des rémunérations supplémentaires peuvent être accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2020 à 2023 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100,0 millions de l'INC pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	19 957
Psychiatrie hospitalière de jour	18 265
Psychiatrie ambulatoire	16 984
Innovations	0
Consultations en matière de grossesse	1 340
Protection de l'enfance et infrastructure de l'école	159
Ecoles de cliniques	3 355
Total	60 060

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI
La mise en œuvre de cette stratégie avance comme prévu et des étapes importantes ont pu être franchies en 2021. À cet égard, il convient de mentionner les projets suivants :

La première étape du projet de la plateforme pour le relevé des données hospitalières (SDEP) est achevée. La statistique médicale des hôpitaux est relevée depuis début 2021 par le biais de cet outil, qui permet non seulement de recueillir les données par voie électronique mais également d'en contrôler la plausibilité. Dans l'ensemble, ce projet a permis d'améliorer la collecte et la qualité des données. La deuxième étape, qui vise à automatiser la livraison des données de la statistique des hôpitaux dès 2022, est en cours.

Le projet NFAM (nouvelle application spécialisée pour la migration) vise à numériser tous les processus de gestion des cas dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Lancé en 2019, ce projet est réalisé en deux étapes : la première, qui consistait à numériser les processus internes au canton à la DSE et à la DSSI, s'est terminée fin 2020. En cours, la phase finale du projet a pour objectif d'inclure les processus de prise en charge par les partenaires régionaux de la DSSI. L'exploitation pourra débuter au premier trimestre 2022. Le canton de Berne sera ainsi le premier à introduire en Suisse une solution numérique permettant la gestion des cas de bout en bout.

Depuis octobre 2021, les médecins bernois n'utilisent plus de formulaires papier pour obtenir une autorisation d'exercer et ce grâce au projet de système de gestion en ligne des autorisations, dont la première phase a consisté à élaborer une solution électronique permettant de déposer de nouvelles demandes et d'effectuer des changements. Un premier jalon a ainsi été posé vers la numérisation de l'ensemble du système d'autorisations dans les domaines de la santé et de l'aide sociale.

Le système de traitement électronique des factures hospitalières introduit durant l'exercice précédent dans le canton de Berne a été étendu aux structures de soins hospitalières: les factures de ces dernières ont été progressivement intégrées dans cette solution numérique dès le troisième trimestre 2021. L'examen des décomptes de la part cantonale des prestations de soins s'effectue depuis lors entièrement par voie électronique et au cas par cas.
Nonobstant la priorité accordée à la mise en œuvre de la stratégie de vaccination contre le coronavirus, les travaux de numérisation du programme cantonal de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) se sont poursuivis comme prévu. Depuis mars 2021, tout le processus se déroule en ligne, de l'étape de la commande à celle de la facturation.

Au cours des deux dernières années, la pandémie de coronavirus a accéléré de manière inopinée la numérisation de l'administration. En très peu de temps et à un rythme soutenu, tous les acteurs concernés se sont attelés à développer des solutions numériques pour lutter contre cette pandémie. Toute une série de solutions en réseau ont vu le jour dans les domaines du traçage des contacts, de la vaccination et de la logistique. Ces systèmes ont permis d'une part d'organiser la lutte contre la pandémie et, d'autre part, de communiquer avec la population. À l'avenir également, la DSSI approfondira le thème de la gestion des données et redéfinira son architecture logicielle sur la base des expériences recueillies durant la pandémie, l'objectif étant de renforcer l'utilisation du numérique dans le cadre de la gestion des affaires.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 070 030 591**	**–2 912 448 018**	**–2 924 933 824**	–12 485 805	–0.4 %
Revenus	**386 068 537**	**362 338 305**	**437 114 213**	74 775 908	20.6 %
Solde	**–2 683 962 054**	**–2 550 109 713**	**–2 487 819 611**	62 290 102	2.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–64 236 088	–64 214 166	–79 140 602	–14 926 436	–23.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–71 545 741	–21 642 210	–104 134 170	–82 491 960	–381.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–601 786	–1 692 875	–2 103 021	–410 146	–24.2 %
34 Charges financières	–1 729	–6 770	–5 599	1 171	17.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	–307 379	–307 379	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 902 966 048	–2 805 851 387	–2 722 017 444	83 833 944	3.0 %
37 Subventions à redistribuer	–4 802 880	–8 000 000	–4 571 770	3 428 230	42.9 %
38 Charges extraordinaires	–1 103 727	–169 971	–888 089	–718 118	–422.5 %
39 Imputations internes	–24 772 593	–10 870 639	–11 765 752	–895 112	–8.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	11 501 158	6 437 500	68 595 649	62 158 149	965.6 %
43 Revenus divers	294	0	75	75	0.0 %
44 Revenus financiers	88 902	74 800	117 502	42 702	57.1 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 354 858	622 100	0	–622 100	–100.0 %
46 Revenus de transfert	364 300 402	345 765 834	357 227 836	11 462 002	3.3 %
47 Subventions à redistribuer	4 802 880	8 000 000	4 571 770	–3 428 230	–42.9 %
48 Revenus extraordinaires	1 160 534	237 971	915 386	677 415	284.7 %
49 Imputations internes	2 859 508	1 200 100	5 685 994	4 485 894	373.8 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant inférieur d'environ CHF 62,0 millions à celui prévu au budget.

Les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont engendré des coûts d'environ CHF 64,0 millions (vaccins et tests, traçage des contacts, communication). La résiliation d'une partie des provisions constituées l'année dernière pour compenser la perte de revenu subie par les hôpitaux répertoriés pour les infrastructures et le personnel supplémentaires mis à disposition afin d'assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19 en application de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS ; RSB 101.3) a en revanche permis d'alléger la facture (CHF 34,0 mio).

Des économies de l'ordre de CHF 24,0 millions ont été réalisées par rapport au budget dans le domaine du sauvetage (en raison des recettes supplémentaires engrangées par les fournisseurs de prestations) et de la psychiatrie (suite à la fermeture des services en raison d'un manque de personnel).

Les dépenses ont également été inférieures d'environ CHF 60,0 millions au montant budgété dans l'aide matérielle. Pour l'année sous revue, le canton de Berne a tablé sur une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à cause de la crise du coronavirus. Cette hausse a pu être évitée grâce à une conjoncture économique favorable et à des mesures prises en amont. Des ressources supplémentaires ont été inscrites au budget lors de la planification en 2021 en vue du transfert de compétences du canton aux communes concernant les personnes admises à titre provisoire et réfugiées ainsi que pour les frais de traitement. Les dépenses pour les prestations institutionnelles dans les domaines de l'aide sociale et de l'aide sociale aux réfugiés ont par ailleurs été inférieures au montant budgété (env. CHF 8,0 mio).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–37 885 187**	**–33 251 671**	**–71 453 932**	–38 202 261	–114.9 %
Recettes	**8 538 329**	**10 497 500**	**28 916 836**	18 419 336	175.5 %
Solde	**–29 346 858**	**–22 754 171**	**–42 537 096**	–19 782 925	–86.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–115 517	–250 000	–392 749	–142 749	–57.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 564 119	–6 588 000	–11 695 540	–5 107 540	–77.5 %
54 Prêts	–18 064 500	0	–36 200 000	–36 200 000	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–18 141 050	–26 413 671	–23 165 643	3 248 028	12.3 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	3 435 422	0	4 000	4 000	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	4 565 706	10 497 500	10 509 412	11 912	0.1 %
64 Remboursement de prêts	0	0	16 800 000	16 800 000	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	537 200	0	1 603 424	1 603 424	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la DSSI (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est supérieur au budget d'environ CHF 20,0 millions.

D'une part, un prêt non budgété de CHF 36,0 millions a été accordé au Regionalspital Emmental (CHR) AG. D'autre part, les prêts octroyés en vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV ; RSB 101.2) ont été remboursés (CHF –16,8 mio).

Les deux programmes informatiques VacMe (vaccination) et Tracy (traçage des contacts) mis en place pour garantir un déroulement efficace de ces processus dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus ont engendré un surcoût. En outre, des dépenses d'investissement supplémentaires visant à concrétiser la stratégie de numérisation de la DSSI n'avaient pas toutes été inscrites au budget. Celles-ci ont pu être compensées par des subventions d'investissement plus basses que prévu dans le domaine du handicap (retard de certains projets).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2017	2018	2019	2020	2021
356.6	353.8	356.5	311.8	317.4

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif (équivalents pleintemps [EPT] au 31 décembre. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- suppression de 4,2 EPT dans le cadre du programme d'allégement 2018 ;
- transfert de 1,4 EPT à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1er janvier 2019 et de 0,2 EPT le 1er janvier 2020 suite au projet IT@BE ;
- transfert de 65,9 EPT du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1er janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions ;
- délocalisation de 11,3 EPT de la DSE à la DSSI en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) ;
- suppression de 2,1 EPT suite à la déclaration de planification Brönnimann ;
- création de divers postes à durée limitée en 2020 et en 2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19 ;
- transfert de 5,8 EPT à l'INC et à la DIJ le 1er janvier 2022 en raison de la mise en œuvre des projets REVOS et PPEP.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

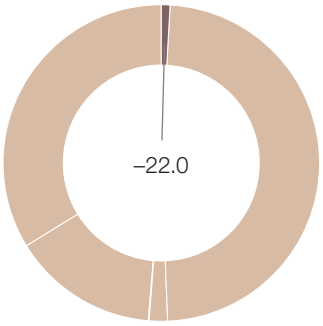

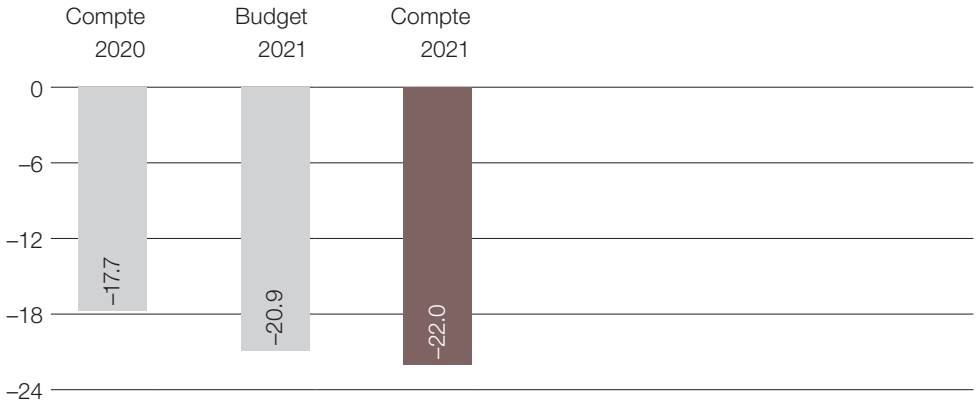

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Soutien du directeur / de la directrice ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour le directeur / la directrice, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	17 098	30 000	177 746	147 746	492.5 %
(-) Frais de personnel	–8 030 959	–8 059 082	–8 487 491	–428 410	–5.3 %
(-) Coûts matériels	–8 394 989	–10 356 866	–10 417 692	–60 826	–0.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–540 074	–1 780 439	–2 380 649	–600 210	–33.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 948 925**	**–20 166 387**	**–21 108 086**	–941 699	–4.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–789 106	–810 000	**–857 304**	–47 304	–5.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 220	34 000	**6 753**	–27 247	–80.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 725 811**	**–20 942 387**	**–21 958 637**	–1 016 250	–4.9 %
(+)/(-) Régularisations	119 919	291 389	435 771	144 382	49.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–17 605 892**	**–20 650 998**	**–21 522 866**	–871 868	–4.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Prestations juristiques	–1 769 207	–1 831 559	–2 085 386	–253 827	–13.9 %
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	–12 593 112	–16 275 111	–16 966 146	–691 035	–4.2 %
Soutien aux fonctions de direction de la DSSI	–2 586 606	–2 059 717	–2 056 554	3 163	0.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits est supérieur de plus de CHF 0,9 million au budget. Ce dépassement est à mettre au compte des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 qui ont été prises dans domaine de compétences du Secrétariat général (SG). Il se compose d'une part d'amortissements et d'intérêts calculés de quelque CHF 0,4 million liés aux outils informatiques VacMe et Tracy, développés et exploités pour assurer le bon déroulement de la campagne de vaccination ainsi que du traçage des contacts. Le SG a par ailleurs dû renforcer ses effectifs, notamment ceux de l'état-major spécial coronavirus, pour être en mesure de coordonner adéquatement la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce qui a généré un surcoût d'environ CHF 0,4 million.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, le SG a d'une part concentré ses efforts sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 (sous la direction de l'état-major spécial coronavirus) et sur le projet de réorganisation de la direction (sous la responsabilité du SG). D'autre part, il a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes en situation de handicap, tout en suivant de près la réforme du financement résiduel dans le domaine de la prise en charge ambulatoire des personnes âgées et des soins de longue durée (services de maintien à domicile).

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- La nouvelle loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2) a été adoptée en seconde lecture lors de la session de printemps. Les ordonnances d'exécution afférentes, à savoir l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (OPASoc ; RSB 860.21) et l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ; RSB 860.22) ont été adoptées en novembre 2021 par le Conseil-exécutif.
- La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) a été remaniée après la procédure de consultation.
- La loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01) a été partiellement révisée. Le Grand Conseil a adopté cette modification en première et unique lecture lors de la session d'hiver 2021.
- Plusieurs ordonnances portant sur les mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus ont par ailleurs été édictées et en partie modifiées très fréquemment.

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	169	172
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	16
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	50	43
Nombre de projets législatifs	18	19
Nombre de conseils juridiques	487	424
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	253	186
Nombre de recours déposés	33	66
Nombre de recours réglés	30	45

5.7.2 Santé publique

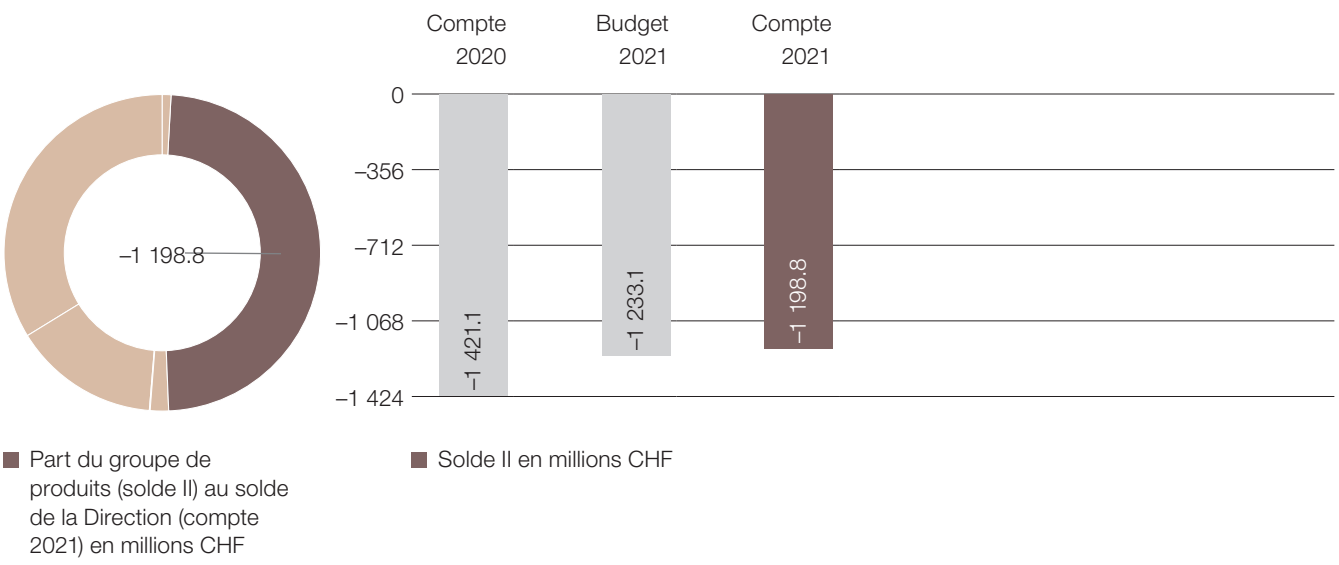

Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (aide aux personnes dépendentes et promotion de la santé).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	37 794	0	152 679	152 679	0.0 %
(-) Frais de personnel	–5 057 951	–5 359 862	–4 884 321	475 542	8.9 %
(-) Coûts matériels	–747 782	–1 482 500	–861 271	621 229	41.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–601 974	0	–1 398 694	–1 398 694	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–6 369 913**	**–6 842 362**	**–6 991 607**	–149 245	–2.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	43 297 632	21 790 000	**16 910 473**	–4 879 527	–22.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 461 423 214	–1 251 072 900	**–1 212 364 732**	38 708 168	3.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 411 887	3 000 000	**3 644 427**	644 427	21.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 421 083 608**	**–1 233 125 262**	**–1 198 801 439**	34 323 824	2.8 %
(+)/(-) Régularisations	1 727 697	402 202	2 904 660	2 502 458	622.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 419 355 911**	**–1 232 723 060**	**–1 195 896 779**	36 826 281	3.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soins aigus somatiques	–2 924 472	–3 306 779	–3 670 997	–364 218	–11.0 %
Réadaptation	–209 591	–166 191	–41 233	124 958	75.2 %
Formation pratique et perfectionnement	–977 427	–1 081 587	–1 408 163	–326 576	–30.2 %
Sauvetage	–480 360	–371 535	–399 914	–28 379	–7.6 %
Psychiatrie	–462 962	–586 580	–226 787	359 793	61.3 %
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–1 315 100	–1 329 690	–1 244 514	85 177	6.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le groupe de produits clôture environ CHF 34,3 millions en dessous du budget (solde I et solde II.

Le solde I est supérieur de quelque CHF 0,2 million aux prévisions, tandis que le solde II est inférieur d'environ CHF 34,5 millions (baisse des charges de CHF 38,7 mio, diminution des contributions cantonales de CHF 4,9 mio et recettes supplémentaires de CHF 0,6 million dues aux rentrées fiscales et aux amendes).

Le dépassement du solde I s'explique par des intérêts calculatoires et des amortissements non budgétés dus à des prêts imprévus. Les frais supplémentaires ont pu être en partie compensés en raison d'une part de charges de personnel réduites grâce aux gains de fluctuation, et d'autre part de la diminution du nombre de mandats confiés à des tiers, due notamment au manque de ressources en raison de la pandémie de COVID-19.

Les subventions cantonales n'ont pas été toutes utilisées pour les raisons suivantes : dans le cadre de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS ; RS 101.3), le canton a octroyé, sous certaines conditions, une compensation de la perte de revenu et une contribution aux hôpitaux répertoriés qui ont mis à disposition des infrastructures et du personnel supplémentaires pour assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19. En 2020, les dépenses ont été estimées à environ CHF 154,0 millions (constitution d'une provision). Durant l'année sous revue, CHF 116,9 millions ont été versés aux fournisseurs de prestations. Le 31 décembre 2021, la provision a été partiellement dissoute à hauteur de CHF 33,9 millions. CHF 3,0 millions demeurent réservés, car certaines questions restent en suspens et les versements sont assujettis à des conditions.

Dans le domaine de la lutte contre la pandémie de COVID-19, les coûts des centres de dépistage et de vaccination ainsi que des offres de dépistage mobiles des centres hospitaliers régionaux se sont élevés à CHF 24,1 millions.

Une baisse des coûts de quelque CHF 24,0 millions est à noter en raison d'une diminution des prestations dans les institutions psychiatriques (fermeture de services pour cause de manque de personnel) et de recettes additionnelles des fournisseurs de prestations dans le domaine du sauvetage.

Priorités de développement

Dans le domaine des soins aigus somatiques, le système de forfaits par cas SwissDRG est constamment affiné, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations. Il en va de même pour la structure nationale TARPSY introduite en 2018 dans le secteur psychiatrique. Avec l'introduction de ST Reha en 2022, il existera aussi une structure tarifaire nationale dans le domaine de la réadaptation. Par ailleurs, le paysage hospitalier est en constante mutation.

Chances et risques

Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions CHF. Par ailleurs, les prestations hospitalières devraient diminuer en raison du transfert vers l'ambulatoire (liste fédérale de six groupes d'interventions prises en charge uniquement en mode ambulatoire et liste élargie du canton de Berne dans ce domaine).

Il faut s'attendre à voir arriver sur le marché un nombre croissant de traitements et de médicaments révolutionnaires et plus coûteux, autorisés mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure tarifaire ordinaire. Étant donné qu'il est difficile d'en estimer le volume, il existe un risque que les moyens alloués à ces nouveaux traitements soient dépassés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de sorties des patient-e-s bernois-e-s hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	136 122	136 122
Casemix ; somme des sorties de patient-e-s bernois-e-s hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	146 481	146 481
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patient-e-s bernois-e-s dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	175 377	175 377
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	138 618	137 742
Nombre d'interventions de sauvetage	52 985	52 985
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	97	97
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	75	75
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 388	1 329
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	337 289	337 289
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	169 741	169 741
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire

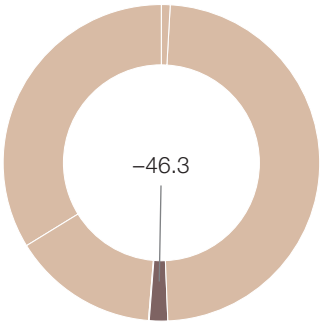

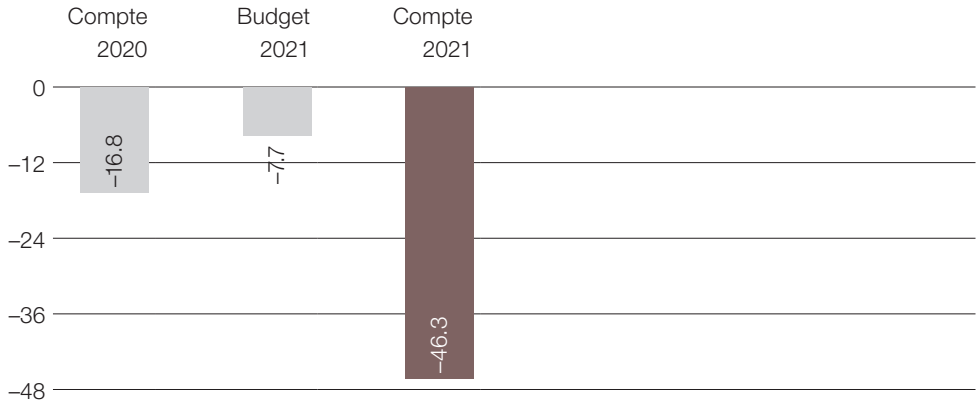

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort de la médecin cantonale, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 087 181	2 106 000	64 654 277	62 548 277	2 970.0 %
(-) Frais de personnel	–5 441 869	–1 993 933	–18 614 391	–16 620 458	–833.6 %
(-) Coûts matériels	–11 948 149	–2 599 000	–87 843 551	–85 244 551	–3 279.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–20 393	0	–485 613	–485 613	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–13 323 229**	**–2 486 933**	**–42 289 278**	–39 802 345	–1 600.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 466 369	–5 257 505	**–3 988 079**	1 269 426	24.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 789 598**	**–7 744 438**	**–46 277 357**	–38 532 919	–497.6 %
(+)/(-) Régularisations	8 682	2 021	14 596	12 575	622.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–16 780 916**	**–7 742 417**	**–46 262 760**	–38 520 344	–497.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Maladies transmissibles et médecine préventive	–10 463 703	–1 082 379	–37 996 710	–36 914 331	–3 410.5 %
Autorisations	–2 255 458	–801 374	–3 242 418	–2 441 044	–304.6 %
Garantie de participation aux frais selon LAMAL art. 41 al. 3	–6 630	–242 045	–129 933	112 112	46.3 %
Gestion des catastrophes	–597 438	–361 135	–920 218	–559 083	–154.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits a été dépassé de quelque CHF 38,5 millions.

D'une part, des économies ont été réalisées au niveau des subventions cantonales (env. CHF 1,3 mio), à la suite de rétributions plus basses dans le cadre de certains contrats de prestations.

D'autre part, les mesures de lutte contre cette pandémie de COVID-19 ont mené à un dépassement considérable des frais de personnel se montant à environ CHF 16,6 millions (traçage des contacts) et des frais matériels atteignant près de CHF 85,7 millions (structures de tests, traçage des contacts, stratégie de vaccination, communication). Ce dépassement sera amplement compensé par des recettes plus élevées de quelque CHF 62,5 millions générées par les remboursements de la Confédération et des assureurs-maladie.

Priorités de développement

Les différentes mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont engendré des coûts non prévus, en particulier :

– CHF 14,4 millions pour les structures de tests, le traçage des contacts et la communication et pour d'autres dépenses également via les groupes de produits « Santé publique » et « Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques » (ACE 0073/2021) ;

– CHF 24,1 millions pour la planification et la mise en œuvre de la stratégie de vaccination et pour d'autres dépenses également via les groupes de produits « Santé publique » et « Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques » (ACE 1435/2020 et 1012/2021).

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le Service du médecin cantonal a dû renforcer ses équipes afin de faire fonctionner le traçage des contacts et d'exécuter les tâches spécialisées qui lui incombent en lien avec la crise sanitaire. Ces coûts (env. CHF 1,8 mio) n'étaient pas non plus inscrits au budget et ont donc dû être couverts par les nouveaux crédits.

D'autres priorités:
Activité de conseil en vue de la promotion de la médecine de premier recours, spécialement dans les régions périphériques, ainsi que dans le domaine des services médicaux d'urgences ambulatoires et des modèles de soins intégrés. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie, mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal. Contrôle du Service sanitaire coordonné (SSC).

Application de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO) ; éradication de la rougeole ; gestion des situations extraordinaires ; exécution de la législation sur la procréation médicalement assistée (PMA) ; récolte de données dans le domaine des soins ambulatoires ; numérisation.

Chances et risques

Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (sur les épidémies, la PMA et l'enregistrement des maladies oncologiques) et les mesures de régulation des admissions à pratiquer à la charge de l'AOS conformément à la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) exigent des ressources financières supplémentaires. Exemples : inspections des entreprises pratiquant la PMA, participation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques, élaboration et mise en œuvre de différentes stratégies (notamment soins intégrés, programme de dépistage du cancer colorectal). Il s'agit enfin de créer un nouveau service cantonal de médecine dentaire, de contrôler la gestion des crises par les hôpitaux et d'assurer l'exécution de la LAMal en matière de régulation des admissions à pratiquer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de procédures de surveillance	39	42
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	728	763
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 629	2 585
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	2 153	2 465
Lutte contre les maladies transmissibles : Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	60 371	106 894

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité

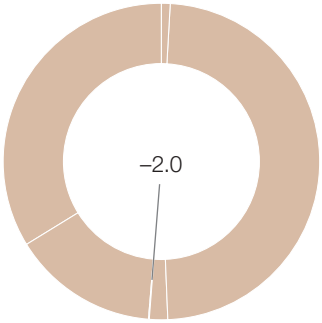

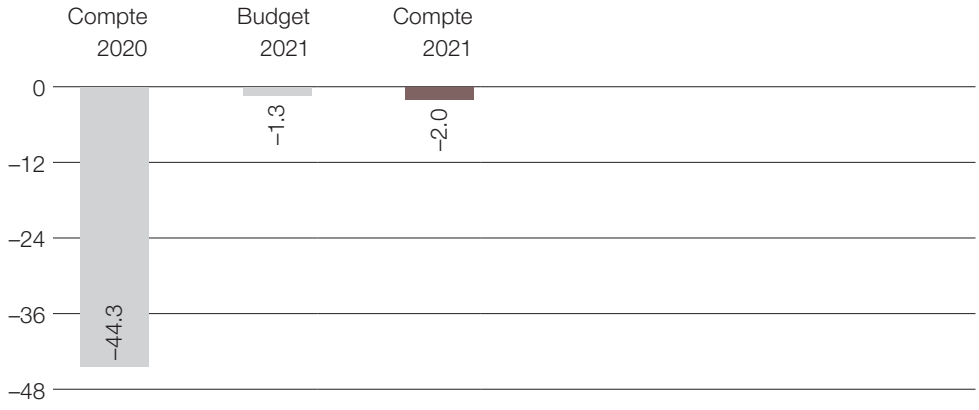

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 481 727	1 113 000	1 528 591	415 591	37.3 %
(-) Frais de personnel	–2 038 341	–1 990 977	–2 264 053	–273 076	–13.7 %
(-) Coûts matériels	–46 621 609	–334 100	–1 146 789	–812 689	–243.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–44 648	–43 306	–28 677	14 628	33.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–44 222 870**	**–1 255 383**	**–1 910 928**	–655 545	–52.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–76 982	–30 000	**–52 277**	–22 277	–74.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–44 299 852**	**–1 285 383**	**–1 963 205**	–677 823	–52.7 %
(+)/(-) Régularisations	12 150	29 524	44 153	14 629	49.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–44 287 702**	**–1 255 859**	**–1 919 052**	–663 193	–52.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des médicaments	–43 909 966	–814 324	–1 157 247	–342 923	–42.1 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	–299 571	–399 879	–720 520	–320 641	–80.2 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	–13 334	–41 179	–33 161	8 019	19.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits est supérieur de quelque CHF 0,7 million au budget. Ce dépassement (coûts matériels) est dû avant tout à l'acquisition de matériel de protection médicale dans le cadre des mesures destinées à maîtriser la pandémie de COVID-19. Un remboursement de l'impôt préalable sur les coûts matériels est venu grever de surcroît ces derniers, pour lesquels un paiement anticipé a été effectué mais n'a pas encore été reçu. Par ailleurs, durant l'exercice sous revue, il a été nécessaire de renforcer les équipes en recourant à davantage d'engagements à durée déterminée et à des prestataires externes afin de lutter contre la pandémie de COVID-19.

Priorités de développement

Suite à la conclusion d'un contrat intercantonal, le canton de Berne assume, depuis le 1er juillet 2020, les contrôles dans le domaine des médicaments et des stupéfiants pour le canton de Soleure. Les tâches suivantes ont également été déléguées au Service pharmaceutique cantonal (SPHC) :

– réceptionner les déclarations pharmaceutiques ainsi que les retours de stupéfiants,

– procéder à des expertises pharmaceutiques dans le cadre de demandes et de consultations et

– faire réaliser des analyses par son laboratoire de contrôle pharmaceutique.

Depuis l'automne 2021, le SPHC est responsable de la mise en œuvre de l'ordonnance du 31 mars 2021 sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup ; RS 812.121.5 ; essai pilote sur les produits cannabiques).

L'annonce et le contrôle des médicaments fabriqués selon une formule propre se font, depuis le 1er mai 2021, directement via une solution en ligne, ce qui a jusqu'ici permis d'examiner et d'autoriser près de 400 médicaments.

S'élevant à près de six tonnes, la quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'année sous rapport s'est de nouveau rapprochée du niveau de 2019 (env. sept tonnes) après avoir atteint quatre tonnes en 2020.

Le SPHC et le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) n'ont pu procéder aux inspections que de manière limitée en raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de personnel. Seulement trois contrôles ont été réalisés par le service d'inspection du SPHC pour le canton de Soleure.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a examiné, au cours de contrôles systématiques, des échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests, et ce avec des ressources limitées au sein du laboratoire puisque certaines personnes étaient impliquées dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Pour cette même raison, les vérifications et interventions liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile n'ont pu être effectuées que de manière réduite.

Chances et risques

L'année sous revue a été marquée par des bouleversements au sein de l'équipe (départ à la retraite du pharmacien cantonal en service depuis de nombreuses années et démission de sa suppléance). Ces deux postes ont été repourvus au 1er décembre 2021 pour le premier et au 1er janvier 2022 pour le second.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	647	636
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	171	209
Nombre d'analyses de laboratoire	783	1 190
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	106	157
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	3 820	5 750

5.7.5 Intégration et action sociale

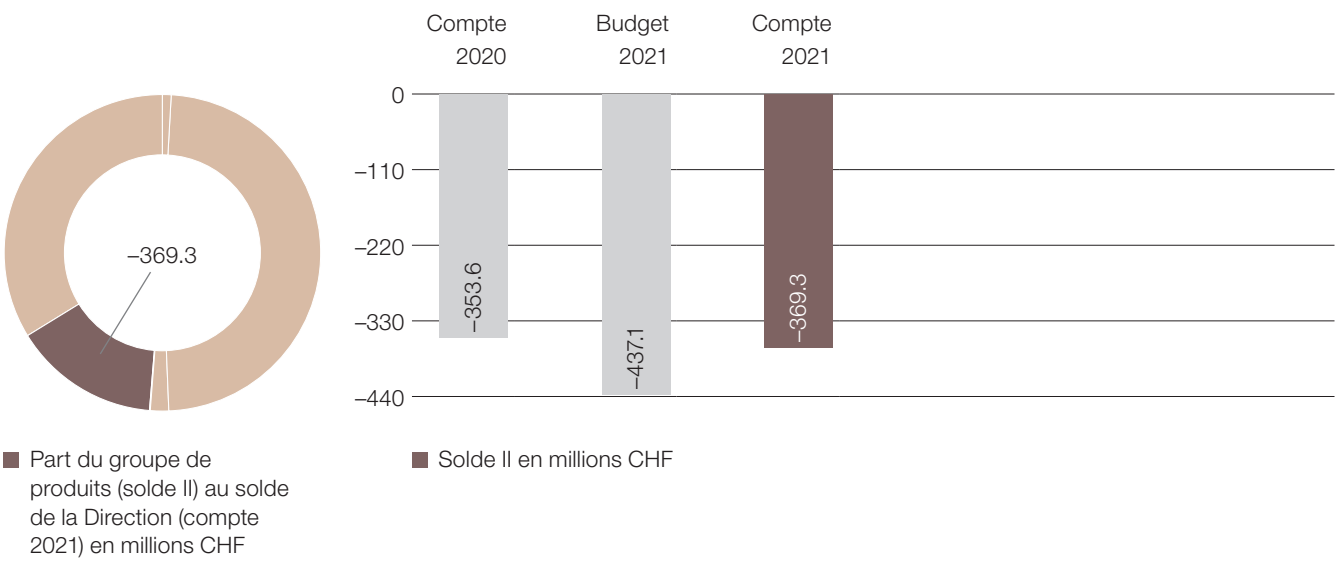

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Action sociale
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de six à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	519 084	0	506 247	506 247	0.0 %
(-) Frais de personnel	–6 930 852	–7 206 217	–7 604 452	–398 234	–5.5 %
(-) Coûts matériels	–639 885	–1 227 500	–565 305	662 196	53.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–35 773	0	94 157	94 157	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 087 427**	**–8 433 718**	**–7 569 353**	864 365	10.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	163 015 856	173 570 735	**178 929 085**	5 358 350	3.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–509 571 443	–602 216 725	**–540 652 436**	61 564 289	10.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–353 643 014**	**–437 079 708**	**–369 292 704**	67 787 004	15.5 %
(+)/(-) Régularisations	–959 138	–1 736 217	–1 087 948	648 269	37.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–354 602 152**	**–438 815 925**	**–370 380 652**	68 435 273	15.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Intégration	–3 708 265	–1 778 451	–1 958 331	–179 880	–10.1 %
Action sociale	–3 379 161	–3 856 222	–3 622 345	233 877	6.1 %
Domaine de l'asile et des réfugiés	0	2 799 045	1 988 677	–810 568	28.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I est inférieur de près de CHF 0,9 million au budget. Ce résultat est dû à des frais de matériel plus bas que prévu en raison d'une utilisation plus modérée des moyens alloués aux prestations de tiers.

Quant au solde II, il est en dessous des prévisions de CHF 67,8 millions au total (part du canton après compensation des charges). En voici les raisons :

Concernant l'aide sociale dans le domaine des réfugiés, les dépenses d'un total de CHF 3,6 millions sont inférieures au montant budgété, en raison principalement de la fluctuation du nombre de personnes admises à titre provisoire et réfugiées (AP/R).

Les dépenses ont également été inférieures de CHF 60,5 millions au montant budgété dans l'aide matérielle. Pour l'année sous revue, le canton a tablé sur une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à cause de la crise du coronavirus. Cette hausse a pu être évitée grâce à une conjoncture économique favorable et à des mesures prises en amont. Des ressources supplémentaires ont été inscrites au budget lors de la planification en 2021 en vue du transfert de compétences du canton aux communes concernant les AP/R ainsi que pour les frais de traitement. Il ressort de l'extrapolation des chiffres de novembre 2021 que les charges devraient rester constantes par rapport à l'année précédente.

Le solde de l'aide institutionnelle, pilotée directement par la DSSI au moyen de contrats de prestations, se monte à CHF 4,2 millions. Le montant budgété n'a pas été totalement épuisé pour les offres suivantes : consultations pour enfants, adolescents et familles, encouragement à l'intégration, programmes d'occupation et d'insertion, aide aux victimes.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires est en légère baisse d'après une extrapolation. Le coût total de l'aide sociale individuelle a également légèrement baissé. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2022. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille. Il faut s'attendre à ce que le nombre de bénéficiaires augmente au cours des années à venir en raison de la pandémie de coronavirus.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en matière d'asile a une nouvelle fois légèrement reculé pendant l'année sous revue. Cette situation est principalement due au fait que ce sont les communes, et non plus le canton, qui sont compétentes pour les personnes, toujours plus nombreuses, qui vivent en Suisse depuis au moins cinq ou sept ans. Peu de nouvelles demandes d'asile ont été déposées en 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. Selon les prévisions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le nombre de demandes d'asile devrait augmenter une fois que la pandémie de COVID-19 touchera à sa fin et que les restrictions de voyage seront entièrement levées.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes a été élevé (380 nouvelles demandes). La DSSI a rendu un total de 130 décisions pour des requêtes d'indemnisation et de réparation morale, soit légèrement moins que l'année précédente (157). Cette diminution s'explique par les travaux de grande ampleur nécessaires au lancement du projet de stratégie d'aide aux victimes.

Chances et risques

Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées reconnues ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurells, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'art. 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle. Il faut s'attendre à une augmentation dans les années à venir du nombre de demandes d'aide sociale en raison des emplois perdus à la suite de la pandémie de coronavirus.

Il convient enfin de relever les différents projets d'optimisation de l'aide sociale et de l'intégration, qui devraient influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (optimisations dans le domaine de l'insertion professionnelle, nouveau système de gestion des cas, création d'un organe de révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 1, au chapitre « Compte rendu » ainsi que dans le volume 2, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 500	44 500
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale)	4.3	4.3
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les crèches	4 300	4 996
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200
Nombre de personnes du domaine de l'asile ayant obtenu le droit de séjour et relevant de la compétence du canton (requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s < 5 ans et personnes admises à titre provisoire < 7 ans)	8 188	7 143
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	739	870

5.7.6 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation

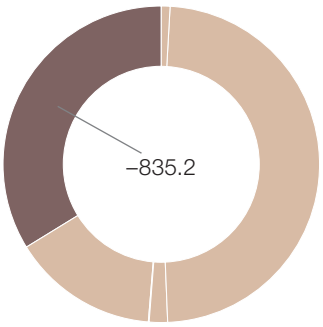

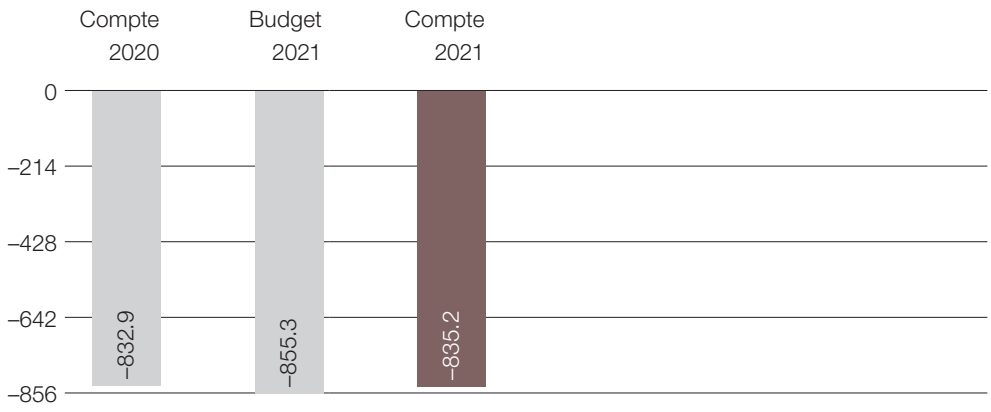

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 342 926	2 117 500	2 696 693	579 193	27.4 %
(-) Frais de personnel	–36 734 043	–39 604 094	–37 278 082	2 326 012	5.9 %
(-) Coûts matériels	–8 251 033	–9 573 033	–8 397 205	1 175 828	12.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–139 342	–222 556	–260 539	–37 983	–17.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–41 781 492**	**–47 282 183**	**–43 239 133**	4 043 050	8.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	158 124 984	157 195 001	**166 468 120**	9 273 119	5.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–949 300 802	–965 184 223	**–958 483 141**	6 701 082	0.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 705	17 500	**7 321**	–10 179	–58.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–832 944 604**	**–855 253 905**	**–835 246 833**	20 007 072	2.3 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–832 944 604**	**–855 253 905**	**–835 246 833**	20 007 072	2.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide aux enfants et aux adolescents	–38 156 612	–42 948 040	–39 100 742	3 847 298	9.0 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–1 272 935	–2 081 135	–1 447 266	633 869	30.5 %
Aide aux adultes handicapés	–2 351 945	–2 253 008	–2 691 125	–438 117	–19.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I est inférieur d'environ CHF 4,0 millions au budget. Ce résultat est dû à des recettes plus élevées ainsi qu'à des frais de personnel et de matériel plus bas dans les unités administratives assimilées et dans l'administration centrale.

Etant donné que les subventions cantonales (coûts et recettes) sont inférieures d'environ CHF 16,0 millions au montant budgété, le solde II clôture également en deçà des prévisions (CHF 20,0 mio environ).

Les subventions d'exploitation se situent au-dessous du budget (CHF 12,0 mio environ), de même que les subventions d'investissement (CHF 5,0 mio environ, part cantonale nette après compensation des charges de l'aide sociale), principalement en raison du retard pris par certains projets de construction. Les contributions des communes aux coûts des deux foyers scolaires cantonaux dans le cadre de la compensation des charges sont également plus basses que prévu (environ CHF 1,0 mio) en raison des meilleurs résultats enregistrés par ces deux institutions.

Priorités de développement

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2022, de la loi révisée du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210) et de la nouvelle loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319) s'accompagne d'un transfert de tâches et de compétences de la DSSI vers la DIJ et vers l'INC dans différents domaines. Ces changements ont été organisés durant l'année sous revue. Tandis que l'expertise et les processus existants de la DSSI ont été transmis à la DIJ et à l'INC, ces dernières en ont créé de nouveaux en s'accordant avec les fournisseurs de prestations et avec les bénéficiaires.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. La deuxième procédure de corapport relative à la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) a été préparée et les travaux d'élaboration de la nouvelle ordonnance sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand) ont débuté. En outre, l'instrument d'évaluation des besoins est désormais entièrement conceptualisé : le questionnaire y afférent a largement été testé au cours de l'exercice sous revue par les fournisseurs de prestations des domaines ambulatoire et résidentiel. Il a donc été possible de poursuivre et de finaliser son développement sur la base des enseignements tirés.

Grâce à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2022, de l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (OPASoc ; RSB 860.21), de nouvelles bases légales ont été créées, s'agissant notamment du financement des prestations de soins ambulatoires. L'échelonnement des coûts normatifs nouvellement introduit a simplifié le système d'indemnisation, ce qui doit permettre d'éviter les incitations négatives et rendre possible un meilleur pilotage. Des normes et des exigences ont été mises en place en matière de comptabilité analytique et de livraison des données pour améliorer la transparence des coûts et les possibilités de comparaison des données. La couverture des besoins sera également assurée sur la base d'une nouvelle systématique.

Chances et risques

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués que grossièrement.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir des nouveaux profils professionnels. Pour certains fournisseurs de prestations actifs dans les domaines du handicap ainsi que du troisième âge et du long séjour, la pandémie de COVID-19 a partiellement entraîné des surcoûts ou une diminution des recettes. Le canton de Berne doit encore étudier comment couvrir ces frais supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 378	14 392
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 304	4 320
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	13 221	12 711
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	44 552	46 050
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 485	7 775
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6	6

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 488 060**	**–237 971**	**–915 489**	–677 518	–284.7 %
Revenus	**1 488 059**	**237 971**	**915 489**	677 518	284.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 963	–15 000	–8 100	6 900	46.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–1 103 727	–169 971	–888 089	–718 118	–422.5 %
39 Imputations internes	–382 370	–53 000	–19 300	33 700	63.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	1 160 534	237 971	915 386	677 415	284.7 %
49 Imputations internes	327 525	0	103	103	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 200 000**	**–169 971**	**–1 761 430**	–1 591 459	–936.3%
Recettes	**96 273**	**0**	**873 341**	873 341	0.0%
Solde	**–1 103 727**	**–169 971**	**–888 089**	–718 118	–422.5%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	–1 200 000	–169 971	–1 761 430	–1 591 459	–936.3%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	96 273	0	873 341	873 341	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	193 651 107	185 246 390	192 490 572	7 244 183	3.9%
Etat du patrimoine au 31.12.	192 490 572	185 008 419	191 575 186	6 566 767	3.5%
Variation du patrimoine	–1 160 535	–237 971	**–915 386**	–677 415	–284.7%

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par le Fonds d'investissements hospitaliers.

Durant l'année sous revue, un montant d'environ CHF 0,9 million a été retiré pour effectuer des versements partiels dans le cadre de projets en cours et des paiements complémentaires après décompte final. Au total, neuf projets ont pu être clos et quatre sont encore en réalisation ou font l'objet des derniers contrôles pour le décompte final.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 575 349**	**–6 167 100**	**–6 103 088**	64 012	1.0 %
Revenus	**5 575 349**	**6 167 100**	**6 103 088**	–64 012	–1.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–13 340	–100 000	–1 102	98 898	98.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	–307 379	–307 379	0.0 %
36 Charges de transfert	–5 515 709	–6 000 000	–5 754 207	245 793	4.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–46 300	–67 100	–40 400	26 700	39.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 354 858	622 100	0	–622 100	–100.0 %
46 Revenus de transfert	4 220 491	5 545 000	4 303 088	–1 241 912	–22.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	1 800 000	1 800 000	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	4 484 815	3 862 715	3 129 958	–732 758	–19.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 129 958	3 240 615	3 437 337	196 721	6.1 %
Variation du patrimoine	–1 354 858	–622 100	**307 379**	929 479	149.4 %

Commentaire

Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide aux personnes dépendantes.

Durant l'année sous revue, les recettes du Fonds ont enregistré une faible hausse de CHF 0,3 million. Les dépenses planifiées ont, d'une part, été légèrement inférieures aux sommes budgétées, notamment parce que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre ou parce que les offres ne présentaient pas de besoin financier. D'autre part, le Fonds a été alimenté d'un montant de CHF 1,8 million afin d'équilibrer la redevance d'alcool qui n'a pas été perçue en raison de la pandémie de COVID-19. Le soutien financier aux projets et offres en cours a pu être maintenu, ce qui explique pourquoi les recettes ont légèrement dépassé le budget.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien de la direction	–2.3	0.0
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–73.8	0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.7	0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–26.4	0.1
Organisation du territoire et affaires communales	–17.5	1.7
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–3.1	0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–9.1	6.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 405.6	825.3
Préfectures	–22.4	9.6
Poursuites et faillites	–38.3	50.4
Tenue du registre foncier	–15.1	125.1
Registre du commerce	–3.3	4.6
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–176.1	34.9
Informations géographique	–11.9	3.0

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien de la direction	–2.4	–3.0	–2.3	0.8	25.2 %
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–73.8	–74.0	–73.8	0.2	0.3 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.6	–1.8	–1.7	0.2	8.9 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–24.3	–34.9	–26.3	8.6	24.6 %
Organisation du territoire et affaires communales	–15.7	–18.3	–15.8	2.6	13.9 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.6	–2.9	–3.0	–0.1	–3.1 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–2.4	–2.5	–2.8	–0.3	–11.3 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–575.0	–606.5	–580.3	26.2	4.3 %
Préfectures	–13.5	–12.9	–12.8	0.1	1.0 %
Poursuites et faillites	11.9	13.2	12.1	–1.1	–8.4 %
Tenue du registre foncier	97.4	90.1	110.0	19.9	22.1 %
Registre du commerce	1.7	0.4	1.3	0.9	190.8 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–149.8	–140.9	–141.3	–0.4	–0.3 %
Informations géographique	–7.7	–9.9	–8.9	1.0	10.2 %
Total	**–741.9**	**–803.9**	**–745.4**	58.4	7.3 %

6.3 Priorités de l'exercice

Soutien aux fonctions de direction
L'exercice s'est principalement articulé autour de la réorganisation du Secrétariat général (SG). Elle comprenait la fusion de l'Office des services et des ressources (OSR) et du SG. Cette fusion permettra une meilleure cohérence dans la coordination et le pilotage des contenus et des ressources de la Direction. Les travaux de conception ont été achevés à la fin de l'exercice et les nouvelles bases sont entrées en vigueur début 2022. La mise en œuvre de la réorganisation n'est pas terminée.

Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses
La nouvelle ligne suivie par le Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER) et la collaboration avec les Eglises nationales selon les termes de la législation applicable depuis 2020 en la matière ont trouvé un ancrage solide en 2021. Le développement d'une carte numérique des religions était au centre des diverses activités du DAER. En ligne depuis octobre, elle donne au grand public un aperçu du paysage confessionnel du canton et permet de prendre contact facilement avec les différentes communautés religieuses. Lors de la conception de la carte, le DAER a eu l'occasion d'élargir son réseau auprès des responsables des différentes Eglises et communautés religieuses.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques
Dans le domaine de la justice administrative, les procédures de recours concernaient essentiellement l'usage personnel du logement par le ou la propriétaire, comme durant les exercices précédents. Presque la moitié des procédures avait trait à la levée du sursis au paiement de l'impôt sur les mutations. La portée des délais fixés par la loi et la définition de la notion de l'usage de l'immeuble exclusivement à des fins d'habitation par le ou la propriétaire constituaient les principaux motifs de recours.

Le Grand Conseil a traité le projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire en première lecture. L'Office juridique (OJ) a clos les travaux nécessaires au sein de l'administration du premier volet de la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21). Le Conseil-exécutif l'a approuvée à l'intention du Grand Conseil. Le projet de loi a avant tout été bâti en fonction de deux interventions politiques et de quelques autres modifications, notamment concernant les frais. Le second volet se rapporte à l'introduction des transactions juridiques électroniques et ne peut pas être finalisé tant que la situation n'a pas été éclaircie à l'échelon fédéral.

Concernant la modification de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04), l'OJ a pu mener les travaux nécessaires et élaborer un premier projet propre à faire l'objet d'une procédure de corapport.

Pilotage des ressources et des prestations d'assistance
La réorganisation interne de l'OSR a occupé une place importante durant l'exercice. Dès que la décision de le réunir avec le SG de la DIJ a été prise, il a préparé les bases nécessaires pour que le changement puisse avoir lieu au 1er janvier 2022. Le 1er juillet 2021, la surveillance du notariat, relevant jusqu'alors de la compétence de cet office, est devenue du ressort des bureaux du registre foncier du canton de Berne.

L'accent a aussi été mis sur le développement des applications spécialisées et des applications de groupe de la DIJ, ainsi que sur les travaux préparant l'introduction du programme SAP.

Soutien et surveillance des communes
La priorité a été donnée aux travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne », dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'Association des communes bernoises (ACB) ont travaillé ensemble à définir une vision géopolitique du canton. L'OACOT a lancé les travaux législatifs.

En parallèle, l'OACOT a mené divers projets de numérisation. Le projet législatif d'une feuille officielle d'avis électronique (eFOA), qui permet aux communes de publier les informations officielles de manière électronique, a été mis en œuvre, et adopté par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2021. Le projet « eDéménagement » a progressé au rythme du calendrier établi. Par ailleurs, le rapport sur les finances des communes a été présenté pour la première fois au format électronique, ce qui offre la possibilité de faire des comparaisons interactives entre communes et entre régions.

Organisation du territoire
En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application au niveau communal des prescriptions renforcées à la suite des révisions globales du plan directeur cantonal et de la législation de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0) reste une priorité. Les mesures convenues en 2020 par le groupe de contact Aménagement, réunissant la DIJ et l'ACB, concernant l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer ont immédiatement été mises en œuvre, dans la mesure où un changement de pratique le permettait. Une partie de ces mesures implique une modification de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), dont le projet a débuté.

L'OACOT a aussi étoffé le programme des pôles de développement économique (PDE). Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton s'est engagé en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et que le manque de décharges soit pallié. Les débats parlementaires concernant le rapport de controlling EDT de 2020, lors de la session de printemps 2021, ont donné lieu à plusieurs déclarations de planification, que l'OACOT a commencé à traiter. La transition énergétique prend de plus en plus de place dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les projets et les interventions politiques à propos des énergies éolienne, solaire et du bois sont toujours plus fréquents. Les procédures ont été précisées dans le but d'un renforcement de la promotion des énergies renouvelables, mais des modifications de la législation fédérale visant la rationalisation des procédures ou la création de nouvelles possibilités pour la construction hors de la zone à bâtir sont encore à venir.

La numérisation est une autre priorité du domaine de l'aménagement du territoire. Après approbation du projet législatif concernant les procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans lors de la session d'hiver 2020 du Grand Conseil, l'OACOT a procédé aux travaux préparatoires en vue de la date d'entrée en vigueur, fixée au 1er mars 2022.

Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse
L'Office des mineurs (OM) a fourni un travail soutenu pour la préparation et la mise en place des modalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2022, de la loi du 3 decembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319). Il a notamment élaboré deux ordonnances d'exécution à l'intention du Conseil-exécutif ainsi que quatre directives. A partir de l'été, des entretiens ont été organisés avec des prestataires au sujet des contrats de prestations et de l'adhésion au contrat de prestations général (pour les structures de type ambulatoire). En outre, l'OM a assuré le suivi du transfert des placements chez des parents nourriciers dans le nouveau modèle, a développé les instruments de calcul de la participation aux coûts des personnes ayant une obligation d'entretien et, enfin, a préparé le nouvel environnement technique (plateforme eLPEP) permettant la gestion des informations et du préfinancement à partir de janvier 2022.

Mesures différenciées d'aide à la jeunesse
Au vu des défis qui l'attendent, l'OM a pris plusieurs mesures de développement pour son organisation, telles que la mise en œuvre de nouveaux processus et ordonnancements ainsi que des modifications structurelles dans les prestations.

Le Grand Conseil n'étant pas entré en matière au sujet du projet d'autonomisation des cinq institutions cantonales, le Conseil-exécutif a décidé de réorganiser quatre d'entre elles au 1er janvier 2023 au sein de l'administration. La DIJ va reprendre trois institutions d'autres Directions, à savoir le Foyer d'éducation Lory, le Foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz, la Station cantonale d'observation BEO restant sous sa houlette. La direction de projet chargée d'intégrer les quatre structures au sein de la DIJ a été transférée à l'OM l'été dernier.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales
En vue de la révision de la loi portant introduction du 6 juin 2000 des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM ; RSB 842.11), entrée en vigueur au 1er janvier 2022, les activités ont été prévues de manière telle que les changements techniques puissent être apportés aux applications dans les délais et de manière correcte. Durant l'exercice, l'Office des assurances sociales (OAS) a mis en place un dialogueur sur son site Internet, qui informe la population au sujet du système de réduction des primes d'assurance-maladie. L'offre s'est ajoutée aux vidéos qui existaient déjà à ce sujet. Par ailleurs, l'OAS a introduit une version professionalisée de la gestion du savoir et du management des idées en son sein. S'agissant du régime de l'assurance-maladie obligatoire, un outil interactif a été conçu pour les frontaliers et les habitants du canton de Berne. Disponible à compter du 1er janvier 2022, il sert à demander une exemption de l'obligation de s'assurer. En outre, la réforme des prestations complémentaires de la Confédération est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Préfectures
Durant l'exercice, les préfectures ont de nouveau soutenu les services cantonaux spécialisés pour ce qui a trait à la pandémie de COVID-19.

Le nombre d'affaires courantes opérationnelles a été particulièrement élevé, notamment dans le domaine des constructions et dans une certaine mesure dans celui des expulsions.

L'avant-projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations dans les préfectures est presque achevé. Il est prévu de lancer le projet dans les prochaines années, ce qui permettra de mettre en œuvre la motion Leuenberger (M 217–2018) « Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures ».

Tenue du registre foncier
En plus des affaires courantes, les bureaux du registre foncier se sont surtout consacrés à l'actualisation du manuel concernant la tenue du registre foncier, disponible en ligne, et la poursuite de la numérisation des pièces justificatives. Un nouveau modèle de conduite a aussi été introduit au second semestre 2021, qui doit garantir une progression en matière de cohérence et de coordination. Le nouveau modèle repose sur une direction centralisée, qui renforce le pilotage des bureaux et assure une meilleure préparation face aux défis de la transition numérique. A la suite du changement de modèle, le Bureau cantonal du registre foncier englobe aussi la surveillance du notariat et le projet de numérisation du registre foncier a été lancé.

Registre du commerce
En dépit du la pandémie de COVID-19, le nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce a à nouveau augmenté. La création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) a de nouveau été sujette à une forte hausse (+ 1104). Au 31 décembre 2021, le registre du commerce comprenait 63 112 entités juridiques (+ 1845).

L'exercice 2021 s'est caractérisé par l'application de la révision partielle de l'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC ; RS 221.411) et de la révision totale de l'ordonnance du 6 mars 2020 sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC ; RS 221.411.1). De nouveaux processus ont notamment dû être introduits pour les procédures administratives. Dans le domaine de l'informatique, les projets « CR-Portal » (outil de paiement en ligne pour les commandes d'extraits du registre du commerce ou de pièces justificatives) et « CR-Sign » (transition de l'authentification au moyen de SuisseID à la solution de Swisscom) ont été mis en œuvre.

Protection de l'enfant et de l'adulte
Malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont à nouveau progressé dans le développement de leurs structures, de leurs instruments de travail ainsi que de leurs relations extérieures en plus de s'être attelées à leurs tâches principales. Un accent particulier a aussi été mis sur la transparence des activités des autorités. La refonte des sites Internet cantonaux a été l'occasion de repenser la présentation des informations fournies à la population. Des vidéos ont entre autres été créées, ainsi qu'un formulaire en ligne pour les avis de détresse et ceux concernant la mise en danger du bien-être de l'enfant. Une nouvelle plateforme (BE-Collaboration) a été mise en place pour les services sociaux. Elle comporte des documents et des instruments de travail remaniés. La LPEP, en vigueur depuis le 1er janvier 2022, a nécessité d'importants changements pour les APEA également, qui contribuent à l'amélioration de la protection de l'enfant relevant de l'autorité.

Information géographique
En 2021, l'Office de l'information géographique (OIG) a lancé la mise en œuvre de la stratégie en matière d'information géographique. Elle a pour objectif que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction entre les acteurs concernés. Les efforts visant à augmenter la superficie de la mensuration officielle se sont poursuivis.

Poursuites et faillites
La pandémie de COVID-19 a fortement influencé 2021. Le volume des tâches liées aux poursuites a certes augmenté par rapport à l'exercice précédent, où il avait connu une réelle baisse, mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie de COVID-19.

Les offices des poursuites et des faillites (OPF) ont utilisé les ressources libérées pour numériser leur travail.

La priorité des OPF était la finalisation et l'implémentation de la nouvelle application spécialisée du domaine des faillites. Ils disposent désormais d'applications spécialisées dans les deux domaines qu'ils couvrent. Un traitement presque entièrement numérique des affaires a ainsi été rendu possible (sauf dans les cas où la législation fédérale prévoit un support papier).

6.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 848 149 812**	**–1 912 474 828**	**–1 817 501 125**	94 973 703	5.0 %
Revenus	**1 089 420 496**	**1 108 213 486**	**1 070 304 158**	–37 909 328	–3.4 %
Solde	**–758 729 316**	**–804 261 342**	**–747 196 967**	57 064 375	7.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–127 081 020	–131 379 929	–128 717 394	2 662 534	2.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–111 045 259	–184 443 950	–115 612 391	68 831 559	37.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 588 798	–1 439 084	–1 396 897	42 187	2.9 %
34 Charges financières	–118 242	–232 700	–184 018	48 682	20.9 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–64 477	0	–233 781	–233 781	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 587 701 704	–1 572 677 334	–1 549 799 077	22 878 257	1.5 %
37 Subventions à redistribuer	–6 407 302	–5 633 300	–5 353 665	279 635	5.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–14 143 011	–16 668 531	–16 203 901	464 630	2.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	98 523 202	92 000 000	111 318 362	19 318 362	21.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	113 214 100	119 509 900	120 003 857	493 957	0.4 %
43 Revenus divers	333 645	362 000	468 615	106 615	29.5 %
44 Revenus financiers	414 315	495 700	525 567	29 867	6.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	868 083 078	886 527 086	830 500 865	–56 026 221	–6.3 %
47 Subventions à redistribuer	6 407 302	5 633 300	5 353 665	–279 635	–5.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 444 855	3 685 500	2 133 227	–1 552 273	–42.1 %

Evolution du compte de résultats

Les chiffres du compte de résultats sont meilleurs que prévu de CHF 57,1 millions. En voici les raisons principales :

Concernant les APEA, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures de CHF 56,8 millions aux montants budgétés. Par contre, les charges de transfert sont plus lourdes que prévu, de CHF 64,5 millions, en raison de la nouvelle manière de comptabiliser l'indemnisation prévue par l'ordonnance du 19 septembre 2012 sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd ; RSB 213.318) appliquée depuis 2020.

L'OSR a connu une baisse de ses frais, de CHF 6,8 millions, dans le domaine des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. L'intégration de l'OIG a engendré moins de frais que prévu (CHF –1,5 mio). Une évolution similaire est constatée pour les services de base TIC (CHF –1,6 mio) et s'explique par une baisse des prix et le recours à moins de prestations que ce que prévoyait le budget. Un engagement économe des moyens informatiques et des reports de projets (numérisation des pièces justificatives du registre foncier, introduction de l'application spécialisée dans le domaine des faillites, etc.) ont permis une meilleure situation que celle attendue, puisque les prestations externes ont notamment coûté moins cher.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation des OPF sont inférieures de CHF 2,6 millions aux montants prévus. Les dépenses et rentrées financières inscrites au budget ont été calculées sur la base des comptes de 2019. En 2020, la pandémie de coronavirus avait donné lieu à une diminution massive des commandements de payer établis (suspension de l'encaissement dans le canton de Berne jusqu'au 30 juin 2020). En 2021, leur volume n'a que légèrement augmenté, contre toute attente. Les revenus ont donc été moindres.

Les charges de transfert de l'OAS ont été inférieures de CHF 82,4 millions aux prévisions budgétaires. A compter de l'exercice sous revue, la compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales n'est plus portée au compte de résultats. Le budget prévoyait une somme de CHF 42,0 millions. Les charges de transfert concernant les subventions aux ménages ont été moins importantes que prévues, de CHF 29,9 millions, et celles concernant les subventions aux entreprises privées également, de CHF 7,4 millions. Dans le premier cas, la différence s'explique par des frais moins importants dans le domaine des presta-

tions complémentaires (diminution du nombre d'annonces et d'admissions dans des EMS). Dans le second cas, le changement induit par un arrêt du Tribunal fédéral n'a pas eu l'effet escompté en matière de réduction des primes. Par rapport aux prévisions, moins de charges liées aux actes de défaut de biens sont constatées concernant les entreprises privées.

Comme mentionné, les APEA ont enregistré des charges de transfert de CHF 64,5 millions supérieures aux montants budgétés en raison du changement de pratique comptable.

Les charges de transfert de l'OACOT sont inférieures de CHF 2,6 millions aux chiffres budgétés. La planification se fondait sur le volume des subventions cantonales promises. Les versements par contre dépendent de la demande des bénéficiaires et de l'avancement de leur projet. L'OACOT ne peut exercer aucune influence.

Les bureaux du registre foncier comptabilisent des rentrées fiscales de CHF 19,3 millions supérieures à celles prévues pour l'impôt sur les mutations. L'évolution est difficilement prévisible et dépend de différents facteurs économiques, sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe. Contrairement à ce qui avait été craint au début, la crise liée au coronavirus n'a pas entraîné de refroidissement des activités sur le marché de l'immobilier.

Les revenus de transfert de l'OAS sont inférieurs de CHF 54,8 millions à ce qui était inscrit dans le budget. Le montant de CHF 42,0 millions prévu pour la compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales n'est plus comptabilisé avec incidence sur le résultat. En outre, les subventions fédérales pour la réduction des primes ont été moins élevées que prévu, de CHF 18,1 millions, car l'Office fédéral de la santé publique avait prévu une hausse nettement plus importante du montant des primes de l'assurance-maladie. Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires sont par contre plus élevées qu'attendu, de CHF 7,3 millions.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–3 063 975**	**–2 337 771**	**–2 739 427**	–401 657	–17.2 %
Recettes	**0**	**0**	**147 359**	147 359	0.0 %
Solde	**–3 063 975**	**–2 337 771**	**–2 592 068**	–254 297	–10.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–84 466	–160 000	–49 578	110 422	69.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–2 979 509	–2 177 771	–2 689 850	–512 079	–23.5 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	147 359	147 359	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les dépenses supplémentaires de quelque CHF 0,3 million sont liées à des immobilisations incorporelles. Les coûts du projet de plans d'affectation numériques et celui de la plateforme eLPEP se sont révélés plus élevés que prévu et le surplus n'a pas pu entièrement être compensé par des économies réalisées dans d'autres projets.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

2017	2018	2019	2020	2021
860.3	868.4	862.6	913.2	924.2

Commentaire

L'augmentation du nombre d'équivalents plein temps, de 11,0 unités, est en grande partie liée à la réattribution de postes vacants au sein de la DIJ. Le dépassement de l'effectif à la fin de l'année ne représente la situation qu'au jour de la clôture. En moyenne annuelle, la dotation en personnel a été respectée.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction

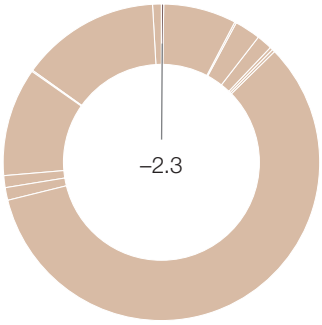

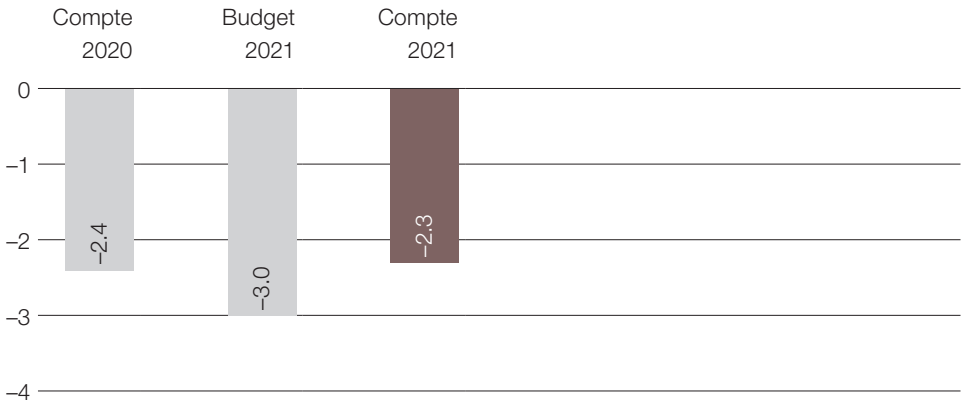

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	2 000	4 048	2 048	102.4 %
(-) Frais de personnel	–1 681 977	–2 381 246	–1 718 431	662 814	27.8 %
(-) Coûts matériels	–565 562	–506 751	–443 752	62 999	12.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	6	6	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 247 539**	**–2 885 996**	**–2 158 130**	727 867	25.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–128 389	–130 000	**–96 048**	33 952	26.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	646	900	**16**	–884	–98.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 375 282**	**–3 015 096**	**–2 254 161**	760 935	25.2 %
(+)/(-) Régularisations	–1 008	1	69	68	5 898.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 376 290**	**–3 015 095**	**–2 254 092**	761 003	25.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–2 247 539	–2 885 996	–2 158 130	727 867	25.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde II est meilleur que les prévisions budgétaires car les postes de la réserve de Direction ont été inscrits au budget du Secrétariat général (SG). Leur totalité n'a toutefois pas été portée à ce compte. Les coûts afférents au recours à des spécialistes externes subissent de fortes variations, en fonction des projets et démarches en cours. En 2020, la DIJ a notamment pris la responsabilité du projet « Autonomisation de cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse ». Lors de la session d'été 2021, le Grand Conseil a cependant décidé de ne pas entrer en matière sur la demande de crédit faite à cet égard et de maintenir les institutions au sein de l'administration cantonale. La conception du projet a donc dû être revue et il a fallu s'atteler rapidement aux travaux de réorganisation.

Priorités de développement

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la DIJ varie comme à l'accoutumée, mais à un niveau élevé.

Parallèlement aux activités classiques de soutien aux fonctions de direction, la conduite et le suivi du projet d'autonomisation, devenu un projet de réorganisation en été, des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse ont revêtu une importance particulière. Le renouvellement global du site Internet de la DIJ (projet « newweb@be ») a constitué une autre priorité, ainsi que le suivi et le pilotage de projets tels que le groupe de contact Aménagement, l'introduction du PGI au sein de la Direction dans le cadre du projet mené à l'échelle du canton, l'implémentation de BE-GEVER dans l'administration décentralisée ou la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21) liée à la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne.

Chances et risques

La dotation en personnel du SG est faible vu le nombre d'offices et la diversité des tâches de la Direction. Il n'est possible d'assumer des dossiers ou des projets supplémentaires qu'en établissant clairement les priorités et en se concentrant sur l'essentiel. Le regroupement du SG avec l'OSR au 1er janvier 2022 s'accompagne d'un renforcement du pilotage cohérent de l'ensemble des contenus et des ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	163	180
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	26
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	32
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	205	147

6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses

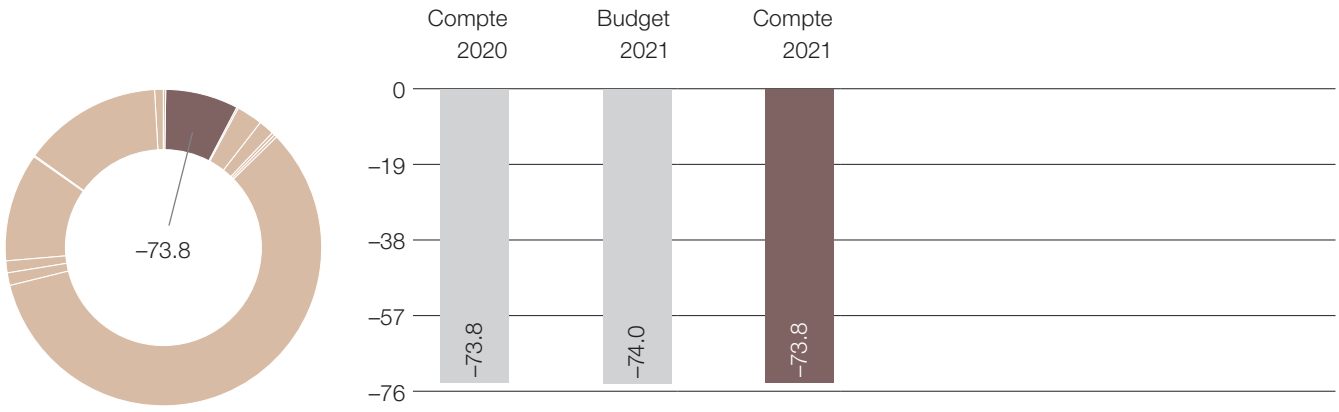

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER)

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la Direction de l'intérieur et de la justice ;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
- négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
- fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale ;
- examine des mesures en faveur de communautés religieuses fournissant des prestations importantes pour la société.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	14 861	16 400	22 650	6 250	38.1 %
(-) Frais de personnel	–951 302	–868 721	–714 641	154 080	17.7 %
(-) Coûts matériels	–43 675	–381 049	–292 705	88 345	23.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	26 833	–828	–828	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–953 284**	**–1 234 199**	**–985 524**	248 675	20.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–72 849 444	–72 800 334	**–72 797 695**	2 639	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	33 789	80 586	**18 822**	–61 764	–76.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–73 768 938**	**–73 953 947**	**–73 764 397**	189 550	0.3 %
(+)/(-) Régularisations	–49 404	57	3 393	3 337	5 898.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–73 818 343**	**–73 953 890**	**–73 761 003**	192 887	0.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	–953 284	–1 234 199	–985 524	248 675	20.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Depuis l'entrée en vigueur de la LEgN le 1er janvier 2020, de nouvelles informations sur les prestations ont été définies pour le groupe de produits et sont valables à partir de 2021 :

- Le DAER maintient et consolide les liens avec divers organes des Eglises nationales. Durant l'année sous rapport, il a en outre noué des relations avec toutes les paroisses du canton de Berne dans le cadre de l'élaboration de la carte numérique des religions, qui a été publiée en octobre 2021.
- Lors de l'élaboration de la carte des religions, le DAER a aussi pris contact avec les communautés religieuses non reconnues de droit public dans le canton de Berne.
- Les commissions cantonales des examens de théologie sont compétentes pour examiner la formation des ecclésiastiques réformés évangéliques, catholiques romains et catholiques chrétiens. A cet égard, il convient de relever une augmentation des procédures d'équivalence coordonnées par le DAER sur mandat des commissions des examens de théologie. Ces procédures visent à déterminer si des formations achevées hors du canton de Berne peuvent être considérées comme étant équivalentes.
- Le DAER a en outre recensé pour la première fois les demandes de citoyens et citoyennes qu'il a traitées et les prestations de soutien qu'il a fournies en interne en relation avec des questions dans le domaine de la politique des religions.

En 2021 s'achève sur un résultat positif. D'une part, les coûts de l'élaboration de la carte des religions ont été moins importants que prévu. D'autre part, des gains de rotation ont été réalisés s'agissant des frais de personnel, principalement pour des postes d'ecclésiastique qui, en raison de contrats intercantonaux, sont financés par des subventions cantonales ou qui sont administrativement rattachés au DAER.

Priorités de développement

Le DAER est chargé de la mise en œuvre pratique de la nouvelle loi sur les Églises.

Il soutient en particulier les Eglises nationales pour toutes les questions concernant les prescriptions relatives à l'établissement de rapports sur les prestations d'intérêt général.

L'élaboration de rapports et de recommandations concernant la relation entre le canton de Berne et les communautés religieuses non reconnues de droit public constitue en outre une priorité. Il s'agit en particulier de continuer de développer les offres d'aumônerie dans les institutions publiques.

Chances et risques

La construction d'une relation avec les différentes communautés religieuses sises dans le canton de Berne offre une chance, puisqu'elle garantit une vue d'ensemble du paysage confessionnel dans le canton. Le dialogue ainsi établi contribue de manière déterminante à la résolution de nombreuses questions qui se posent actuellement dans le canton en raison des mutations du paysage confessionnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	0	340
contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	0	370
nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	0	15
traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	0	60

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration

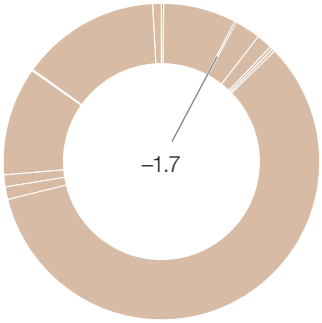

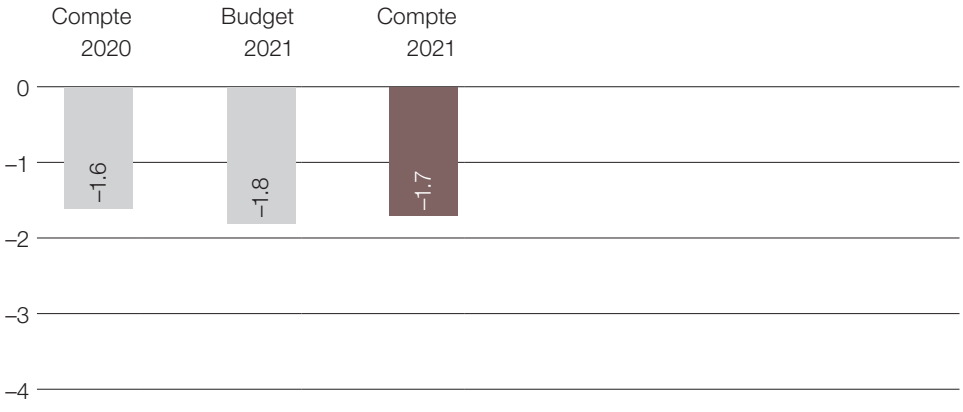

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de la justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	85 831	55 000	77 350	22 350	40.6 %
(-) Frais de personnel	–1 601 080	–1 754 918	–1 682 086	72 833	4.2 %
(-) Coûts matériels	–40 930	–118 400	–51 703	66 697	56.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	369	0	–418	–418	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 555 810**	**–1 818 319**	**–1 656 856**	161 463	8.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	661	0	**361**	361	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 555 149**	**–1 818 319**	**–1 656 495**	161 824	8.9 %
(+)/(-) Régularisations	3 706	0	–967	–967	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 551 442**	**–1 818 319**	**–1 657 462**	160 857	8.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–939 604	–1 093 261	–939 654	153 607	14.1 %
Soutien juridique	–616 206	–725 058	–717 202	7 856	1.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a légèrement reculé par rapport à celui de l'exercice précédent (144 dossiers). Le taux d'affaires liquidées a pu être maintenu au même niveau que l'année précédente, de sorte que le volume des affaires à traiter a moins augmenté que les dernières années. Toutefois, le nombre de dossiers réglés ne correspond toujours pas à celui des nouveaux cas qui nous sont soumis. Par conséquent, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année s'est accru une nouvelle fois, mais de 10 pour cent seulement. Le nombre de dossiers toujours élevé est dû avant tout aux nouvelles prescriptions dans le domaine de l'impôt sur les mutations, dont l'application donne encore lieu à des recours six ans après leur entrée en vigueur. Contrairement à ce qui était prévu au début de 2021, le nombre d'affaires à traiter dans ce domaine n'a pas diminué. En outre, l'exercice sous revue a connu une nouvelle fois davantage de procédures administratives (demandes de récusation et dénonciations à l'autorité de surveillance, notamment) que prévu.

La durée moyenne des procédures s'est légèrement accrue et s'établit au niveau des chiffres de 2019 (11 mois).

L'Office juridique (OJ) a consacré approximativement les mêmes ressources que l'année précédente à divers projets législatifs. Outre les travaux relatifs à la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), constituant notamment la base légale de la gestion numérique des dossiers, le projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire, en particulier, a nécessité des ressources considérables. L'OJ a également dû s'atteler à la révision de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) en raison de révisions de la législation européenne en la matière. Outre ces opérations d'envergure, il a dû mener deux autres projets de lois et plusieurs portant sur des ordonnances.

Les charges de personnel ont été inférieures au montant budgété, ce qui s'explique par des gains de rotation ainsi que par la restitution de prestations émanant de l'assurance-maternité.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'office, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, procédures administratives et procédures de recours administratifs). L'an dernier, le nombre de recours reçus a fléchi pour la première fois, mais de manière modeste. Un recul au cours d'une seule année ne permet toutefois pas de conclure à une tendance. La majorité des cas a trait à l'impôt sur les mutations, pour les raisons précitées. Parallèlement, l'augmentation des affaires relevant de l'aménagement du territoire est sensible. Après une période de stagnation due au moratoire dans ce domaine, le nombre de recours repart désormais à la hausse, avec un léger décalage dans le temps. Dans l'ensemble, le nombre de recours restera élevé.

La quantité de projets législatifs demeure assez stable, mais les travaux prévus en particulier pour la révision des dispositions de la LPJA et de la LCPD (notamment la transposition du droit urgent) sont de bien plus grande ampleur que ceux qui ont été traités en 2021, car les premiers objets cités sont prêts pour la phase des délibérations parlementaires. Les ressources affectées aux tâches principales sont quant à elles inchangées.

Chances et risques

Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et restera comparable à celui de 2021, en premier lieu du fait du nombre élevé de recours mais aussi de la longueur des projets législatifs, qui exigent des ressources importantes. Bien que le secrétariat ait été renforcé lors de l'exercice sous revue, les juristes n'en ont pas encore perçu l'effet de manière sensible.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	163	144
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	115	116
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	314	314
Nombre de projets législatifs	10	9

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

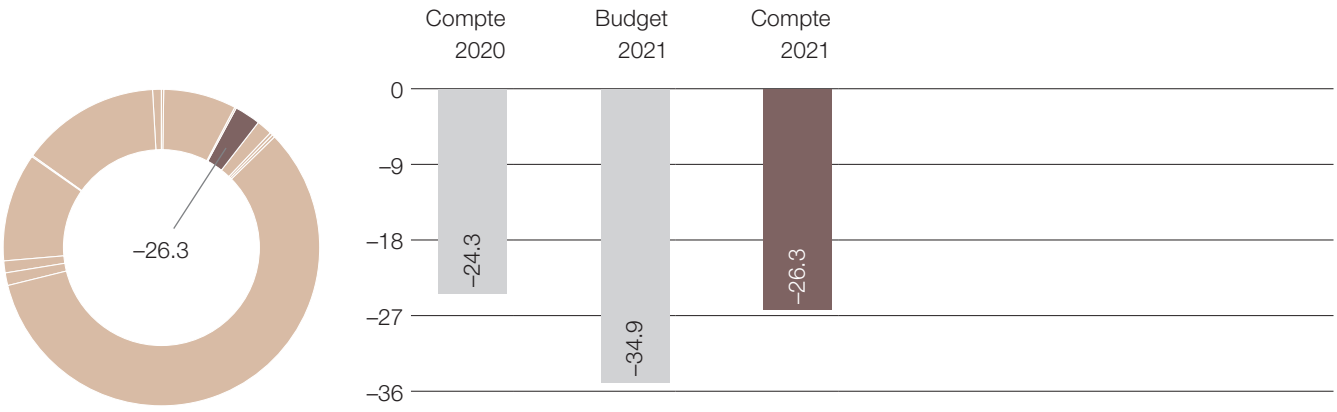

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données. Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	191 927	168 000	89 423	–78 577	–46.8 %
(-) Frais de personnel	–7 378 653	–7 422 049	–7 211 945	210 104	2.8 %
(-) Coûts matériels	–15 149 523	–25 784 518	–17 348 381	8 436 137	32.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 968 296	–1 879 808	–1 837 376	42 432	2.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–24 304 545**	**–34 918 375**	**–26 308 280**	8 610 095	24.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	49 939	40 000	**1 583**	–38 417	–96.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–24 254 606**	**–34 878 375**	**–26 306 697**	8 571 678	24.6 %
(+)/(-) Régularisations	454 270	518 708	463 941	–54 766	–10.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–23 800 336**	**–34 359 667**	**–25 842 755**	8 516 912	24.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–24 304 545	–34 918 375	–26 308 280	8 610 095	24.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le calcul des marges contributives en 2021 a eu pour résultat un solde I (budget global) inférieur au budget, de quelque CHF 8,6 millions au total, qui s'explique majoritairement par une réduction des coûts matériels (CHF –8,4 mio).

Durant l'exercice, les frais informatiques ont été de CHF 6,9 millions en-deçà des montants budgétés, essentiellement en raison de l'intégration financièrement plus avantageuse que prévu de l'Office de l'information géographique (CHF –1,5 mio) et des effets positifs dans les services de base ICT (CHF –1,6 mio), qui sont dus d'une part à des baisses de prix et d'autre part au recours à moins de prestations que ce que prévoyait le budget. D'autres améliorations (CHF –3,8 mio) résultent d'un engagement économe des moyens informatiques ainsi que de reports de projets (notamment la numérisation des pièces justificatives du registre foncier et l'introduction de l'application spécialisée pour les offices des faillites), qui, à leur tour, ont entraîné des frais moindres d'achat de prestations extérieures.

En outre, les frais de port et d'envoi ont été de CHF 0,9 million inférieurs au montant budgété.

Les frais de personnel sont eux aussi moins élevés que prévu (CHF 0,2 mio), ce qui s'explique avant tout par des frais de formation et de perfectionnement plus faibles.

Priorités de développement

En 2021, l'accent a été mis avant tout sur l'introduction de plusieurs nouvelles solutions logicielles telles que celles portant sur le soutien à la conduite pour les préfectures et pour l'Office des mineurs. Par ailleurs, le Service d'informatique a traité sous une forme intensive la question de la transition numérique et a lancé plusieurs projets d'optimisation. Le programme Robotics est représentatif à cet égard. Il permet de procéder de manière partiellement automatisée à des tâches administratives répétitives comme, par exemple, le traitement de changements d'utilisateurs pour l'ensemble de la DIJ.

En ce qui concerne l'introduction du progiciel SAP dans la Direction, d'importants objectifs d'étape ont pu être atteints dans les domaines des finances et du personnel. Cette base va permettre d'aller de l'avant avec la mise en place du système SAP.

Chances et risques

L'introduction du progiciel SAP offre l'occasion de donner une nouvelle orientation à l'organisation des fonctions de soutien (notamment les finances et les ressources humaines) au sein de la DIJ.

Le nombre élevé de projets dans les domaines transversaux ainsi que la poursuite de la numérisation continueront de constituer des défis importants mais bienvenus au cours des prochaines années.

6.7.5 Organisation du territoire et affaires communales

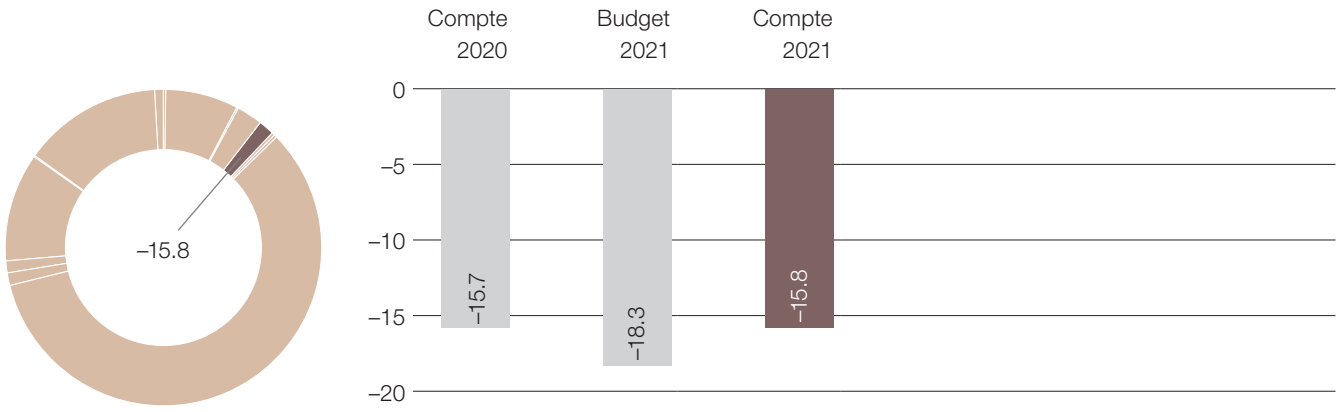

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 450 118	1 471 000	1 462 914	–8 086	–0.5 %
(-) Frais de personnel	–10 863 996	–11 055 601	–11 213 576	–157 976	–1.4 %
(-) Coûts matériels	–1 350 910	–1 405 600	–1 464 293	–58 693	–4.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 304	–807	–631	176	21.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–10 766 092**	**–10 991 008**	**–11 215 587**	–224 579	–2.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	64 477	0	**233 781**	233 781	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–5 024 853	–7 365 500	**–4 812 276**	2 553 224	34.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 491	12 100	**2 509**	–9 591	–79.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 721 977**	**–18 344 408**	**–15 791 573**	2 552 835	13.9 %
(+)/(-) Régularisations	–63 758	161	–234 100	–234 261	–145 206.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–15 785 736**	**–18 344 246**	**–16 025 673**	2 318 573	12.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien et surveillance des communes, coordination canton – communes	–1 320 785	–1 504 952	–1 344 309	160 642	10.7 %
Soutien et surveillance en matière de finances communes	–1 108 739	–1 133 339	–1 041 343	91 996	8.1 %
Développement territorial cantonal	–2 989 297	–2 840 842	–3 032 968	–192 125	–6.8 %
Aménagement local et régional	–3 734 375	–3 398 251	–4 092 733	–694 483	–20.4 %
Construction	–1 612 896	–2 113 624	–1 704 234	409 390	19.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le groupe de produits « Soutien et surveillance des communes » et le groupe de produits « Organisation du territoire » ont été réunis et forment dès 2021 le nouveau groupe de produits « Organisation du territoire et affaires communales ». La réunion des groupes de produits facilite la gestion de la comptabilité sans avoir d'influence sur les chiffres. Les informations sur les prestations ne connaissent pas non plus de changement.

Par rapport au budget, les frais de personnel ont augmenté de quelque CHF 0,2 million car des postes supplémentaires à durée déterminée ont été accordés. Ils sont justifiés par la complexité croissante de l'application des dispositions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire. Les coûts matériels ont aussi légèrement dépassé le montant inscrit au budget, ce qui s'explique avant tout par la nécessité de demander des expertises externes dans le cadre des tâches prescrites par la législation.

Les subventions cantonales inscrites dans le solde II sont de CHF 2,6 millions moins élevées que prévu. Il n'est pas possible de fournir un calcul exact, puisque ce n'est pas l'OACOT, mais les communes elles-mêmes qui décident librement des fusions. S'agissant des autres subventions cantonales, le versement dépend de l'avancée des projets. Dans ce cas aussi, le nombre de requêtes est déterminant. Il arrive donc souvent que les subventions à verser s'écartent du montant prévu.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application au niveau communal des prescriptions renforcées à la suite des révisions globales du plan directeur cantonal et de la législation de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0) reste une priorité. Les mesures convenues en 2020 par le groupe de contact Aménagement, réunissant la DIJ et l'Association des communes bernoises (ACB), qui concernent l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer ont immédiatement été mises en œuvre, dans la mesure où un changement de pratique le permettait. Une partie de ces mesures implique une modification de la LC, dont le projet a débuté. La procédure de consultation a pris fin en 2021. Les délibérations parlementaires auront lieu en 2022. Au vu du nombre toujours croissant d'affaires et de la dotation en personnel inchangée, la situation en matière de délais procéduraux reste extrêmement tendue pour l'OACOT.

Au niveau cantonal, le programme des pôles de développement économique (PDE) a été étoffé. Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton s'est engagé en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et que le manque de décharges soit pallié. Les débats parlementaires concernant le rapport de controlling EDT de 2020, lors de la session de printemps 2021, ont donné lieu à plusieurs déclarations de planification, dont le traitement a débuté. Un thème qui prend de plus en plus de place dans l'aménagement du territoire est celui de la transition énergétique : les projets et les interventions politiques à propos des énergies éolienne, solaire et du bois sont toujours plus fréquents. Les procédures ont été précisées dans le but d'un renforcement de la promotion des énergies renouvelables, mais des modifications de la législation fédérale visant la rationalisation des procédures ou la création de nouvelles possibilités pour la construction hors de la zone à bâtir sont encore à venir.

La numérisation est une autre priorité du domaine de l'aménagement du territoire. Après approbation du projet législatif concernant les procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP) lors de la session d'hiver 2020 du Grand Conseil, les travaux préparatoires ont été effectués en vue de la date d'entrée en vigueur, arrêtée par le Conseil-exécutif au 1er mars 2022.

S'agissant des affaires communales, les travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne », dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019, étaient à l'ordre du jour. L'élaboration d'une vision géopolitique du canton dont les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'ACB sont chargés de définir ensemble les contours a pris un peu de retard en raison de la pandémie de COVID-19, mais n'est pas à l'arrêt. Les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre sont en cours.

Les communes aussi sont concernées par divers projets de numérisation. Le projet législatif d'une feuille officielle d'avis électronique (eFOA), qui permet aux communes de publier les informations officielles de manière électronique, a été exécuté avec succès. Le Grand Conseil l'a adopté lors de la session d'hiver 2021. Le projet « eDéménagement » progresse comme prévu. Le rapport sur les finances des communes a été présenté pour la première fois au format électronique, ce qui offre des possibilités de comparaisons interactives entre communes et entre régions.

Chances et risques

Etant donné que, dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés et qu'aucun nouveau mandat découlant de modifications législatives ne viendra en principe s'ajouter, les procédures pourront aller plus vite. Il faut donc s'attendre à un allégement économique. Il en va de même pour les projets de numérisation dans le domaine de l'aménagement du territoire, qui vont bon train.

S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyens et un fonctionnement des communes favorable à l'économie.

Des blocages ne peuvent pas être exclus lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire et que l'écart entre le nombre d'affaires et les ressources en personnel se creuse davantage. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

Concernant le développement de la stratégie des fusions de communes (dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne), les travaux pourraient aussi donner lieu à des conflits pouvant affecter les liens qui unissent communes et canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale)	1 120	1 105
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	4	3
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	789	921
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	19	13
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	37	48
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	3	3
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 222	1 183
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	2	8
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	416	341
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 849	4 517

6.7.6 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse

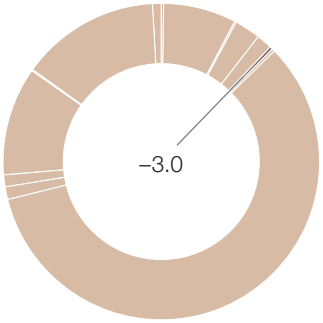

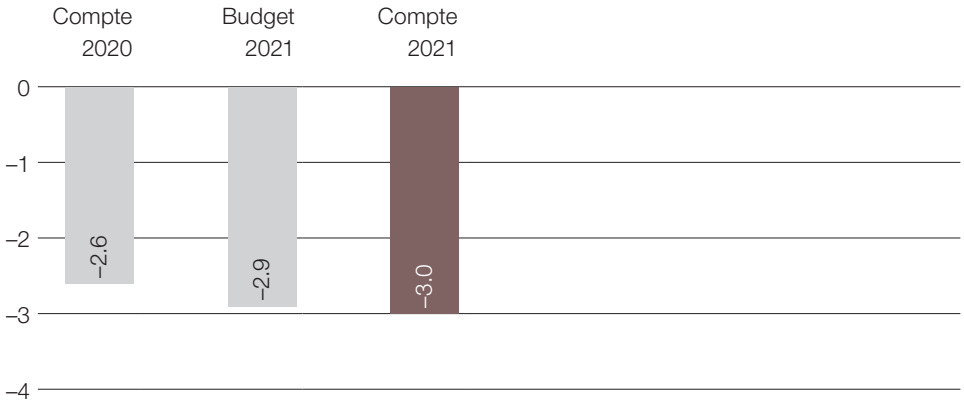

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	284 977	251 000	118 414	–132 586	–52.8 %
(-) Frais de personnel	–2 638 592	–2 679 574	–2 922 506	–242 932	–9.1 %
(-) Coûts matériels	–239 298	–488 786	–219 575	269 211	55.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	7 808	0	6 396	6 396	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 585 104**	**–2 917 360**	**–3 017 271**	–99 911	–3.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–10 000	**0**	10 000	100.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 077	1 200	**627**	–573	–47.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 584 027**	**–2 926 160**	**–3 016 644**	–90 484	–3.1 %
(+)/(-) Régularisations	–2 052	302	–5 441	–5 743	–1 903.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 586 080**	**–2 925 858**	**–3 022 085**	–96 227	–3.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	–2 247 176	–2 746 675	–2 744 932	1 743	0.1 %
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	–337 928	–170 685	–272 339	–101 653	–59.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » est de CHF 0,1 million moins favorable que les prévisions budgétaires. Cela s'explique notamment par la création de postes supplémentaires à durée déterminée. La portée de ces charges en sus a pu être atténuée dans une certaine mesure par une réduction des frais de matériel.

En dépit de la pandémie de COVID-19, les indicateurs des informations sur les prestations sont demeurés constants.

Priorités de développement

L'OM a dû préparer l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319). Durant le premier semestre, l'office a élaboré deux ordonnances d'exécution à l'intention du Conseil-exécutif ainsi que quatre directives. A partir de l'été, des entretiens ont été organisés avec des prestataires au sujet des contrats de prestations et de l'adhésion au contrat de prestations général (pour les structures de type ambulatoire). L'OM a en outre créé les bases nécessaires au transfert des placements chez des parents nourriciers dans le nouveau modèle et a développé les instruments de calcul de la participation aux coûts des personnes ayant une obligation d'entretien. Enfin, il a préparé l'environnement technique (plateforme eLPEP) permettant la gestion des informations et le déroulement du préfinancement à partir de janvier 2022.

Le Grand Conseil n'étant pas entré en matière au sujet du projet d'autonomisation des cinq institutions cantonales, décision a été prise de réorganiser quatre d'entre elles au 1er janvier 2023 au sein de l'administration. La DIJ va reprendre trois institutions d'autres Directions, à savoir le Foyer d'éducation Lory, le Foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz, la Station cantonale d'observation BEO restant sous sa houlette. La direction de projet chargée d'intégrer les quatre structures au sein de la DIJ a été transférée à l'OM en été dernier.

La pandémie de COVID-19 et les mesures décidées dans ce contexte ont entraîné des demandes d'informations de la part des crèches ainsi que des institutions relevant de l'OM. La situation a en outre rendu plus difficile la communication avec les partenaires concernés par le passage au modèle prévu par la LPEP. Les séances d'information dans les régions ont été remplacées par des manifestations qui se sont tenues en ligne. Toutefois, les prestations de l'OM ont pu être assurées grâce au télétravail et au plan de protection contre le COVID-19.

L'OM a mis en œuvre de manière interne en 2021 sa nouvelle organisation structurelle et fonctionnelle, conçue en fonction des tâches auxquelles l'office doit se consacrer dès 2022.

Chances et risques

Le nouveau système de pilotage, de financement et de surveillance des prestations particulières d'encouragement et de protection, relevant d'un seul organe, permet d'assurer l'efficacité et le caractère économique de ces prestations mais aussi de soutenir une planification de l'offre qui corresponde aux besoins. La plateforme eLPEP permet d'exploiter davantage les possibilités de la numérisation.

L'entrée en vigueur des nouvelles bases légales (LPEP) suppose dans un premier temps une charge de travail exceptionnelle pour laquelle des ressources humaines en nombre suffisant sont nécessaires.

Une mise en œuvre réussie du projet de réorganisation des institutions cantonales dans un délai très court requiert elle aussi des ressources suffisantes en termes de personnel et de finances.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	51	59
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	207	199
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	21	19

6.7.7 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

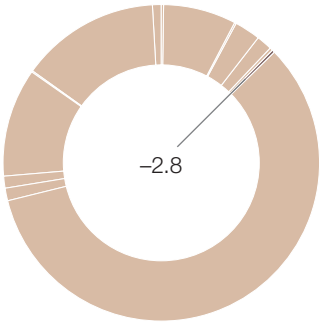

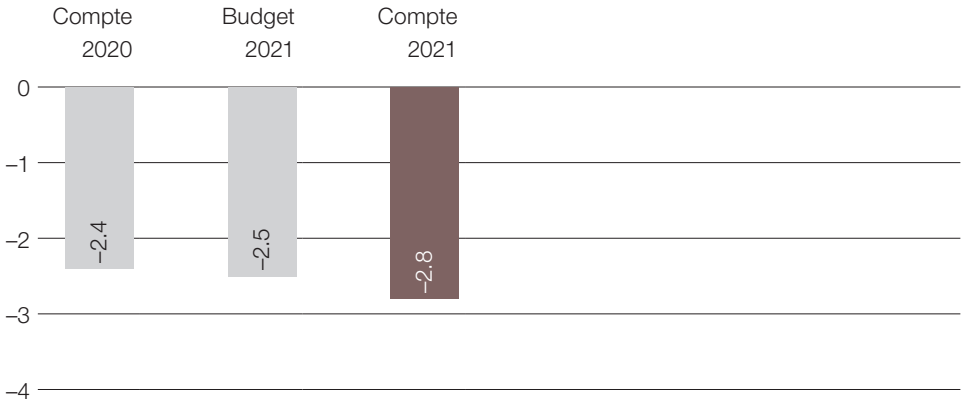

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	6 641 461	8 206 700	6 342 164	–1 864 536	–22.7 %
(-) Frais de personnel	–6 425 614	–6 846 869	–6 599 940	246 928	3.6 %
(-) Coûts matériels	–2 596 211	–3 858 014	–2 513 758	1 344 255	34.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–9 880	–2 017	–2 017	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 390 244**	**–2 500 199**	**–2 773 552**	–273 352	–10.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 076	8 600	**1 621**	–6 979	–81.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 387 169**	**–2 491 599**	**–2 771 931**	–280 331	–11.3 %
(+)/(-) Régularisations	–1 011	149	–2 680	–2 829	–1 903.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 388 180**	**–2 491 451**	**–2 774 611**	–283 160	–11.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Observation, expertise et encadrement	–2 390 244	–2 500 199	–2 773 552	–273 352	–10.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Par rapport au budget, le solde I (budget global) se péjore de près de CHF 0,3 million. En raison des prescriptions de sécurité en vigueur lors de la pandémie de coronavirus, des restructurations liées à la nouvelle LPEP d'une part et à celle du 19 février 1992 sur l'école obligatoire révisée (LEO, RSB 432.10) d'autre part, mais aussi d'une demande qui demeure élevée pour des jeunes ayant besoin d'un accompagnement particulièrement intensif, l'institution n'a été occupée qu'à 78,9 pour cent, ce qui est un niveau plus faible que prévu. Le nombre de nouvelles admissions a donc été un peu moins important qu'au cours de l'année précédente. Au 1er janvier 2022, l'offre, conformément à ce que prévoit la LPEP, est réduite de six places résidentielles (passant ainsi à 30 places), ce qui permettra à l'avenir de disposer d'un taux d'occupation de 90 pour cent.

Priorités de développement

A la suite de la décision du Grand Conseil de ne pas entrer en matière au sujet de l'autonomisation des cinq institutions cantonales, quatre d'entre elles seront nouvellement rattachées au 1er janvier 2023 à la DIJ et à l'INC. La Station cantonale d'observation de Bolligen est la seule à ne pas changer de Direction, ce qui ne l'empêche pas d'être concernée par le projet de réorganisation. Après une préparation intensive au scénario prévoyant l'autonomisation, l'OM se voit confronté à un nouveau défi sur le plan stratégique dans un contexte modifié.

Chances et risques

La demande constante et élevée de prestations émanant de toute la Suisse alémanique démontre qu'il existe un besoin en aides interdisciplinaires, flexibles et intégrées pour les adolescents très vulnérables sur un plan psychosocial, dans des cadres de prise en charge et de soins individualisés. La Station d'observation a un rôle important à jouer à cet égard ; le contenu et l'étendue des prestations sont adaptés aux nouvelles conditions légales inscrites dans la LPEP.

Si de telles places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles comportent aussi des risques pour les membres du personnel et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	15 460	16 135
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	40	32

6.7.8 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

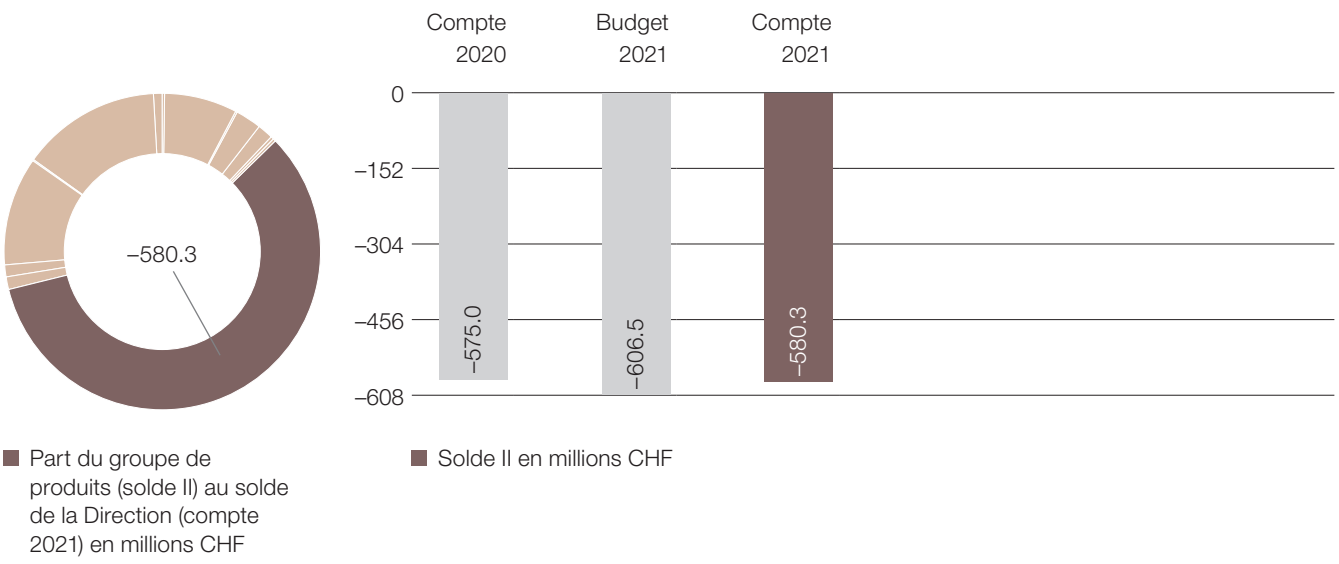

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 627	10 000	7 149	–2 851	–28.5 %
(-) Frais de personnel	–3 650 231	–3 886 473	–3 838 201	48 272	1.2 %
(-) Coûts matériels	–1 170 411	–1 535 700	–3 071 986	–1 536 286	–100.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 087	–1 862	–981	881	47.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 821 101**	**–5 414 035**	**–6 904 018**	–1 489 983	–27.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	596 464 442	630 450 000	**577 697 095**	–52 752 905	–8.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 431 711 512	–1 481 127 000	**–1 398 693 945**	82 433 055	5.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	265 087 924	249 593 500	**247 569 680**	–2 023 820	–0.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–574 980 248**	**–606 497 535**	**–580 331 188**	26 166 347	4.3 %
(+)/(-) Régularisations	–389	–11 958	–1 411	10 547	88.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–574 980 636**	**–606 509 493**	**–580 332 599**	26 176 894	4.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contributions dans le domaine des assurances sociales	–959	10 000	–347	–10 347	–103.5 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	–4 820 393	–5 424 035	–6 908 911	–1 484 877	–27.4 %
Caisses de compensation pour allocations familiales: compensation des charges	250	0	5 240	5 240	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I dépasse d'environ CHF 1,5 million les prévisions budgétaires. En raison d'un changement de pratique comptable, les montants versés au Ministère public des mineurs au titre de la réduction des primes ont été comptabilisés à hauteur de CHF 1,7 million (une somme non inscrite au budget) en tant que facturation interne des prestations. Ce montant n'apparaît plus dans le solde II en raison de l'écriture de virement. En ce qui concerne les frais de personnel et de matériel, un recours mesuré aux ressources a permis d'économiser quelque CHF 0,2 million.

Le solde II enregistre une amélioration de tout juste CHF 26,2 millions (4,3 %) par rapport aux chiffres budgétés. Si l'on tient compte de la différence résultant du solde I, l'écart est dû pour l'essentiel à des coûts plus bas que prévu d'environ CHF 19,9 millions dans le domaine de la réduction des primes, car les effets attendus en lien avec l'application d'un arrêt du Tribunal fédéral ne se sont pas produits comme envisagé. En outre, des dépenses moins élevées de l'ordre de CHF 7,4 millions ont été comptabilisées pour les actes de défaut de biens puisque, l'année précédente, les primes de l'assurance-maladie avaient donné lieu à moins de poursuites. Enfin, comme mentionné pour le solde I, CHF 1,7 million ont été reportés sous la forme de facturation interne des prestations.

Les prestations complémentaires (PC), quant à elles, ont entraîné CHF 8,5 millions environ de frais de moins que prévu, en raison d'un nombre inférieur de nouvelles demandes et d'admissions dans des EMS. Par conséquent, les parts des communes aux PC ont été de quelque CHF 2,1 millions inférieures au montant budgété.

Les subventions fédérales pour la réduction des primes ont été moins importantes que prévu, de CHF 18,1 millions. En effet, l'Office fédéral de la santé publique avait envisagé une augmentation nettement plus forte des primes de l'assurance-maladie. Les subventions fédérales pour les PC sont par contre plus élevées qu'attendu, de CHF 7,3 millions.

Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne sont d'environ CHF 2,0 millions inférieurs au montant prévu, car les investissements dans l'infrastructure informatique qui avaient été budgétés n'ont pas été réalisés.

En ce qui concerne les allocations familiales dans l'agriculture et celles versées aux personnes sans activité lucrative, les coûts ont été de quelque CHF 0,8 million moins élevés que prévu.

Priorités de développement

En vue de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la loi portant introduction du 6 juin 2000 des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM ; RSB 842.11) révisée, les activités ont été prévues de manière telle que les changements techniques à apporter aux applications puissent l'être dans les délais et de manière correcte. Il s'agit maintenant d'analyser les conséquences en termes opérationnels et, le cas échéant, de procéder à des adaptations organisationnelles. En matière de numérisation, d'autres possibilités de simplification des processus et d'amélioration de la convivialité sont examinées.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »
L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » sera probablement soumise à la votation en 2023. Selon la Confédération, une entrée en vigueur ne sera possible qu'en 2024 au plus tôt. Le Conseil fédéral rejette l'initiative et lui oppose un contre-projet indirect, qui prévoit une nouvelle réglementation de la participation de la Confédération et des cantons aux coûts de la réduction des primes. En cas d'acceptation de l'initiative, les coûts supplémentaires pour le canton de Berne seraient de l'ordre de CHF 214,0 millions. Ils s'élèveraient à CHF 74,0 millions environ si le contre-projet l'emportait.

Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »
En ce qui concerne la réforme de l'ordonnance portant introduction du 12 août 2020 de la réforme des prestations complémentaires (Oi réforme PC ; RSB 841.312), en vigueur depuis le 1er janvier 2021, l'Office fédéral des assurances sociales prévoit une économie de CHF 429,0 millions à l'échelle nationale. Elle interviendra toutefois avec retard en raison des dispositions transitoires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	14 800	15 900
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	14 700	15 800
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 300	1 400
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 500	1 300
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	37 000	40 700
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 100	1 800
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 300	15 300
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	214 000	194 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	94 000	93 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	55	56
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 900	1 700
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 000	2 900

6.7.9 Préfectures

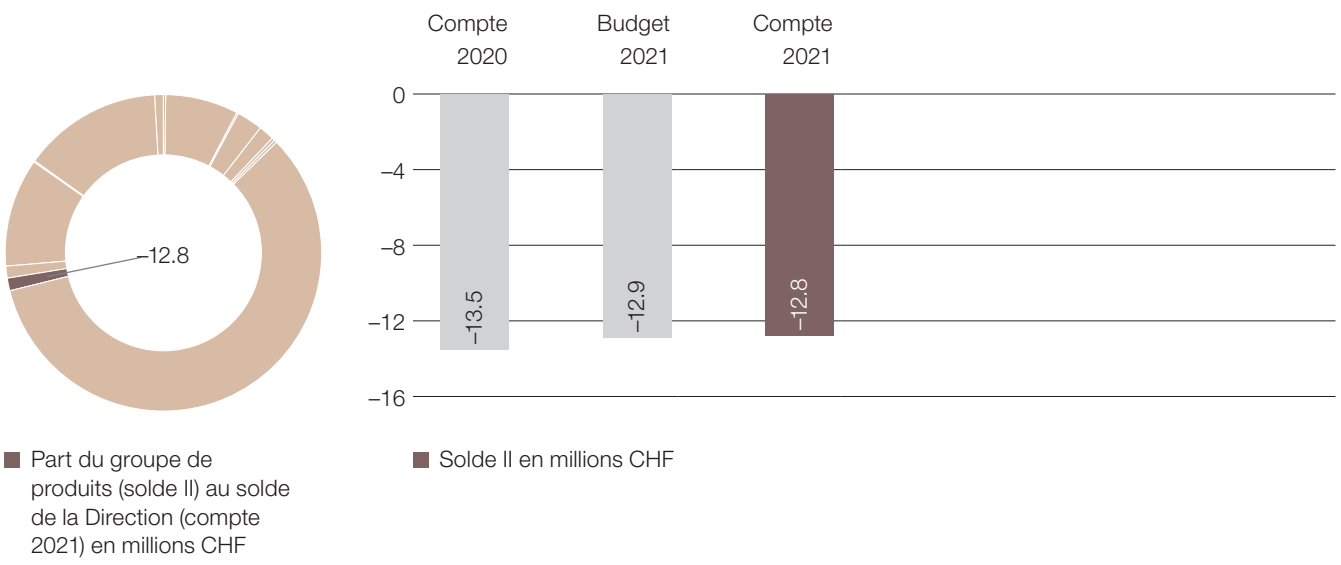

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	9 245 051	11 197 600	9 563 871	–1 633 729	–14.6 %
(-) Frais de personnel	–17 349 618	–17 367 028	–17 450 945	–83 917	–0.5 %
(-) Coûts matériels	–4 776 795	–4 584 508	–4 452 958	131 550	2.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	2 919	–3 290	22 701	25 991	790.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 878 443**	**–10 757 226**	**–12 317 330**	–1 560 104	–14.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–608 505	–2 208 500	**–483 936**	1 724 564	78.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	–16 647	17 500	**–11 937**	–29 437	–168.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–13 503 595**	**–12 948 226**	**–12 813 203**	135 023	1.0 %
(+)/(-) Régularisations	–170 295	–89 241	–37 640	51 601	57.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–13 673 889**	**–13 037 467**	**–12 850 843**	186 624	1.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	–3 451 560	–2 624 567	–3 538 359	–913 793	–34.8 %
Surveillance	–1 258 096	–1 727 204	–1 173 619	553 585	32.1 %
Exécution d'autres tâches légales	–8 168 787	–6 405 456	–7 605 352	–1 199 896	–18.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil-exécutif a décidé par voie d'arrêté que la redevance d'alcool ne serait pas non plus perçue en 2021 pour les établissements d'hôtellerie et de restauration. Cet abandon de revenus donne lieu à une perte de CHF 1,6 million pour l'ensemble des dix préfectures. Le solde I s'en trouve donc plus mauvais que prévu.

Les frais de personnel s'inscrivent dans le cadre fixé par le budget. Seule une différence modérée est constatée, de 0,5 pour cent.

Priorités de développement

La mise en œuvre du nouveau site Internet (projet « newweb@be ») a eu lieu selon le calendrier prévu.

Le volume d'affaires courantes, notamment en matière de construction, a été extraordinairement élevé, causant aussi des retards que des postes supplémentaires à durée déterminée ont maintenant permis de pondérer.

L'avant-projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations dans les préfectures est presque achevé. Il est prévu de lancer le projet et de le concrétiser dans les prochaines années, ce qui permettra de mettre en œuvre la motion Leuenberger (M 217–2018) « Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures ».

Chances et risques

La charge de travail nettement accrue en matière de construction a aussi eu des répercussions négatives sur les collaborateurs et collaboratrices spécialisés dans le domaine. De plus, en tant qu'autorités directrices, les préfectures doivent coordonner les procédures d'octroi du permis de construire, tout en étant tributaires des autres services cantonaux et de leur gestion des délais.

Les préfectures considèrent la numérisation comme une chance. Des processus tenant compte de la clientèle dans le cadre des affaires courantes, l'assouplissement des contraintes de lieu de travail et l'accès rapide aux informations améliorent les conditions de travail.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de recours formés (justice administrative)	524	802
Nombre de recours réglés (justice administrative)	646	569
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	174	153
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 398	2 682
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 418	2 486
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	15 904	13 942

6.7.10 Poursuites et faillites

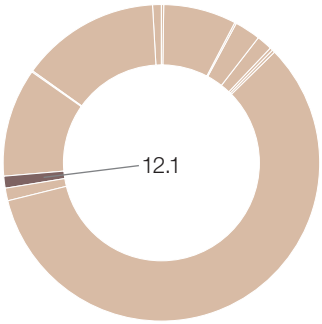

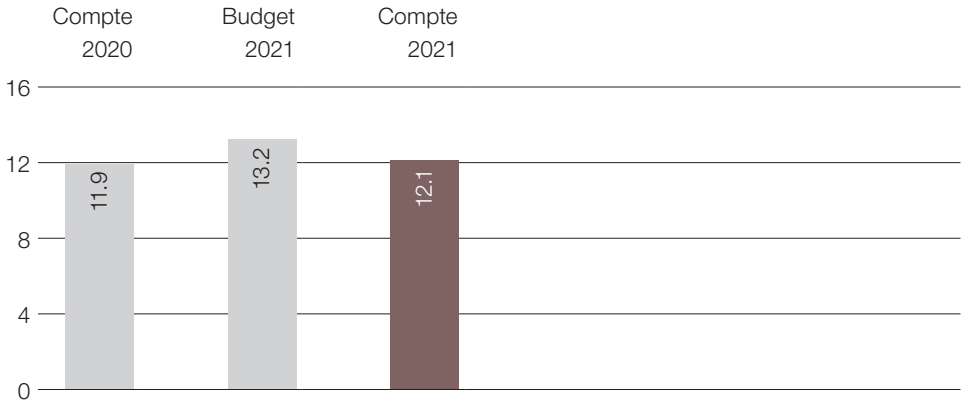

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
- Traitement des procédures de faillite ;
- Octroi de renseignements sur la base des registres ;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
- Tenue du registre des réserves de propriété ;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs / débitrices, des créanciers / créancerès, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	49 153 207	55 357 300	50 428 051	–4 929 249	–8.9 %
(-) Frais de personnel	–28 394 308	–30 063 731	–28 877 040	1 186 691	3.9 %
(-) Coûts matériels	–8 839 173	–12 038 100	–9 442 628	2 595 473	21.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–33 115	–42 181	15 421	57 602	136.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**11 886 612**	**13 213 288**	**12 123 805**	–1 089 483	–8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 638	31 000	**6 927**	–24 073	–77.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**11 899 250**	**13 244 288**	**12 130 732**	–1 113 556	–8.4 %
(+)/(-) Régularisations	–221 553	163 686	264 450	100 764	61.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**11 677 697**	**13 407 975**	**12 395 182**	–1 012 792	–7.6 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	12 504 484	13 759 511	12 735 474	–1 024 037	–7.4 %
Exécution des procédures de faillite	–617 872	–546 223	–611 669	–65 446	–12.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I présente des résultats moins bons que prévu, de presque CHF 1,1 million.

Les dépenses et rentrées financières inscrites au budget ont été calculées sur la base des comptes de 2019. En 2020, la pandémie de coronavirus a notamment donné lieu à une diminution massive des commandements de payer établis (suspension de l'encaissement dans le canton de Berne jusqu'au 30 juin 2020). En 2021, leur volume n'a que légèrement augmenté, contre toute attente. Un net recul a été constaté dans le domaine par rapport aux chiffres record de 2019. Les catégories des coûts matériels et des rentrées financières présentent une différence avec les chiffres inscrits au budget, de respectivement CHF 2,6 millions et CHF 4,9 millions de moins.

Les dépenses moindres, de l'ordre de CHF 1,1 million, dans le domaine du personnel s'expliquent notamment par des gains de rotation. Par ailleurs, les postes vacants ont avant tout été occupés par des personnes ayant achevé leur apprentissage. Ainsi, un peu plus de postes que prévu n'ont pas été pourvus durant le premier semestre. En moyenne, 5,2 postes à plein temps sont donc restés vacants. Fin 2021, le nombre de ces postes n'était plus que de quatre.

Priorités de développement

La première priorité des offices des poursuites et des faillites concernait la consolidation et l'introduction de l'application spécialisée du domaine des faillites. Ils disposent désormais d'applications spécialisées pour les deux domaines qu'ils couvrent. Un traitement presque entièrement numérique des affaires est ainsi rendu possible.

Les offices continuent d'élaborer des bases pour que la réception du courrier, la transmission des commandements de payer aux créanciers / créancières et l'exécution de saisies ne puissent se faire plus que par la voie électronique.

Les informations pertinentes sur les prestations attestent d'un niveau constant par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer : +1,4 %, continuations de poursuites : +5,5 % faillites : +4,2 %).

Chances et risques

La numérisation en cours est une chance. Elle va simplifier les processus de travail tout en éliminant les procédures manuelles et les changements de support.

L'éventualité et l'ampleur d'une vague de faillites liées à la pandémie de COVID-19 ne se dessinent toujours pas clairement.

L'issue des discussions menées par la Confédération concernant la réduction des tarifs est encore attendue.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Nombre de commandements de payer établis	275 397	279 444
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	211 241	222 914
Nombre de recours formés	188	213
Nombre de recours admis	17	18
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 477	1 539
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	845	1 028
Nombre de recours admis	2	0

6.7.11 Tenue du registre foncier

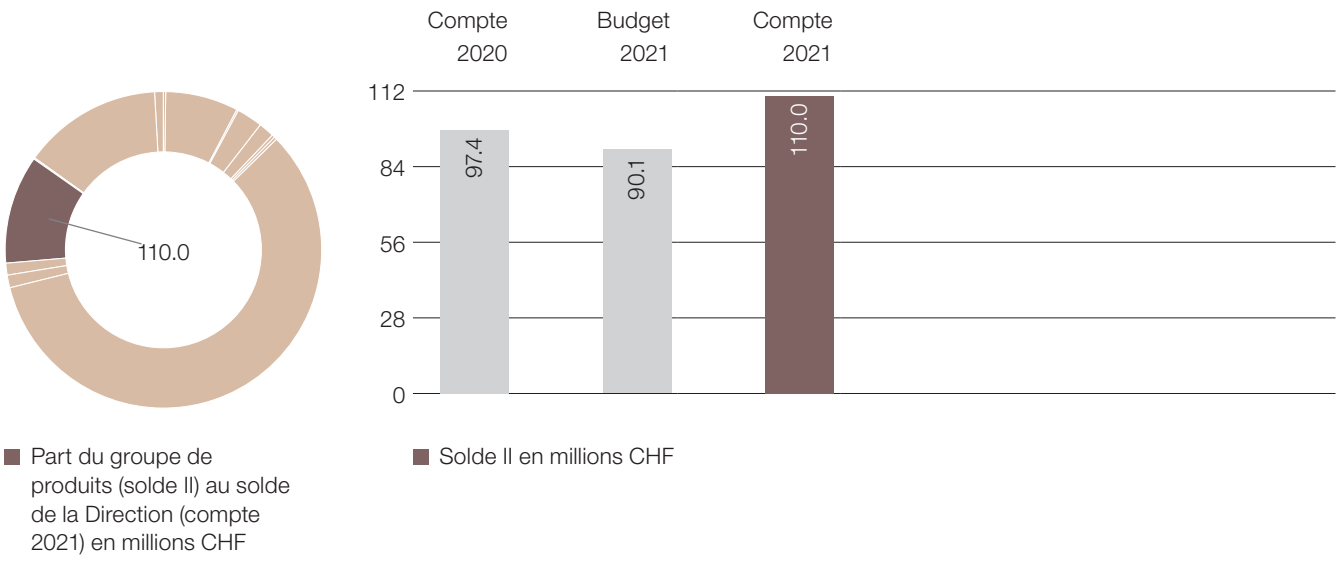

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	13 957 261	13 585 300	13 806 167	220 867	1.6%
(-) Frais de personnel	–14 703 878	–15 060 533	–14 921 035	139 498	0.9%
(-) Coûts matériels	–376 685	–426 101	–198 439	227 662	53.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	1 937	–1 639	11 923	13 562	827.4%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–1 121 365**	**–1 902 973**	**–1 301 383**	601 590	31.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	**0**	–2 100	–100.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	98 529 646	92 008 200	**111 331 940**	19 323 740	21.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**97 408 281**	**90 107 327**	**110 030 557**	19 923 230	22.1%
(+)/(-) Régularisations	3 283	102	–9 575	–9 678	–9 450.8%
Solde III (comptabilité financière)	**97 411 564**	**90 107 430**	**110 020 982**	19 913 553	22.1%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	–881 725	–1 286 747	–873 382	413 365	32.1%
Taxation et perception des impôts sur les mutation	288 753	143 731	280 203	136 472	95.0%
Renseignements	–528 392	–759 956	–708 204	51 752	6.8%

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde II du groupe de produits « Tenue du registre foncier » est de CHF 19,3 millions supérieur au montant budgété.

Le nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier n'a augmenté que de manière marginale et a passé de 63 092 en 2020 à 63 177 en 2021. Les recettes dues aux émoluments ont donc été plus élevées que prévu, de CHF 0,1 million.

Les revenus de l'impôt sur les mutations ont été plus importants de CHF 19,3 millions que ce qui avait été inscrit au budget. L'évolution des recettes est difficilement prévisible et dépend de facteurs économiques sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe. Contrairement à ce qui avait été craint au début, la crise liée au coronavirus n'a pas entraîné de refroidissement des activités sur le marché de l'immobilier.

Les frais matériels plus bas s'expliquent par la numérisation plus importante, par le recul des frais d'archivage ainsi que par des économies réalisées en raison du télétravail.

Priorités de développement

- Trois nouveaux articles ayant trait à l'usage personnel du logement par sa ou son propriétaire sont venus compléter le Manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre.
- Le projet de numérisation des pièces justificatives du registre foncier a été lancé pendant le premier trimestre de 2021. Il devrait s'achever à la fin de 2023.
- Le projet de numérisation du registre foncier a démarré : les premières discussions avec des groupes d'usagers / usagères en interne et à l'extérieur de l'administration ont eu lieu.
- Le nouveau modèle de conduite, qui prévoit une direction centralisée, a été introduit au 1er juillet 2021. La surveillance du notariat relève désormais de la compétence du Bureau cantonal du registre foncier.

Chances et risques

Les prestations de « GRUDIS public » jouissent toujours d'une grande adhésion. Le canton de Berne est le premier et, à l'heure actuelle, le seul à offrir la possibilité de faire des recherches en ligne ; toutes les données publiques du registre foncier peuvent en effet être consultées sur Internet.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des art. 11a et 17a ss du loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) demeure très important.

Les retards ont fait l'objet d'une analyse et sont étudiés dans le cadre du nouveau modèle de conduite. Diverses mesures, élaborées en 2022, devraient permettre de remédier au problème.

Les bureaux du registre foncier continuent de rencontrer de grandes difficultés lors du recrutement de personnel qualifié, notamment pour le poste de conservateur ou conservatrice. C'est la raison pour laquelle les conditions de nomination des conservateurs et conservatrices ont été adaptées (assouplies) au 1er juin 2021.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 092	63 177
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	48 202	48 456
Nombre de procédures disciplinaires concernant entraîné une mesure	14	2

6.7.12 Registre du commerce

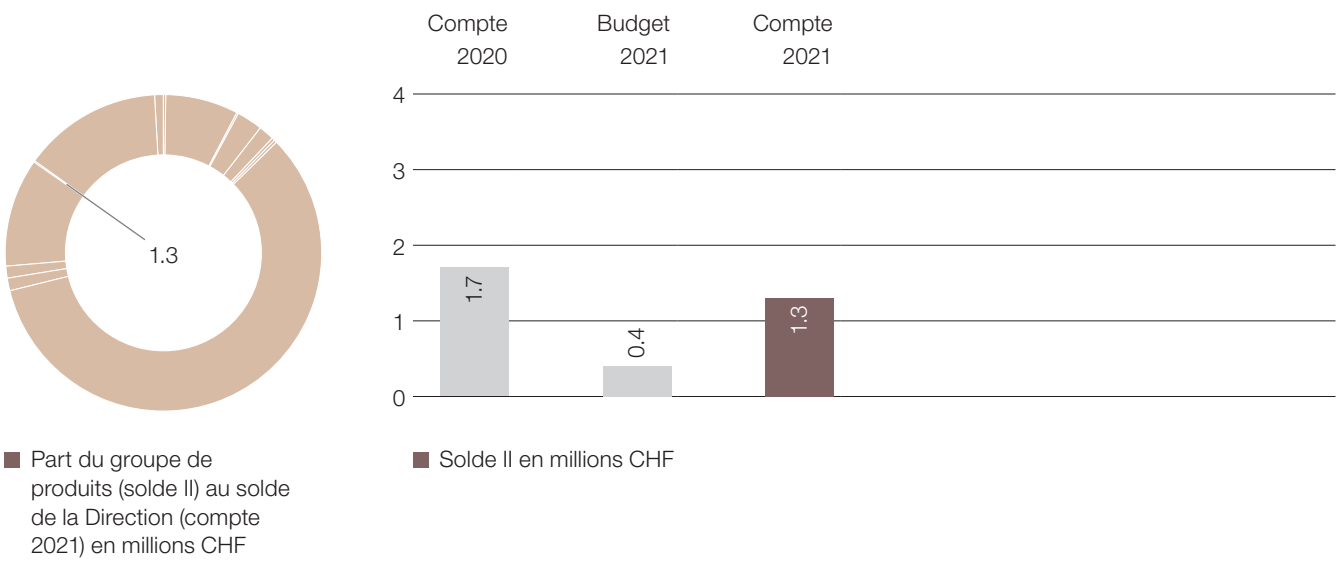

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 347 309	3 501 000	4 574 909	1 073 909	30.7 %
(-) Frais de personnel	–2 926 969	–2 973 382	–2 923 144	50 238	1.7 %
(-) Coûts matériels	–712 294	–84 200	–362 100	–277 900	–330.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–6 745	0	8 107	8 107	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**1 701 301**	**443 418**	**1 297 771**	854 353	192.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 389	3 100	**700**	–2 400	–77.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 702 690**	**446 518**	**1 298 471**	851 953	190.8 %
(+)/(-) Régularisations	–86 387	–86 000	–47 201	38 799	45.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 616 303**	**360 518**	**1 251 270**	890 752	247.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Inscription au registre	1 732 804	647 353	1 372 967	725 614	112.1 %
Procédure d'examen préalable	–31 503	–203 935	–75 196	128 739	63.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

La crise du coronavirus a une nouvelle fois marqué l'année sous revue du point de vue organisationnel (mise en œuvre des plans de protection nécessaires et organisation du télétravail). En dépit du COVID-19, les réquisitions d'inscription au registre du commerce, de l'ordre de 1100 cas, ont à nouveau connu une légère augmentation, particulièrement les nouvelles inscriptions. La création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) a de nouveau été sujette à une forte hausse (+1104). Au 31 décembre 2021, le registre du commerce comprenait 63 112 entités juridiques (+1845).

En ce qui concerne les revenus des émoluments administratifs, le budget a été dépassé d'environ CHF 1,1 million car, contrairement à ce qui était prévu, les nouvelles entités juridiques ont été nombreuses à faire l'objet d'une inscription durant la pandémie de COVID-19. Ce montant a pourtant aussi été influencé par l'entrée en vigueur le 1er janvier 2021 de l'ordonnance du 6 mars 2020 sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC ; RS 221.411.1), après sa révision totale, à la suite de laquelle un recul des recettes plus marqué que celui constaté était attendu. A propos des coûts matériels, le Contrôle des finances a demandé en septembre 2020 que les remboursements à la Confédération figurent sur un compte de charges, séparé du reste de la comptabilité. Le montant en question (CHF 0,3 mio) n'a pas pu être considéré dans le budget car le processus de 2021 s'était déjà achevé au moment du contrôle. Les coûts matériels sont donc plus élevés que prévu, de quelque CHF 0,3 million. Les frais de personnel sont, quant à eux, identiques aux chiffres budgétés.

Priorités de développement

L'exercice s'est caractérisé par l'application de la révision partielle de l'ORC et de la révision totale de l'OEmol-RC. De nouveaux processus ont dû être introduits pour les procédures administratives. Le projet prévu par la loi, concernant la conversion d'actions au porteur en actions nominatives, s'est soldé en mai 2021 par un total de 314 inscriptions d'office. Dans le domaine de l'informatique, les projets « CR-Portal » (outil de commande et de paiement en ligne pour les extraits du registre du commerce ou les pièces justificatives) et « CR-Sign » (transition de l'authentification au moyen de SuisseID à la solution de Swisscom) ont été mis en œuvre. Par contre, la réalisation du projet « CR-Archiv » destiné à la gestion de l'immense quantité de données relevant des dossiers des entreprises a dû de nouveau être repoussée (au printemps 2022) en raison d'un problème de ressources rencontré par l'entreprise de développement.

Chances et risques

La qualité de la préparation et de la formation des collaborateurs / collaboratrices, les communications de l'Office fédéral du registre du commerce (OFCR) et les journées d'études ont contribué à limiter les retards dans le traitement des affaires qui ont trait à l'ORC sauf pendant l'habituelle période de forte sollicitation.

La migration de l'immense quantité de données concernée par le projet « CR-Archiv » comporte certains risques, dont celui d'une perte d'exhaustivité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'enregistrements	20 243	21 138
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 660	21 784
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	617	637

6.7.13 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

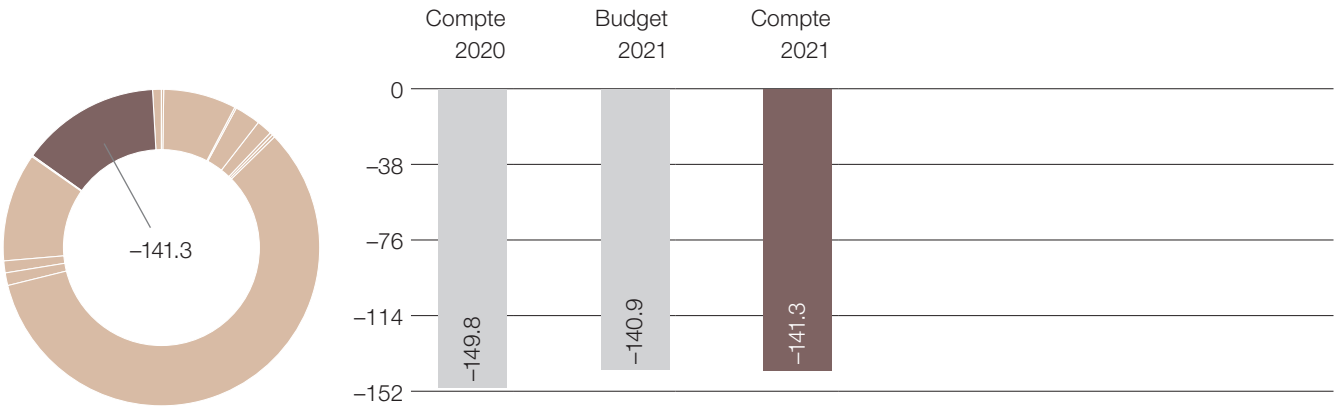

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	29 048 046	29 452 000	34 845 721	5 393 721	18.3 %
(-) Frais de personnel	–23 597 526	–23 790 276	–23 600 246	190 030	0.8 %
(-) Coûts matériels	–86 475 703	–146 514 700	–88 157 000	58 357 700	39.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	22 965	–6 038	208 032	214 070	3 545.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–81 002 217**	**–140 859 014**	**–76 703 493**	64 155 521	45.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–68 787 144	–40 000	**–64 568 221**	–64 528 221	–161 320.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 232	31 800	**7 251**	–24 549	–77.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–149 776 129**	**–140 867 214**	**–141 264 463**	–397 249	–0.3 %
(+)/(-) Régularisations	–990 160	–899 104	–2 179 785	–1 280 681	–142.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–150 766 289**	**–141 766 317**	**–143 444 248**	–1 677 931	–1.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–63 378 358	–90 117 988	–63 971 105	26 146 883	29.0 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–13 607 468	–44 701 393	–9 463 520	35 237 873	78.8 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	–1 030 964	–1 354 078	–824 146	529 932	39.1 %
Interventions et surveillance dans le domaine des	–158 655	–152 734	–74 583	78 151	51.2 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–259 564	–326 314	–192 111	134 203	41.1 %
Surveillance et gestion de la qualité	–2 567 210	–4 206 507	–2 178 028	2 028 479	48.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Les informations sur les prestations indiquent une augmentation par rapport à l'année précédente. Seul le nombre de placements à des fins d'assistance a été légèrement inférieur en 2021 à celui de 2020. Même si les changements restent globalement dus au hasard, les APEA s'attendent, en raison de l'évolution démographique et de la pandémie de COVID-19, qui pèse durablement sur les familles, à une tendance en hausse du nombre de cas pour ces prochaines années également.

Du fait des nombreuses modifications législatives entrant en vigueur au 1er janvier 2022, le jour de référence des décomptes d'excédents pour les participations aux coûts de tiers a été déplacé du 30 septembre au 31 décembre 2021. Il s'ensuit une période de décompte plus longue ainsi qu'une valeur des recettes nettement plus élevée que ce que prévoyait la planification. Par conséquent, la valeur inscrite dans les comptes de 2021 se fonde pour l'essentiel sur des estimations faites sur la base de données empiriques.

Les coûts matériels et, partant, le solde I de la comptabilité analytique d'exploitation, ne peuvent pas être comparés à la valeur prévue. Cela s'explique par la pratique comptable mise en œuvre en 2020 pour l'indemnisation des communes pour les prestations qu'elles fournissent (OCInd).

L'écart dans le solde II est dû à des indemnisations selon l'OCInd plus élevées que prévu en raison de la croissance de la masse salariale et de l'augmentation du volume des curatelles dû aux changements démographiques. Des frais supplémentaires ont aussi été enregistrés dans le domaine des mesures de type ambulatoire et de type résidentiel ordonnées par les différentes APEA. Ces dernières n'ont guère d'influence sur les coûts des mesures. Lorsque les conditions sont réunies, les APEA sont légalement tenues d'ordonner des mesures. Un nombre de cas plus élevé ainsi qu'une augmentation des montants facturés par les institutions ont globalement entraîné des frais plus importants. Le dépassement budgétaire du côté des coûts a pu être compensé en majeure partie par des recettes plus importantes.

Priorités de développement

Durant l'exercice, les APEA ont à nouveau progressé dans le développement de leurs structures, de leurs instruments de travail ainsi que de leurs relations extérieures. Un accent particulier est toujours mis sur la transparence des activités des autorités. Comme prévu, le système de gestion des affaires BE-GEVER a pu être introduit partout. Les APEA ont préparé avec succès et sans retard le nouveau site Internet introduit dans l'ensemble du canton. Dans ce contexte, le domaine protégé (CUG) a été remplacé par une nouvelle plateforme (BE-Collaboration) qui comporte des documents remaniés et des instruments de travail destinés aux services sociaux. Un formulaire en ligne a été créé pour les avis de mise en danger. Les travaux préparatoires pour une comptabilité des clients moderne se sont poursuivis et ont donné lieu à un projet concret de mise en œuvre, qui doit être terminé à la fin de 2022. L'efficience des APEA s'en voit ainsi renforcée. La loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319), en vigueur depuis le 1er janvier 2022, entraîne d'importants changements pour les APEA également. Les travaux préparatoires à cet effet ont été menés durant le second semestre de 2021 et ont été conclus avec succès.

Chances et risques

Le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que les membres du personnel des APEA soient à la fois compétents et motivés doit être considéré comme une chance.

En raison de l'augmentation constante du nombre de cas (due notamment à la crise pandémique) et d'un changement des conditions générales lié à la législation, il se pourrait que l'on assiste à un accroissement des coûts des mesures, qui n'est guère influençable par les APEA. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte et les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 447	7 764
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 724	3 956
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	181	178
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	193	210

6.7.14 Information géographique

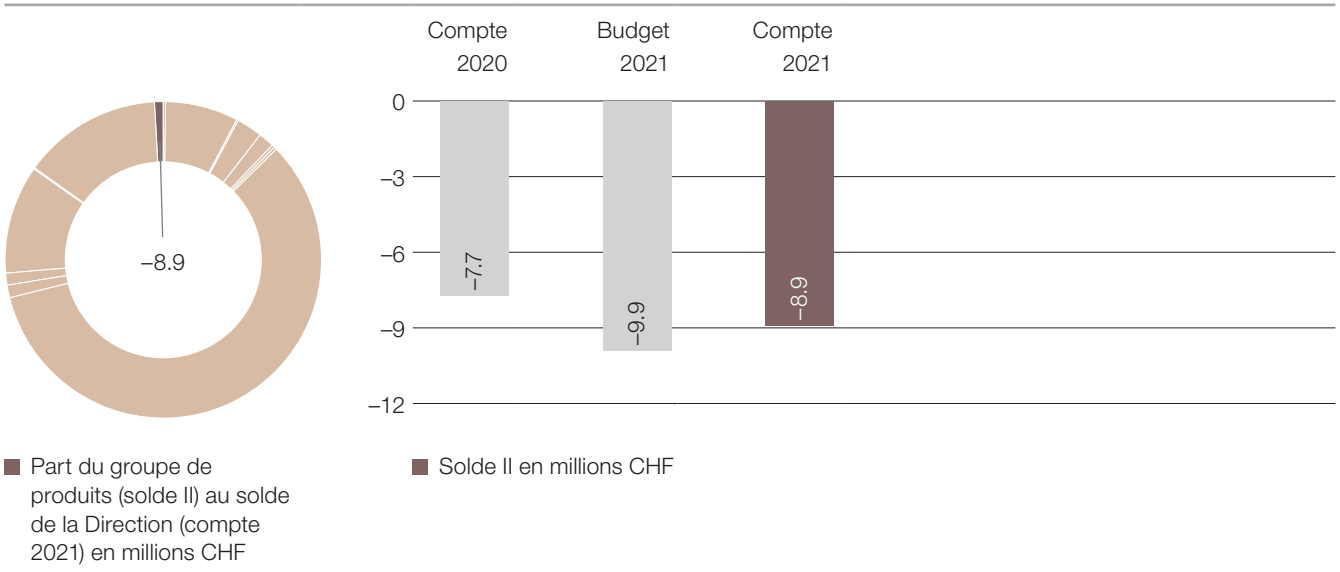

Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs et utilisatrices de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour l'économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 334 813	2 001 500	2 451 009	449 509	22.5 %
(-) Frais de personnel	–4 894 483	–5 229 519	–5 047 277	182 242	3.5 %
(-) Coûts matériels	–1 607 315	–2 158 364	–1 958 052	200 312	9.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–43 376	–31 244	–33 395	–2 151	–6.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 210 362**	**–5 417 627**	**–4 587 715**	829 912	15.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 147 739	565 000	**584 388**	19 388	3.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–4 667 105	–5 070 000	**–4 904 043**	165 957	3.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 060	5 000	**0**	–5 000	–100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–7 727 669**	**–9 917 627**	**–8 907 370**	1 010 256	10.2 %
(+)/(-) Régularisations	20 010	2 165	8 339	6 174	285.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–7 707 658**	**–9 915 461**	**–8 899 031**	1 016 430	10.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique	–4 210 362	–5 417 627	–4 587 715	829 912	15.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) du groupe de produits est supérieur de CHF 0,8 million au montant prévu au budget. Cela s'explique par des prestations de tiers inemployées, une baisse des frais de personnel et une augmentation des recettes (émoluments GRUDIS et frais contractuels en matière de mensuration officielle).

Priorités de développement

La nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation (www.be.ch/strategie-gi) a commencé d'être mise en œuvre. Celle-ci a pour objectif que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction entre les acteurs concernés. Parallèlement, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, le développement du catastre des restrictions de droit public à la propriété foucière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	333	347
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 693	1 872
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	29	25
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	55	59

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value

Aux termes de l'article 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions du droit fédéral (loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire [LAT, RS 700]).

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–64 477**	**0**	**–233 781**	–233 781	0.0 %
Revenus	**64 477**	**0**	**233 781**	233 781	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–64 477	0	–233 781	–233 781	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	64 477	0	233 781	233 781	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	301 782	0	366 258	366 258	–
Etat du patrimoine au 31.12.	366 258	0	600 040	600 040	–
Variation du patrimoine	–64 477	0	**–233 781**	–233 781	–

Commentaire

Durant l'exercice, huit communes ont versé la part cantonale, à hauteur de CHF 0,2 million, du montant perçu au titre de la compensation de la plus-value. La totalité de ce montant a augmenté et se porte jusqu'à présent à CHF 0,6 million.

Le nombre de décisions communales dans ce domaine n'augmente que lentement. Il est difficile de faire des prévisions précises sur l'évolution des versements de la part cantonale et des montants concernés.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–16.7	2.3
Police	–430.7	125.3
Circulation routière et navigation	–48.4	342.3
Exécution judiciaire	–184.7	76.0
Population	–51.3	33.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–19.5	14.9

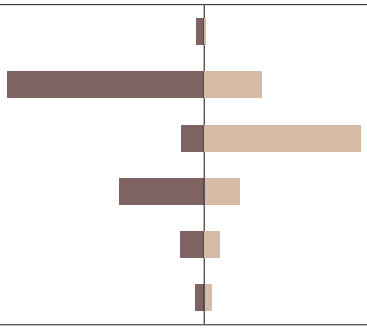

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–13.8	–18.0	–14.4	3.6	19.9 %
Police	–294.8	–320.4	–305.3	15.1	4.7 %
Circulation routière et navigation	287.1	280.8	293.9	13.1	4.7 %
Exécution judiciaire	–106.2	–111.3	–108.7	2.5	2.3 %
Population	–25.3	–25.0	–17.6	7.4	29.6 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	41.3	–4.6	–4.6	–0.0	–0.4 %
Total	**–111.8**	**–198.5**	**–156.8**	41.7	–21.0 %

7.3 Priorités de l'exercice

Police cantonale (POCA)
Au cours du premier semestre, les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont été souvent ajustées à l'évolution de la situation. La police a dû adapter son action en conséquence lors des manifestations, selon que ces dernières étaient interdites, autorisées avec un nombre limité de personnes ou soumises à l'obligation de porter un masque. La plupart des manifestations se sont déroulées pacifiquement, même si l'application des prescriptions en vigueur a nécessité la dissolution de certaines d'entre elles et la dénonciation des infractions à la justice. Au début de l'été, la limitation du nombre de participants et l'obligation de porter un masque ont été abandonnées, ce qui a considérablement facilité le travail de la police.

La POCA a constaté une radicalisation progressive du mouvement des personnes opposées aux mesures sanitaires au cours du deuxième semestre 2021, principalement de fin août à fin novembre. Elle a fait face, surtout au centre-ville de Berne, à une multiplication des appels à la violence, des dommages et des attaques dirigées contre la POCA et les personnes ayant des idées différentes. Elle a donc dû procéder à des appréhensions, à des arrestations, à des renvois et à des interdictions d'accès en grand nombre. À plusieurs reprises, elle a dû déployer d'importants effectifs, parfois avec l'appui du concordat de police de la Suisse du Nord-Ouest (Polizeikonkordat Nordwestschweiz, PKNW). Durant cette période très astreignante pour le personnel, elle a dû fermer plusieurs fois des postes de police dans tout le canton afin de pouvoir mobiliser suffisamment d'effectifs. Une fois passée la votation de fin novembre 2021, la situation s'est calmée autour du mouvement d'opposition aux mesures sanitaires.

En juin s'est tenu le procès des personnes accusées d'avoir occupé illégalement, en 2017, un immeuble situé à l'Effingerstrasse à Berne. Il a donné lieu à trois manifestations de solidarité non autorisées, lesquelles sont généralement restées pacifiques, même si certains participants/participantes se dissimulaient le visage.

Peu remarquées par le grand public, de nombreuses petites manifestations aux revendications variées ont eu lieu presque quotidiennement durant l'année sous revue. Elles étaient généralement autorisées et ont parfois dû être accompagnées par la police. Les infractions sont heureusement restées rares.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)
L'OEJ a poursuivi les travaux visant la construction d'une nouvelle prison, conformément au plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire. Lors d'une conférence de presse commune, la DSE et la DTT ont communiqué les deux sites envisagés, soit Witzwil et Prêles. Elles ont organisé des inspections aux deux endroits avec des représentants des communes et des experts de différents domaines. Au vu des nombreux projets immobiliers d'importance stratégique à réaliser, le Conseil-exécutif a élaboré une priorisation. Cette dernière se fonde, s'agissant de l'exécution judiciaire, sur la stratégie précitée et le plan directeur qui en découle. Celui-ci appelle à son tour des précisions, lesquelles resteront conformes à la stratégie initiale. Les travaux les plus urgents et les plus importants en vue du renouvellement des infrastructures de détention sont donc possibles.

En vue du transfert cantonal de la ville de Moutier, le canton de Berne doit relocaliser les établissements de formation et les unités administratives qui s'y trouvent. Le Conseil-exécutif entend revoir complètement l'organisation de l'administration dans l'ensemble de la région du Jura bernois et de Bienne dans le cadre du projet « Avenir Berne romande ». Il examine notamment la possibilité d'utiliser le site de Prêles pour la détention administrative.

Les prestations de psychiatrie légale fournies aux personnes détenues dans le canton de Berne nécessitaient de nouvelles bases. Ces dernières ont été élaborées de concert par l'Université de Berne, les Services psychiatriques universitaires de Berne et la DSE, puis consignées dans une déclaration d'intention.

Le développement de l'organisation s'est poursuivi à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg. À la Prison régionale de Berthoud, les préparatifs en vue de l'ouverture de la Clinique de jour de psychiatrie légale ont également avancé, alors qu'à la Prison régionale de Thoune, la nouvelle section pour mineurs a été mise en service.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)
Le monde de la mobilité est sur le point de vivre de profondes mutations. L'OCRN n'en sera pas épargné et devra y réagir à temps. La DSE a procédé à un examen approfondi des conséquences et des solutions envisageables et les a présentées dans un rapport et un avant-projet d'acte normatif : elle est arrivée à la conclusion que le canton de Berne a avantage à explorer plus avant la voie d'une externalisation de l'OCRN sous la forme d'un établissement de droit public. Lors de la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif et de l'avant-projet d'acte normatif et les a approuvés. En janvier 2022, la direction de l'OCRN commencera à définir, en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la DSE, la planification et les axes prioritaires en vue de l'élaboration d'une stratégie détaillée.

Portée par le Conseil-exécutif et la majorité du Grand Conseil, la modification de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611) vise à fonder le calcul de l'impôt sur des critères plus écologiques et à créer des incitations en faveur de l'achat de véhicules plus respectueux de l'environnement. Parallèlement au nouveau modèle d'imposition, elle comprend une augmentation du produit de l'impôt sur les véhicules à moteur équivalant à CHF 40,0 millions par année. Ainsi, l'impôt se situerait environ dans la moyenne suisse. En contrepartie, le projet prévoit de réduire en conséquence l'imposition cantonale des personnes physiques (impôts sur le revenu et la fortune). La majorité du Grand Conseil soutient l'objectif de rendre l'imposition des véhicules à moteur plus écologique et d'affecter les recettes supplémentaires à une baisse des impôts des personnes physiques. Le Grand Conseil a donc adopté la modification législative le 16 juin 2021. Deux comités ayant saisi le référendum, le peuple est appelé à se prononcer le 13 février 2022.

Office de la population (OPOP)
Depuis la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés, les centres de retour cantonaux sont gérés par ORS Service AG sur mandat de l'OPOP. Au cours de l'exercice écoulé, les processus opérationnels centraux ont été développés et l'hébergement a été amélioré grâce à des mesures ciblées portant sur les infrastructures. L'OPOP et ORS ont toujours axé leur collaboration sur les objectifs. Dans les situations difficiles, ils ont trouvé rapidement des solutions pragmatiques. En début d'année, ils ont ainsi réussi à endiguer rapidement et durablement une flambée de la pandémie de COVID-19 au centre de retour d'Aarwangen grâce à des mesures rigoureuses de quarantaine et d'isolement. Néanmoins, le mandat d'ORS a continué à faire l'objet de critiques émanant du public et des milieux politiques.

À la session d'hiver, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20) en première lecture par 88 voix contre 60. Plusieurs partis ont formulé des propositions concernant la demande d'une motion (073–2020), soit le versement de l'aide d'urgence aux personnes qui sont frappées d'une décision de renvoi exécutoire et hébergées chez des particuliers. Lors du vote d'ensemble, le Grand Conseil a suivi la proposition du Conseil-exécutif d'adopter la modification plutôt que la proposition de la Commission de la sécurité de la rejeter. Il en débattra en seconde lecture au cours de la session de printemps 2022. La mise en vigueur n'interviendra sans doute pas avant le quatrième trimestre de 2022.

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)
La mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne s'est poursuivie en 2021. Le Grand Conseil en a jeté les bases le 7 décembre 2021, en adoptant la loi cantonale sur l'encouragement du sport (LCESp) par 159 voix contre une. La LCESp suit la structure de la stratégie sportive et comprend des dispositions relatives au sport populaire, au sport de compétition, à la conciliation entre formation et sport et à la planification des installations sportives.

Le Conseil-exécutif a mis fin, le 26 juin 2020, à la mobilisation de l'Organe de conduite cantonal (OCCant) dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Depuis, l'OCCant est en contact régulier avec les organes concernés de la DSSI.

Lors d'une séance de réflexion qui s'est tenue le 3 février 2021, le Conseil-exécutif a chargé la DSE d'élaborer un plan de mise en œuvre en vue de l'introduction, au niveau de l'administration cantonale, d'une gestion de la continuité des activités. Il a approuvé ce plan à sa séance du 3 novembre 2021. La direction du projet a été confiée à l'OSSM. Les travaux doivent commencer en 2022.

Service de lutte contre la violence domestique (SLVD)
Le SLVD avait déjà constaté une hausse des demandes de consultation à partir du milieu de l'année 2020. Cette tendance s'est poursuivie en 2021. De plus en plus, la clientèle est adressée au SLVD par le Ministère public en vertu de la version révisée de l'article 55a du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0), par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte à titre de mesure de protection de l'enfant ou par la préfecture dans le cadre de l'entretien avec la personne violente. Il arrive aussi que les personnes concernées s'annoncent de leur propre initiative, souvent sur recommandation d'un autre service de consultation.

L'été 2021 a vu la création d'un quatrième groupe de parole. Il en existe donc trois à Berne (dont un en langage simplifié) et désormais un à Thoune. Le SLVD propose également des consultations individuelles, si nécessaire avec un interprète. La demande en la matière a globalement doublé depuis 2018 et 2019 (années précédant la pandémie de COVID-19).

Service des Fonds et autorisations (FOBE)
L'année 2021 a été marquée par l'introduction et l'application concrète de la nouvelle législation cantonale sur les jeux d'argent (loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent [LCJAr ; RSB 935.52] et l'ordonnance cantonale du 2eme décembre 2020 sur les jeux d'argent [OCJAr ; RSB 935.520]), entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

L'octroi de subventions à charge du Fonds de loterie et du Fonds du sport a fait l'objet de changements, de précisions et d'innovations. La mise en œuvre du nouveau cadre légal a généré un surcroît de travail considérable. Il a notamment fallu expliquer individuellement les changements par rapport à la pratique antérieure.

Différents jeux de petite envergure sont désormais admis dans le canton de Berne, moyennant autorisation ou annonce. Un nouveau processus a donc été développé et appliqué. Le conseil aux exploitants potentiels a constitué une charge de travail importante. La possibilité d'organiser des petits tournois de poker a suscité un intérêt particulier. Le FOBE a clarifié diverses questions avec l'autorité de surveillance compétente au niveau intercantonal et cherché à échanger avec d'autres cantons. À présent, des petits tournois de poker ont régulièrement lieu dans le canton. Le contrôle du respect des dispositions légales représente toujours un défi.

La pandémie de COVID-19 a continué d'occuper le FOBE, quoique de manière un peu moins intense que l'année précédente. Les demandes de soutien sont venues surtout des clubs sportifs, mais aussi des propriétaires d'infrastructures.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–926 252 062**	**–840 046 083**	**–803 253 713**	36 792 370	4.4 %
Revenus	**769 919 293**	**641 490 367**	**649 343 338**	7 852 971	1.2 %
Solde	**–156 332 769**	**–198 555 716**	**–153 910 375**	44 645 341	22.5 %
Charges					
30 Charges de personnel	–515 511 400	–538 434 343	–532 237 587	6 196 756	1.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–202 440 834	–167 438 422	–140 155 353	27 283 069	16.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–18 279 905	–20 326 008	–18 440 235	1 885 774	9.3 %
34 Charges financières	–122 176	–60 000	–31 895	28 105	46.8 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–100 189 999	–57 000 000	–51 647 025	5 352 975	9.4 %
36 Charges de transfert	–73 708 228	–33 276 545	–42 271 102	–8 994 557	–27.0 %
37 Subventions à redistribuer	–1 483 306	–1 475 000	–1 267 155	207 845	14.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–14 516 214	–22 035 764	–17 203 361	4 832 404	21.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	274 243 533	272 380 000	278 767 386	6 387 386	2.3 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	285 435 384	191 976 392	191 896 354	–80 039	–0.0 %
43 Revenus divers	20 389	100 000	123 081	23 081	23.1 %
44 Revenus financiers	2 425 843	2 118 000	2 647 641	529 641	25.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	53 984 636	55 090 000	51 347 257	–3 742 743	–6.8 %
46 Revenus de transfert	140 784 199	109 720 535	114 780 840	5 060 305	4.6 %
47 Subventions à redistribuer	1 483 306	1 475 000	1 267 155	–207 845	–14.1 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	11 542 003	8 630 440	8 513 624	–116 816	–1.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats s'améliore de CHF 44,6 millions par rapport au budget. Ce résultat positif s'explique en premier lieu par des dépenses plus basses qu'escompté.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 6,2 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à des vacances de postes, à des gains de rotation et à l'annulation de multiples formations et perfectionnements du fait de la pandémie de COVID-19. Quant aux charges de biens, services et marchandises, elles sont également restées bien en deçà du budget en raison de la lutte contre la pandémie de COVID-19, la différence s'élevant à CHF 27,3 millions. Ces économies s'expliquent environ pour moitié par le report ou l'annulation de nombreux projets et manifestations. De plus, dans le domaine de l'informatique, les coûts d'exploitation et de maintenance ont été inférieurs de plusieurs millions aux montants prévus. Enfin, une modification de la pratique comptable a encore réduit les charges de biens, services et marchandises de CHF 5,0 millions, majorant les charges de transfert en conséquence (d'où, corollairement, une augmentation des revenus de transfert de CHF 5,0 millions). Le dépassement budgétaire de CHF 9,0 millions au total s'agissant des charges de transfert s'explique en outre par des dépenses supplémentaires de CHF 4,0 millions pour l'hébergement des bénéficiaires de l'aide d'urgence et les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Pour ce qui est des dépôts et des prélèvements, les écarts budgétaires de CHF 5,0 millions touchant les fonds et financements spéciaux sont dus à une augmentation des parts au bénéfice de Swisslos.

L'impôt sur les véhicules à moteur a été budgété avec prudence en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, l'OCRN a enregistré des revenus fiscaux excédentaires de CHF 6,9 millions, ce qui correspond à l'accroissement du parc automobile de 1,8 pour cent.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–23 043 711**	**–24 891 046**	**–25 750 400**	–859 354	–3.5 %
Recettes	**1 619 654**	**5 150 000**	**8 444 520**	3 294 520	64.0 %
Solde	**–21 424 056**	**–19 741 046**	**–17 305 880**	2 435 166	12.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–14 056 727	–21 327 508	–16 922 777	4 404 731	20.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–8 210 096	–1 713 538	–5 572 227	–3 858 689	–225.2 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–776 888	–1 850 000	–3 255 397	–1 405 397	–76.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	419 765	0	722 006	722 006	0.0 %
61 Remboursements	0	0	15 000	15 000	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	3 300 000	4 189 736	889 736	27.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	423 002	0	262 381	262 381	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	776 887	1 850 000	3 255 397	1 405 397	76.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur de CHF 2,4 millions au budget (soit 12,3 %).

En raison de la pandémie de COVID-19 et de retards d'ordre général dans les projets, divers investissements n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Le remplacement de l'infrastructure informatique de l'OPOP pour la biométrie a dû être reporté d'un an en raison du retard pris par la Confédération.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2017	2018	2019	2020	2021
4 064.6	4 046.6	3 981.1	4 029.3	4 011.8

Commentaire

Les effectifs ont diminué de 17,5 EPT par rapport à 2020. La baisse concerne principalement la POCA.

Cette dernière affiche en effet un recul de 24,1 EPT. L'explication réside essentiellement dans le programme de formation 2020 : il n'y a pas eu de stationnement de policiers formés en octobre 2021, car la formation d'application s'est allongée d'un semestre et la formation policière complète s'étale donc sur deux ans.

La légère augmentation de 3,7 EPT enregistrée à l'OEJ est due à des fluctuations et à une augmentation temporaire des effectifs pour des tâches passagères dans le cadre de la réserve de Direction. Également de très faible ampleur, la hausse de 3,1 EPT à l'OCRN résulte du fait que des postes restés vacants ont pu être repourvus.

Les changements marginaux dans les autres offices (moins de 2,0 EPT dans chaque cas) s'expliquent par des fluctuations normales.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre des effectifs autorisés pour la Direction.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative

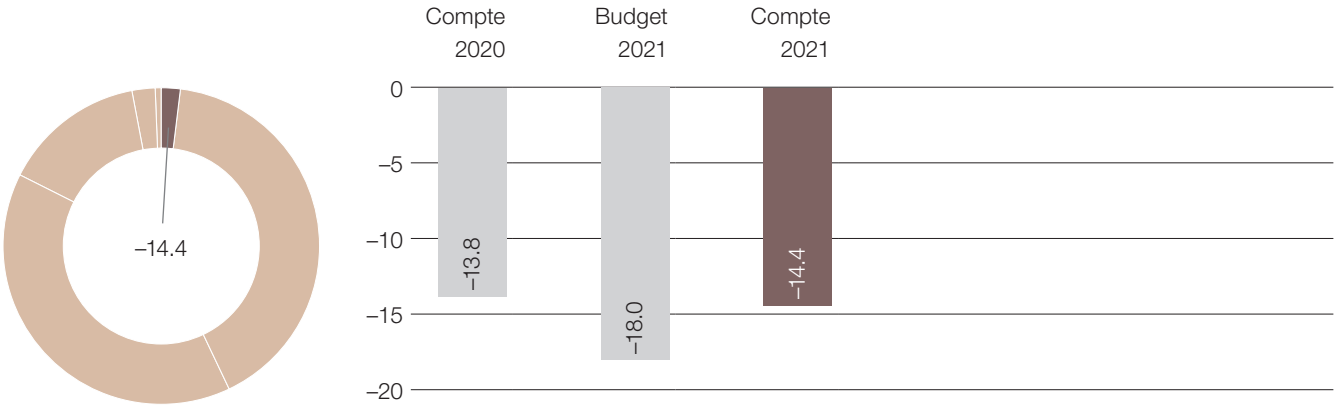

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien au directeur/ à la directrice de la DSE sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi d'organisation (LOCA ; RSB 152.01) et à l'ordonnance du 18 octobre 1995 d'organisation DSE (OO DSE ; RSB 152.221.141) ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la POCA.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 485 867	1 517 824	1 471 541	–46 282	–3.0 %
(-) Frais de personnel	–7 770 472	–8 682 225	–8 028 580	653 644	7.5 %
(-) Coûts matériels	–7 978 546	–11 734 101	–8 221 399	3 512 702	29.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–139 393	–150 911	–196 235	–45 323	–30.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–14 402 544**	**–19 049 414**	**–14 974 673**	4 074 740	21.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	60 766	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–263 543	–380 000	**–244 602**	135 398	35.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	805 772	1 447 600	**808 599**	–639 001	–44.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–13 799 550**	**–17 981 814**	**–14 410 676**	3 571 137	19.9 %
(+)/(-) Régularisations	24 997	39 858	3 959	–35 899	–90.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–13 774 553**	**–17 941 955**	**–14 406 718**	3 535 238	19.7 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien à la direction	–12 514 765	–17 931 885	–12 776 965	–5 154 920	28.8 %
Justice administrative	–1 883 221	–1 094 584	–2 121 921	–1 027 337	–93.9 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	–4 559	–22 945	–75 787	–52 841	–230.3 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Pendant l'année sous revue, le solde I (budget global) du groupe de produits boucle sur un résultat meilleur d'environ CHF 4,1 millions par rapport au budget. Cette différence s'explique par les raisons suivantes.

Les frais administratifs du Fonds de loterie et du Fonds du sport ont diminué en raison de changements dans le personnel, ce qui se traduit par une baisse des rentrées financières liées aux remboursements de tiers.

La diminution des frais de personnel à hauteur d'environ CHF 0,7 million est due à des postes restés vacants dans les domaines du soutien au projet ERP (Enterprise resource planning), de l'informatique, de la conciergerie et du Service juridique. Des formations continues et des reconversions en lien avec IT@BE ont en outre été annulées ou reportées en raison de la pandémie de COVID-19.

La diminution des frais de matériel à hauteur d'environ CHF 3,5 millions est due dans une large mesure au domaine de l'informatique. Le passage à IT@BE en 2020 et 2021 a posé des difficultés pour la planification informatique. Au moment de boucler le budget 2021, on ignorait le nombre exact d'applications qui seraient transférées à l'entreprise Bedag, avec les coûts qu'elles induisent. Il en résulte des coûts en baisse pour les paiements internes de prestations informatiques à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) (CHF 2,2 mio). De plus, le soutien externe qui avait été prévu n'a finalement pas été utilisé dans la mesure attendue, étant donné entre autres qu'un informaticien interne n'a pas quitté ses fonctions contrairement à ce qui était prévu, en raison de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, le prix de différents services informatiques a baissé par rapport à la planification et les besoins financiers pour remplacer du matériel informatique a pu être revu nettement à la baisse (CHF 1,1 mio).

Le montant du budget assumé par la CHA pour la fourniture de chaleur à distance n'a pas été utilisé intégralement. Des économies ont été réalisées dans le domaine des prestations de tiers et des coûts de représentation (CHF 0,21 mio).

Le solde II (comptabilité analytique d'exploitation) a été influencé principalement par la fermeture du casino d'Interlaken en raison de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a engendré une forte baisse des recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeu, et une diminution des contributions versées aux communes d'implantation et au Fonds de lutte contre la toxicomanie.

Priorités de développement

Cette année encore, les tâches de soutien à la conduite apporté au directeur et la gestion des ressources de la Direction ont été marquées par la pandémie de COVID-19. La préparation, la mise en œuvre et la consolidation des projets cantonaux d'envergure IT@BE et ERP sont cependant restées au centre des préoccupations. Les révisions législatives prévues, notamment dans le domaine de l'encouragement du sport, de la migration et de l'imposition des véhicules routiers, de même que l'inscription dans la loi de mesures figurant dans les ordonnances liées au COVID-19, ont pu être effectuées avec succès. Avec 410 recours déposés, la charge de travail du Service juridique se maintient à un niveau élevé, de sorte que le nombre de procédures en cours n'a pas pu être réduit dans une mesure significative en 2021.

Chances et risques

Le Secrétariat général continue de se concentrer sur la mise en œuvre de projets cantonaux à la DSE, tels que l'introduction d'ERP et l'examen de l'organisation des processus de soutien. À côté de cela, la diminution du nombre de procédures en cours devant le Service juridique et le Fonds de loterie reste un défi à relever avec une organisation et des ressources humaines appropriées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	187	153
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	16
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	40	31
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	266	263
Nombre de recours déposés	440	410
Nombre de recours traités	455	403

7.7.2 Police

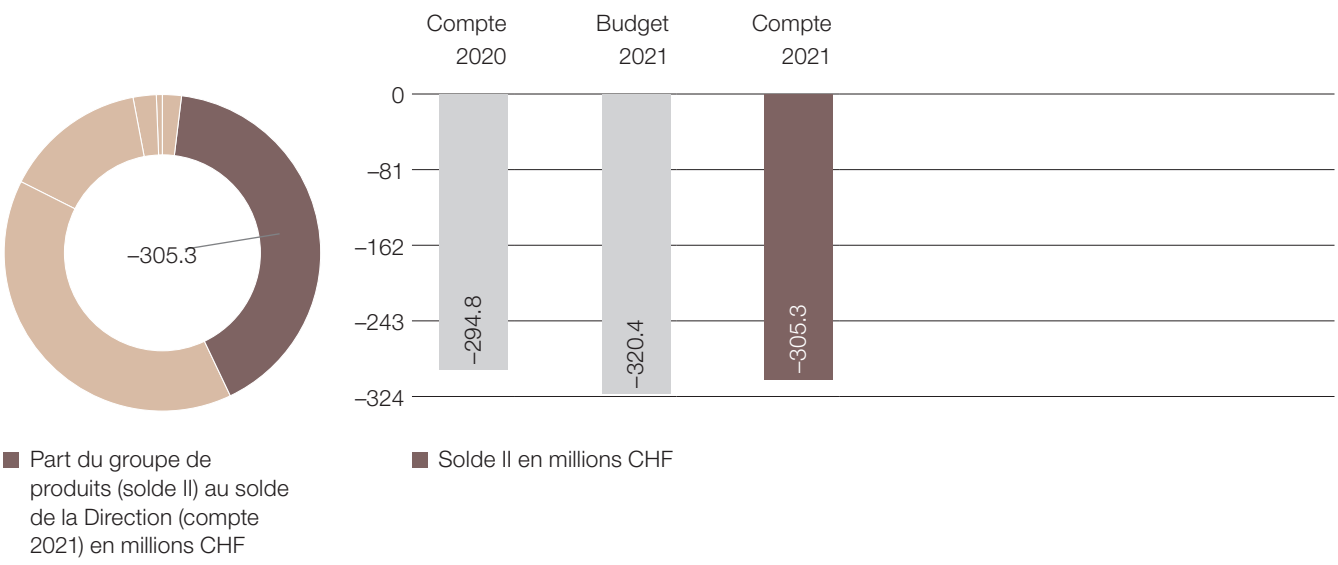

Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale (POCA) afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres:

– l'engagement des forces de police mobiles et territoriales la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,

– les mesures préventives,

– l'exploitation d'une organisation d'alarme,

– la coordination de diverses forces d'engagement,

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la POCA. Celles-ci englobent en particulier:

– l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux

– les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	91 260 068	91 021 402	91 981 222	959 820	1.1%
(-) Frais de personnel	–326 304 488	–340 368 112	–339 818 275	549 837	0.2%
(-) Coûts matériels	–79 327 465	–88 755 425	–73 632 194	15 123 231	17.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	–16 731 265	–17 345 201	–16 692 393	652 808	3.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–331 103 151**	**–355 447 336**	**–338 161 640**	17 285 696	4.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	297 769	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–545 687	–139 999	**–509 669**	–369 670	–264.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	36 522 828	35 138 000	**33 360 958**	–1 777 042	–5.1%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–294 828 241**	**–320 449 335**	**–305 310 351**	15 138 984	4.7%
(+)/(-) Régularisations	3 477 517	2 781 237	3 197 768	416 531	15.0%
Solde III (comptabilité financière)	**–291 350 724**	**–317 668 098**	**–302 112 583**	15 555 515	4.9%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	–102 836 812	–108 711 727	–104 451 621	4 260 107	3.9 %
Police judiciaire	–231 590 253	–248 101 105	–233 518 390	14 582 715	5.9 %
Prestations pour des tiers	3 323 915	1 365 496	–191 629	–1 557 125	–114.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Les activités de la POCA sont regroupées au sein du groupe de produits « Police ». Une économie d'environ CHF 17,3 millions a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives. La deuxième année de la pandémie de COVID-19 a de nouveau eu des répercussions très importantes sur les dépenses et les recettes. Les frais de personnel ne s'écartent que de CHF 0,5 million des prévisions budgétaires. Cette différence positive est certes réjouissante, mais appelle certaines réserves. Au cours du processus de planification 2020, la POCA a reçu le mandat de procéder à une réduction linéaire des frais de personnel à hauteur de CHF 9,1 millions. Le résultat actuel n'a été possible que grâce à des effectifs réels restés en deçà des effectifs autorisés (ø 28 EPT, soit CHF 4,4 mio). Les allocations pour travail de nuit et de fin de semaine et les allocations pour service de garde (CHF 2,1 mio) n'ont pas atteint les montants budgétés en raison de la pandémie de COVID-19. Le projet de carrière (CHF 1,7 mio) n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. Enfin, la pandémie de COVID-19 a entraîné l'annulation de rapports, de réunions, de formations et de perfectionnements (CHF 1,0 mio). Si tous ces évènements avaient eu lieu, les frais de personnel auraient nettement dépassé le budget dans ce domaine. Quant aux charges de biens, services et marchandises, elles sont inférieures au montant budgété de CHF 15,1 millions, dont une part de CHF 6,0 millions s'explique par la pandémie de COVID-19. Les effets se ressentent notamment dans les interventions du service d'ordre, les analyses de traces, les défraiements, le ravitaillement et la consommation de munitions et de carburant. En raison de retards de livraison au niveau mondial, la POCA s'est trouvée dans l'impossibilité d'acheter diverses marchandises avant la fin de l'année, telles que des moyens de communication ou du matériel informatique, d'une valeur de CHF 1,5 million. Les vacances de postes ont également contribué à réduire les frais de matériel à hauteur d'environ CHF 1,0 million. Le projet relatif au nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) ayant pris du retard, la POCA n'a pas dû supporter certains coûts d'exploitation informatique. Elle n'a pas non plus réalisé plusieurs transformations et déménagements de postes de police comme prévu. Il en a résulté un allègement financier de quelque CHF 3,5 millions. Pour que les aspirantes et aspirants reçoivent leur uniforme à temps, le stock entreposé à Zurich a été agrandi pour un montant d'environ CHF 1,0 million. Les dépenses ont été effectuées, mais elles se répercutent positivement sur le résultat annuel grâce à l'augmentation du stock. L'évolution positive s'explique en outre par une baisse des frais d'entretien et de maintenance de l'ordre de CHF 2,1 millions s'agissant des véhicules et de l'informatique. Enfin, les rentrées financières ont été supérieures à la planification à hauteur de CHF 1,0 million. Cette hausse est due notamment à une augmentation des ventes de véhicules et à de nouvelles recettes découlant de la convention relative au réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK).

Dans le solde II, les recettes générées par les amendes d'ordre sont inférieures d'environ CHF 1,7 million aux prévisions budgétaires. La persistance de la pandémie de COVID-19 et le maintien du télétravail, recommandé ou obligatoire, ont réduit la mobilité et, partant, entraîné des répercussions négatives dans ce domaine.

Les dépenses du compte d'investissement ont dépassé celles escomptées de près de CHF 1,8 million. La différence, due notamment au projet NeVo, est compensée par l'écart de planification.

S'agissant du Centre de police de Berne, l'étude de projet et l'élaboration des aménagements à usage spécifique sont en cours. Les deux procédures d'autorisation concernant la modification du plan de quartier et l'obtention de l'autorisation de construire sont engagées. Elles devraient aboutir, selon toute vraisemblance, dans le courant de l'année 2022. Au deuxième trimestre 2022, l'entreprise totale sera sélectionnée au terme d'une procédure d'évaluation. Le crédit de réalisation sera soumis au Grand Conseil au deuxième semestre 2022. Tout comme le crédit complémentaire, il est du ressort de la DTT, plus précisément de l'Office des immeubles et des constructions. Parallèlement à l'affaire de la DTT, la POCA demandera au Grand Conseil un crédit d'objet distinct pour l'infrastructure informatique et d'autres installations à usage spécifique ; ces dépenses sont inscrites au budget et au plan intégré mission-financement.

La POCA a de nouveau dû faire face à d'importants défis liés à la pandémie de COVID-19. Des cas d'infection sont survenus au sein du personnel : sur les 795 collaborateurs et collaboratrices qui ont dû se mettre en quarantaine sur l'ensemble de la période rapportée, 390 ont été testés positifs au COVID-19. Néanmoins, la POCA a toujours été en mesure d'assurer la présence nécessaire dans tout le canton et à tous les niveaux.

Depuis le printemps 2021, de nombreux membres de la POCA participent à une étude sur les anticorps contre le virus de COVID-19, menée par l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne. La cinquième et dernière étape aura lieu en février 2022. Les résultats disponibles à ce jour montrent que le personnel de la POCA présente moins d'infections que la population générale. On peut en conclure que les plans de protection en vigueur à la POCA sont appliqués de manière efficace.

La POCA a adapté ses priorités, l'utilisation de ses ressources et ses plans d'engagement de manière flexible et a, au besoin, déplacé des ressources à l'interne. Après le recul du nombre de manifestations, d'évènements de grande envergure avec public, de visites d'État et d'autres évènements en 2020 en raison du confinement, elle a constaté une reprise des manifestations à caractère politique en 2021. L'agressivité croissante et les appels à manifester lancés

parfois à très brève échéance ont posé des défis particuliers aux forces d'intervention. À plusieurs reprises en automne 2021, la POCA a donc dû fermer temporairement des postes de police dans tout le canton, suspendre des formations et, ponctuellement, interdire les congés. Elle a, de surcroît, dû demander parfois des renforts au concordat de police de la Suisse du Nord-Ouest. Elle a néanmoins été en mesure d'assumer sa mission de base en permanence, soit les interventions lors d'appels d'urgence et la présence policière préventive.

Durant cette année marquée par la pandémie de COVID-19, la POCA est restée présente dans l'espace public avec des patrouilles, notamment à pied, pour contrôler le respect des mesures de protection. À partir du début de l'été 2021, elle a généralement pu assurer ces interventions dans le cadre de ses prestations de base. Ce faisant, elle a appliqué une stratégie générale pouvant se résumer en quelques mots : expliquer, exiger, accorder un délai, réprimer si nécessaire. En raison d'une atmosphère parfois tendue, les membres de la POCA ont dû faire preuve d'un tact particulier lors des contrôles.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur de nombreux autres champs d'activité de la POCA. Les infractions dans le cyberespace ont augmenté d'environ 20 pour cent en 2021 par rapport à l'année précédente, alors que depuis 2009, elles avaient déjà continuellement progressé en nombre et en complexité (ayant plus que triplé durant les seules années 2015 à 2021). La brigade « Cybercriminalité », nouvellement créée, est entrée en service au cours de l'année sous revue, avec l'objectif d'intensifier et de systématiser les cyberenquêtes. La POCA s'est également occupée de prévention en créant des brochures et du matériel de cours destinés spécifiquement aux PME et aux communes.

NEDIK constitue un nouvel élément essentiel permettant de renforcer l'action policière en matière de poursuite de la cybercriminalité au niveau national. La convention sera formellement adoptée dans le courant de l'hiver 2021/2022. Dès lors, l'ACE no 3327/2002 du 11 septembre 2002 – désormais dépassé – concernant le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), précurseur de NEDIK, sera abrogé rétroactivement au 31 décembre 2020.

La POCA dirige la gestion cantonale des menaces (GCM). Elle se charge de la coordination entre les entités impliquées, des mesures contre les personnes dangereuses, de celles pour la protection des victimes et de la formation des interlocuteurs au sein de l'administration cantonale et communale. En 2021, elle a formé de nouvelles unités administratives en GCM et en gestion des clients agressifs. Une nouvelle étape importante a été franchie avec la création du comité d'experts interdisciplinaire GCM : réunissant des représentants de divers services et autorités, ce dernier a pour mission d'assurer un suivi global afin d'identifier les besoins, les problématiques et les évolutions en matière de GCM.

En ce qui concerne la formation des agentes et agents de police, des évènements en présentiel ont dû être adaptés, reportés ou se tenir virtuellement en raison des mesures de protection liées à la pandémie de COVID-19. De nombreuses formations ont été annulées. L'École intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH) a également dû passer à l'enseignement à distance pour une partie de la formation des aspirantes et aspirants.

Priorités de développement

De nombreux projets organisationnels de la POCA, restés en suspens en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, avaient été reportés à l'année sous revue. C'est le cas du réexamen de la stratégie, qui a donc été réalisé en 2021 afin de dresser un bilan des mesures et activités en cours et de les actualiser. Il a ainsi posé les bases d'un réexamen approfondi, à mener en 2022.

La POCA a fait de la lutte contre la violence dans l'espace public un objectif prioritaire de début 2018 à fin 2021. Elle a pris des mesures préventives et répressives de grande ampleur visant en particulier à réduire les actes de violence et les infractions d'ordre sexuel. Dans le cadre de ces activités, elle a appréhendé des auteurs d'actes punissables, sensibilisé la population et dispensé des conseils sur l'attitude à adopter.

Les adeptes de la mobilité douce (piétons, cyclistes et cyclomotoristes) sont encore souvent impliqués dans des accidents faisant des blessés. Les cyclistes, en particulier, sont de plus en plus victimes d'accidents graves et mortels. L'engouement pour les vélos, électriques ou classiques, s'est poursuivi en 2020, dopé par la pandémie de COVID-19. Ayant fait de la mobilité douce, et en particulier des vélos, un objectif prioritaire pour l'année 2021, la POCA a mené plus de 90 actions dans tout le canton de Berne. Outre des mesures de sensibilisation mises en place dans le cadre du commerce spécialisé, de manifestations, de foires et d'actions de prévention, elle a également réalisé des contrôles répressifs ciblés. Elle a de surcroît lancé une nouvelle campagne de communication avec une vététiste professionnelle en tant qu'ambassadrice. Elle gardera cet objectif prioritaire en 2022 et poursuivra les mesures communicationnelles, préventives et répressives qui en découlent.

Durant l'été, la POCA a mené un sondage auprès de la population bernoise en collaboration avec un partenaire externe, la société w hoch 2 GmbH. Un échantillon de plus de 14 000 citoyennes et citoyens ont été invités à répondre à des questions sur la POCA, en ligne et de façon anonyme. L'objectif était de « tâter le pouls de la population », de connaître le sentiment de sécurité subjectif et la perception du travail de la police en uniforme dans l'espace public. L'analyse des résultats a montré que le sentiment de sécurité subjectif, la confiance accordée à la police et la satisfaction relative à son travail sont élevés dans tout le canton. Cependant, le sondage a également livré des retours d'information utiles soulignant l'existence d'une marge de progression. Les résultats ont été présentés au public mi-janvier 2022.

En 2019, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont approuvé, dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 318–2016 Wüthrich (« Examen des effectifs de la police cantonale »), l'augmentation des effectifs de la POCA de 360 postes jusqu'en 2030 environ. Les plans en ce sens ont été davantage concrétisés. Il est prévu d'affecter la majorité des postes à la lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme et au renforcement de la présence policière dans l'espace public. La prévention et la gestion cantonale des menaces constituent aussi une priorité. Les moyens financiers pour la formation et l'affectation ultérieure des membres supplémentaires de la POCA sont inscrits dans le plan mission-financement des années à venir. La planification du recrutement et le marketing du personnel ont été adaptés et renforcés.

Chances et risques

À la session d'automne 2021, le Grand Conseil a suivi la recommandation du Conseil-exécutif et approuvé la résiliation, au 31 décembre 2035, du concordat du 25 juin 2003 sur l'école intercantonale de police de Hitzkirch (ELPH). La résiliation formelle figure à l'ordre du jour de la session de mars 2022.

D'ici la sortie de l'ElPH fin 2035, la résiliation n'aura que de faibles répercussions sur les finances, le personnel et l'organisation. La participation du canton de Berne à la rénovation prévue de l'infrastructure de l'ElPH doit encore faire l'objet de négociations. En revanche, les plans relatifs à la gestion d'une école autonome à partir de 2035 doivent être intégrés à temps dans les différents instruments de planification.

Après la centrale d'engagement cantonale (CEC) de Bienne, la deuxième CEC est entrée en fonction à Berne, à la Murtenstrasse, au mois de juin. La réunion géographique de la POCA, du corps de sapeurs-pompiers et du service de sauvetage (Schutz und Rettung Bern) permet d'agir plus rapidement et plus efficacement, surtout lors d'évènements majeurs. De plus, elle permet d'assurer une conduite claire de l'intervention sous la coordination de la POCA dès l'alarme et la mise en place de la maîtrise de l'évènement, puis de la transmettre au front de manière plus structurée et efficace.

Fin 2027, la CEC Berne s'installera dans le nouveau Centre de police de Berne à Niederwangen. De l'avis de la POCA, il n'est pas judicieux de fusionner les centrales d'appels sanitaires urgents de Bienne et de Berne sur le site de Niederwangen, comme le prévoit la DSSI par l'intermédiaire de l'Office de la santé. Bienne perdrait en effet la valeur ajoutée générée récemment par les deux CEC.

Dans le cadre du projet NeVo, le programme « Rialto » pose les jalons d'une gestion des données innovante et simplifiée dans le traitement des cas par la police. En outre, les processus étant davantage numérisés, il crée une continuité et des synergies entre la POCA et le Ministère public. L'introduction de Rialto, prévue pour le mois de novembre 2021, a dû être reportée à l'année 2022 en raison d'erreurs inattendues dans le système de production. La réception technique d'une partie du système a eu lieu en décembre 2021. Les processus reçus, qui comprennent la migration de données de production, montrent que les éléments concernés sont d'une qualité suffisante pour permettre la mise en service.

L'utilisation non autorisée de drones, par exemple lors de manifestations, pose des difficultés croissantes. La police doit y répondre en évaluant, en acquérant et en exploitant des systèmes permettant de les détecter et de les contrer ; pour ce faire, elle doit observer le marché en permanence. À la suite d'une étude de marché, la défense contre les drones a été renforcée par des moyens supplémentaires de détection et de défense, et les membres du groupe spécialisé ont été formés en conséquence. Avec l'équipement choisi, la POCA parvient, pour l'heure, à assurer la défense contre les drones dans la mesure de ses possibilités. Vu les évolutions technologiques en cours dans ce domaine, il faut toutefois s'attendre à des exigences croissantes en matière de détection et de défense, avec des coûts en conséquence.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 940	1 947
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	536	536
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 503 028	3 482 042
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	201 472	200 261

7.7.3 Circulation routière et navigation

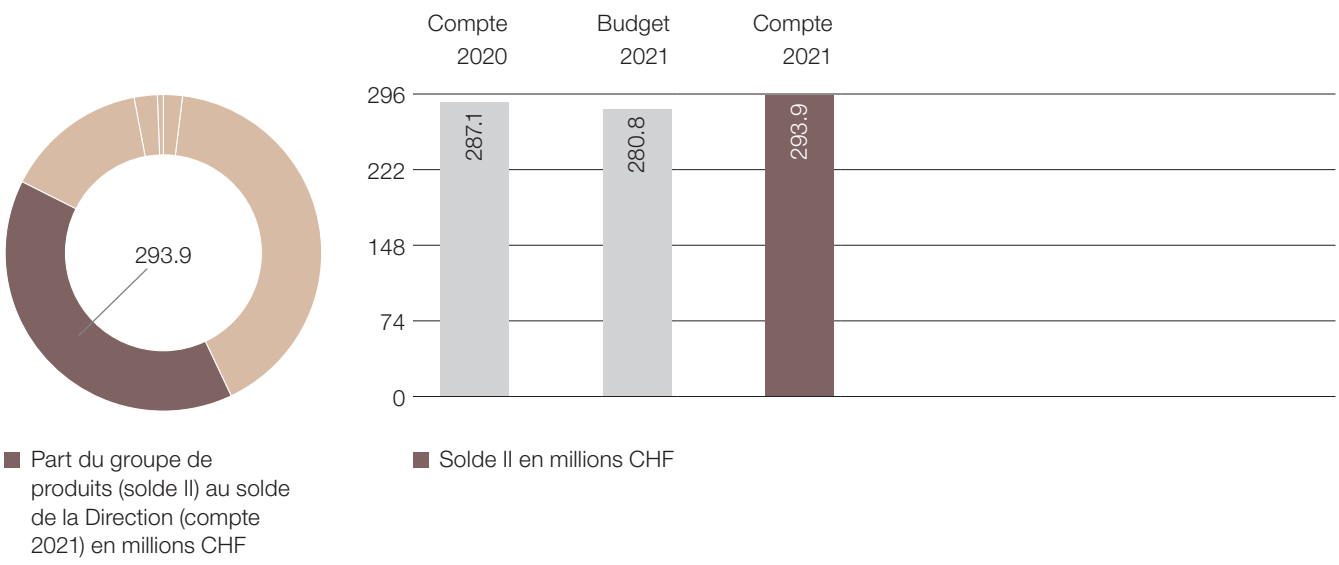

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	61 261 448	60 615 500	64 412 967	3 797 467	6.3%
(-) Frais de personnel	–35 786 774	–37 578 487	–36 661 533	916 954	2.4%
(-) Coûts matériels	–9 827 331	–11 531 420	–9 974 873	1 556 548	13.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 952 401	–2 471 480	–1 807 854	663 626	26.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**13 694 942**	**9 034 113**	**15 968 708**	6 934 595	76.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	273 363 856	271 720 000	**277 883 120**	6 163 120	2.3%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**287 058 798**	**280 754 113**	**293 851 828**	13 097 715	4.7%
(+)/(-) Régularisations	–2 159 108	–1 504 892	–275 189	1 229 703	81.7%
Solde III (comptabilité financière)	**284 899 690**	**279 249 221**	**293 576 639**	14 327 418	5.1%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Admission des véhicules	12 970 214	11 153 649	14 280 205	3 126 556	28.0 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 287 141	–14 718	1 172 650	1 187 368	8 067.7 %
Mesures administratives	–1 234 206	–2 222 099	–1 792 174	429 925	19.3 %
Admission des bateaux	–48 208	–72 643	–69 940	2 702	3.7 %
Admission des conducteurs de bateaux	154 949	18 074	196 602	178 528	987.7 %
Signalisation sur les voies d'eau	–8 157	–25 807	–16 454	9 353	36.2 %
Redevances cantonales sur le trafic	–1 989 504	–1 267 237	–822 174	445 063	35.1 %
Redevances fédérales sur le trafic	1 639 844	685 507	2 189 281	1 503 773	219.4 %
Places d'amarrage	922 868	779 386	830 712	51 327	6.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) du groupe de produits, d'un montant de CHF 16,0 millions (2020 : CHF 13,7 mio), présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (CHF + 6,9 mio). Il atteint presque les valeurs records de 2019, où le solde I s'élevait à CHF 16,8 millions. Les rentrées financières (CHF 64,4 mio) sont supérieures à celles inscrites au budget (CHF + 3,8 mio) et dépassent celles de l'année précédente (CHF + 3,1 mio), tandis que les coûts sont inférieurs de CHF 3,2 millions aux prévisions budgétaires.

Cette hausse s'explique par le bon déroulement des activités et par une amélioration de la situation par rapport à l'année précédente, durant laquelle les pertes dues à la pandémie de COVID-19 étaient importantes. En particulier le chiffre d'affaires provenant des examens de conduite et de l'immatriculation des véhicules a connu une évolution réjouissante.

Priorités de développement

L'année sous revue, 240 453 véhicules ont été expertisés (contre 229 450 l'année précédente). Au 31 décembre 2021, 172 000 véhicules devaient être convoqués à l'expertise. Les recettes issues des expertises de véhicules s'élèvent à CHF 17,8 millions (budget : CHF 18,5 mio ; 2020 : CHF 16,8 mio). L'importante demande en matière d'examens de conduite et la présence des experts de la circulation qui en découle, tout comme plusieurs absences de longue durée ont contribué à la baisse du nombre d'expertises réalisées par rapport aux prévisions.

Le parc automobile du canton de Berne s'est accru de 1,8 pour cent l'année sous revue (832 260 véhicules au total au 30 septembre 2021). Or, selon auto-suisse, les ventes de véhicules neufs n'ont augmenté que de 0,7 pour cent en 2021, ce qui permet de conclure à une situation florissante sur le marché des véhicules d'occasion. Les rentrées financières provenant des immatriculations de véhicules et de la vente de plaques de contrôle s'élèvent à CHF 20,8 millions (budget : CHF 19,4 mio ; 2020 : 20,4 mio).

Avec des rentrées financières de CHF 9,4 millions, le résultat du produit « Admission des conducteurs de véhicules » s'améliore de CHF 1,5 million par rapport au budget. Le résultat de l'année précédente a été dépassé de CHF 0,9 million. Les rentrées financières des examens théoriques et pratiques des catégories B et BE sont considérablement plus élevées que prévu. Ce résultat s'explique par la nouvelle possibilité d'obtenir le permis d'élève conducteur de catégorie B dès l'âge de 17 ans et par la demande accrue en matière de mobilité individuelle.

Le résultat des produits liés à l'admission à la navigation est nettement meilleur que prévu. Les inspections périodiques de bateaux étaient plus nombreuses que l'année précédente, malgré l'interdiction de naviguer prononcée à la suite des crues survenues en été 2021. Les examens de conduite pour bateaux et les permis de conduire pour bateaux ont également connu une hausse importante, ce qui a généré des recettes supérieures dans ce domaine.

Après que les rentrées financières issues des redevances cantonales sur le trafic avaient sensiblement reculé en 2020 en raison de la suspension de la procédure de rappel et des émoluments qui en découlent, les recettes ont retrouvé un niveau normal en 2021. Les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les véhicules à moteur, d'un montant de CHF 275,0 millions, excèdent de CHF 4,5 millions celles de l'année précédente. Cette hausse correspond exactement à l'accroissement du parc automobile (+ 1,8 %). Le budget a quant à lui été dépassé de CHF 6,9 millions. Cette différence e la retenue observée lors des prévisions budgétaires pour cause de la pandémie de COVID-19. Les rentrées financières de l'impôt sur les bateaux ont également connu une légère amélioration, étant donné que l'effectif des bateaux s'est agrandi.

Les rentrées financières issues de la perception des redevances fédérales sur le trafic affichent une hausse de CHF 0,5 million. L'explication réside dans le fait que davantage de vignettes autoroutières ont été vendues sur la boutique en ligne de la Poste. Étant donné que l'entrepôt de la boutique en ligne se trouve à Berne, les provisions sont comptabilisées en faveur du canton de Berne.

L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) loue et entretient environ 2000 places d'amarrage. Les dommages causés aux installations par les crues survenues en été 2021 étaient bien moins graves que redouté. Les réparations ont pu être facturées à l'assurance. Le dragage du port Rousseau à La Neuveville a eu lieu en mars 2021. Ces travaux permettent d'améliorer considérablement la qualité des installations portuaires et d'en pérenniser l'utilisation, tout en réduisant les risques d'endommagement des bateaux.

Chances et risques

Avec la modification de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611), le Conseil-exécutif et la majorité du Grand Conseil souhaitent rendre plus écologique l'impôt sur les véhicules à moteur et créer des incitations pour l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement. Le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi le 16 juin 2021. Le référendum a été saisi contre cette décision, donnant lieu à une votation populaire le 13 février 2022. Les travaux de programmation du logiciel permettant de calculer l'impôt ont déjà dû être réalisés dans le courant de l'année 2021.

Lors de la session d'hiver de 2021, le Grand Conseil a pris connaissance de l'avant-projet d'acte normatif concernant l'autonomisation de l'OCRN et l'a approuvé en l'assortissant de déclarations de planification, par lesquelles il mandate le Conseil-exécutif de lui soumettre une stratégie détaillée.

Le canton de Berne a décidé de réunir les sites de l'OCRN de Berne et d'Ostermundigen dans un nouveau bâtiment qui sera construit dans la commune de Münchenbuchsee. Le projet ayant remporté le concours d'architecture a été présenté en décembre. La mise en service est prévue pour l'année 2028.

La gestion partiellement autonome des débiteurs et de la facturation de l'OCRN a été mise en service en avril 2021. De plus, la gestion de la trésorerie est gérée de façon autonome depuis mai 2021. En outre, il faut automatiser davantage la gestion des débiteurs et l'adapter aux exigences de la clientèle en numérisant autant que possible les processus opérationnels.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	817 709	832 260
Effectif des bateaux	11 712	11 629
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	263 978	266 600
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	82 851	86 284
Nombre d'expertises	227 966	240 453
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 202	54 158
Nombre de mesures administratives notifiées	18 953	18 292
Nombre de consultations téléphoniques	469 641	486 008

7.7.4 Exécution judiciaire

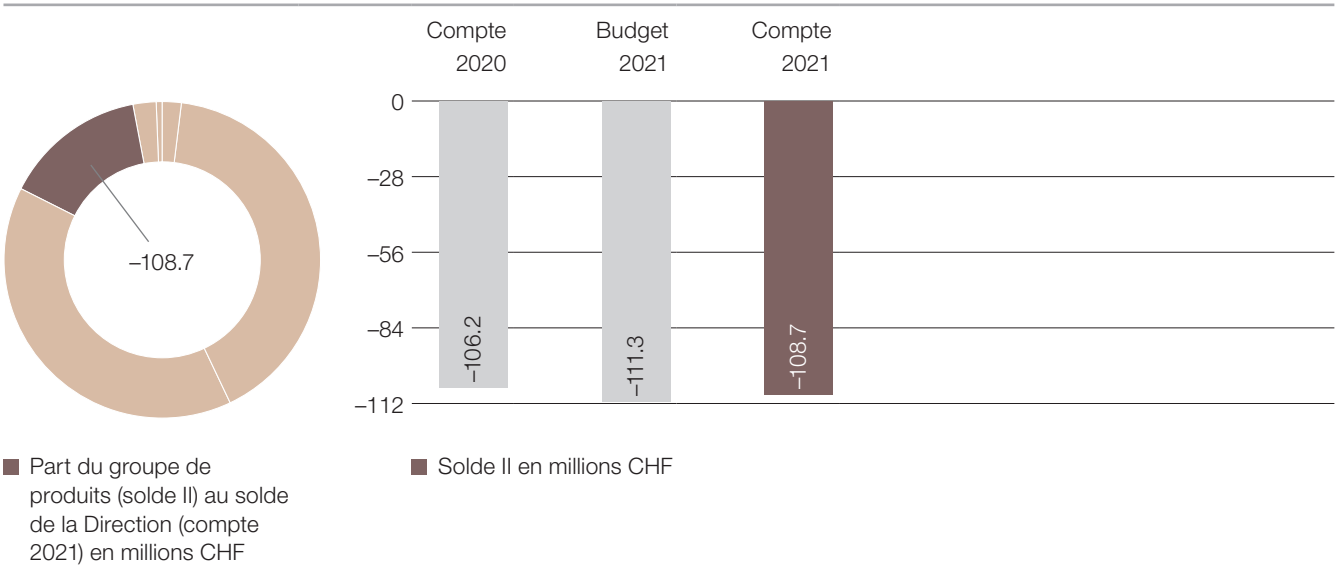

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'OEJ veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	62 169 804	64 461 749	65 088 580	626 831	1.0 %
(-) Frais de personnel	–107 517 666	–111 063 131	–109 102 838	1 960 293	1.8 %
(-) Coûts matériels	–57 149 917	–60 077 573	–60 283 019	–205 446	–0.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 452 156	–3 133 339	–2 516 654	616 685	19.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–104 949 935**	**–109 812 294**	**–106 813 931**	2 998 363	2.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	9 686 119	10 589 177	**10 877 182**	288 005	2.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–11 021 415	–12 039 500	**–12 819 188**	–779 688	–6.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	45 754	0	**25 386**	25 386	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–106 239 477**	**–111 262 617**	**–108 730 551**	2 532 066	2.3 %
(+)/(-) Régularisations	285 302	513 802	379 214	–134 588	–26.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–105 954 175**	**–110 748 815**	**–108 351 337**	2 397 478	2.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de mesures	–73 855 648	–79 518 108	–75 139 334	4 378 773	5.5 %
Détention	–29 395 653	–29 074 525	–30 871 587	–1 797 062	–6.2 %
Exécution de mesures pour mineurs	–1 698 633	–1 219 661	–803 010	416 651	34.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

L'OEJ boucle son budget global (solde I) sur un solde de CHF 106,8 millions, soit une amélioration de CHF 3,0 millions par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2021 (CHF 109,8 mio).

Les rentrées financières nettes ont été supérieures de CHF 0,6 million par rapport aux prévisions. Cette hausse résulte de rentrées supplémentaires dues à la part accrue d'exécution de jugements prononcés par d'autres cantons (CHF 0,5 mio), à la refacturation de condamnations accessoires (CHF 0,7 mio), à la facturation de prestations à l'interne pour l'exécution de mesures par des femmes mineures (CHF 0,4 mio) et à des prestations propres dans le cadre de travaux de remise en état (CHF 0,3 mio) ; à l'opposé, les rentrées ont baissé de CHF 1,2 million, principalement au niveau de la facturation de prestations à l'interne pour l'exécution de décisions sur la base de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20), qui accuse une baisse.

Sur le montant inscrit au budget pour les coûts de personnel, CHF 2,0 millions sont restés inutilisés en raison du fait que des postes n'ont pas pu être repourvus immédiatement après une démission et qu'il a parfois été difficile de recruter du personnel approprié dans certains domaines. L'annulation de formations et de perfectionnements en raison de la pandémie de COVID-19 a aussi influencé le résultat.

Les coûts excédentaires pour les subventions cantonales (CHF 0,8 mio) sont dus à des contributions non prévues au budget pour le financement du Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) et pour la commission concordataire (KOFAKO). Les montants ont été arrêtés sur la base d'un modèle de décompte décidé alors que le processus de planification était déjà terminé.

Priorités de développement

La direction de l'OEJ s'est fondée sur les lignes directrices de ses différentes unités pour définir un programme et des principes résumés par le slogan suivant : « La sécurité, aujourd'hui et demain. Nous ouvrons des perspectives aux personnes délinquantes, pour la sécurité de tous. » Les principes généraux de l'office fixent ainsi ses valeurs fondamentales et décrivent les modalités de collaboration en son sein (comment). Le programme comporte les priorités des activités de l'office (quoi). Il correspond à une vision constituant les objectifs et l'orientation du développement de l'office. Le programme et les principes ont été lancés à l'occasion d'une présentation à l'Hôtel du gouvernement à Berne, en présence du directeur de la sécurité et de quelque 90 cadres de l'OEJ. À cette occasion, des affiches ont été placardées et une brochure a été remise à l'ensemble du personnel.

La DSE a examiné en profondeur les différents scénarios envisagés dans la stratégie de l'exécution judiciaire, avant d'arrêter un plan de mise en œuvre conjointement avec la DTT. Ce plan permet de diminuer les besoins financiers et de mieux prendre en compte les possibilités financières de la planification du canton de Berne pour les investissements à moyen terme. Le scénario de mise en œuvre stratégique du plan directeur prévoit de ne pas accroître les capacités pour des besoins externes au canton. Sur la base d'un besoin initialement évalué à 1155 places de détention, on prévoit à l'avenir un total de 1099 places. Les résultats des études de faisabilité pour la création d'un nouvel établissement d'exécution sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil ou sur celui de l'ancien Foyer d'éducation Prêles ont été consignés dans une note de synthèse. Le choix de l'emplacement définitif devrait être annoncé au début de l'année 2022. Dans le domaine de la détention administrative, un groupe de travail interne de l'OEJ a élaboré une marche à suivre pour la création de places en collaboration avec l'Office fédéral de la justice. Les résultats de leurs travaux ont été résumés dans une étude de faisabilité et dans un plan d'exploitation et d'encadrement. On retiendra que les bâtiments disponibles sur le site de l'ancien foyer de Prêles se prêtent bien à une transformation en établissement d'exécution judiciaire avec 60 places de détention administrative. On pourrait même augmenter cette capacité à 90 places en ayant recours aux deux groupes d'habitation externes. Les 30 places supplémentaires pourraient être affectées tour à tour, en fonction des besoins, à la détention administrative ou à l'exécution de peines privatives de liberté de courte durée ou de peines de substitution. Le Concordat latin a aussi fait part de son intérêt pour les locaux de Prêles : il pourrait envisager d'y placer des détenus mineurs en milieu fermé, semi-ouvert ou ouvert. Ledit concordat et l'OEJ ont évoqué une possible collaboration à l'occasion d'une visite organisée sur le site le 16 décembre 2021. Cette collaboration pourrait impliquer l'utilisation du site aussi bien pour la détention administrative qu'à titre de foyer pour mineurs.

Une exposition a été mise sur pied à Hindelbank en collaboration avec l'association Projekt Hindelbank pour célébrer les 300 ans du château de Hindelbank et les 125 ans de son utilisation par le canton de Berne comme établissement de détention. L'exposition, qui a eu lieu à l'automne, a rencontré un important succès auprès du public en attirant plus de 3500 visiteuses et visiteurs. Quelque 100 invitées et invités issus des milieux de la politique, de la recherche, de la justice, de la poursuite pénale et de l'exécution judiciaire se sont retrouvés à la cérémonie officielle, aux côtés notamment de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. L'association a par ailleurs publié un ouvrage complet sur l'histoire de l'établissement et de son architecture, sans oublier le volet sombre de l'internement administratif.

Le 1er janvier 2021, la Prison régionale de Thoune a inauguré une section destinée aux mineurs. Conforme aux standards professionnels, cette section accueille tous les mineurs incarcérés dans le canton de Berne. Prévue pour un total de huit à dix jeunes, elle en accueilli un peu moins de huit en moyenne au cours de ses douze premiers mois d'exploitation. Les jeunes détenus sont encadrés par un personnel spécialement formé afin de tenir compte au mieux de leur vulnérabilité. L'infrastructure a également été adaptée. Une grande cuisine sert de salle commune et deux salles polyvalentes sont à disposition pour diverses activités. Chaque jour, les détenus ont la possibilité de pratiquer des activités de travail et de loisirs pendant huit heures, et ils prennent en commun deux repas. La section a enregistré quelque 2700 jours de détention en 2021. La durée moyenne du séjour est de 20 jours.

Au début de l'année 2020, l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) a entamé un processus de réorganisation et de développement sur la base d'une analyse complète et de la réorientation stratégique en découlant. Résumée par le slogan « D'un système de masse à un système sur mesure », cette réorientation

vise à mettre sur pied une stratégie d'exécution des peines individualisée, tout en restant conforme aux prescriptions légales, aux directives concordataires et aux recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) et du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. L'établissement est cantonné sur un site inextensible ; la stratégie vise à tirer une force de cet état de fait pour renforcer la proximité avec les détenus. Cela permet de constater rapidement tout changement chez un détenu pendant l'exécution de sa peine et d'y donner la suite qu'il convient. Compte tenu des critères axés sur les risques et sur la réinsertion, les interventions et les offres doivent être proposées aux détenus présentant de bonnes perspectives d'amendement. Un crédit pour le financement de modifications de l'infrastructure en vue de maintenir la capacité d'utilisation de l'EP Thorberg devrait être soumis au Grand Conseil à l'automne 2022. La réorganisation a fortement sollicité les cadres et le personnel, venant s'ajouter à la gestion de la pandémie de COVID-19. Deux défis qui ont cependant pu être relevés avec succès, tant par la majorité du personnel que par les détenus.

Les travaux de rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) battent leur plein. Les travaux de l'enveloppe et des installations complexes des bâtiments avancent bien et commencent à donner des résultats visibles. Le maintien du fonctionnement de l'établissement pendant les travaux implique un surcroît de circulation de véhicules et de personnes, ce qui entraîne une surcharge de travail considérable pour le personnel. Les processus doivent être adaptés en permanence à l'évolution des travaux. Le dispositif de sécurité, notamment, doit toujours rester conforme aux besoins et aux nécessités de l'exécution des peines. De plus, l'impossibilité de consigner les détenus en cellule dans les bâtiments provisoires nécessite l'intervention de personnel supplémentaire. Les collaboratrices et collaborateurs relèvent un défi quotidien en assurant le fonctionnement de l'établissement dans les bâtiments provisoires et ceux existants et sur l'ensemble du site pendant les travaux.

La surveillance électronique revêt une importance cruciale dans l'exécution judicaire depuis un certain temps. Lancée initialement dans les années 1990 à titre de projet pilote de la Confédération avec la participation du canton de Berne, elle est consacrée par le droit fédéral depuis l'entrée en vigueur de la révision du droit des sanctions dans le Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) au 1er janvier 2018. Cette révision a fait de la surveillance électronique une forme d'exécution pour les peines privatives de liberté de courte durée ou pour la fin des peines de plus longue durée. Avant cela, elle a déjà été utilisée dès le 1er janvier 2011 pour surveiller les mesures de substitution en procédure pénale ; le 1er janvier 2015, son utilisation a en outre été inscrite dans la loi pour la surveillance des interdictions de contact et de périmètre. Elle peut par ailleurs être ordonnée par le Ministère public des mineurs dans le cadre du droit pénal des mineurs. A partir du 1er janvier 2022, elle peut aussi servir à des mesures de protection de la personnalité et à des mesures complémentaires en procédure civile. Enfin, le législateur fédéral a prévu d'y avoir recours dans un autre domaine : à titre de mesure policière pour la lutte contre le terrorisme (ce qui a été confirmé en votation populaire le 13 juin 2021). Les possibilités d'affectation prévues par le droit fédéral vont ainsi au-delà de l'exécution judiciaire (peines et mesures). Le canton de Berne prévoit de créer une base légale claire et complète pour l'exécution de la surveillance électronique afin de garantir une pratique uniforme et la mise sur pied d'un système praticable. Cette base légale visera aussi à clarifier les tâches et les rôles des services d'exécution et des différents services impliqués. Vu l'urgence de la situation, le Conseil-exécutif a arrêté une ordonnance du 15 séptembre 2021 sur l'exécution de la surveillance électronique (OESurvE ; RSB 341.12) provisoire, qui sera remplacée par du droit ordinaire dans les années à venir. Cette ordonnance confie à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) de l'OEJ la charge d'exécuter la surveillance électronique sous toutes ses formes. La SPESP est en effet le seul service cantonal au bénéfice de nombreuses années d'expérience en la matière ; elle dispose de personnel dûment formé et de l'infrastructure requise.

Chances et risques

L'OEJ entend poursuivre son développement numérique. Fin 2021, il a recruté un responsable du développement numérique et du programme de l'initiative de numérisation. Le programme de numérisation a ainsi pu être lancé ; il définit la stratégie en la matière jusqu'en 2030. Cette stratégie prévoit d'exploiter les possibilités de la numérisation pour améliorer l'efficacité des processus d'exécution et de soutien et pour accroître les compétences des détenus et du personnel en matière numérique. Parallèlement, différents projets sont en cours de planification ou de mise en œuvre, avec pour objectif commun de numériser les processus et d'harmoniser les systèmes informatiques, tant à l'interne de l'OEJ qu'au niveau national. Il s'agit de projets tels que MyJustice (harmonisation de la téléphonie vidéo au sein du concordat et dans la communication des détenus), E-Dossier (projet pilote de numérisation des dossiers des détenus dans le cadre du programme national d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), Smart Prison (introduction d'une technique numérisée dans les infrastructures de détention) ou encore du projet de planification numérique de l'exécution des peines et mesures. En outre, l'OEJ prend part à différents projets cantonaux en matière de numérisation.

Le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale et le Concordat de la Suisse orientale disposent tous deux d'un Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) travaillant selon des prescriptions techniques standardisées. À l'heure actuelle, les SEPL sont rattachés à l'OEJ pour le premier, et à l'office homologue du canton de Zurich pour le second. Ils ont compétence pour effectuer les évaluations du risque chez des détenus appartenant à des cantons des concordats respectifs. Dans une lettre datée du 22 février 2021, le canton de Berne a demandé que le SEPL du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale soit détaché de l'OEJ à fin 2021, tout en recommandant son intégration dans les services de probation et d'exécution du canton de Zurich, à l'instar du SEPL de l'autre concordat. La conférence concordataire de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale s'est prononcée en faveur de cette demande en mars 2021. Différentes options d'intégration du SEPL dans une nouvelle organisation ont ensuite été examinées dans le cadre du projet HORIZONT. Elles ont été retenues après prise en considération d'aspects financiers et organisationnels (p. ex. financement des unités d'organisation et des coûts des produits ainsi que questions en lien avec le droit du personnel). Dans ce cadre, l'accent a été mis sur l'intégration des deux SEPL et de l'administration du système d'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS), soit au sein des services de probation et d'exécution du canton de Zurich, soit dans une unité qui leur serait propre. Ces deux options continueront d'être étudiées ; pour la première option, il est aussi envisagé d'instaurer une direction et une conduite uniques, et de créer une unité

ROS intégrée qui tienne lieu de centre de compétences en la matière. Les informations seront rassemblées dans un rapport à paraître en janvier 2022 ; ce dernier sera soumis aux deux conférences concordataires en mars 2022 et servira de base à la décision politique. La planification de la mise en œuvre devrait pouvoir démarrer à l'automne 2022.

Le Service de psychiatrie forensique (SPF) est l'institution spécialisée de l'Université de Berne en matière thérapeutique, d'expertise et scientifique pour la psychiatrie et la psychologie médico-légales. D'un point de vue organisationnel, le SPF est une unité de l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne. Il fournit des prestations médico-légales aux établissements d'exécution et aux autorités d'exécution de l'OEJ sur la base d'une convention passée entre le canton de Berne et l'Université de Berne. Cette convention ayant été résiliée au 31 décembre 2021, il a fallu trouver une nouvelle base pour la fourniture des prestations susmentionnées. L'OEJ a besoin d'une solution solide sur le long terme en matière de psychiatrie et de psychologie médico-légales. Il est crucial pour l'exécution judiciaire qu'un seul et même prestataire fournisse ces prestations de manière continue et indépendante. C'est dans cette optique que la DSE, la DSSI, l'INC, l'Université de Berne et les Services psychiatriques universitaires (SPU) ont signé une déclaration d'intention en décembre 2021. Celle-ci retient les objectifs communs visés par toutes les parties. Il est ensuite prévu, à l'horizon 2024, de créer une clinique universitaire spécialisée en psychiatrie médico-légale pour adultes au sein des structures des SPU. Cette clinique offrira un profil spécialisé et académique complet englobant l'enseignement, la recherche, la formation, la formation continue et le perfectionnement ainsi que les prestations médico-légales correspondantes, notamment pour l'exécution judiciaire, la justice, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'assurance-invalidité. Le personnel requis pour fournir les prestations requises sera rattaché administrativement à l'OEJ à titre transitoire jusqu'à fin 2023 ; d'un point de vue technique, il sera subordonné à la direction médicale de la clinique de jour de psychiatrie légale de Berthoud. Lancé en janvier 2022, le projet visant à assurer cette solution transitoire est actuellement en cours.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	333 855	345 113
Nombre de journées de travail d'intérêt général	13 287	14 530
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 000	1 004
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	91	94
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	143	159
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	2	0

7.7.5 Population

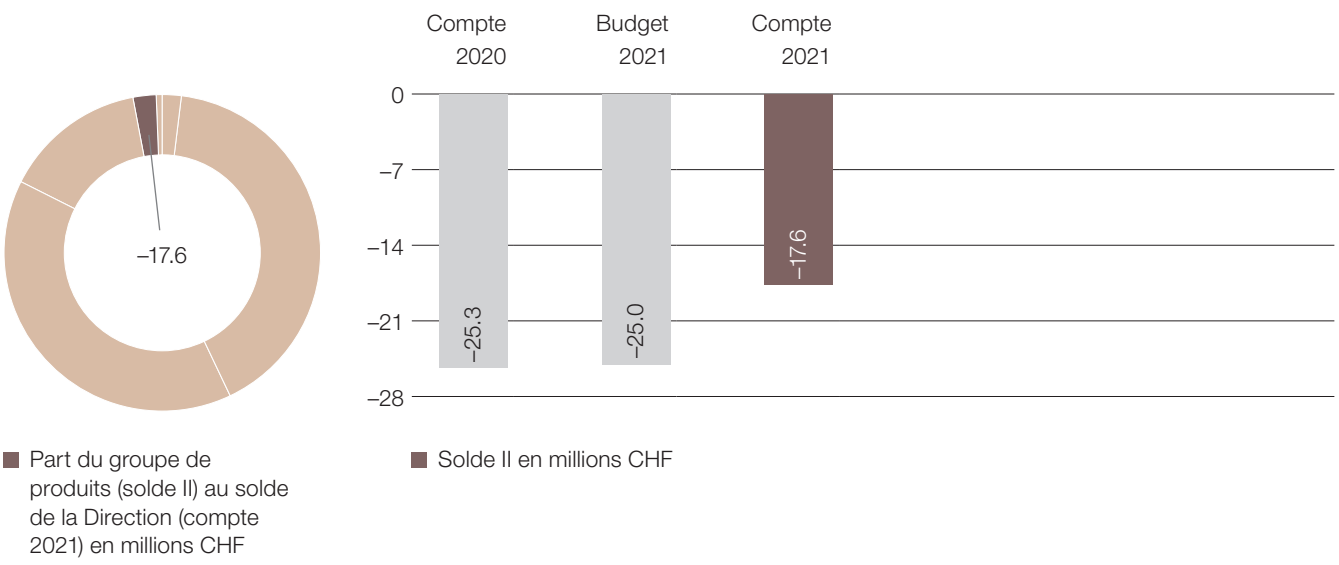

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	22 051 650	24 143 337	24 761 830	618 493	2.6 %
(-) Frais de personnel	–25 411 151	–27 088 471	–25 852 697	1 235 774	4.6 %
(-) Coûts matériels	–12 870 914	–17 363 546	–11 815 815	5 547 731	32.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–282 007	–558 079	–153 145	404 934	72.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 512 421**	**–20 866 759**	**–13 059 826**	7 806 932	37.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	42 502 693	5 361 727	**8 884 705**	3 522 978	65.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–51 331 529	–9 510 150	**–13 444 911**	–3 934 761	–41.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 907	10 000	**6 582**	–3 418	–34.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–25 329 350**	**–25 005 182**	**–17 613 451**	7 391 731	29.6 %
(+)/(-) Régularisations	–29 242	909	–60 280	–61 189	–6 729.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–25 358 591**	**–25 004 272**	**–17 673 731**	7 330 541	29.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Demandes et événements relevant de l'état civil	–5 992 043	–8 774 194	–6 155 952	2 618 242	29.8 %
Communication de données extraites des registres	580 127	–691 054	725 845	1 416 899	205.0 %
Documents d'identité des ressortissants suisses	156 067	934 535	1 779 685	845 150	90.4 %
Aide d'urgence et exécution des renvois	–5 843 674	–4 883 118	–3 183 466	1 699 652	34.8 %
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, RSB 142.20)	–5 412 898	–7 452 927	–6 225 938	1 226 989	16.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

En comparaison avec le budget de 2021, le solde I (budget global) s'améliore de CHF 8,0 millions. Les produits des émoluments, supérieurs d'environ CHF 0,8 million, résultent en particulier d'une hausse des revenus provenant des documents de voyage pour les ressortissants suisses, de l'établissement de documents et d'attestations dans le domaine de l'état civil et de l'établissement de titres de séjour. Les frais de matériel ont diminué de quelque CHF 5,5 millions. Environ CHF 1,7 million de ce montant s'explique, d'une part, par des retards accumulés dans des projets informatiques et de numérisation et, d'autre part, par des coûts d'exploitation et d'assistance TIC pour des applications spécialisées dans le domaine des migrations qui figurent encore au budget mais ne sont plus dus, les applications ayant été remplacées à temps. Des économies supplémentaires ont pu être réalisées grâce à la non-utilisation de prestations de sécurité à hauteur de CHF 1,0 million et à leur comptabilisation au solde II, à une baisse des charges de CHF 1,5 million engendrée par une diminution du nombre d'expulsions dans les domaines des mesures de contrainte et de l'aide au retour et à des économies d'ordre général en lien avec les frais de matériel. Des économies de l'ordre de CHF 1,2 million ont également pu être réalisées en frais de personnel grâce à des gains de rotation, au fait que certains postes vacants n'ont pas été immédiatement repourvus à la suite de nombreux départs à la retraite et à des charges sensiblement inférieures pour cause de la pandémie de COVID-19, en particulier dans le domaine des formations continues et des frais. Par contre, la pandémie de COVID-19 a donné lieu à des coûts supplémentaires notamment dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence, toutefois sans incidence sur le solde I. Le solde des subventions cantonales fait état d'un recul de CHF 0,6 million. Le solde II (comptabilité analytique d'exploitation) est donc supérieur de CHF 7,4 millions aux prévisions budgétaires de 2021.

Priorités de développement

Après que le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés du canton de Berne a été mis en œuvre comme prévu le 1er juillet 2020, c'est la première fois que le compte rendu annuel de l'Office de la population (OPOP) dans le domaine de l'asile se consacre uniquement à l'octroi de l'aide d'urgence et à l'exécution des renvois. En dehors des trois centres de retour ordinaires à Champion, Bienne-Boujean et Aarwangen, l'OPOP en a exploité temporairement trois autres à Konolfingen, Worb (Fissco SA) et Hinterkappelen. En automne 2021, le centre de Hinterkappelen a été réaffecté en hébergement collectif pour requérants d'asile et la DSE en a cédé la responsabilité à la DSSI. Le centre abrité par Fissco SA à Worb sera quant à lui fermé au début de l'année 2022. Le centre de Bienne-Boujean ne sera exploité que jusqu'en été 2022, car l'autorisation pour ce faire arrive à échéance et la ville de Bienne ne l'a pas renouvelée. Il sera partiellement remplacé par le Gutshof Enggistein à Worb, qui a déjà servi d'hébergement collectif par le passé et qui sera loué une fois que des travaux y auront été réalisés. Il est prévu d'y héberger des familles et des femmes célibataires afin de mieux répondre à leurs besoins. Les mesures d'hygiène et de distanciation liées à la pandémie de COVID-19 ont aussi pu être respectées en tout temps durant l'année sous revue. Le taux d'occupation des centres de retour s'élevait à environ 60 pour cent au plus. En 2021, la part des personnes déboutées hébergées dans des structures gérées par la DSSI a encore pu être réduite, tandis que la part de personnes placées chez des particuliers est restée élevée (160 personnes).

La nouvelle application pour le domaine des migrations (NFAM) a pu être mise en service à l'automne 2020. Elle est utilisée depuis le 1er janvier 2021 par la DSSI comme application de groupe. Jusqu'au milieu de l'année sous revue, le projet comprenait encore des améliorations convenues contractuellement pour le domaine des migrations de l'OPOP afin de permettre un traitement plus efficace des transactions.

Le remplacement de l'infrastructure informatique servant à la saisie des données biométriques a dû être reporté à 2022 en raison de retards dans l'administration fédérale. Les investissements prévus, d'un montant de CHF 1,1 million, ne seront engagés que cette année-là.

Chances et risques

L'OPOP tablait sur une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence durant les premières années après la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'asile de la Confédération, qui prévoit un traitement et une exécution plus rapide des procédures. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont découlé, ce nombre est resté élevé jusqu'à la fin de l'année 2020. L'année sous revue, la possibilité d'exécuter les renvois était toujours limitée, du moins les premiers mois. Les personnes au bénéfice de l'aide d'urgence, au nombre de 687 au premier trimestre, sont passées à 671 au deuxième, à 647 au troisième et à 609 au quatrième trimestre de 2021. Cette diminution est due en partie à l'admission provisoire par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de personnes se trouvant déjà en situation d'aide d'urgence, notamment en provenance d'Afghanistan. Par ailleurs, des renvois ou des expulsions ont pu être exécutés grâce à la possibilité d'obliger les personnes étrangères à se soumettre à un test COVID-19, laquelle n'existait pas avant l'entrée en vigueur de la disposition légale correspondante.

Comme prévu, la charge de travail du Service des migrations liée à l'examen des autorisations de séjour B et des autorisations d'établissement C a augmenté ces trois dernières années suite à l'entrée en vigueur de la version révisée de loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). Cet état de fait et le passage à la nouvelle application spécialisée NFAM ont donné lieu à une hausse importante des tâches en suspens et à des délais plus longs, qui ont toutefois retrouvé leur niveau initial grâce à l'engagement accru des collaborateurs et à des gains d'efficacité.

Avant le début de la pandémie de COVID-19, le Service des documents d'identité était en mesure de prévoir précisément le nombre de documents d'identité à délivrer, et de s'organiser en conséquence. En 2020, le nombre de demandes a connu un recul considérable en raison de la fermeture temporaire des centres de documents d'identité et des restrictions de voyage. Au cours du premier semestre de 2021, alors que l'introduction du certificat COVID pour les personnes testées, guéries ou vaccinées était imminente et que la possibilité de voyager à l'étranger était à nouveau à l'ordre du jour, le volume des demandes en vue d'obtenir un document d'identité suisse a bondi. Les rendez-vous, dont l'augmentation n'était pas prévisible à moyen terme, n'ont pu être assumés que grâce à l'engagement et à la flexibilité des collaborateurs. L'année sous revue, les sept centres de documents d'identité ont accueilli 150 271 personnes au total pour l'établissement d'un document d'identité suisse ou pour la saisie des données biométriques pour l'établissement d'un titre de séjour ou d'un document de voyage du SEM. Cela représente 60 195 rendez-vous de plus qu'en 2020 (+ 66,8 %) et 44 216 de plus qu'en 2019 (+ 41,7 %). Cette hausse considérable s'explique en partie par l'introduction du titre de séjour au format carte de crédit pour les ressortissants de l'UE/AELE. Les demandes pour ce document représentaient 20,3 pour cent des rendez-vous en 2021. La part de rendez-vous pris en ligne pour les documents de voyage suisses a de nouveau augmenté. En effet, en 2021, 71,2 pour cent des Suisses ont réservé leur rendez-vous en ligne (contre 67,2 % en 2020).

L'année sous revue, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECN) a enregistré 44 387 transactions (faits d'état civil). Ce sont 577 transactions de plus que la moyenne des 15 dernières années. Le nombre de naissances a notamment connu une hausse. En effet, le canton de Berne a enregistré 11 354 naissances en 2021, ce qui représente une augmentation d'environ 5,7 pour cent par rapport à 2020 et 2019 (+ 611 naissances enregistrées). Les reconnaissances d'enfant ont elles aussi progressé. Avec 2715 déclarations, leur nombre a plus que doublé depuis 2005. Par contre, les décès, au nombre de 10 087, ont reculé de 317 par rapport à l'année précédente. En moyenne, le SECN a enregistré 9502 décès par an ces 15 dernières années. Par conséquent, le nombre de naissances a été supérieur de 1267 à celui des décès l'année sous revue. Malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans les locaux de cérémonie, 4169 couples se sont dit « oui », à savoir 65 de plus qu'en 2020 et 23 de plus qu'en 2019, avant le début de la pandémie de COVID-19. En 2021, 6,5 pour cent des mariages ont été célébrés un samedi pour un taux d'occupation de 89 pour cent des plages horaires proposées, tandis qu'un quart des célébrations ont eu lieu dans des locaux de cérémonie externes, dont l'occupation moyenne était de 72 pour cent. Le nombre de divorces prononcés par un tribunal bernois était de 1847, soit dans la moyenne des six dernières années. En 2021, 1728 personnes étrangères ont été naturalisées par voie ordinaire. Le nombre de naturalisations ordinaires est très variable : 2218 en 2020, 1763 en 2019 et 1532 en 2018.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	0[1]	609
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	0[1]	573
Naturalisations ordinaires	2 218	1 728
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 018 000	4 246 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	126 501	201 708
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de carte d'identité	0[1]	71

1 Première collecte de données en 2021

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

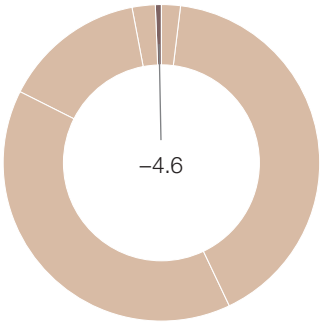

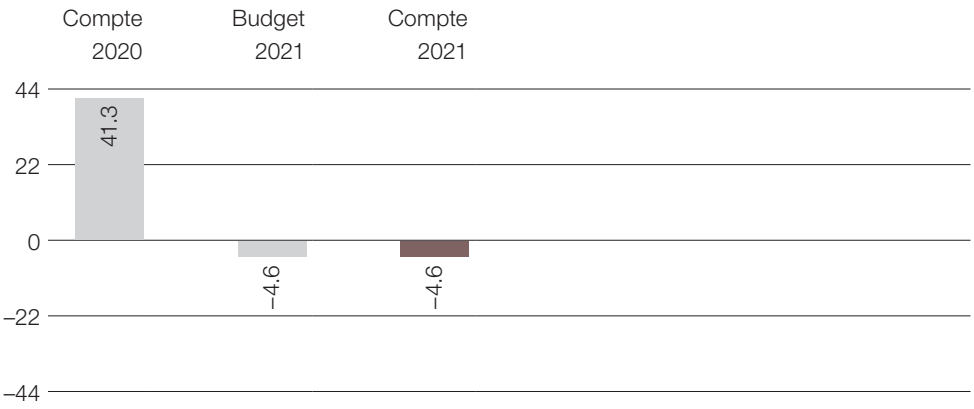

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la DSE et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	56 594 249	7 622 052	7 730 826	108 773	1.4 %
(-) Frais de personnel	–12 707 379	–13 653 973	–12 766 625	887 348	6.5 %
(-) Coûts matériels	–53 329 153	–5 320 039	–3 997 524	1 322 515	24.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–97 932	–164 039	–104 494	59 544	36.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 540 214**	**–11 515 998**	**–9 137 818**	2 378 181	20.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	486 263	612 500	**587 646**	–24 854	–4.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 344 677	–2 089 500	**–2 594 005**	–504 505	–24.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	53 700 879	8 430 000	**6 564 629**	–1 865 371	–22.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**41 302 250**	**–4 562 998**	**–4 579 547**	–16 549	–0.4 %
(+)/(-) Régularisations	–46 096 666	–1 878 798	–363 098	1 515 700	80.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 794 416**	**–6 441 797**	**–4 942 645**	1 499 151	23.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Sport	–3 368 736	–3 512 380	–3 437 175	75 205	2.1 %
Infrastructure	3 696 785	3 415 743	3 976 944	561 201	16.4 %
Affaires militaires	–3 310 410	–4 266 934	–3 488 487	778 446	18.2 %
Coordination de la protection de la population	–5 034 338	–4 752 009	–4 549 912	202 097	4.3 %
Protection civile	–1 523 515	–2 400 419	–1 639 187	761 232	31.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Dans le groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires », le calcul de la marge contributive boucle sur un solde I (budget global) en amélioration de CHF 2,3 millions par rapport à ce qui était escompté dans le budget. Cette amélioration est due, entre autres, à des économies réalisées sur des postes restés vacants, à des gains de rotation et à des dépenses non engagées pour des frais de matériel en raison du COVID-19.

Durant la situation particulière prévalant depuis l'été 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, le secrétariat de l'organe de conduite cantonal a soutenu l'état-major spécial de la DSSI notamment en ce qui concerne les centres cantonaux de vaccination et de test, ainsi que le dépistage dans les écoles. Il a en outre coordonné les interventions de la protection civile et de l'armée en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19.

De nombreux cours de J+S et offres de promotion du sport ont dû être annulés en raison de la pandémie de COVID-19. De même, le School Dance Award, un événement apprécié du public, n'a pu avoir lieu que dans un format considérablement réduit et sans public. Des événements traditionnels dans le domaine des affaires militaires ont été annulés, ainsi que plusieurs cours dans le domaine de la protection de la population. Tout cela a entraîné une diminution des dépenses dans les frais de matériel.

L'optimisation de la gestion de la continuité des activités a été lancée.

Un système de points de rencontre d'urgence a été mis en place dans les communes, afin d'assurer le contact avec la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence (p. ex. panne d'électricité).

Le contrôle périodique des abris a été effectué dans des communes supplémentaires, conformément à la planification pluriannuelle.

Les 165 membres du Care Team du canton de Berne sont intervenus 613 fois dans le cadre de 354 événements en 2021.

Mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne : les mesures qui peuvent être réalisées avec les moyens à disposition dans le budget le sont. La coordination entre les différents services concernés a notamment été intensifiée. Le 7 décembre 2021, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement du sport (LCESp). Parallèlement, les travaux portant sur la nouvelle ordonnance cantonale sur l'encouragement du sport (OCESp) ont débuté. En outre, une nouvelle plateforme visant à encourager les talents dans le canton de Berne a été mise sur pied en collaboration avec la INC.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) a pu organiser 153 journées d'information malgré la pandémie de COVID-19, auxquelles se sont rendus 5514 conscrits. Le retard accumulé depuis l'année précédente en raison de la pandémie de COVID-19 a ainsi pu être rattrapé. L'OSSM a traité 3300 demandes d'ajournement de service et 27 805 annonces d'arrivée, de départ ou de change-

ment d'adresse. Comme l'armée a suspendu l'obligation de tir en 2020, l'OSSM n'a pas prononcé d'amende en la matière en 2021. 1464 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 51 215 factures et décisions de taxation ont été établies et 8880 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 21,6 millions, dont 80 pour cent ont dû être reversés à la Confédération.

La place d'armes de Berne a enregistré 122 335 jours d'occupation en 2021. Le taux d'occupation est toujours considérablement inférieur à celui d'avant la pandémie de COVID-19, mais supérieur à celui de l'année 2020.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, sur le développement de la protection civile et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement tiennent compte de ces projets.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer de façon définitive les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire. De même, on ignore quels seront les effets de la pandémie de COVID-19 à moyen et long terme sur les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	19 425	27 805
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	52 887	51 215
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 938	9 870
Nombre de moniteurs J+S actifs	22 729	20 927
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 893	7 862
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	31 554	38 401
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	102 387	122 335

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

L'article 47 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–52 628 857**	**–6 090 000**	**–5 333 865**	756 135	12.4 %
Revenus	**52 628 856**	**6 090 000**	**5 333 865**	–756 135	–12.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–2	0	–3 167	–3 167	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–49 417 109	–4 000 000	–2 815 233	1 184 767	29.6 %
36 Charges de transfert	–3 084 946	–2 000 000	–2 425 465	–425 465	–21.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–126 800	–90 000	–90 000	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	49 417 110	4 000 000	2 818 400	–1 181 600	–29.5 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3 211 746	2 090 000	2 515 465	425 465	20.4 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	30 775 588	76 980 951	76 980 951	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	76 980 951	78 890 951	77 280 719	–1 610 232	–2.0 %
Variation du patrimoine	46 205 363	1 910 000	**299 768**	–1 610 232	–84.3 %

Commentaire

La LPPCi prévoit qu'à partir de 2012, les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. En 2021, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour l'acquisition de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les revenus enregistrés pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement et du nombre de demandes reçues pour de nouvelles mesures de protection civile.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2020	Compte 2021	Ecart p. rapp. compte 2020 CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	57 582 195	61 031 792	3 449 597	6.0 %
Total recettes	**57 582 195**	**61 031 792**	3 449 597	6.0 %
Dépenses				
Culture	7 651 450	3 837 371	–3 814 079	–49.8 %
Conservation des monuments historiques + protection du paysage	12 591 036	12 141 483	–449 553	–3.6 %
Nature + protection de l'environnement	656 180	168 198	–487 982	–74.4 %
Coopération au développement + secours en cas de catastrophe	2 326 850	1 728 590	–598 260	–25.7 %
Société	0	628 885	628 885	–
Subventions périodiques	4 366 170	4 499 500	133 330	3.1 %
Utilité publique ou bienfaisance	0	149 498	149 498	–
Projets scientifiques	69 150	105 215	36 065	52.2 %
Tourisme	66 660	26 480	–40 180	–60.3 %
Utilité publique ou bienfaisance	1 522 869	2 430	–1 520 439	–99.8 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INS	26 500 000	12 200 000	–14 300 000	–54.0 %
Alimentation Fonds du sport	8 600 000	15 200 000	6 600 000	76.7 %
Frais administratifs	507 916	556 495	48 579	9.6 %
Régularisation des projets 2019	–2 880 000	0	2 880 000	–100.0 %
Régularisation des projets 2020	283 000	–283 000	–566 000	–200.0 %
Régularisation des projets 2021	0	1 177 000	1 177 000	–
Total dépenses	**62 261 282**	**52 138 145**	–10 123 137	–16.3 %
Total recettes	57 582 195	61 031 792	3 449 597	6.0 %
Total dépenses	62 261 282	52 138 145	–10 123 137	–16.3 %
Excédent de recettes	**–4 679 087**	**8 893 647**	13 572 734	290.1 %
Compte spécial COVID-19[2])				
Transfert du Fonds du sport (ACE 335/2020)	10 000 000	0	–10 000 000	–100.0 %
Total prélèvements sur les Fonds du sport et de loterie	–966 231	–937 450	28 781	3.0 %
Etat compte spécial COVID-19	**9 033 769**	**–937 450**	–9 971 219	–110.4 %
Etat de la fortune	**31. 12. 2020**	**31. 12. 2021**		
Fortune initiale compte courant	110 819 379	115 174 061	4 354 682	3.9 %
Excédent de recettes	–4 679 087	8 893 647	13 572 734	290.1 %
Bestand Sonderrechnung COVID-19	9 033 769	–937 450	–9 971 219	–10.4 %
Etat compte courant Fonds de loterie	**115 174 061**	**123 130 258**	7 956 197	6.9 %
Etat subventions promises	–46 619 564	–39 328 446	7 291 118	15.6 %
Fortune nette Fonds de loterie	**68 554 497**	**83 801 812**	15 247 315	22.2 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

2 conformément à l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries (OCCVL ; RSB 101.7)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2020	Compte 2021	Ecart p. rapp. compte 2020 CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	8 600 000	15 200 000	6 600 000	76.7 %
Intérêts	153 938	0	–153 938	–100.0 %
Total recettes	**8 753 938**	**15 200 000**	6 446 062	73.6 %
Dépenses				
Infrastructures sportives	2 514 290	3 998 820	1 484 530	59.0 %
Matériel sportif	1 088 980	984 760	–104 220	–9.6 %
Relève dans le sport populaire	976 644	1 981 500	1 004 856	102.9 %
Relève dans le sport de compétition	2 037 438	1 369 814	–667 624	–32.8 %
Cours	228 777	93 350	–135 427	–59.2 %
Subventions aux fédérations	0	209 780	209 780	–
Compétitions européennes	43 820	8 610	–35 210	–80.4 %
Compétitions sportives	695 000	512 888	–182 112	–26.2 %
Manifestations de sport populaire	0	1 700	1 700	–
Projets particuliers de promotion du sport	0	5 730	5 730	–
Promotion mesures particulières	145 100	0	–145 100	–100.0 %
Frais administratifs	460 084	488 056	27 972	6.1 %
Régularisation des projets 2019	–451 438	0	451 438	100.0 %
Régularisation des projets 2020	552 000	–552 000	–1 104 000	–200.0 %
Régularisation des projets 2021	0	1 423 546	1 423 546	–
Versement extraordinaire COVID-19 au Fonds de loterie (ACE 335/2020)	10 000 000	0	–10 000 000	–100.0 %
Total dépenses	**18 290 695**	**10 526 554**	–7 764 141	–42.4 %
Total recettes	8 753 938	15 200 000	6 446 062	73.6 %
Total dépenses	18 290 695	10 526 554	–7 764 141	–42.4 %
Excédent de dépenses	**–9 536 757**	**4 673 446**	14 210 203	149.0 %
Etat de la fortune	**31.12.2020**	**31.12.2021**		
Fortune initiale compte courant	32 376 584	22 839 827	–9 536 757	–29.5 %
Excédent de dépenses	–9 536 757	4 673 446	14 210 203	149.0 %
Etat compte courant Fonds du sport	**22 839 827**	**27 513 273**	4 673 446	20.5 %
Etat subventions promises	–6 490 430	–12 437 873	–5 947 443	–91.6 %
Fortune nette Fonds du sport	**16 349 397**	**15 075 400**	–1 273 997	–7.8 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.4	0.3
Prestations de services finances du groupe	–59.1	608.8
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–0.8	928.6
Impôts et prestations de services	–155.6	5 502.8
Personnel	–20.2	5.0
Informatique et organisation	–116.1	77.0

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.2	–4.8	–4.1	0.7	13.8 %
Prestations de services finances du groupe	391.2	286.4	549.7	263.4	92.0 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 115.8	924.0	927.8	3.8	0.4 %
Impôts et prestations de services	5 550.5	5 234.6	5 347.1	112.6	2.2 %
Personnel	–16.1	–18.4	–15.2	3.2	17.6 %
Informatique et organisation	–39.0	–41.2	–39.1	2.2	5.3 %
Total	**6 998.2**	**6 380.5**	**6 766.3**	385.8	6.0 %

8.3 Priorités de l'exercice

Le 30 mars 2021, le Conseil-exécutif a présenté les résultats des comptes de 2020. Avec des charges de CHF 11,9 milliards et des revenus de CHF 11,9 milliards, le compte de résultats dégageait un excédent de CHF 40,2 millions. L'investissement net, totalisant CHF 390,8 millions, était de CHF 55,5 millions inférieur au budget. Avec un autofinancement de CHF 371,2 millions, c'est-à-dire un déficit de financement de CHF 19,6 millions, il n'a pas pu être entièrement financé sur les fonds propres.

En 2021, la FIN a aussi animé et coordonné le processus d'élaboration du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025. Cette année encore, ce processus de planification été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les finances du canton.

Dans le cadre du projet ERP de progiciel de gestion intégré, le système SAP du canton de Berne a été mis en œuvre lors de la phase de réalisation de l'étape 1, conformément aux bases et spécifications élaborées auparavant. La phase de réalisation s'étant achevée avec succès avec la pré-réception programmée à l'automne 2021, la phase de déploiement a ensuite démarré. Par l'ACE 1114/2021, le Conseil-exécutif a donné son feu vert à la phase d'initialisation de l'étape 2. Pour garantir à l'avenir le fonctionnement, la planification et le développement de la solution SAP, le canton de Berne a mis sur pied un centre d'expertise client : le « Customer Center of Expertise SAP » (CCoE SAP CTBE), rattaché jusqu'à nouvel ordre à l'Administration des finances (AF).

Avec l'introduction d'un progiciel de gestion intégré, la tenue d'une comptabilité analytique d'exploitation ne revêtira plus la même importance qu'auparavant, si bien qu'il faut également adapter les bases légales. Le projet ERP est donc aussi l'occasion de procéder à une révision totale formelle de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) pour la remplacer par une loi moderne sur les finances (LFin). La nouvelle LFin et l'ordonnance y relative, qui a aussi été soumise à une révision totale ordonnance sur les finances (actuellement ordonance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations [OFin]) doivent toutes deux entrer en vigueur le 1er janvier 2023.

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de dissoudre graduellement, à partir du 1er janvier 2023, le Fonds d'investissements hospitaliers et le Fonds des distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Les soldes non utilisés de ces deux Fonds, totalisant environ CHF 430,0 millions, seront affectés au financement des investissements, dont le volume va fortement augmenter ces prochaines années.

Lors de sa session de mars 2017, le Grand Conseil avait décidé de réaliser pour le 31 décembre 2020 une évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (EG20). En vertu de cette décision, quelque 730 000 immeubles au total doivent être réévalués dans le canton de Berne. Le Tribunal fédéral a admis fin décembre 2021 le recours dont il avait été saisi contre la « valeur médiane cible » fixée à 70 pour cent par le décret du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif évaluera les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral dès qu'il disposera des considérants par écrit. Il arrêtera ensuite la marche à suivre.

Les nouvelles dispositions légales régissant l'imposition à la source au niveau fédéral sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Cette révision législative visait principalement à éliminer les inégalités de traitement entre les personnes imposées à la source et celles relevant de la procédure ordinaire, et à harmoniser le mode de calcul de l'impôt à la source entre les cantons.

Durant l'année sous rapport, le Conseil-exécutif a entamé les travaux de révision de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI ; RSB 661.11), qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2024, et lancé la procédure de consultation à ce sujet.

Les Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des organisations chargées de tâches publiques (« Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques ») sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Remplaçant l'ancienne « Stratégie générale de surveillance et de controlling des participations, entreprises et institutions cantonales », elles la précisent et l'étendent dans le domaine du controlling des participations cantonales, tout en améliorant la transparence en matière de pilotage et de surveillance des participations. Un délai transitoire de deux ans court jusqu'à l'entrée en vigueur complète des nouvelles lignes directrices.

Par l'ACE 1382/2021, le Conseil-exécutif a adopté les « Directives sur la gestion des risques du canton de Berne » qui, le 1er janvier 2022, ont remplacé l'ancienne ligne directrice du 27 février 2008 intitulée « Risiko- und Versicherungsrichtlinie der Verwaltung des Kantons Bern » (ACE 323/2008).

La Stratégie relative au personnel 2020 à 2023 a été mise en œuvre conformément au calendrier. Le Conseil-exécutif a approuvé dans ce cadre une « Stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale », se prononçant ainsi sans réserve en faveur du télétravail.

En janvier 2021, le Conseil-exécutif a approuvé la Stratégie TIC 2021 à 2025. Cette stratégie vise à mieux aligner encore les technologies de l'information et de la communication sur les exigences des domaines spécialisés et à faire avancer la transformation numérique de l'administration cantonale.

En septembre 2021, le Conseil-exécutif a autorisé la clôture du programme IT@BE de mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020. Ce programme a permis, depuis mi-2016, de transformer l'ensemble des TIC de l'administration cantonale sur les plans organisationnel et technique. À cet effet, près de 10 000 postes de travail répartis sur plus de 300 sites dans tout le canton ont été migrés vers le poste de travail cantonal standard et une organisation d'assistance centralisée a été mise en place. Les services de base TIC, autrefois hétérogènes et coûteux, sont maintenant harmonisés et rationalisés.

Les travaux de l'Intendance des impôts concernant le passage nécessaire de plusieurs applications TIC à de nouvelles technologies se sont poursuivis conformément au calendrier.

En approuvant la loi du 8 juin 2021 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP ; RSB 731.2), le Grand Conseil a donné son feu vert à l'application dans le canton de Berne du droit des marchés publics modernisé et harmonisé à l'échelon suisse. Le Conseil-exécutif a mis le nouveau droit en vigueur au 1er février 2022. Après la LAIMP, le Conseil-exécutif a approuvé l'ordonnance concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), dont il a aussi fixé l'entrée en vigueur au 1er février 2022.

Pour un compte rendu plus complet et plus détaillé, voir le rapport de gestion de 2021, volume 1, chapitre 4.2.6 « Compte rendu de la Direction des finances ».

8.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–795 519 492**	**–837 050 793**	**–803 693 765**	33 357 028	4.0 %
Revenus	**7 712 394 354**	**7 257 107 393**	**7 500 595 942**	243 488 549	3.4 %
Solde	**6 916 874 861**	**6 420 056 600**	**6 696 902 177**	276 845 578	4.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–147 383 670	–147 714 483	–128 503 174	19 211 309	13.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–189 490 167	–235 676 373	–215 618 670	20 057 703	8.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 362 204	–3 166 570	–2 708 470	458 099	14.5 %
34 Charges financières	–73 538 126	–67 240 000	–64 304 351	2 935 649	4.4 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–344 854 407	–344 437 818	–357 857 130	–13 419 312	–3.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–36 890 917	–38 815 550	–34 701 969	4 113 580	10.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	5 335 749 641	4 947 530 000	5 152 429 060	204 899 060	4.1 %
41 Patentes et concessions	323 646 794	244 100 000	483 950 159	239 850 159	98.3 %
42 Taxes	29 853 440	34 510 008	56 220 475	21 710 467	62.9 %
43 Revenus divers	96 177	100 000	911 113	811 113	811.1 %
44 Revenus financiers	156 043 596	122 364 800	147 766 157	25 401 357	20.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 257 995	523 000	45 080	–477 920	–91.4 %
46 Revenus de transfert	1 793 782 319	1 675 936 882	1 582 190 859	–93 746 023	–5.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	0	–136 000 000	–100.0 %
49 Imputations internes	70 964 391	96 042 703	77 083 037	–18 959 666	–19.7 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la FIN a dégagé en 2021 un excédent de revenus de CHF 6,7 milliards, dépassant ainsi de CHF 276,8 millions (soit 4,3 %) les prévisions budgétaires. Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, qui figure du côté des revenus (CHF 136,0 mio), cet excédent résulte pour CHF 398,5 millions de revenus supplémentaires et pour CHF 29,3 millions de diminutions de charges (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, la sextuple part de bénéfice distribuée par la Banque nationale suisse (BNS) sur l'exercice 2020 a considérablement amélioré le résultat (CHF +239,8 mio). Les impôts cantonaux ont également connu une évolution très positive (CHF +204,9 mio), notamment dans les domaines de l'imposition des personnes physiques et de la taxation des successions et donations. Les taxes et les revenus financiers ont aussi dépassé les prévisions budgétaires, en raison des dividendes plus élevés dégagés par les participations cantonales et du bénéfice comptable réalisé sur la vente des actions de l'Hôpital du Jura Bernois SA. Par contre, les revenus de transferts ont fortement reculé car il a fallu augmenter les provisions pour l'impôt anticipé conformément aux consignes de la Confédération, ce qui a entraîné une importante baisse de revenus (CHF –116,9 mio).

Du côté des charges, la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension, qui influe sur le résultat, ainsi que les droits futurs du personnel à des primes de fidélité, ont nettement allégé les frais de personnel (CHF –11,4 mio). Le recul des charges liées aux biens, services et marchandises s'explique principalement par le fait que les extensions du réseau cantonal (BE-Net) ont été moins importantes que prévu, que certains projets ont été reportés et que l'office d'informatique et d'organisation (OIO) a dégagé des allégements financiers dans le cadre du projet IT@BE (CHF –14,6 mio). L'augmentation des charges de transfert a résulté pour l'essentiel des parts plus élevées des communes au produit de l'impôt sur les successions et donations (CHF +12,4 mio).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–9 993 049**	**–13 171 000**	**–11 671 698**	1 499 302	11.4 %
Recettes	**10 282 167**	**0**	**4 934 005**	4 934 005	0.0 %
Solde	**289 117**	**–13 171 000**	**–6 737 692**	6 433 308	48.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–42 020	0	–78 305	–78 305	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–9 951 029	–13 171 000	–11 593 393	1 577 607	12.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	123 920	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	10 158 246	0	4 934 005	4 934 005	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN clôture en 2021 sur un excédent de dépenses de CHF 6,7 millions, soit CHF 6,4 millions de moins que prévu au budget. Cette différence résulte principalement de la vente de nouvelles actions de l'Hôpital du Jura bernois SA, qui a permis de dégager CHF 4,9 millions de recettes non budgétées.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2017	2018	2019	2020	2021
965.2	964.9	1 003.7	999.0	999.5

Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), est resté stable durant l'année sous rapport : les évolutions intervenues dans les différentes unités administratives se sont compensées entre elles.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

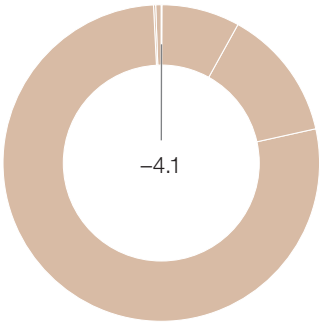

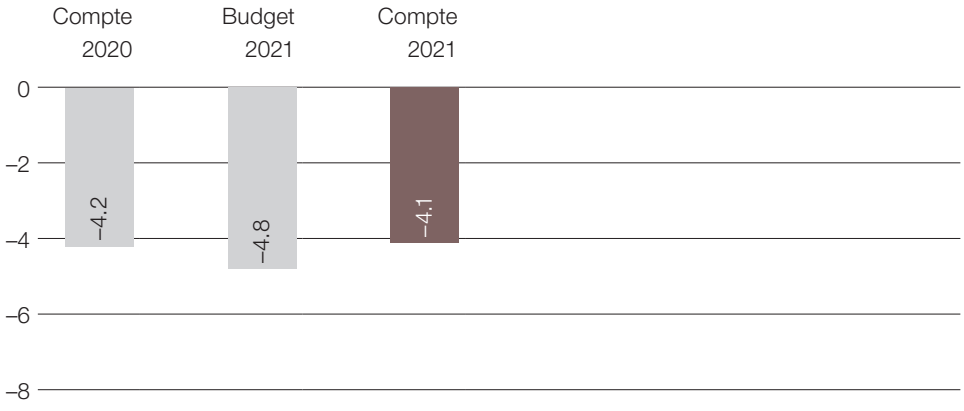

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»: soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la DIR/CHA/JUS dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation.

Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	148 362	120 000	170 599	50 599	42.2 %
(-) Frais de personnel	–3 859 670	–3 926 937	–3 946 386	–19 448	–0.5 %
(-) Coûts matériels	–514 650	–946 269	–366 351	579 918	61.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	260	0	820	820	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–4 225 698**	**–4 753 207**	**–4 141 318**	611 889	12.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–87 264	–100 000	**–83 975**	16 025	16.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	99 332	101 000	**129 890**	28 890	28.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 213 630**	**–4 752 207**	**–4 095 403**	656 804	13.8 %
(+)/(-) Régularisations	–260	0	–820	–820	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 213 890**	**–4 752 207**	**–4 096 223**	655 984	13.8 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 225 698	–4 753 207	–4 141 318	611 889	12.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,7 million (14 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique principalement par des coûts de biens, services et marchandises inférieurs aux prévisions (CHF 0,6 mio), en particulier du fait que les charges ont été plus faibles que prévu dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN. Du côté des revenus, les recettes des mandats de représentation du canton ainsi que de la régale du sel ont au total été de CHF 0,1 million (36 %) plus élevées que prévu.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 430 affaires d'autres DIR/CHA/JUS concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de 200 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyens et citoyennes : réponse à quelque 100 questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.
- Politique fiscale : Révision 2021 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11) : élaboration du projet à envoyer en consultation ; Évaluation générale 2020 (EG20) : travaux de mise en œuvre (y compris traitement des oppositions)
- Domaine informatique : Programme IT@BE : clôture du programme et donc de la Stratégie TIC 2016 à 2020 ; Stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025 : travaux de mise en œuvre, en particulier concernant la nouvelle gouvernance dans le domaine des TIC et de la cyberadministration ; Loi du 8 juin 2021 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP; RSB 731.2) : approuvée par le Grand Conseil en seconde lecture ; Ordonnance 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP : RSB 731.21) : approuvée par le Conseil-exécutif ; Loi du 5 juin 2002 sur la société anonyme Bedag Informatique (Loi sur la Bedag, LBI ; RSB 152.031.2) : travaux de révision ; Projet ERP : lancement de la phase de réalisation pour la mise en place de SAP ; Clôture du projet « newweb@BE » à la FIN (nouveaux sites internet).
- Politique du personnel : Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Office du personnel (OP) (notamment évaluation de mesures en droit du personnel dans le contexte de la crise du coronavirus, stratégie de promotion du télétravail, politique salariale, analyse de l'égalité salariale).

Politique financière

- Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'AF (en particulier aussi en relation avec le projet ERP).
- Direction du processus d'élaboration du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025 à l'échelle cantonale, en tenant notamment compte des répercussions financières de la pandémie de COVID-19.
- Élaboration de bases de politique financière et de variantes pour la priorisation des investissements dans le bâtiment.
- Élaboration de directives sur la gestion des risques du canton de Berne.
- Premier compte rendu sur les organisations chargées de tâches publiques conformément aux nouvelles lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques.

Droit et législation

- Première lecture, durant la session de printemps 2022, de la nouvelle loi sur les finances (LFin), résultat d'une révision formelle totale de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Première lecture, durant la session de printemps 2022, de la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers
- Soutien de la Commission des finances à l'initiative parlementaire (IP) 189–2019 Köpfli (Wohlen, pvl) « Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ».

Chances et risques

Le groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» ne présente ni de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	220	195
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	10
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	33	21
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	524	428
Nombre de recours déposés	7	4
Nombre de recours réglés	4	7

8.7.2 Prestations de services finances du groupe

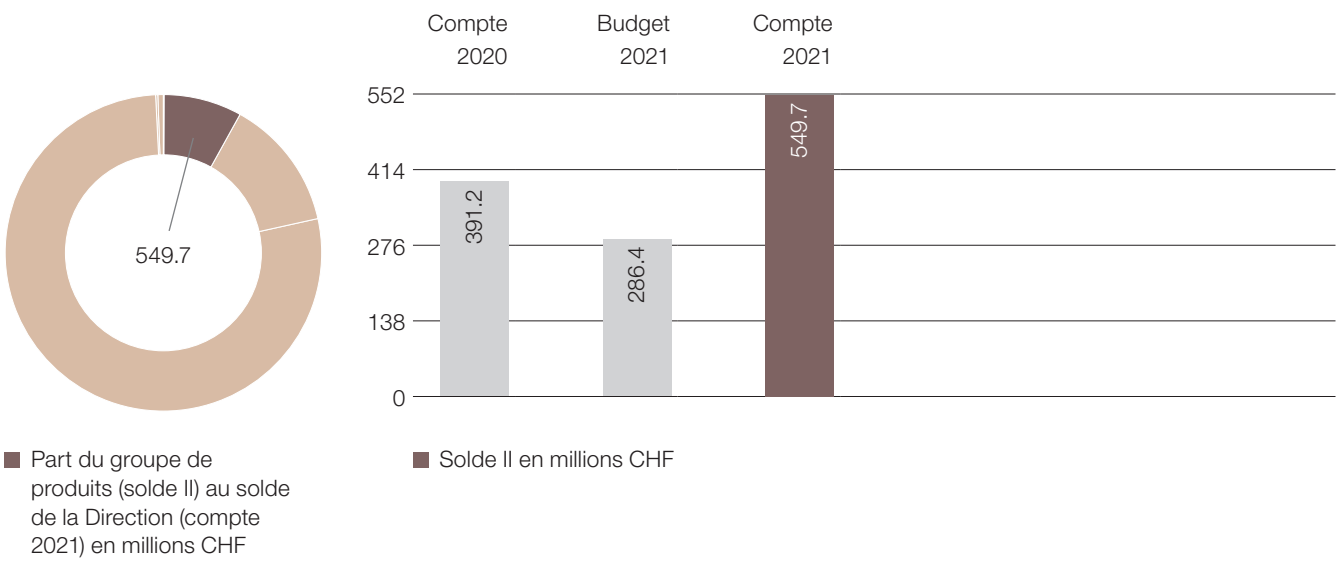

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'AF fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	127 874 676	107 953 600	124 972 474	17 018 874	15.8 %
(-) Frais de personnel	–6 731 556	–8 504 656	–7 695 097	809 559	9.5 %
(-) Coûts matériels	–19 530 771	–24 242 825	–20 464 210	3 778 615	15.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–33 938 282	–32 841 997	–30 905 978	1 936 018	5.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**67 674 066**	**42 364 122**	**65 907 188**	23 543 067	55.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	323 552 253	244 007 000	**483 822 893**	239 815 893	98.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**391 226 319**	**286 371 122**	**549 730 081**	263 358 960	92.0 %
(+)/(-) Régularisations	–31 834 543	–28 366 061	–24 803 290	3 562 771	12.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**359 391 776**	**258 005 061**	**524 926 791**	266 921 730	103.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Trésorerie	93 662 944	76 217 536	94 109 624	17 892 088	23.5 %
Gestion des assurances	–1 820 452	–1 927 002	–1 850 121	76 880	4.0 %
Comptabilité du groupe	–1 700 570	–1 913 423	–1 594 173	319 250	16.7 %
ERP et support de processus	–22 467 856	–30 012 990	–24 758 142	5 254 848	17.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Dans les comptes de 2021, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 23,6 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif résulte principalement du produit supplémentaire des dividendes (CHF 8,8 mio), du bénéfice comptable sur la vente de 17 pour cent des actions de l'Hôpital du Jura Bernois SA, St-Imier (CHF 8,1 mio), et du revenu des intérêts négatifs (CHF 3,8 mio) ; les CHF 2,9 millions restants se composent des dépenses en moins dans le projet ERP et de divers écarts de faibles montants.

Priorités de développement

Comptabilité de groupe
Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2021 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2020. Le CF a constaté une atteinte à la régularité de la comptabilité dans le domaine des immobilisations. Les actuels processus, systèmes et organisation de la comptabilité n'ayant pas permis de corriger cette divergence en temps utile, le CF a néanmoins recommandé à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2020. A la suite de quoi, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 2020 le 8 juin 2021, par 152 voix pour et sans aucune voix contre ni abstention.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS et la qualité de la clôture des comptes a de nouveau pu être améliorée par rapport à celle de l'année précédente. Les mesures qui ont été prises depuis la mise en place du MCH2 conforme aux IPSAS pour garantir la qualité de la clôture des comptes sont en permanence contrôlées et au besoin adaptées.

Trésorerie
Le canton de Berne a emprunté pour CHF 350,0 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport. Les échéances à long terme se sont élevées à CHF 400,0 millions. La différence a été refinancée à court terme par le biais du remboursement de l'avoir d'impôt anticipé par la Confédération. La dette de trésorerie a augmenté de CHF 65,2 millions par rapport à l'année précédente, notamment à cause du préfinancement par le canton de Berne des paiements pour cas de rigueur en relation avec la COVID-19.

La BNS a versé une sextuple part sur la distribution de son bénéfice : CHF 483,8 millions ont ainsi été encaissés au lieu des CHF 244,0 millions prévus au budget. Ce montant est présenté sous le solde II, dans la comptabilité analytique d'exploitation.

Les rentrées financières ont dépassé de CHF 17,0 millions les prévisions budgétaires. Cette amélioration s'explique par une augmentation des dividendes de CHF 8,8 millions au total, qui résulte principalement des versements plus élevés que prévu de la BKW. En outre, la vente de 17 pour cent du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois SA a généré un bénéfice comptable de CHF 8,1 millions.

ERP et support de processes
L'exploitation du système d'informations financières (FIS) s'est déroulée sans encombre. Comme l'année précédente, les adaptations et développements de ce système se sont limités au strict minimum en 2021, puisqu'il est prévu de le remplacer dans le cadre du projet ERP.

En ce qui concerne le projet ERP, la phase de réalisation de l'étape 1 s'est achevée avec succès à l'automne 2021 et la phase de déploiement a ensuite démarré. La transformation de l'ancienne section Prestations de services de gestion financière (PS-GF) en un centre d'expertise client, le Customer Center of Expertise SAP canton de Berne (CCoE SAP CTBE), a été menée à bien sous une nouvelle direction.

Malgré la crise du coronavirus et le télétravail qui en résulte, les travaux de mise en œuvre du projet ERP suivent leur cours. Ce genre de coopération dans un projet aussi complexe exige un investissement extraordinaire de toutes les personnes participantes ou concernées.

Gestion des assurances
Durant l'année sous rapport, les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir l'ACE 0323/2008).
- Gestion du Pool dommages cantonal (voir l'ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés.
- Prestations de conseil sur les questions d'assurance aux offices, services et (hautes) écoles affiliées, dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des affaires suivantes :
  - Appel d'offres public pour l'assurance du parc de tous les véhicules à moteur immatriculés au nom d'institutions cantonales et d'entreprises affiliées et renouvellement du crédit d'objet correspondant par le Grand Conseil.
  - Prolongation extraordinaire (du fait d'interdépendances avec le projet ERP) de l'assurance pour indemnités journalières en cas de maladie pour l'ensemble du personnel cantonal.
  - Modification partielle et prolongation de l'assurance responsabilité civile privée collective et de l'assurance-accidents collective pour les enfants et jeunes domiciliés dans le canton de Berne qui font l'objet d'un placement extrafamilial.
  - Prolongation de l'assurance responsabilité civile pour couvrir les risques relatifs à l'exécution de vaccinations de masse contre la pandémie de COVID-19 dans des centres de vaccination cantonaux et par des équipes mobiles.
  - Actualisation et optimisation des processus électroniques de déclaration de sinistre ainsi que du site internet en relation avec le projet cantonal « newweb@BE ».

Chances et risques

La BNS prévoit un bénéfice d'environ CHF 26,0 milliards pour l'exercice 2021. La réserve pour distributions futures s'élevait à CHF 90,9 milliards au 31 décembre 2020, ce qui permet d'escompter à nouveau le versement d'une « sextuple part » sur les bénéfices.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55
Nombre d'utilisateurs / utilisatrices du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 000	14 000
Nombre de versements traités	1 216 982	997 042
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	46	22
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	13	70
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an)(en mio CHF)	2	3
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	467	442

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

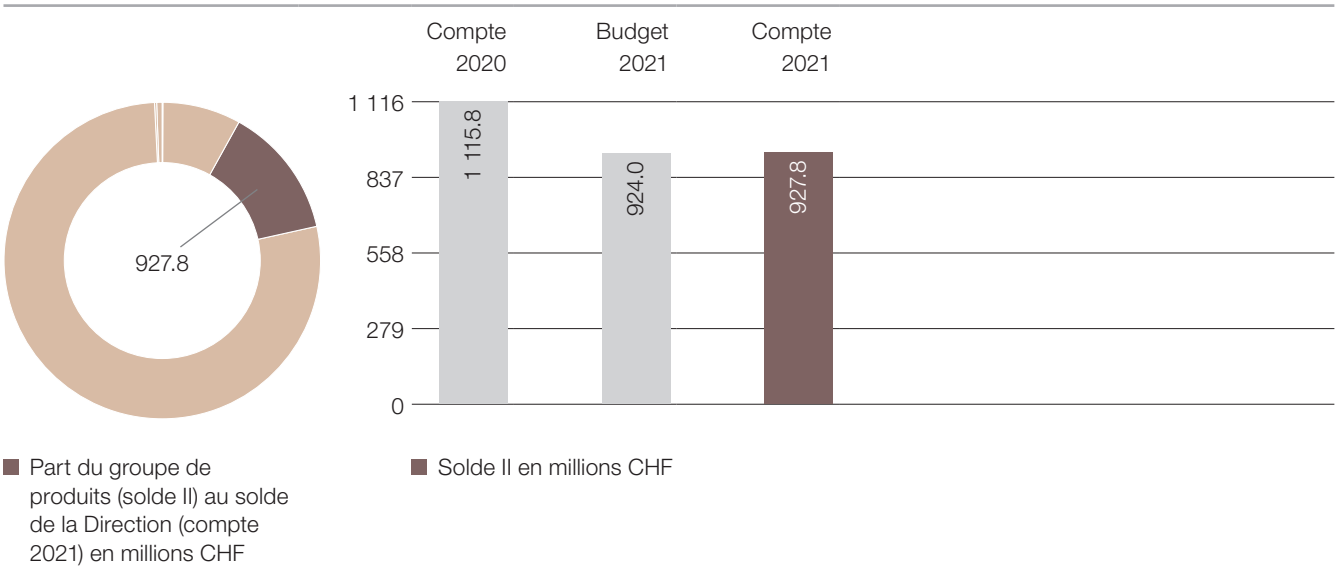

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'AF collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'intendance des impôts le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	8 415	10 000	157 100	147 100	1 471.0 %
(-) Frais de personnel	–770 415	–756 738	–699 745	56 993	7.5 %
(-) Coûts matériels	–43 948	–108 034	–69 074	38 959	36.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–805 948**	**–854 771**	**–611 719**	243 052	28.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 116 588 285	924 839 764	**928 425 675**	3 585 911	0.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 115 782 337**	**923 984 993**	**927 813 956**	3 828 963	0.4 %
(+)/(-) Régularisations	–649 685	–578 899	–506 190	72 710	12.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 115 132 652**	**923 406 094**	**927 307 767**	3 901 673	0.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	–463 520	–529 068	–297 583	231 486	43.8 %
Coordination statistique et statistique financière	–333 283	–324 265	–299 480	24 786	7.6 %
Péréquation financière confédération – canton	–9 145	–1 438	–14 656	–13 219	–919.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Par un arrêt du 28 juillet 2021, le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé contre le jugement du Tribunal administratif du 30 septembre 2020 concernant la décision du 31 mai 2018 relative à la compensation des charges « nouvelle répartition des tâches ». La facturation des intérêts moratoires cumulés vis-à-vis des communes recourantes entraîne un écart positif des rentrées financières par rapport au budget (solde I).

Les montants globaux (solde II) de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Aucune en dehors des affaires courantes.

Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	280	289
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	152	154
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	226
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 406	1 399
Recettes par habitant / habitante dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 078	891
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	131	125

8.7.4 Impôts et prestations de services

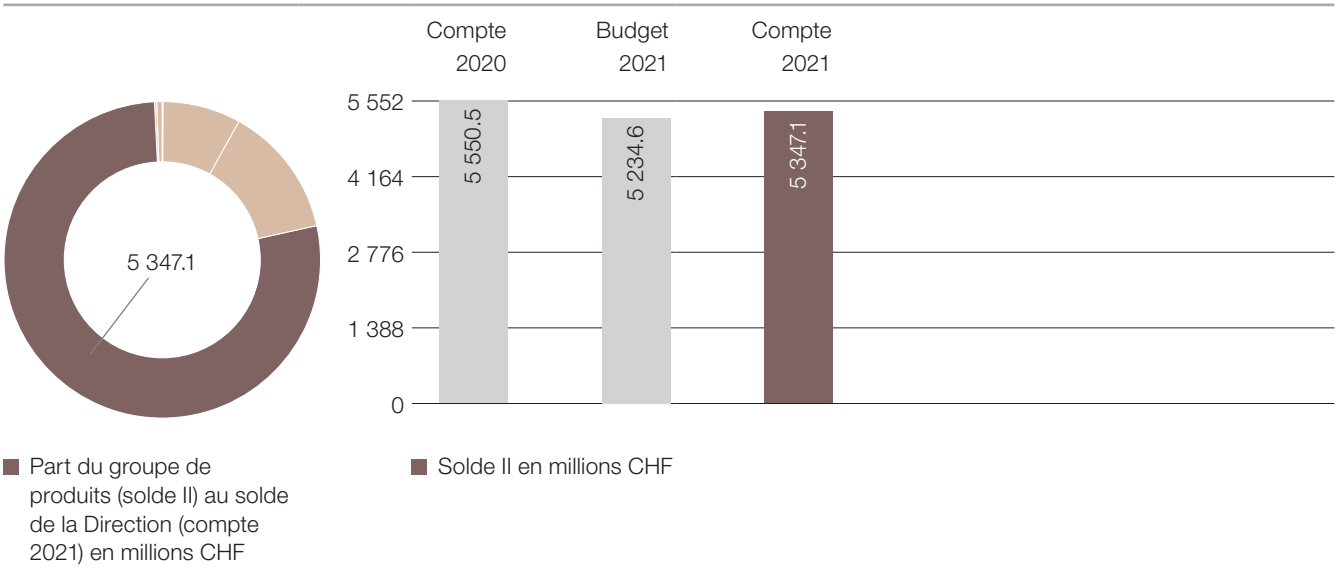

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	55 034 668	50 350 500	59 031 208	8 680 708	17.2%
(-) Frais de personnel	–98 829 835	–101 560 424	–98 918 324	2 642 100	2.6%
(-) Coûts matériels	–61 754 288	–64 809 591	–57 646 766	7 162 825	11.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	–13 600 958	–2 554 982	952 155	3 507 137	137.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–119 150 412**	**–118 574 497**	**–96 581 727**	21 992 770	18.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–728 480	–730 000	**0**	730 000	100.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 670 414 533	5 353 875 300	**5 443 722 976**	89 847 676	1.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**5 550 535 640**	**5 234 570 803**	**5 347 141 249**	112 570 446	2.2%
(+)/(-) Régularisations	–39 944 427	68 430 049	–55 340 001	–123 770 050	–180.9%
Solde III (comptabilité financière)	**5 510 591 213**	**5 303 000 852**	**5 291 801 248**	–11 199 605	–0.2%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Impôts	–101 068 995	–102 428 275	–85 083 390	17 344 885	16.9%
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	–18 081 418	–16 146 222	–11 498 337	4 647 885	28.8%

Commentaire :

Modification par budget 2021

Pour l'exercice 2021, le solde I (budget global) de ce groupe de produits a enregistré une amélioration de CHF 21,9 millions (18,6 %). Les rentrées financières ont été de CHF 8,7 millions supérieures au montant budgété. Les émoluments perçus pour des actes administratifs, tels que des émoluments de sommation ou pour prolongation de délai, ainsi que la modification de l'ordonnance du 28 octobre 2009 sur la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS ; RSB 661.113) ont été à l'origine d'un accroissement des rentrées de l'ordre de CHF 9,0 millions.

Quant aux frais matériels, ils ont reculé de CHF 1,8 million grâce à des économies réalisées sur les services fournis par des tiers, les frais de port et les intérêts dus sur les impôts payés en trop. Les baisses de prix pratiquées sur les services de base TIC se sont traduites par une réduction des coûts d'environ CHF 4,0 millions par rapport au budget.

La différence des coûts de personnel par rapport au budget (CHF –2,6 mio) s'explique par des postes vacants, des gains de rotation et le remboursement d'indemnités journalières APG-AA.

La dissolution des rectifications de valeur sur les créances s'est traduite par une amélioration de CHF 3,1 millions du poste des intérêts et amortissements prévisionnels.

Produit de l'impôt
Personnes physiques : l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions pour 2021 en juin 2020, sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. En raison de la crise du coronavirus, une étude spécifique des différents secteurs économiques bernois a en outre été réalisée, dont les résultats ont largement été pris en compte dans les estimations. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôts à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est inférieur de CHF 17,0 millions au montant budgété, soit un écart de –0,4 pour cent, ce qui témoigne de l'exactitude des estimations. Ce produit recule de CHF 186,0 millions par rapport à 2020 (–4,1 %).

Impôts sur le bénéfice et sur le capital : le produit des impôts sur le bénéfice et sur le capital a été de CHF 148,9 millions supérieur au montant budgété (+34,7 %). En raison du climat d'incertitude et des mesures adoptées pour surmonter la crise du coronavirus, l'Intendance des impôts s'attendait à un recul nettement plus prononcé du produit, qui ne s'est finalement pas matérialisé dans la mesure prévue notamment grâce aux aides financières octroyées par les pouvoirs publics. En outre, certaines branches se sont développées durant la crise du coronavirus, ce qui n'était pas prévisible au moment de l'établissement du budget. Les rentrées fiscales dégagées par les personnes morales ont reculé de CHF 51,7 millions (–8,2 %) par rapport au résultat de 2020.

En raison de certains cas isolés représentant des montants très élevés, le produit de l'impôt sur les successions et donations, à hauteur de CHF 62,2 millions, est plus de deux fois supérieur au montant budgété (+103,6 %). Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers affiche une fois encore un très bon résultat. L'écart par rapport au budget est de CHF +11,0 millions, ce qui représente une hausse d'environ CHF 5,5 millions par rapport au résultat de 2020. L'Intendance des impôts explique cette croissance, entre autres, par la hausse des prix de l'immobilier et par la persistance du faible niveau des intérêts.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé : le produit est inférieur de CHF 116,8 millions au montant budgété. S'agissant de l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé que son produit brut serait en hausse par rapport à l'année précédente, mais la Confédération a procédé, avec effet rétroactif au 31 décembre 2020, à une nouvelle estimation des provisions à constituer (retraitement) fondée sur des données améliorées, ce qui s'est traduit par un accroissement de ces provisions de CHF 66,4 millions. En outre, des provisions de l'ordre de CHF 52,0 millions ont dû être constituées pour l'exercice 2021. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, le produit dépasse le budget d'environ CHF 0,1 million – ce qui témoigne de l'exactitude des prévisions. Par rapport au résultat de 2020, cela représente une hausse de CHF 40,7 millions.

Priorités de développement

Impôts périodiques
L'établissement de la déclaration d'impôt en ligne enregistre un succès grandissant. En 2021, quelque 460 000 contribuables ont rempli leur déclaration d'impôt 2020 en ligne et 300 000 l'ont déposée intégralement par voie électronique, soit plus du double par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que TaxMe n'est plus disponible qu'en ligne depuis l'année fiscale 2020. La proportion de déclarations d'impôt déposées sur papier continue de reculer : elle est en baisse de 3,5 pour cent par rapport à 2020 et se situe nettement en dessous de 10 pour cent.

L'année passée encore, l'Intendance des impôts a bien rempli les objectifs qualitatifs dans la convention de prestations qui la lie à la FIN. Les objectifs quantitatifs ont été largement atteints, bien que les résultats aient été substantiellement inférieurs à ceux des années précédentes, en particulier en ce qui concerne la procédure collective pour les personnes physiques (particuliers). Au 31 décembre 2021, environ 85 pour cent des personnes exerçant une activité dépendante (498 709) avaient ainsi été taxées, de sorte que la valeur cible de 95 pour cent en février 2022 ne sera probablement pas atteinte. Ce résultat s'explique principalement par la performance de l'automate de taxation, fortement réduite en raison du crise de coronavirus. L'Intendance des impôts a adopté des mesures d'optimisation pour rétablir le niveau de performance des années précédentes. S'agissant des personnes exerçant une activité indépendante (agriculteurs compris), quelque 67 pour cent (37 945) avaient été taxées au 31 décembre 2021, soit une proportion semblable à celle de l'exercice précédent. Enfin, en ce qui concerne la taxation des personnes morales, l'Intendance des impôts a atteint les objectifs de la convention de prestations.

L'Intendance des impôts a continué à œuvrer à l'évaluation générale des immeubles non agricoles (EG20). Toutefois, les travaux enregistrent un net retard sur le calendrier en raison de la pénurie de personnel et des reports dus au litige concernant la valeur médiane cible. L'absence de valeurs officielles retarde la taxation en matière d'impôts périodiques. L'Intendance des impôts a mis en place un suivi rapproché et adopté des mesures d'accélération pour faire avancer l'EG20.

En 2021 aussi, la pandémie de COVID-19 a affecté de façon sensible les travaux de l'Intendance des impôts, qui a notamment dû fortement restreindre les expertises des comptes et les visites sur place réalisées pour procéder à une évaluation officielle. Conjuguée à la suppression simultanée de 9,5 postes (déclaration de planification Brönnimann), la pandémie de COVID-19 a abouti à une nette augmentation de la charge de travail du personnel et à une détérioration des chiffres de productivité de pratiquement tous les produits de l'Intendance des impôts.

Impôt à la source
Les nouvelles dispositions légales régissant l'imposition à la source sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Cette réforme avait pour principal objectif de supprimer les inégalités de traitement entre personnes imposées à la source et personnes imposées en procédure ordinaire. Chaque mois, les employeurs et employeures doivent établir le décompte de l'impôt à la source conformément aux directives et barèmes du canton ayant droit à l'impôt et l'envoyer directement à ce canton. Les profondes modifications du système entraînées par la révision de la loi ont causé des retards dans le traitement des dossiers, que l'Intendance des impôts s'emploie actuellement à résorber en redoublant d'efforts et en prenant des mesures pertinentes.

Impôt sur les gains immobiliers
En 2021, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a connu une croissance stable par rapport à l'année précédente, pour un volume de taxations toujours aussi élevé. Le marché bernois de l'immobilier a encore profité de la force persistante du franc suisse et des taux d'intérêt toujours négatifs, entraînant notamment un léger gonflement généralisé des prix de l'immobilier. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont même été légèrement dépassés en 2021.

Rappels d'impôt
Le rappel des billets de banque de la huitième série décidé par la BNS a favorisé les paiements en espèces, entraînant une légère hausse du nombre de dénonciations spontanées non punissables, qui est passé de 674 en 2020 à 713 en 2021. Le nombre de cas de rappels d'impôt en souffrance s'établit actuellement à 2686 – soit environ 1660 de moins que l'année précédente –, dont 1440 résultant de dénonciations spontanées. Compte tenu du nombre actuel de personnes chargées du traitement de ces dossiers, cela représente une bonne année de travail.

Impôt sur les successions et sur les donations
En 2021, il y a eu environ 11 300 cas de succession (10 900 en 2020) et 1350 cas de donation (1800 en 2020). Le produit de cet impôt dépend beaucoup du patrimoine transmis et du lien de parenté entre les parties ; il peut donc beaucoup varier d'un cas à l'autre.

Perception et prestations de services
En raison de la suppression de leur rémunération, les paiements anticipés ont reculé de quatre pour cent en 2021 pour s'établir à CHF 698,0 millions, une somme toujours nettement supérieure à celle de 2019, avec un écart de l'ordre de CHF 110,0 millions. Dans le domaine de la perception, les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été atteints.

Chances et risques

Les principaux risques qu'identifie l'Intendance des impôts sont rattachés à la sécurité des données (accès de tiers non autorisés, en particulier par des pirates informatiques ou des cyberdélinquants) et aux applications vitales (panne ou rendement limité des systèmes et applications informatiques).

L'Intendance des impôts suit ces deux risques avec attention. La migration de toutes les applications informatiques de l'Intendance des impôts de Cobol à Java (remplacement de l'ordinateur central IBM), qui devrait s'achever en 2025, permettra de stabiliser la performance. Toutefois, ce changement de technologie immobilise aussi d'importants fonds et ressources en personnel, ce qui fait apparaître un autre risque : la tension en matière de ressources humaines. La hausse constante du volume de taxation et l'apparition de nouvelles tâches, conjuguées à la stagnation voire à la contraction des effectifs, occasionnent des retards dans le traitement des dossiers. La situation est encore aggravée par le fait que les spécialistes dont l'Intendance des impôts a de toute urgence besoin se font rares sur le marché de l'emploi.

La numérisation continue à receler un grand potentiel : l'automatisation se poursuit, les processus gagnent en efficience et le nombre d'interfaces se réduit. L'Intendance des impôts mène plusieurs projets de numérisation, qui n'avancent néanmoins pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait en raison tant de la pénurie de ressources que de l'envergure et de la complexité des efforts d'harmonisation à consentir aussi bien dans le canton qu'à l'échelon national (eID, p. ex.). Dans le cadre de la gestion du portefeuille de projets, la planification et le classement des projets par ordre de priorité ont été optimisés afin de réduire les risques et de garantir une allocation efficiente des ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	663 380	657 468
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	49 696	51 067
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	600	600
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	11
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	69 575	72 555
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	603 116	658 058
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	17 012	16 684
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	396 749	458 558

8.7.5 Personnel

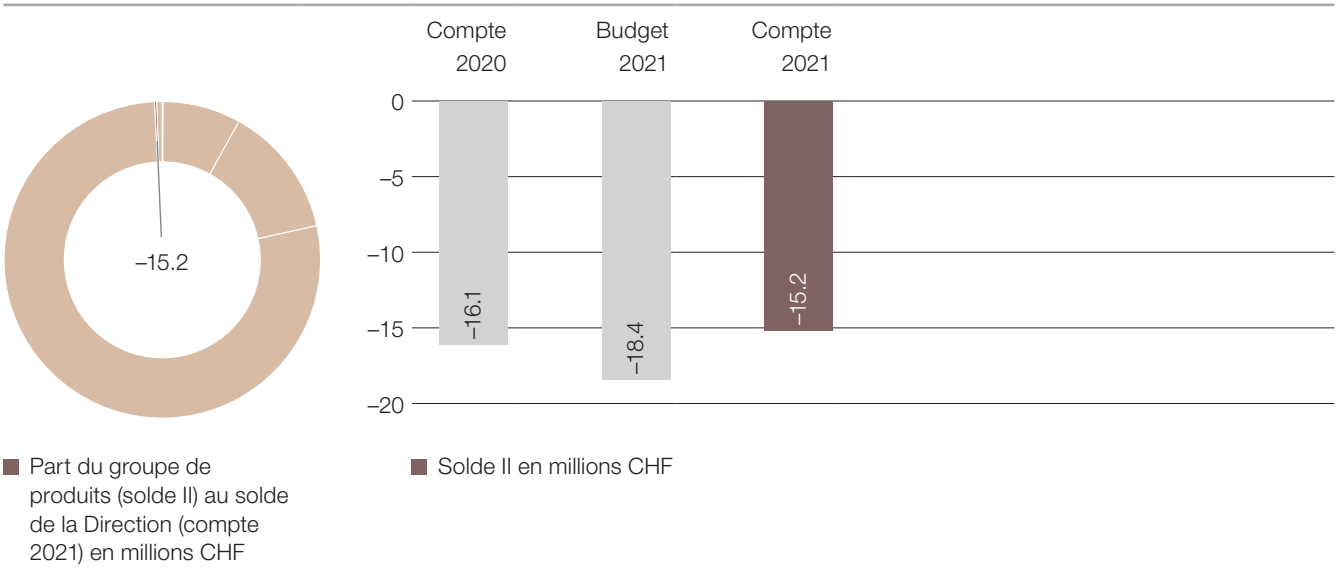

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions, d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et dirigeantes et des cadres, Coordination et organisation de la formation des apprentis et apprenties. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 002 157	5 220 000	4 973 971	–246 029	–4.7 %
(-) Frais de personnel	–10 308 110	–10 793 503	–10 300 019	493 485	4.6 %
(-) Coûts matériels	–8 751 197	–10 019 492	–8 179 353	1 840 138	18.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–347 824	–438 548	–133 451	305 097	69.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–15 404 975**	**–16 031 543**	**–13 638 852**	2 392 691	14.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 194 871	114 000	**5 000**	–109 000	–95.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 895 834	–2 500 000	**–1 549 399**	950 601	38.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 181	3 000	**2 189**	–811	–27.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 101 757**	**–18 414 543**	**–15 181 062**	3 233 481	17.6 %
(+)/(-) Régularisations	–8 836 634	20 867	11 200 591	11 179 724	53 576.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–24 938 391**	**–18 393 676**	**–3 980 471**	14 413 205	78.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	–11 655 253	–10 834 193	–10 046 553	787 640	7.3 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–3 749 722	–5 197 350	–3 592 299	1 605 051	30.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde du groupe de produits est de CHF 2,4 millions supérieur au budget.

Les rentrées financières sont au total de CHF 0,2 million inférieures au montant budgété. Cet écart résulte notamment des écritures de transfert pour les prestations de services PERSISKA fournies de manière centralisée aux hautes écoles, qui sont de quelque CHF 1,0 million inférieures au budget ; du côté des coûts elles sont présentées en tant que subventions cantonales, donc sous le solde II, sans incidence sur le résultat. Les commissions versées pour la retenue de l'impôt à la source ainsi que les rentrées financières PERSISKA pour les services fournis sont en revanche supérieures aux montants budgétés.

Les coûts sont inférieurs de CHF 2,6 millions aux prévisions budgétaires. Concernant les frais de personnel (CHF –0,5 mio), la baisse s'explique en particulier du fait que le crédit d'intégration central et le crédit pour les subventions aux garderies n'ont pas été entièrement utilisés. L'évolution des frais de matériel (CHF –1,8 mio) résulte principalement du niveau moins élevé que prévu des coûts d'exploitation PERSISKA (CHF –0,5 mio) et des coûts des services de base TIC (CHF –0,8 mio).

Priorités de développement

Voici les évolutions et les priorités qui ont été prises en compte en particulier pour ce groupe de produits en 2021 :

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois à quelque 46 000 versements de traitements au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de CHF 259,0 millions.
- À cause de la pandémie de COVID-19, les cours centraux de formation et de perfectionnement de l'OP ont exclusivement été offerts et dispensés en ligne durant le premier semestre ; au second semestre, le programme des cours a ensuite pu se dérouler comme prévu. Un plan de protection a été élaboré pour les cours en présentiel. Les personnes participantes ont dans leur grande majorité indiqué pouvoir mettre en pratique dans leur quotidien au travail ce qu'elles avaient appris durant le cours. Une nette majorité d'entre elles s'est par ailleurs estimée satisfaite des offres.
- Dans le contexte de crise du coronavirus, les offres dans le domaine « Assistance sociale du personnel » ont de nouveau été moins utilisées cette année, avec 239 demandes et consultations. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) a légèrement baissé en 2021. Toutes les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes (p. ex. ordonnance sur la formation professionnelle initiale), en ligne ou en présentiel avec un plan de protection. La procédure de qualification s'est déroulée conformément aux décisions de la Confédération (due de la pandémie de COVID-19) et dans le respect d'un plan de protection.
- Plusieurs mesures de la « Stratégie relative au personnel du canton de Berne pour les années 2020 à 2023 » ont été menées à bien en 2021. Le Conseil-exécutif a ainsi adopté sa Stratégie de promotion du travail à domicile et du travail mobile dans l'administration cantonale (ACE 699/2021), une analyse de l'égalité salariale a été réalisée et la bourse de l'emploi du canton de Berne a évolué pour devenir un portail de carrières s'adressant aux différents groupes cibles (http ://www.be.ch/emplois).

Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 242	10 309
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	251	259
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	140	208
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	149	147
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants / dirigeantes et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	460	239

8.7.6 Informatique et organisation

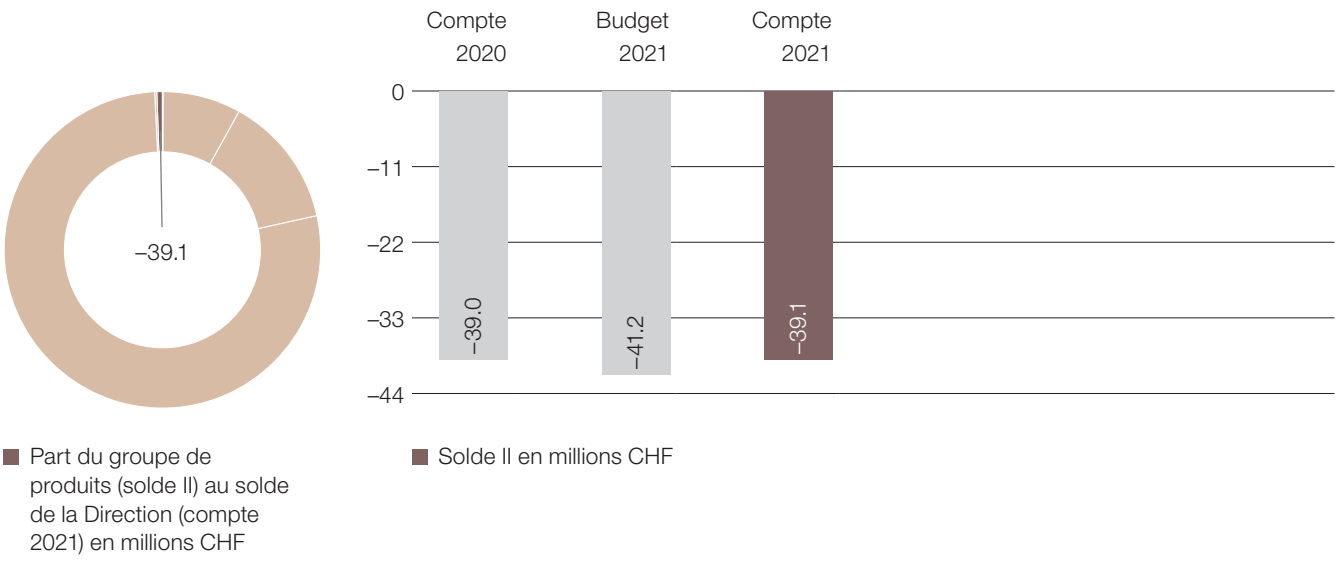

Description

L'OIO est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients et clientes peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs et utilisatrices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	71 622 716	96 159 211	76 990 909	–19 168 302	–19.9 %
(-) Frais de personnel	–17 816 141	–22 172 262	–18 250 511	3 921 751	17.7 %
(-) Coûts matériels	–92 262 578	–114 826 669	–97 380 266	17 446 403	15.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–169 934	–46 270	–57 090	–10 820	–23.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–38 625 937**	**–40 885 990**	**–38 696 958**	2 189 032	5.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–368 392	–372 000	**–367 633**	4 367	1.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 403	8 000	**4 324**	–3 676	–45.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–38 986 926**	**–41 249 990**	**–39 060 267**	2 189 723	5.3 %
(+)/(-) Régularisations	–101 573	40 466	3 332	–37 134	–91.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–39 088 499**	**–41 209 524**	**–39 056 934**	2 152 590	5.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Organisation	–8 729 126	–7 831 056	–8 456 410	–625 353	–8.0 %
Poste de travail	–19 635 906	–16 886 607	–16 367 981	518 626	3.1 %
Sécurité	–899 264	–1 445 685	–1 062 918	382 767	26.5 %
Applications	–6 319 927	–9 986 857	–7 789 244	2 197 612	22.0 %
Infrastructure	–3 041 714	–4 735 785	–5 020 405	–284 620	–6.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits est de CHF 2,2 millions inférieur au montant budgété, et ce pour les motifs suivants : dans le cadre du programme IT@BE, moins d'applications que prévu ont été transférées à l'exploitation à Bedag ; par manque de ressources en personnel, plusieurs projets n'ont pas pu être réalisés ; les extensions de réseau prévues (BE-Net) n'ont pas toutes été réalisées.

Priorités de développement

Programme IT@BE (achevé)
La Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 a été mise en œuvre en deux phases : les premières années, les travaux se sont focalisés sur la poursuite de la standardisation des services de base et la centralisation des prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage et la gestion TIC à l'échelle cantonale ont en outre été mis en place.

RBMx@BE (achevé)
Ce projet de matrice des droits d'accès et des rôles a mis en place une solution intermédiaire uniforme pour la gestion des utilisateurs et utilisatrices ainsi que des droits d'accès dans l'administration.

BOM@BE (achevé)
Le projet de marché « Impression transactionnelle » (BOM@BE) comprenait l'appel d'offres public pour le service d'impression de masse, repris de Bedag, et pour le nouveau service de numérisation du courrier postal entrant.

ePayment@BE
Ce projet met à la disposition des DIR/CHA/JUS un service de base pour le paiement électronique, par leur clientèle, d'émoluments et d'autres prestations publiques. Le projet devrait s'achever en avril 2022.

eBriefkasten@BE
Grâce à ce projet de boîte aux lettres électronique, le canton de Berne entend offrir progressivement la possibilité à la population et aux milieux économiques de recevoir des communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Le projet devrait s'achever en décembre 2022.

IS@BE
Dans le cadre de ce projet, qui devrait s'achever en novembre 2023, les bases et les consignes légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information sont élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble du canton.

2FA@BE
La mise en place d'une authentification à deux facteurs (2FA) pour la connexion au poste de travail cantonal BE-PTC réduit considérablement le risque que des pirates informatiques utilisent abusivement des mots de passe faibles ou volés, ou qu'ils puissent accéder à des données de l'administration. Le projet devrait s'achever en juin 2022.

LogMan@BE
Ce projet régit la collecte, la conservation et la protection de données de connexion (procès-verbaux des modifications et de l'exploitation de systèmes informatiques) de l'administration, en application des nouveaux articles 12a et suivants de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers; RSB 153.01) et de l'ordonnance du 20 novembre 2019 sur les données secondaires de communication (ODSC; RSB 153.011.5). Le projet devrait s'achever en février 2023.

Chances et risques

Hormis la dépendance de l'utilisation effective des prestations par les DIR/CHA/JUS, aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine en 2021.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'utilisateurs /utilisatrice (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'OIO	9 209	14 154
Nombre d'incidents par utilisateur / utilisatrice pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	158	205
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	14	19
Nombre de commandes (de clients / clientes TIC selon accords sur les prestations)	21 472	30 802
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 372	1 329

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 257 995**	**–523 000**	**–45 080**	477 920	91.4 %
Revenus	**2 257 995**	**523 000**	**45 080**	–477 920	–91.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–20 000	0	20 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 254 995	–500 000	–43 080	456 920	91.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–3 000	–3 000	–2 000	1 000	33.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 257 995	523 000	45 080	–477 920	–91.4 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	5 963 606	5 140 606	3 705 611	–1 434 995	–27.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 705 611	4 617 606	3 660 531	–957 075	–20.7 %
Variation du patrimoine	–2 257 995	–523 000	**–45 080**	477 920	91.4 %

Commentaire

Depuis 2020, les compensations versées aux communes qui fusionnent sont imputées à la charge du compte de résultats et non plus au Fonds pour les cas spéciaux. Le solde résiduel de ce Fonds doit être réservé en priorité au financement de la réglementation future des cas spéciaux résultant des modifications de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). Une provision a été constituée pour la durée de validité restante des paiements compensatoires.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0 %
Variation du patrimoine	0	0	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Variation du patrimoine	0	0	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.0	0.1
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 403.2	417.8
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–774.9	176.9
Enseignement supérieur	–626.9	1.6
Culture	–70.5	3.9
Services centralisés	–58.8	11.6

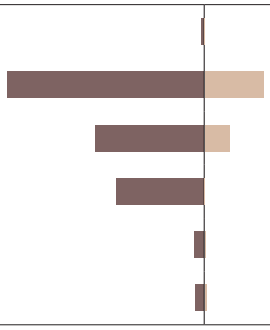

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.0	–17.7	–16.9	0.8	4.6 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–940.6	–997.1	–985.4	11.7	1.2 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–576.1	–589.5	–598.1	–8.6	–1.5 %
Enseignement supérieur	–611.9	–648.7	–625.3	23.4	3.6 %
Culture	–68.6	–71.1	–66.6	4.5	6.3 %
Services centralisés	–46.9	–55.2	–47.2	8.0	14.5 %
Total	**–2 261.2**	**–2 379.3**	**–2 339.5**	39.8	1.7 %

9.3 Priorités de l'exercice

École obligatoire
Tout au long de l'année, la pandémie de COVID-19 a marqué le quotidien des écoles, des communes et de la Direction. Il a fallu constamment adapter les lignes directrices et les FAQ, afin de fournir aux écoles les aides importantes et nécessaires. De mai à août 2021, des tests hebdomadaires de dépistage du coronavirus ont par ailleurs été réalisés à large échelle dans les établissements de la scolarité obligatoire de tout le canton. À cet effet, l'INC a mis en place les bases logistiques et entretenu des contacts avec les écoles et les communes.

L'INC a en outre préparé le projet de révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210) pour la deuxième lecture au Grand Conseil et, après la décision positive de ce dernier, elle a modifié les ordonnances existantes et en a élaboré de nouvelles.

Il a de nouveau été très difficile de pourvoir les postes vacants dans les écoles des communes pour la rentrée 2021. Certaines classes ont donc dû fusionner. De plus, des étudiantes et étudiants de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) ont une nouvelle fois apporté leur aide. 18 postes ont ainsi été pris en charge par 22 étudiantes et étudiants (17 de l'institut de la PHBern pour les degrés préscolaire et primaire, 3 de l'institut de la NMS pour les degrés préscolaire et primaire et 2 de l'institut de la PHBern pour le degré secondaire I) dans le cadre d'engagements semestriels. Par rapport aux années précédentes, moins d'étudiantes et d'étudiants se sont proposés pour assumer un engagement semestriel, alors que le nombre de postes vacants annoncés au service des engagements semestriels a augmenté. De plus, certains postes ont pu être confiés à des personnes travaillant normalement en école de musique ou à des personnes envoyées par l'office régional de placement (ORP).

La plateforme pour les remplacements www.studistv.ch continue d'être largement utilisée pour pourvoir les remplacements dans les écoles. L'INC, la PHBern et d'autres partenaires sont en train d'examiner d'autres solutions pour faire face à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants.

Enfin, en août 2021, le projet « STIM en route » a été lancé. À l'initiative de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO), une tente financée par des sponsors privés se déplace d'école en école depuis l'automne 2021, afin de présenter différentes expériences aux élèves. L'objectif est d'éveiller leur intérêt pour les disciplines STIM (Sciences expérimentales, Technique, Informatique, Mathématiques) et ainsi de contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie.

Écoles moyennes
Dans le domaine des écoles moyennes également, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19, mais les examens finaux ont pu avoir lieu normalement. Dans toutes les filières de formation, l'enseignement a été développé grâce à l'utilisation d'outils numériques, sur la base des expériences réalisées l'année précédente. Ainsi, l'approche AVEC (Apportez Votre Équipement personnel de Communication) a été introduite dans l'ensemble des écoles moyennes et l'accent a été davantage mis sur les aspects didactiques de la numérisation de l'enseignement.

En ce qui concerne la formation gymnasiale, les premiers examens de maturité régis par le nouveau plan d'études ont eu lieu à l'été 2021. Par ailleurs, les concepts relatifs à l'acquisition des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures ont été revus et optimisés lorsque c'était nécessaire. Dans le cadre du projet suisse d'évolution de la maturité gymnasiale, les organes responsables de la formation gymnasiale se sont, en outre, engagés pour que le développement de l'enseignement et les compétences transversales soient renforcés.

Les travaux relatifs à l'introduction de la nouvelle filière de formation en école de culture générale sont terminés. Cette dernière a été lancée à l'été 2021 et est toujours axée sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie, qui font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, mais le lien avec ces domaines ainsi que l'acquisition des compétences transversales ont été renforcés. Dans le domaine de la maturité spécialisée, les programmes sont en cours de révision afin que l'accès soit garanti aux personnes qui suivent la nouvelle formation en école de culture générale.

Formation professionnelle
En 2021, la formation professionnelle initiale a aussi été touchée par la pandémie de COVID-19, mais les examens finaux ont pu avoir lieu selon le droit en vigueur. En outre, il a de nouveau été difficile de pourvoir les places d'apprentissage. Les nouvelles offres en ligne (p. ex. stages d'information professionnelle, salons des métiers ou bourses des places d'apprentissage) ont toutefois été utiles aux jeunes comme aux entreprises. Les consultations en ligne et l'offre de coaching des centres d'orientation professionnelle se sont également révélées efficaces. Ainsi, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclus est comparable à celui des années précédentes. En raison de l'évolution démographique et économique au cours des prochaines années, la situation ne devrait pas se détendre sur le marché des places d'apprentissage.

Les écoles professionnelles ont mis à profit l'élan numérique engagé l'année précédente. Dans le cadre du projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II », elles sont soutenues dans l'élaboration de formes numériques d'enseignement et d'apprentissage. L'assistance pédagogique des membres du corps enseignant et le partage des bonnes pratiques font notamment partie des travaux entrepris.

Les travaux préparatoires pour les grandes réformes de formation concernant la profession d'employé/employée de commerce, les professions du commerce de détail et FutureMem se sont poursuivis. Les écoles professionnelles ont intensifié leur collaboration dans ce cadre, afin de relever ensemble les défis organisationnels et pédagogiques qui sont posés par les nouvelles formations, en partie modulaires et orientées sur les compétences opérationnelles.

Dans le cadre de la phase de conception du projet participatif « Écoles professionnelles 2020 (EP 2020) », une proposition de solution a été élaborée en 2021 concernant la répartition des professions entre les écoles. Elle a été soumise aux parties prenantes pour consultation.

Orientation professionnelle et personnelle
L'année 2021 a été fortement marquée par la pandémie de COVID-19 également pour les centres d'orientation professionnelle et personnelle (centres OP). Pendant le semi-confinement, ceux-ci ont proposé des consultations sur place ou à distance (par téléphone ou visioconférence). En outre, leurs événements ont, dans une large mesure, eu lieu en ligne. Des séminaires en ligne sur le passage au monde du travail ont ainsi été organisés pour les jeunes adultes en fin de formation professionnelle initiale. Les parents des élèves du degré secondaire I ont, quant à eux, pu participer à des séances d'information en ligne sur l'orientation professionnelle. Les

centres OP ont aussi misé davantage sur les vidéos explicatives pour transmettre leurs informations. Enfin, les nouveaux formats créés en 2020, comme le service « SOS-Corona – conseil en gestion de carrière » et l'offre Support+ destinée aux jeunes ayant besoin d'une aide importante pour trouver une place d'apprentissage, ont été poursuivis.

Dans ces conditions difficiles a été lancée début 2021 l'offre « viamia », qui comprend un bilan professionnel et des consultations d'orientation professionnelle pour les personnes âgées de plus de 40 ans. Elle est largement financée par la Confédération et proposée dans onze cantons pilotes, dont Berne. 14 cantons supplémentaires rejoindront le projet en 2022. Par ailleurs, un nouveau modèle de consultations d'orientation professionnelle a été introduit au début de l'année également : les adultes peuvent désormais réserver en ligne un entretien de bilan gratuit de 30 minutes. Il est ensuite possible de convenir d'autres rendez-vous si nécessaire. Ceux-ci sont payants, en fonction de la situation financière des personnes concernées.

Par ailleurs, la transformation des infothèques se poursuit. Le nouveau modèle a ainsi été appliqué à Thoune, Langenthal, Berne, Langnau et Berthoud. Les travaux préparatifs pour le réaménagement des dernières infothèques (Interlaken, Tramelan et Biel-Bienne) ont été lancés.

Enseignement supérieur
Lors de la session d'hiver, un projet de révision partielle de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 426.11), de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411) et de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436. 91), lequel vise à accroître l'autonomie de ces trois hautes écoles dans le domaine du personnel, a été soumis au Grand Conseil en première lecture. Étant donné que la commission parlementaire consultative souhaitait plus de temps pour débattre du projet, le calendrier a été adapté. L'entrée en vigueur de la révision partielle est désormais fixée au 1er janvier 2023.

Par ailleurs, les nouveaux mandats de prestations de l'Université de Berne et de la PHBern pour les années 2022 à 2025 ont été élaborés, après que la mise en œuvre des conventions de prestations actuelles a été évaluée. Ils ont été approuvés par le Conseil-exécutif en décembre 2021.

Lors de la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 », le nouveau centre de compétences « BeLEARN » (recherche, développement et transfert de connaissances dans le domaine de la transition numérique de la formation) a été créé. Il est porté par les hautes écoles bernoises, par l'EPFL et par la Haute école fédérale en formation professionnelle ; sa mise en place est soutenue par le canton de Berne. Enfin, le projet d'école de mécanique de précision appliquée à la médecine de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise est prêt à être mis en œuvre.

Culture
L'OC est responsable de la mise en œuvre des mesures fixées dans la législation fédérale COVID-19 dans le domaine de la culture. C'est la Section Encouragement des activités culturelles qui exécute ces mesures, à savoir le versement des indemnités pour pertes financières qui sont destinées aux entreprises, actrices et acteurs culturels et le versement des contributions à des projets de transformation. De plus, toujours dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne, les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ont démarré. Par ailleurs, la Collection cantonale d'œuvres d'art, qui fait partie de la Section Encouragement des activités culturelles, a poursuivi les préparatifs en vue de son déménagement.

Le Service archéologique (SAB) a, quant à lui, terminé les activités liées à son 50e anniversaire par l'exposition itinérante « L'archéologie fait histoire – Trouvailles du canton de Berne » et un colloque scientifique organisé en collaboration avec le Musée d'Histoire de Berne, une année plus tard que prévu en raison de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, la version révisée de l'inventaire archéologique des fouilles et des zones de protection a été publiée à l'échelle cantonale. De plus, les travaux de fouille à Challnechwald ont été poursuivis sur le deuxième tertre funéraire celte et les vestiges significatifs qui ont été découverts lors des fouilles de sauvetage en vue de la construction de la route de contournement Münsingen Nord ont été prélevés et documentés. Enfin, les résultats de l'étude du tombeau datant de l'âge du Bronze et de l'étude de la main en bronze de Prêles ont été publiés.

En vue des prochaines étapes de la révision du recensement architectural, il a été nécessaire d'informer davantage les communes et les autres partenaires. Cinq séances d'information en ligne (dialogues culturels) ont ainsi été organisées dans les régions suivantes : Jura bernois, Berne-Mittelland, Emmental/Haute-Argovie, Oberland et Seeland. À cette occasion, le Service des monuments historiques et l'OC ont présenté l'état des travaux et répondu aux questions. Après l'entrée en vigueur des projets de recensement dans le Jura bernois et dans les communes dont les inventaires sont plus anciens, la mise en œuvre légale du recensement a pu débuter dans les quelque 260 communes restantes. Les communes concernées ont reçu leur projet de recensement révisé à l'automne 2021 et ont eu jusqu'à la fin de l'année pour prendre position.

Politique du personnel – corps enseignant
Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1er août 2021, 1,2 pour cent de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements. Comme les années précédentes, une partie de ces ressources a été utilisée pour combler les retards salariaux par rapport à la courbe cible. Les ressources disponibles en 2021 étaient légèrement inférieures à 2020 (1,5 % de la masse salariale), ce qui a ralenti le système salarial dégressif qui a été mis en place pour le corps enseignant et les directions d'école.

Projet IT@BE – migration vers les services informatiques de base de l'OIO
La migration a été réalisée comme prévu. L'exploitation et l'assistance informatiques pour l'administration de l'INC sont depuis assurées par les services informatiques de base de l'OIO.

Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant
La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019 à 2023 vise à simplifier et, si possible, à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'Office des services centralisés (OSC), suite à l'introduction de SAP. Les travaux progressent selon le calendrier prévu.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 923 684 995**	**–3 020 547 245**	**–3 029 878 161**	–9 330 916	–0.3 %
Revenus	**657 408 425**	**638 382 685**	**678 545 018**	40 162 333	6.3 %
Solde	**–2 266 276 570**	**–2 382 164 560**	**–2 351 333 143**	30 831 417	1.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–1 766 571 777	–1 840 373 873	–1 827 266 451	13 107 422	0.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–76 437 602	–89 145 486	–83 395 837	5 749 648	6.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–9 173 312	–7 710 578	–7 616 382	94 196	1.2 %
34 Charges financières	–413 499	–665 600	–600 456	65 144	9.8 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–46 112 395	–18 000 000	–69 054 102	–51 054 102	–283.6 %
36 Charges de transfert	–982 943 844	–1 017 553 816	–997 225 007	20 328 809	2.0 %
37 Subventions à redistribuer	–11 290 210	–8 446 700	–11 901 514	–3 454 814	–40.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–30 742 358	–38 651 193	–32 818 412	5 832 781	15.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	40 162 481	48 209 306	46 704 097	–1 505 209	–3.1 %
43 Revenus divers	–17 793	0	49 096	49 096	0.0 %
44 Revenus financiers	1 131 186	1 330 102	970 333	–359 769	–27.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	42 612 395	14 500 000	53 554 102	39 054 102	269.3 %
46 Revenus de transfert	536 325 249	547 173 249	548 956 235	1 782 986	0.3 %
47 Subventions à redistribuer	11 290 210	8 446 700	11 901 514	3 454 814	40.9 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	25 904 698	18 723 328	16 409 642	–2 313 686	–12.4 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2351,3 millions, le résultat des comptes de l'INC est inférieur de CHF 30,8 millions, soit de 1,3 pour cent, au montant budgété. Les charges ont été de CHF 9,3 millions (0,3 %) supérieures aux prévisions et les revenus ont dépassé les attentes à hauteur de CHF 40,2 millions (6,3 %).

Une grande partie de la hausse des charges, mais aussi de la hausse des revenus, est imputable aux indemnités pour pertes financières et aux contributions à des projets de transformation qui ont été octroyées dans le secteur de la culture (mesures COVID-19). Les ressources octroyées (attributions aux fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 51,0 mio) ont pu être en partie financées par des fonds cantonaux et des subventions fédérales (prélèvements sur les fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 39,0 mio).

À l'augmentation des attributions aux fonds s'oppose une réduction des dépenses dans les autres postes comptables. Malgré le fait que les subventions versées aux institutions de droit privé du degré secondaire II ont dépassé le budget de CHF 11,5 millions et que les contributions à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) concernant les étudiantes et étudiants extracantonaux ont été de CHF 7,9 millions supérieures aux prévisions, les charges de transfert sont inférieures de CHF 20,3 millions au montant budgété. Ce résultat est dû aux indemnités destinées aux hautes écoles pour compenser les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui étaient prévues mais qui n'ont finalement pas été octroyées (CHF –29,7 mio), à la réduction des dépenses dans le domaine des écoles à journée continue (CHF –4,0 mio) et à la baisse des charges liées aux subsides de formation en raison du changement concernant le cercle des ayants droit (CHF –4,1 mio). En outre, l'écart par rapport au budget dans les charges de personnel (CHF –13,1 mio) est en grande partie imputable au nombre plus faible de nouvelles classes ouvertes et à la hausse des montants remboursés au titre des allocations pour perte de gain et des indemnités journalières en cas de maladie. Enfin, l'augmentation des frais de remplacement a pu être financée par la hausse des gains de fluctuation.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–5 019 028**	**–4 645 384**	**–4 582 271**	63 113	1.4 %
Recettes	**1 687 868**	**0**	**–110 049**	–110 049	0.0 %
Solde	**–3 331 159**	**–4 645 384**	**–4 692 320**	–46 936	–1.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–3 869 108	–3 545 384	–4 149 281	–603 897	–17.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–706 582	–100 000	–59 122	40 878	40.9 %
54 Prêts	–474 229	0	70 584	70 584	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	30 891	–1 000 000	–444 452	555 548	55.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 784	0	40 535	40 535	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	27 855	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	1 744 229	0	–50 584	–50 584	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	–100 000	0	–100 000	–100 000	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont supérieurs d'environ KCHF 47,0 au montant budgété (CHF 4,6 mio).

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

2017	2018	2019	2020	2021
1 076.8	1 028.6	1 052.3	1 063.7	1 055.8

Commentaire

L'état effectif des postes a augmenté à l'OSC en raison d'engagements à durée déterminée pour le sous-projet de numérisation des dossiers personnels du personnel administratif et des membres du corps enseignant des écoles, sous-projet qui est lié au projet ERP (+ 2,5 EPT), et aux fins du renforcement de l'équipe chargée de la gestion des traitements du corps enseignant (+ 1,0 EPT). En outre, diverses modifications de degré d'occupation ont entraîné une augmentation de + 0,4 EPT.

Dans les gymnases de Hofwil et de Berthoud, deux postes étaient vacants fin 2021 (–1,8 EPT). Les autres EPT négatifs (–0,3 EPT) sont dus à des modifications de degré d'occupation au sein du personnel de nettoyage rémunéré à l'heure.

Dans les centres OP, des postes étaient vacants fin 2021 (–2,75 EPT). De plus, des doubles occupations à hauteur de –1,35 EPT ont été supprimées.

La différence restante est due aux petites variations des différentes unités organisationnelles et offices, ainsi qu'aux fluctuations habituelles au cours de l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

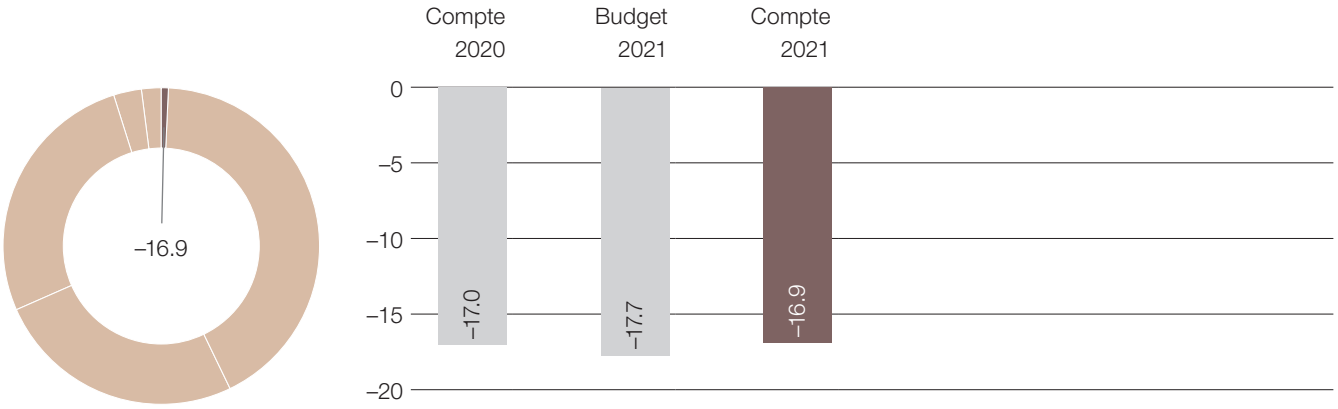

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	172 954	175 000	143 741	–31 259	–17.9 %
(-) Frais de personnel	–9 360 357	–9 622 936	–8 959 952	662 984	6.9 %
(-) Coûts matériels	–1 046 589	–1 363 000	–1 107 882	255 117	18.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–631	0	300	300	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–10 234 623**	**–10 810 936**	**–9 923 793**	887 142	8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–6 797 189	–6 853 000	**–6 931 715**	–78 715	–1.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 982	5 000	**2 087**	–2 913	–58.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 027 830**	**–17 658 936**	**–16 853 421**	805 514	4.6 %
(+)/(-) Régularisations	–1 866	–2 000	–2 050	–50	–2.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–17 029 696**	**–17 660 936**	**–16 855 471**	805 465	4.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–8 926 388	–9 766 881	–8 535 007	1 231 874	12.6 %
Prestations juridiques	–1 308 235	–1 044 055	–1 388 786	–344 731	–33.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 0,9 million au budget. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans les domaines du personnel (gains de rotation, formation continue et recrutement du personnel) et des frais de matériel (prestations de tiers, honoraires de consultants et de consultantes externes).

Priorités de développement

Le soutien de la directrice / du directeur dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	76	85
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	17
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	21
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	184	141
Nombre de recours déposés	286	268
Nombre de recours réglés	282	276

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

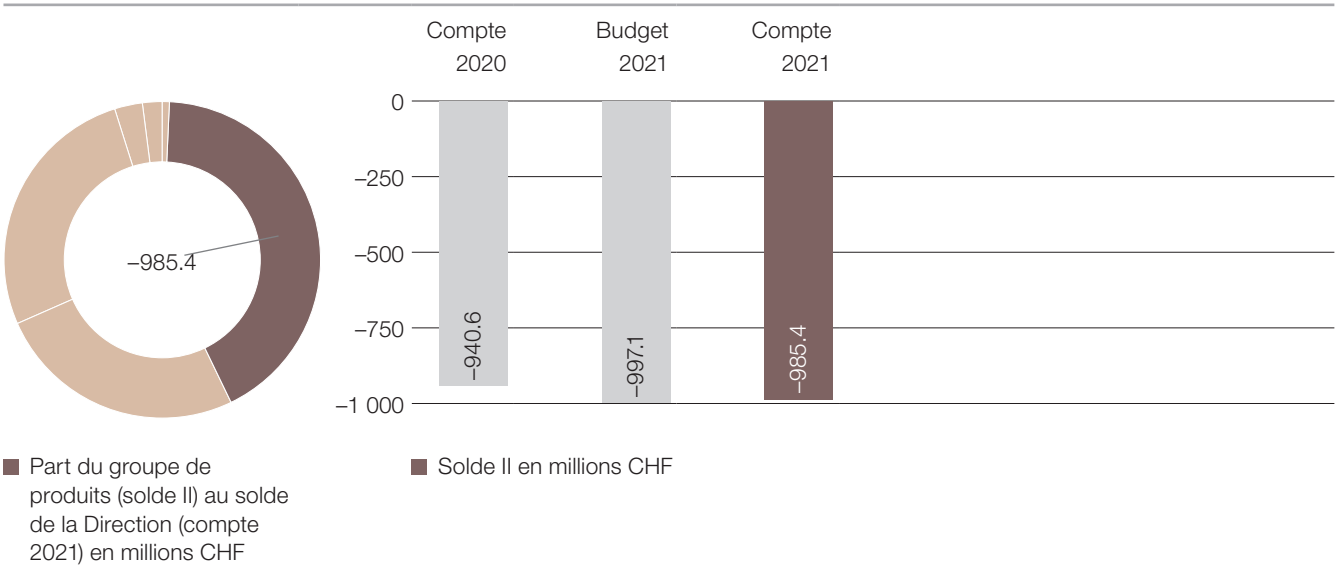

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	407 868 363	413 058 816	415 378 964	2 320 148	0.6 %
(-) Frais de personnel	–1 270 383 124	–1 329 930 246	–1 318 575 582	11 354 665	0.9 %
(-) Coûts matériels	–57 105 436	–58 150 037	–57 496 686	653 351	1.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	228 605	–186 349	–2 272 612	–2 086 263	–1 119.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–919 391 593**	**–975 207 816**	**–962 965 916**	12 241 901	1.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 399 286	900 000	**2 072 555**	1 172 555	130.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–23 178 758	–23 303 500	**–24 846 476**	–1 542 976	–6.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	532 080	524 241	**302 998**	–221 243	–42.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–940 638 984**	**–997 087 075**	**–985 436 838**	11 650 238	1.2 %
(+)/(-) Régularisations	–386 111	–87 763	2 122 468	2 210 231	2 518.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–941 025 095**	**–997 174 839**	**–983 314 370**	13 860 469	1.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecole obligatoire	–860 423 119	–913 073 322	–905 982 820	7 090 502	0.8 %
Offres périscolaire	–59 275 324	–62 134 494	–57 340 668	4 793 826	7.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » s'élève à CHF 963,0 millions et est inférieur de CHF 12,2 millions (1,3 %) au budget 2021. Pour l'essentiel, ce résultat est dû à des gains de fluctuation plus élevés que prévu et à une diminution du nombre de nouvelles classes ouvertes.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » a été marquée en 2021 :

– par les travaux liés à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO, RSB 432.210), qui visent à mettre en œuvre la Stratégie sur la pédagogie spécialisée et la Stratégie sportive, ainsi que par les travaux sur les ordonnances correspondantes, et

– par les mesures organisationnelles découlant de la pandémie de COVID-19.

Les bases légales nécessaires en la matière ont pu être élaborées dans les temps. Une fois le processus de budgétisation terminé, des conventions de prestations ont en outre été conclues avec 62 établissements particuliers de la scolarité obligatoire.

L'évolution fréquente des règles visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 a requis d'adapter plusieurs fois les mesures organisationnelles en vigueur dans les écoles. De mai à fin août 2021, l'OECO a par ailleurs considérablement participé à la logistique autour des tests de dépistage du crise de coronavirus menés à large échelle dans les établissements de la scolarité obligatoire.

Au cours de l'année, le Service psychologique pour enfants et adolescents a, quant à lui, mis en place la procédure d'évaluation standardisée (PES), qui sert à identifier les troubles dont souffrent les enfants et à définir la meilleure forme de scolarisation possible pour chaque enfant.

Pour la quatrième année consécutive, il a été très difficile de pourvoir tous les postes vacants dans les écoles communales à la rentrée 2021. La pandémie de COVID-19 a considérablement compliqué la situation des écoles en matière de personnel. Plusieurs mesures ont été prises de concert avec la PHBern et les syndicats.

Chances et risques

L'intégration des établissements particuliers de la scolarité obligatoire à la INC offre la possibilité d'aménager la scolarité obligatoire dans le but d'assurer un enseignement pour tous.

La crise persistante liée au crise du coronavirus s'est traduite par une augmentation des troubles psychiques chez les enfants et les adolescents, entraînant des charges supplémentaires pour les services psychologiques qui leur sont dédiés. Il faut continuer de surveiller très attentivement l'état de santé des enfants et adolescents.

Les modules d'école à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés conjointement avec les communes. Ils permettent de renforcer et de compléter le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux adolescentes et adolescents du canton de Berne.

La pénurie d'enseignantes et d'enseignants a de nouveau représenté un défi en 2021. Les évolutions dans ce domaine continueront d'être suivies de près.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'élèves (école obligatoire)	107 032	108 130
Nombre de classes (classes régulières)	5 485	5 523
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	6 349 280	6 509 242
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 711	10 874
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	19 400

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle

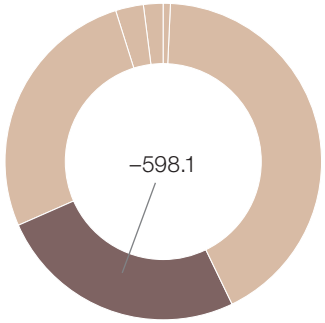

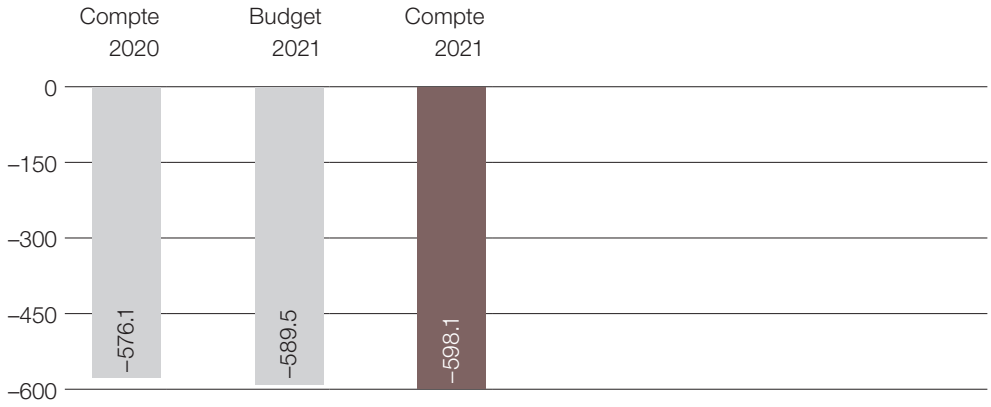

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

À l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	70 899 105	78 052 708	75 582 600	–2 470 108	–3.2 %
(-) Frais de personnel	–450 915 412	–465 531 223	–462 942 995	2 588 228	0.6 %
(-) Coûts matériels	–114 041 468	–128 259 811	–119 105 859	9 153 952	7.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–9 785 953	–8 411 564	–8 226 273	185 291	2.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–503 843 728**	**–524 149 891**	**–514 692 528**	9 457 363	1.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	107 691 865	106 160 600	**101 131 210**	–5 029 390	–4.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–180 207 193	–171 757 580	**–184 651 582**	–12 894 002	–7.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	246 520	268 400	**159 424**	–108 976	–40.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–576 112 537**	**–589 478 471**	**–598 053 477**	–8 575 006	–1.5 %
(+)/(-) Régularisations	–913 207	619 017	1 711 794	1 092 777	176.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–577 025 744**	**–588 859 454**	**–596 341 683**	–7 482 229	–1.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecoles moyennes	–146 269 437	–155 857 872	–152 236 696	3 621 176	2.3 %
Formation professionnelle supérieure	–336 271 503	–346 897 884	–340 753 935	6 143 949	1.8 %
Orientation professionnelle	–21 302 789	–21 394 134	–21 701 897	–307 763	–1.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits « Écoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 514,7 millions, un chiffre inférieur de CHF 9,5 millions au budget (1,8 %). Ce résultat est principalement lié à des charges de biens, services et marchandises moins élevées en raison des mesures de lutte contre le COVID-19 (procédures de qualification et dépenses générales). Le dépassement de budget enregistré pour le solde II est dû aux subventions cantonales, qui ont été sous-estimées dans le budget. Dans l'ensemble, le solde II s'établit à CHF 598,1 millions, soit CHF 8,6 millions (1,5 %) de plus que prévu.

Priorités de développement

Écoles moyennes
Les écoles se sont fortement engagées pour maintenir les cours malgré la pandémie de COVID-19 et pour offrir un semblant de normalité aux élèves en dépit des mesures en vigueur.

En raison de l'évolution démographique, davantage d'élèves ont fréquenté les écoles moyennes, notamment dans la région de Berne. Les locaux scolaires étaient à peine suffisants pour tous les accueillir.

L'introduction de la discipline obligatoire Informatique est terminée. Plusieurs enseignantes et enseignants ont suivi des formations continues pour pouvoir dispenser cet enseignement.

Dans le cadre du projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II », les écoles intensifient la transition numérique. L'objectif est de promouvoir l'assistance pédagogique destinée au corps enseignant, d'étudier la mise en place de nouvelles formes d'enseignement et de favoriser les échanges entre les écoles.

Le nouveau plan d'études pour les écoles de culture générale, qui met l'accent sur les domaines professionnels de la santé, du travail social et de la pédagogie, est utilisé pour la première fois lors de l'année scolaire 2021-2022 avec les classes de la première année de formation.

Formation professionnelle
En dépit de la pandémie de COVID-19, les entreprises formatrices, les écoles professionnelles, les écoles supérieures, les cours interentreprises et les prestataires de la formation continue ont contribué au succès de leurs élèves en faisant preuve de beaucoup de flexibilité et en fournissant de gros efforts. Comme en 2020, les conditions liées au subventionnement de la formation continue ont été temporairement adaptées afin de tenir compte des pertes de revenus et des charges supplémentaires dues à la pandémie de COVID-19, ce qui n'a entraîné aucun coût pour le canton.

Dans le cadre du projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II », les travaux visant à promouvoir les compétences numériques des enseignantes et enseignants des écoles professionnelles grâce au transfert de savoir ont été poursuivis.

Dans le cadre de la phase de conception du projet participatif « Écoles professionnelles 2020 (EP 2020) », une proposition de solution a été élaborée en 2021 concernant la répartition des professions entre les écoles. Elle a été soumise aux parties prenantes pour consultation.

Dans le domaine des solutions transitoires, un nouveau plan d'études a été élaboré pour le préapprentissage et la procédure d'admission pour les entreprises a été simplifiée. Étant donné que le marché des places d'apprentissage est resté stable, il n'a pas été nécessaire d'accroître les capacités d'accueil des solutions transitoires. Les classes d'intégration ont même été réduites en raison de la baisse de la demande.

En 2021, une plateforme numérique pour le dépôt des contrats d'apprentissage a été testée avec succès. Elle sera mise à la disposition de toutes les entreprises formatrices courant 2022.

Orientation professionnelle
Dans le cadre d'un projet pilote réunissant onze cantons, les centres OP ont proposé l'offre « viamia », qui comprend un bilan professionnel et des consultations d'orientation professionnelle pour les personnes âgées de plus de 40 ans. Le Conseil fédéral a lancé cette prestation dans le cadre d'un train de mesures visant à renforcer le potentiel de main-d'œuvre indigène. Plus de 500 personnes ont bénéficié de « viamia » en 2021.

Depuis février 2021, les personnes qui souhaitent bénéficier de consultations d'orientation professionnelle peuvent réserver en ligne un premier entretien gratuit de 30 minutes.

Les centres OP se sont aussi employé à améliorer le savoir-faire des conseillères et conseillers en ce qui concerne les consultations en ligne et à soutenir les jeunes dans la recherche d'une place d'apprentissage, une tâche qui est devenue plus exigeante en raison des possibilités réduites de faire des stages d'information professionnelle à cause de la pandémie de COVID-19.

Chances et risques

Le canton de Berne propose une offre de formations vaste et de qualité au degré secondaire II et dans la formation professionnelle supérieure. Il offre également à sa population des prestations de conseil modernes qui sont constamment développées et adaptées aux besoins. En outre, le canton de Berne entretient un bon réseau avec le reste de la Suisse et sait s'engager avec succès au sein de projets et d'organes nationaux et intercantonaux.

En 2021 également, la crise sanitaire a posé des défis aux écoles moyennes, aux actrices et acteurs de la formation professionnelle et aux centres OP. Elle a montré qu'ils étaient capables non seulement d'anticiper les évolutions, mais aussi de procéder à des adaptations en fonction des besoins et d'élaborer des offres innovantes. Enfin, la transition numérique va se poursuivre ; elle devra être soutenue et accompagnée.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 096	25 055
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 995	1 842
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 252	5 197
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	86 649	77 602
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 090	6 273
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 524	1 536
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	10 458	12 856

9.7.4 Enseignement supérieur

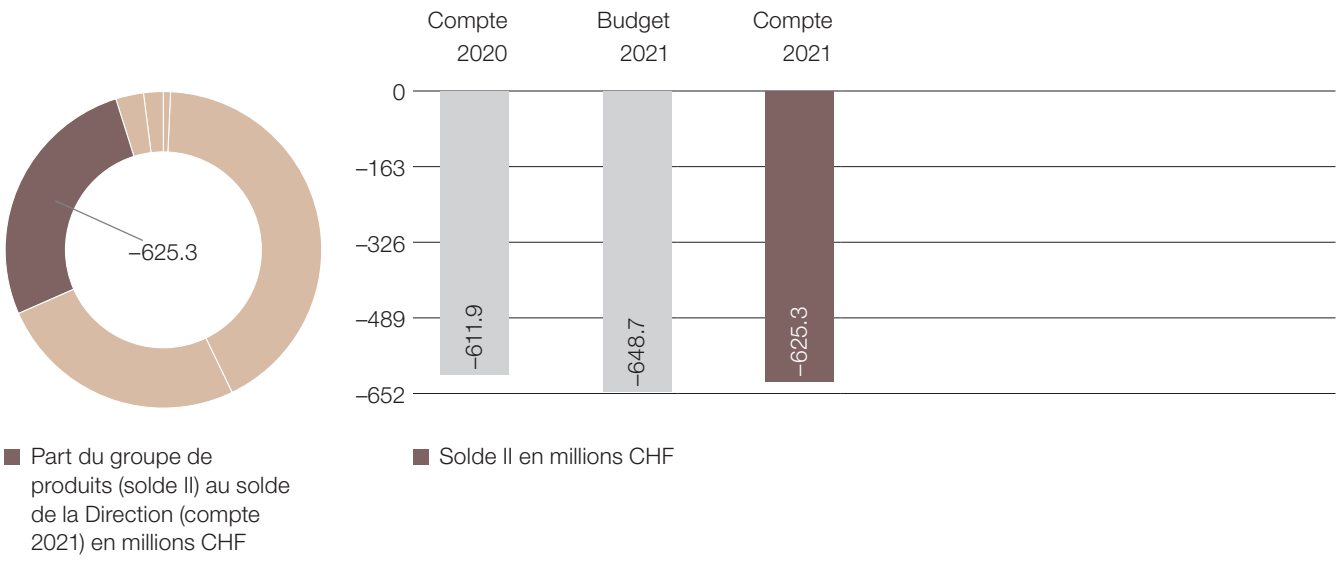

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace Berne-Jura-Neuchâtel (BEJUNE). Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) de la INC élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'INC dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	111 861	85 000	122 725	37 725	44.4 %
(-) Frais de personnel	–3 480 359	–3 625 725	–3 586 291	39 434	1.1 %
(-) Coûts matériels	–144 796	–230 145	–142 081	88 065	38.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	8	0	–3	–3	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–3 513 286**	**–3 770 870**	**–3 605 649**	165 221	4.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 758 459	0	**1 488 519**	1 488 519	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–610 171 814	–644 980 000	**–623 215 321**	21 764 679	3.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 760	4 600	**950**	–3 650	–79.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–611 924 882**	**–648 746 270**	**–625 331 501**	23 414 768	3.6 %
(+)/(-) Régularisations	81	0	2	2	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–611 924 801**	**–648 746 270**	**–625 331 500**	23 414 770	3.6 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Formation universitaire	–1 602 424	–1 710 570	–1 618 937	91 633	5.4 %
Formation en haute école spécialisée	–1 052 965	–1 114 373	–1 082 614	31 759	2.8 %
Formation du corps enseignant	–857 897	–945 927	–904 098	41 828	4.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde II du groupe de produits « Enseignement supérieur » est inférieur de CHF 23,4 millions par rapport au budget prévu. Cette différence est principalement due aux indemnités qui n'ont pas été versées aux hautes écoles en lien avec la pandémie de COVID-19. Le Conseil-exécutif a en effet décidé que les hautes écoles devaient financer elles-mêmes les charges supplémentaires dues à la pandémie de COVID-19 au moyen des excédents de revenus réalisés sur les contributions intercantonales et les contributions fédérales.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne , notamment pour la formation en médecine et les laboratoires. Dans le cadre de la priorisation des investissements immobiliers, le Conseil-exécutif a défini le programme de construction à l'horizon 2030 pour les projets à réaliser. Certains projets ont été supprimés ou repoussés. En outre, plusieurs projets destinés à la Faculté de médecine peuvent être poursuivis, en collaboration avec l'Université de Berne, la DTT et d'autres partenaires impliqués (p. ex. l'Hôpital de l'Île). Outre l'étude du projet de centre de recherche et de formation pour la médecine (« périmètre d'évolution 07 »), qui est en cours, le Grand Conseil a approuvé l'étude du projet de nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 »). Celui-ci va remplacer des bâtiments nécessitant un assainissement et le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent toujours leur plein. Le projet Campus Biel/Bienne a pu être relancé sous la direction de la DTT. En raison des problèmes liés au droit des constructions, sa réalisation va toutefois prendre beaucoup de retard : elle est prévue au plus tôt pour 2027. La réalisation du Campus Berne devrait probablement avoir lieu d'ici 2027.

Chances et risques

Décidée en 2016, l'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne (600 places) requiert des espaces supplémentaires depuis 2018. L'approbation par le Grand Conseil de l'étude du projet de nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 ») a permis de débuter les travaux visant à mettre durablement à disposition les espaces requis. Ce nouveau bâtiment ne sera pas prêt avant 2030. Par conséquent, il faut conserver temporairement le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler ou trouver une autre solution intermédiaire. Des risques existent aussi en ce qui concerne le renouvellement et le développement des laboratoires pour la chimie, la biochimie et la médecine vétérinaire. Le manque de laboratoires répondant aux normes légales peut en effet entraîner la perte de fonds de tiers destinés à la recherche.

La construction quasi simultanée des campus de la BFH à Bienne et à Berne comporte des risques considérables et représente une lourde charge financière pour le canton. En outre, la BFH aura des difficultés à conserver des parts de marché. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions AHES versées pour les étudiantes et étudiants extracantonaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 230	19 441
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	36	36
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	7 499	7 780
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	47	46
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 937	3 095
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	65	65
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	779	767
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BE-JUNE)	246	165

9.7.5 Culture

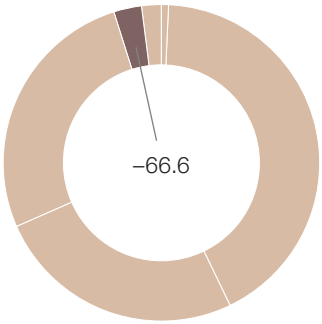

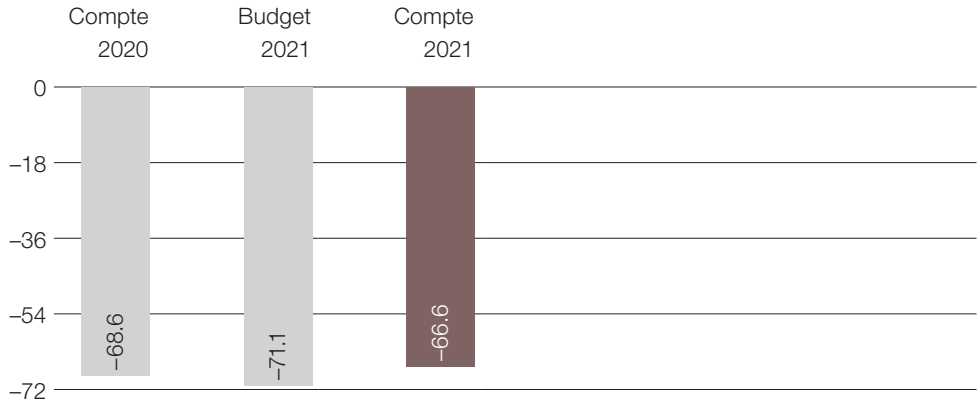

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 220 425	2 374 000	3 884 402	1 510 402	63.6%
(-) Frais de personnel	–20 028 172	–19 674 723	–20 594 229	–919 505	–4.7%
(-) Coûts matériels	–4 123 699	–3 904 113	–3 938 788	–34 675	–0.9%
(-) Intérêts et amortissements standard	–199 862	–229 116	–300 586	–71 470	–31.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–21 131 309**	**–21 433 953**	**–20 949 201**	484 751	2.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–47 508 944	–49 692 800	**–45 654 300**	4 038 500	8.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 680	22 000	**4 777**	–17 223	–78.3%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–68 631 574**	**–71 104 753**	**–66 598 724**	4 506 029	6.3%
(+)/(-) Régularisations	–3 412 566	–3 032 622	–15 369 856	–12 337 234	–406.8%
Solde III (comptabilité financière)	**–72 044 140**	**–74 137 375**	**–81 968 580**	–7 831 205	–10.6%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	–2 823 117	–3 116 395	–2 966 580	149 814	4.8%
Protection du patrimoine	–6 975 114	–7 024 926	–6 801 951	222 976	3.2%
Archéologie	–11 333 078	–11 292 632	–11 180 670	111 961	1.0%

Commentaire :

Modification par budget 2021

En 2021, le solde I affiche une amélioration de CHF 0,5 million et le solde II une amélioration de CHF 4,5 millions par rapport au budget. La baisse des charges concerne avant tout les charges de biens, services et marchandises. Le résultat du solde II est, quant à lui, dû au remboursement de subventions d'exploitation par des institutions culturelles qui n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés dans leur convention de prestations en raison des mesures liées au COVID-19. Par ailleurs, les ressources à affectation liée qui ont été versées dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles pour financer la part cantonale aux aides d'urgence « COVID-19 culture » sont incluses dans les régularisations comptables.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Les mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pour les actrices, acteurs et entreprises culturels dans le canton de Berne ont engendré des charges supplémentaires considérables au niveau de l'organisation, des finances et du personnel. En outre, des contributions pour des travaux de construction ou de planification ont été accordées aux institutions culturelles suivantes : Centre Albert Anker, fondation les Rameaux, Musée suisse en plein air Ballenberg, Musée d'Histoire de Berne, Musée des Beaux-Arts de Berne et Zentrum Paul Klee (ZPK). Le Grand Conseil n'a toutefois pas encore approuvé la demande de crédit pour le ZPK.

Monuments historiques
La première phase du projet de réduction du recensement architectural est terminée (révision formelle des ensembles bâtis, révision formelle des objets sis dans le Jura bernois et dans les communes pilotes, et entrée en vigueur). En outre, la mise en œuvre légale du recensement des quelque 260 communes restantes a démarré. Les communes concernées ont reçu leur projet de recensement révisé à l'automne 2021 et ont eu jusqu'à la fin de l'année 2021 pour prendre position.

Archéologie
Les activités en lien avec les 50 ans du SAB qui ont dû être repoussées en raison de la pandémie de COVID-19 ont pu être terminées, notamment en collaboration avec le Musée d'Histoire de Berne. Par ailleurs, les fouilles et études archéologiques à Challnechwald, Lüscherz se poursuivent. Enfin, la version révisée du recensement archéologique cantonal est entrée en vigueur.

Chances et risques

Afin d'atténuer les conséquences des mesures liées au COVID-19 pour le secteur de la culture, des indemnités pour pertes financières et des contributions aux projets de transformation seront encore versées aux actrices, acteurs et entreprises culturels en 2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 251	4 005
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	70	73
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	8 244	9 111
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	110	129
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 294	4 325
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	11	12
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	11 088 673	11 497 881

9.7.6 Services centralisés

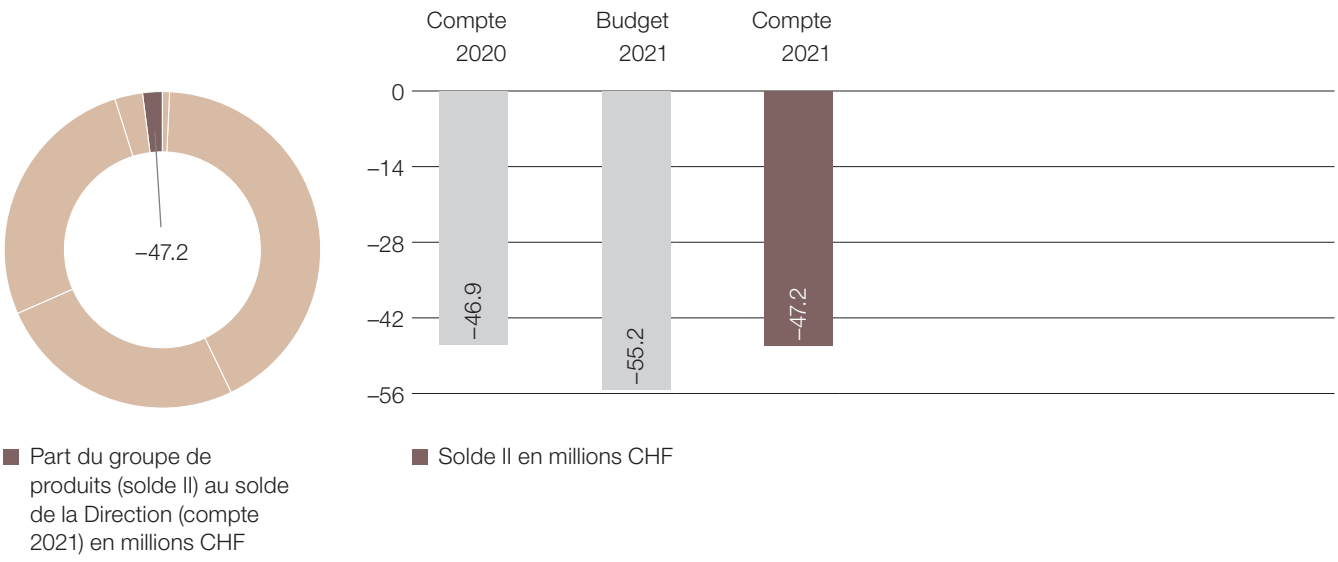

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Services centralisés » comporte les produits Prestations internes et Subsides de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC,
- la responsabilité des services informatiques de base de l'INC,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsides de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 519 244	8 987 928	5 889 705	–3 098 223	–34.5 %
(-) Frais de personnel	–11 789 569	–11 879 039	–12 576 176	–697 136	–5.9 %
(-) Coûts matériels	–10 116 002	–19 335 267	–12 559 549	6 775 718	35.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–485 287	–214 600	–201 322	13 279	6.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–17 871 614**	**–22 440 978**	**–19 447 341**	2 993 638	13.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 937 531	4 800 000	**5 714 124**	914 124	19.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–33 924 118	–37 593 400	**–33 472 922**	4 120 478	11.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 444	9 792	**8 999**	–793	–8.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–46 853 756**	**–55 224 586**	**–47 197 140**	8 027 446	14.5 %
(+)/(-) Régularisations	–373 338	–361 100	–324 398	36 701	10.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–47 227 094**	**–55 585 686**	**–47 521 538**	8 064 148	14.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Prestations internes de service	–16 417 080	–20 662 318	–17 893 682	2 768 636	13.4 %
Subsides de formation	–1 454 533	–1 778 661	–1 553 659	225 002	12.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 3,0 millions aux valeurs budgétées. Ce résultat est principalement dû à une budgétisation trop élevée des frais relatifs aux services informatiques de base, qui a été réalisée d'entente avec l'OIO. Dans les faits, ces frais sont moins élevés que prévu. Par ailleurs, certains projets prévus ont dû être repoussés ou redimensionnés. Enfin, les coûts généraux d'exploitation et d'acquisition ont également été moins élevés que prévu.

Le solde II est inférieur de CHF 8,0 millions aux valeurs budgétées. Tant le nombre de personnes ayant droit aux subsides de formation que le montant moyen des subsides octroyés se sont stabilisés. Le nombre de demandes traitées en 2021 est inférieur à celui de l'année précédente.

Priorités de développement

Dans le cadre de la « Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023 », des solutions numériques sont mises en place pour soutenir de manière optimale les processus de travail découlant du mandat conjoint de gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. La transition numérique se poursuit comme prévu dans ce domaine.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2021. Les charges supplémentaires liées aux dépenses encourues en raison de la pandémie de COVID-19 ont pu être compensées au sein des charges pour biens, services et marchandises.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Demandes de subsides traitées	6 182	5 848
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	65	66
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 912	18 402
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INC	4 532	5 263

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2020	Compte 2021	Ecart p. rapp. compte 2020 CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	26 500 000	12 200 000	–14 300 000	–54.0 %
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	3 500 000	15 500 000	12 000 000	342.9 %
Attribution de fonds fédéraux (revenus de transfert)	12 752 165	11 296 205	–1 455 961	–11.4 %
Dons	0	2 000	2 000	–
Total recettes	**42 752 165**	**38 998 205**	–3 753 961	–8.8 %
Dépenses				
Contributions payées	–11 537 912	–13 706 779	–2 168 867	–18.8 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	–25 364 560	–22 422 677	2 941 883	11.6 %
Frais administratifs	–1 005 618	–1 099 646	–94 028	–9.4 %
Provision part du canton aux indemnités pour pertes financières en suspens	0	–8 825 000	–8 825 000	–
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	–246 155	0	246 155	100.0 %
Total dépenses	**–38 154 245**	**–46 054 102**	–7 899 857	–20.7 %
Total recettes	42 752 165	38 998 205	–3 753 961	–8.8 %
Total dépenses	38 154 245	46 054 102	7 899 857	20.7 %
Excédent de recettes/dépenses	**4 597 921**	**–7 055 897**	–11 653 818	–253.5 %
État de la fortune	**31.12.2020**	**31.12.2021**		
Fortune initiale	16 911 750	21 735 871	4 824 121	28.5 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	226 201	246 155	19 954	8.8 %
Excédent de recettes/dépenses	4 597 921	–7 055 897	–11 653 818	–253.5 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	**21 735 871**	**14 926 129**	–6 809 742	–31.3 %
État engagements ouverts	–8 556 312	–10 262 990	–1 706 678	–19.9 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	**13 179 559**	**4 663 139**	–8 516 420	–64.6 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien à la direction	–19.1	0.2
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.4	0.3
Infrastructures	–317.5	178.1
Transports publics et coordination des transports	–407.1	134.1
Gestion des biens immobiliers	–586.4	173.5
Eaux et déchets	–30.0	70.9

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien à la direction	–18.2	–20.1	–18.9	1.2	6.2 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.2	–2.3	–2.2	0.2	6.8 %
Infrastructures	–129.0	–121.2	–139.4	–18.2	–15.0 %
Transports publics et coordination des transports	–288.4	–302.6	–273.0	29.6	9.8 %
Gestion des biens immobiliers	–410.9	–407.5	–412.9	–5.4	–1.3 %
Eaux et déchets	43.2	40.9	40.9	–0.0	–0.1 %
Total	**–805.5**	**–812.8**	**–805.4**	7.5	–0.9 %

10.3 Priorités de l'exercice

En tant que Direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Ponts et chaussées
La planification des deux projets de réaménagement du réseau routier Aarwangen et Berthoud-Oberburg-Hasle avancent bien. Le 10 janvier 2022, le plan routier des deux réaménagements a été approuvé par la DTT. Le Grand Conseil se prononcera sur les deux crédits d'engagement pour la réalisation lors de la prochaine session d'été. Avec le plan du réseau routier remanié, le crédit-cadre d'investissement routier 2022 à 2025 et le nouveau crédit-cadre Conservation du réseau 2022 à 2023, l'Office des ponts et chaussées (OPC) a créé les bases nécessaires pour le maintien de la substance et l'optimisation du réseau routier cantonal. Les intempéries de l'été 2021 ont nécessité d'importants travaux pour réparer les dégâts occasionnés, par exemple pour nettoyer et déblayer les routes. A l'Aménagement des eaux de l'OPC, les mesures de protection contre les crues ont montré leur importance et permis d'éviter des dégâts plus importants. Ces prochaines années, les remises en état nécessaires de nombreux ouvrages d'art augmenteront les investissements nets de l'OPC. C'est pourquoi l'OPC élabore actuellement les bases décisionnelles pour la priorisation des investissements à l'attention du Conseil-exécutif.

Bâtiments
Les investissements dans le bâtiment ont fait l'objet d'une importante priorisation en collaboration avec les directions utilisatrices. Le Grand Conseil a confirmé lors de la session d'hiver 2021 la priorisation proposée par le Conseil-exécutif. L'adaptation ciblée de l'organisation et le personnel supplémentaire constituent une autre base importante pour la réalisation des projets de construction prévus. Le nouveau bâtiment de laboratoire à la Murtenstrasse à Berne a été remis aux utilisatrices et utilisateurs. Les travaux de refonte du projet de construction du Campus Biel/Bienne ont été achevés à l'été 2021. Le Tribunal fédéral ayant estimé dans un arrêt que la Ville de Bienne n'avait pas la compétence pour mener une procédure d'expropriation, l'ouverture du Campus Biel/Bienne est encore reportée. Le nouvel appel d'offres aux entreprises totales a été lancé en 2022. Les projets lauréats pour le nouvel Office de la circulation routière et de la navigation (OCKN) à Münchenbuchsee et le nouveau bâtiment des sciences naturelles de l'Université de Berne sur le site de Muesmatt ont été évalués dans le cadre de concours. Une demande de permis de construire a été soumise pour la construction du nouveau Centre de police à Berne et l'appel d'offres aux entreprises totales a débuté.

Transports publics et coordination des transports
En 2021, les transports publics ont encore été directement touchés par la pandémie de COVID-19 en raison de la baisse de la demande et donc des recettes. Une procédure de commande extraordinaire pour les transports publics a été mise en place pour l'année 2021 ainsi que pour les années 2022 à 2023 et le financement de la baisse des recettes de 2020 dues au la pandémie de COVID-19 a été assuré. Le Grand Conseil a approuvé lors de la session de printemps l'arrêté sur l'offre et le crédit-cadre d'investissement en faveur des transports publics pour la période 2022 à 2025. Les deux grands chantiers dans la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF) sont en cours de réalisation.

Eaux et déchets
L'Office des eaux et des déchets (OED) a lui aussi été impacté par les intempéries et les crues des lacs et des cours d'eau de l'été 2021. Les lacs de Thoune, de Neuchâtel et de Bienne ont été particulièrement touchés. Les activités de régulation préventives réalisées par l'OED ont eu un effet positif sur la gestion des crues. L'OED a également apporté son soutien à la Commission de gestion (CGes) et au Ministère public lors des investigations concernant l'hécatombe de poissons survenue dans le Blausee en 2020. Selon de nouvelles analyses des eaux souterraines effectuées en 2021, il n'y a toujours pas d'indices que les eaux ont été affectées par des polluants. Dans la commune de Reconvilier, les parcelles polluées par des métaux lourds et devant par conséquent être assainies ont été délimitées. Un projet pilote pour les travaux d'assainissement a démarré en 2021. L'assainissement de la décharge d'Illiswil a été achevée avec la mise en service de la galerie de déviation de l'Illiswilbach.

Soutien à la direction
La DTT est encore plus impliquée dans le projet cantonal ERP que l'année précédente. La nouvelle planification avec SAP BPC (Business Planning and Consolidation) a été testée et les bases pour l'initialisation de la deuxième étape du projet ERP ont été élaborées. Le savoir-faire SAP est très utile pour les ateliers et pour l'équipe centrale. En 2021, le système SAP de la DTT a été converti avec succès en un système S/4. Le service informatique de la DTT évolue en outre vers la gestion numérique et met davantage l'accent sur la numérisation des processus de travail.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 137 953 810**	**–1 176 381 071**	**–1 149 821 453**	26 559 617	2.3 %
Revenus	**550 702 025**	**573 987 030**	**552 551 296**	–21 435 734	–3.7 %
Solde	**–587 251 785**	**–602 394 040**	**–597 270 157**	5 123 883	0.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	–107 001 915	–109 284 794	–108 509 783	775 011	0.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–183 827 697	–179 961 122	–194 075 739	–14 114 617	–7.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–247 126 311	–251 008 339	–247 158 677	3 849 662	1.5 %
34 Charges financières	–10 657 434	–9 900 000	–10 484 616	–584 616	–5.9 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–7 068 167	–4 019 860	–2 007 651	2 012 209	50.1 %
36 Charges de transfert	–555 893 736	–585 762 083	–556 544 717	29 217 366	5.0 %
37 Subventions à redistribuer	–797 814	–500 000	–2 824 464	–2 324 464	–464.9 %
38 Charges extraordinaires	–13 491 107	–22 300 000	–14 755 710	7 544 290	33.8 %
39 Imputations internes	–12 089 629	–13 644 873	–13 460 097	184 776	1.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	52 993 052	53 523 000	54 188 537	665 537	1.2 %
42 Taxes	33 451 682	33 027 202	33 735 065	707 863	2.1 %
43 Revenus divers	433 992	470 000	493 800	23 800	5.1 %
44 Revenus financiers	155 625 588	159 195 500	158 944 798	–250 702	–0.2 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 133 264	11 684 760	2 568 036	–9 116 724	–78.0 %
46 Revenus de transfert	294 836 993	305 308 139	289 226 489	–16 081 650	–5.3 %
47 Subventions à redistribuer	797 814	500 000	2 824 463	2 324 463	464.9 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	11 429 641	10 278 429	10 570 107	291 678	2.8 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2021 boucle sur un solde de CHF 5,1 millions (soit 0,9 %) inférieur au budget. L'OPC a connu une hausse des charges de transfert (CHF 21,3 mio), car les subventions aux projets d'agglomération des communes ont été transférées du compte des investissements au compte de résultats. L'effet est largement compensé par la baisse des charges de transfert de CHF 51,1 millions dans les transports publics. Un montant de CHF 20,0 millions de la couverture du déficit lié à la pandémie de COVID-19 n'a pas été réclamé. Une baisse des subventions d'investissement consenties à fonds perdu, une hausse des remboursements des indemnités et une diminution de la subvention pour le trafic longue distance ont permis d'améliorer le solde de CHF 29,0 millions. Ces effets ont provoqué une baisse des participations des communes (CHF 16,4 mio). Des dépenses supplémentaires pour le service hivernal et des réfections de revêtements à l'OPC ainsi que des écritures de virement en raison de l'arrêt des travaux du Campus Biel/Bienne ont entraîné une détérioration de CHF 14,1 millions des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–390 805 939**	**–398 588 500**	**–404 000 847**	–5 412 347	–1.4 %
Recettes	**73 824 267**	**79 655 500**	**76 213 044**	–3 442 456	–4.3 %
Solde	**–316 981 672**	**–318 933 000**	**–327 787 803**	–8 854 803	–2.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–283 719 771	–253 196 000	–289 621 729	–36 425 729	–14.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	–1 291 180	0	–545 294	–545 294	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–2 196 325	–35 315 000	–5 347 704	29 967 296	84.9 %
54 Prêts	–5 968 039	–6 717 500	–7 562 312	–844 812	–12.6 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–83 415 931	–85 360 000	–84 803 985	556 015	0.7 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–14 214 692	–18 000 000	–16 119 823	1 880 177	10.4 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 477 055	100 000	2 850 448	2 750 448	2 750.4 %
61 Remboursements	5 604 639	8 085 000	3 751 369	–4 333 631	–53.6 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	747 338	0	8 864	8 864	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	40 345 531	43 398 000	42 844 288	–553 712	–1.3 %
64 Remboursement de prêts	11 435 011	10 072 500	10 638 252	565 752	5.6 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	14 214 692	18 000 000	16 119 823	–1 880 177	–10.4 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 8,9 millions (2,8 %) supérieur au budget. L'inscription à l'actif du droit de superficie relatif au Campus Berne (CHF –34,0 mio) a dû être reportée en raison du transfert des profits et des risques à 2023. La réduction des investissements dans le bâtiment a pu être en partie compensée par l'achat d'un bien-fonds (CHF 6,3 mio), un nombre plus élevé de projets d'entretien annuel (CHF 5,6 mio) ainsi que des prestations supplémentaires dans les projets du Campus Berne et du site de l'Île périmètre d'évolution 07 (CHF 8,4 mio). En ce qui concerne la construction des routes cantonales, des projets supplémentaires de remise en état et de réfection de revêtements de chaussée (CHF 8,1 mio) ont été mis en œuvre en raison d'un besoin de maintien de la substance élevé. Des investissements supplémentaires (CHF 10,5 mio) ont été réalisés, car les projets dans le domaine des ponts et chaussées ont pu être mis en œuvre conformément à la planification sectorielle. Le supplément de planification sectorielle trop élevé a par conséquent entraîné un dépassement du budget.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

2017	2018	2019	2020	2021
781.8	784.9	787.7	749.4	755.4

Commentaire

Les effectifs du personnel de la DTT ont légèrement augmenté, notamment en raison du recrutement de personnel supplémentaire par l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

Dans l'ensemble, les effectifs se situent dans la fourchette autorisée par le Conseil-exécutif.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

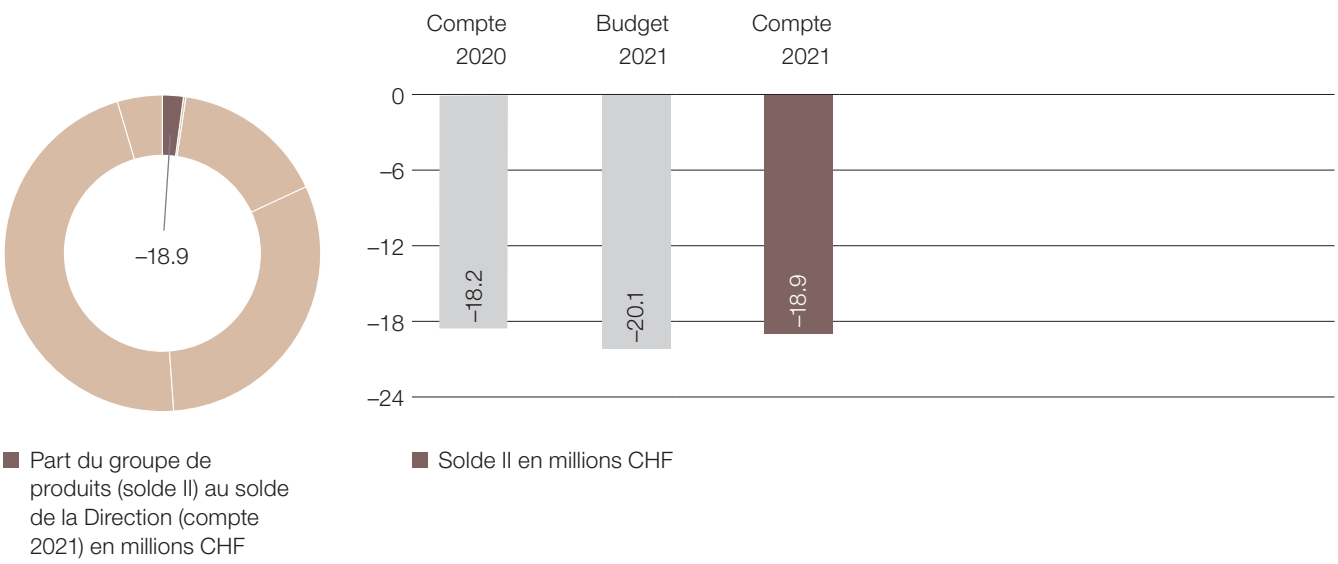

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	371 900	477 229	200 983	–276 246	–57.9 %
(-) Frais de personnel	–10 142 779	–10 339 098	–10 203 313	135 785	1.3 %
(-) Coûts matériels	–7 037 475	–9 332 045	–7 722 774	1 609 271	17.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 247 108	–795 937	–984 566	–188 629	–23.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–18 055 463**	**–19 989 852**	**–18 709 670**	1 280 181	6.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–133 822	–120 000	**–144 238**	–24 238	–20.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 169	10 000	**2 431**	–7 569	–75.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–18 185 115**	**–20 099 852**	**–18 851 477**	1 248 375	6.2 %
(+)/(-) Régularisations	104 475	72 861	131 255	58 395	80.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–18 080 640**	**–20 026 991**	**–18 720 222**	1 306 769	6.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–6 056 050	–19 989 852	–18 709 670	1 280 181	6.4 %
Prestations aux offices	–11 999 412	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) du groupe de produits est inférieur de près de CHF 1,3 million au budget. Les pertes de recettes de CHF 0,3 million résultent d'une part des contributions moindres à hauteur d'environ CHF 0,1 million fournies par l'Office fédéral des routes (OFROU) aux dépenses informatiques des collaborateurs et collaboratrices de l'OPC responsables des routes nationales. D'autre part, la DTT ne facture plus les licences d'utilisateur SAP VerVe à hauteur de CHF 0,2 million à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO). Concernant les frais de personnel, les postes existants correspondent de manière générale à l'effectif cible. La diminution de CHF 1,6 million des frais de matériel informatique est essentiellement due à l'arrivée à terme de contrats d'exploitation et de support passés avec des prestataires externes (env. CHF 1,3 mio) et à des retards de plusieurs projets (CHF 0,3 mio). Les amortissements enregistrent une hausse de CHF 0,2 million suite à des investissements additionnels dans des projets informatiques en 2021.

Priorités de développement

En 2021 aussi, le SG était compétent pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, traductions).

L'exercice 2021 a aussi été fortement marqué par la pandémie de COVID-19. Un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs ont dû travailler depuis leur domicile en début et en fin d'année, faisant preuve d'un grand engagement et de beaucoup de flexibilité. En plus des tâches de routine, le SG s'est penché en 2021 sur les thèmes suivants :

- soutien à l'OIC pour le processus de changement (direction a.i. de l'office par le Secrétaire général jusqu'à fin mars, engagement de nouvelles recrues),
- définition des priorités en matière d'investissements pour les terrains bâtis, réorganisation de la section TIC en section Gestion numérique,
- passage à SAP S/4 et projet cantonal ERP.

Il a été aussi possible d'améliorer encore l'efficacité de la comptabilité financière. Le CF a confirmé la qualité élevée de ses rapports, qui étaient quasi exempts de remarques concernant la comptabilité.

Chances et risques

Suite à l'externalisation de l'approvisionnement de base en 2021, la section TIC de la Direction a été réorganisée. La nouvelle section Gestion numérique met l'accent sur la numérisation des processus de la DTT. Une efficacité accrue et des processus continus sont en effet nécessaires pour accomplir le nombre croissant de tâches avec les ressources disponibles.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, est un défi en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	136	132
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	29	26
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	48	45
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	202	202

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques

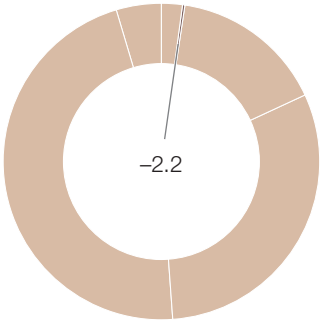

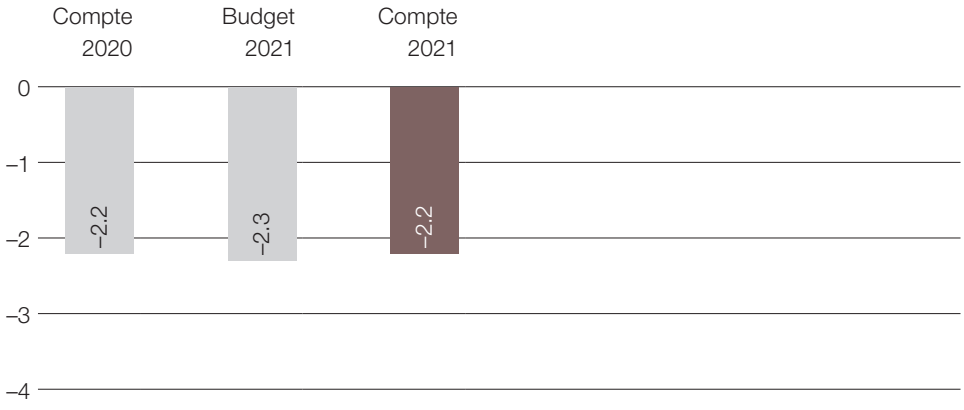

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur / de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	318 013	197 700	267 593	69 893	35.4 %
(-) Frais de personnel	–2 484 791	–2 458 406	–2 383 997	74 409	3.0 %
(-) Coûts matériels	–57 968	–56 000	–43 820	12 180	21.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 483	0	1 133	1 133	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 227 229**	**–2 316 706**	**–2 159 091**	157 615	6.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 028	1 300	**579**	–721	–55.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 226 201**	**–2 315 406**	**–2 158 512**	156 894	6.8 %
(+)/(-) Régularisations	–3 922	0	–8 655	–8 655	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 230 123**	**–2 315 406**	**–2 167 167**	148 239	6.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–2 133 313	–2 115 553	–2 065 623	49 929	2.4 %
Prestations juridiques	–93 916	–201 153	–93 468	107 685	53.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) est supérieur de CHF 0,2 million au montant budgété. En raison du nombre important de procédures de recours, les recettes issues des frais de procédure (CHF 0,1 mio) ont été plus élevées que prévu. Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 0,1 au montant budgété. KCHF 58,1 de ce montant sont attribuables à la diminution des soldes horaires du personnel pour les heures supplémentaires, les vacances et les comptes épargne-temps.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs et actrices impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a augmenté de 25 pour cent au cours des deux dernières années. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'OJ met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité a été accordée aux travaux législatifs dans le cadre de la révision de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11) et des modifications de l'ordonnance du 10 séptembre 1997 sur l'offre de transports publics (OOT ; RSB 762.412) et de l'ordonnance du 23 août 1995 sur la participation des communes aux coûts des transports publics (OPCTP ; RSB 762.415).

Chances et risques

Actuellement, les ressources humaines ne suffisent pas pour gérer le volume de travail toujours plus important. Si aucun nouveau poste ne peut être créé, les procédures de recours contre les constructions et le traitement des projets législatifs risquent de prendre beaucoup plus de temps.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de recours déposés	380	375
Nombre de recours réglés	373	367
Nombre de projets législatifs réglés	9	2

10.7.3 Infrastructures

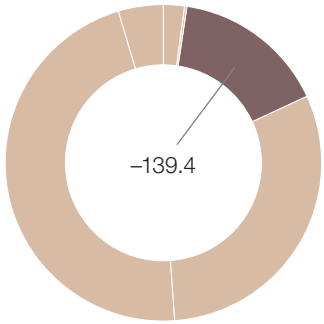

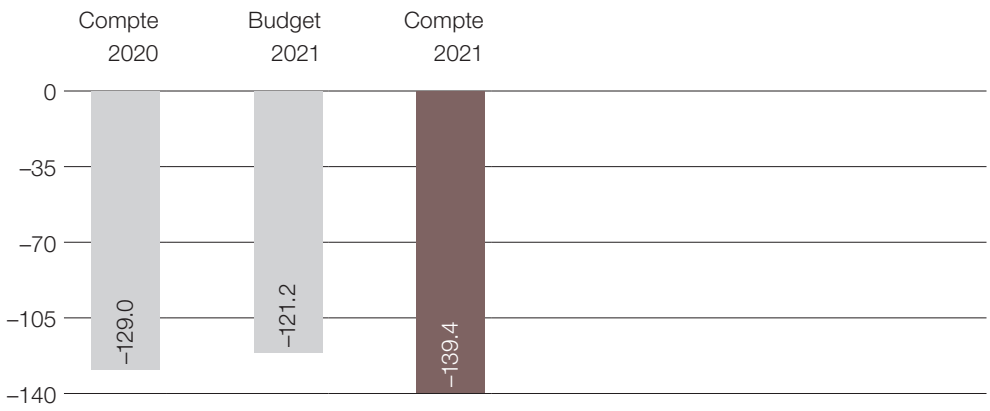

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Planification ; élaboration des projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

– Longueur du réseau routier à entretenir = 2109 km ;

– Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7,0 milliards ;

– Nombre de tunnels et de ponts à entretenir : 1224.

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales :

– Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 7 km ;

– Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 2,3 milliards ;

– Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 227 km.

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

– Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et entrepreneures et aux particuliers et particulières.

– Longueur du réseau des routes communales : 33 071 km ;

– Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1150 km.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	44 843 584	43 377 600	46 942 105	3 564 505	8.2 %
(-) Frais de personnel	–65 680 860	–67 683 311	–66 361 417	1 321 894	2.0 %
(-) Coûts matériels	–58 937 493	–61 932 500	–68 117 966	–6 185 466	–10.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–146 223 304	–147 723 207	–149 013 663	–1 290 456	–0.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–225 998 073**	**–233 961 418**	**–236 550 941**	–2 589 524	–1.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	66 504 667	68 192 500	**62 930 459**	–5 262 041	–7.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–35 001 436	–22 700 000	**–34 009 175**	–11 309 175	–49.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	65 493 919	67 259 000	**68 253 147**	994 147	1.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–129 000 923**	**–121 209 918**	**–139 376 510**	–18 166 592	–15.0 %
(+)/(-) Régularisations	74 156 375	63 368 022	58 819 006	–4 549 015	–7.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–54 844 548**	**–57 841 896**	**–80 557 504**	–22 715 608	–39.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Routes cantonales	–213 549 740	–219 099 424	–222 763 286	–3 663 862	–1.7 %
Routes nationales	–2 304 949	–1 843 998	–1 757 290	86 708	4.7 %
Protection contre les crues	–8 214 792	–9 976 639	–9 555 201	421 438	4.2 %
Produits spéciaux	–1 928 591	–3 041 357	–2 475 166	566 192	18.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Les recettes ont augmenté de CHF 3,0 millions en raison du nombre plus important de prestations facturées aux frais effectifs pour les mesures de construction sur les routes nationales ainsi que d'une indemnisation globale plus élevée pour des prestations supplémentaires en matière d'exploitation des routes nationales. Des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,5 million proviennent en outre de la vente de carburant telles que l'essence ou le diesel et d'autres fournitures (sel p. ex.).

En raison de vacances de postes prolongées ou de retards dans le recrutement, les frais de personnel sont inférieurs de CHF 1,1 million au budget. Le dépassement de CHF 6,2 millions du budget pour les coûts matériels est principalement dû à des dépenses supplémentaires pour le service hivernal sur les routes cantonales et nationales ainsi qu'à des mesures d'entretien courant sur les routes cantonales. Une nouvelle provision de CHF 0,9 million est en outre comprise dans les coûts matériels pour la future réfection d'un ouvrage d'art sur une route cantonale en vue d'une cession à la compagnie de chemins de fer concernée.

Les coûts standard sont supérieurs de près de CHF 1,3 million au budget en raison de charges d'intérêt standard plus élevées pour des parcelles de terrain.

Les recettes des subventions cantonales ont diminué de CHF 5,3 millions, dont CHF 3,5 millions pour les pertes liées aux droits d'entrée de la Confédération sur les carburants. Les coûts des subventions cantonales ont nettement augmenté, atteignant CHF 11,3 millions ; les subventions inscrites à l'actif depuis 2017 pour les projets d'agglomération des communes présentaient une base d'activation insuffisante et ont dû faire l'objet d'un amortissement extraordinaire fin 2021. A l'avenir, elles seront portées à la charge du compte de résultat en tant que subventions de transfert.

Priorités de développement

En 2021 également, des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales étaient au cœur des activités de l'OPC. Même si de nombreux ponts et murs de soutènement ont toujours besoin d'être rénovés, la situation n'est toutefois pas critique ; des efforts supplémentaires seront nécessaires pour la remise en état prochaine de ces ouvrages. L'OPC a défini les ressources nécessaires avec une équipe de spécialistes. Sur cette base, le Conseil-exécutif a été informé en novembre 2021 de l'évolution de l'état des ouvrages d'art ainsi que des besoins (finances et en effectifs). L'OPC élabore actuellement différents scénarios de priorisation pour le produits Routes cantonales, qui sera soumis au Conseil-exécutif pour approbation en 2022. Restent d'actualité la protection contre le bruit avec principalement la réalisation des mesures à la source (revêtements phonoabsorbants) ainsi que l'élimination des points accidentogènes.

Projets routiers importants : d'importants tronçons du contournement de Wilderswil ont été réalisés, les travaux de réfection de la

Bolligenstrasse Nord avancent plus rapidement que prévu et ceux de la traversée de Münsingen sont en cours. Les projets d'aménagements routiers « Aarwangen » et « Berthoud-Oberburg-Hasle » ont été mis à l'enquête publique et de nombreux pourparlers de conciliation ont été menés. Les deux décisions concernant les plans de route ont été signés et envoyés par la DTT entre-temps. Après l'abandon du projet branche Ouest de l'A5, l'organisation faîtière du projet a commencé son activité sous la houlette de la Ville de Bienne et a commencé à appliquer les recommandations du groupe de dialogue.

En ce qui concerne les outils de planification, le Grand Conseil a pris connaissance du nouveau plan du réseau routier lors de la session d'automne. Avec l'approbation du nouveau crédit-cadre d'investissement, d'importants jalons ont été posés pour investir dans la construction de routes au cours des quatre prochaines années.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar est restée au centre des préoccupations. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, des projets en ville de Berne et sur l'Aarboden dans le Haslital sont en cours de planification ou de construction. Un autre projet important a pu être mené à bien, à savoir celui de la remise en état « Aar, autoroute A6, Heimberg ». Pour les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude ou de réalisation (p. ex. Teifbächli à Hasliberg, Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Sandbach à Grindelwald, Lütschine blanche à Lauterbrunnen, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Hälteligräben à Beatenberg, Griesbach à Leissigen, Öschibach et Kander à Kandersteg, Dorfbach dans le secteur Faulensee à Spiez, Turpachbach à Saanen, lac glaciaire Pleine Morte à Lenk, Betelriedbach à Zweisimmen, Chratzbach à Thoune, Schwarzwasser à Rüschegg, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Glasbach à Kirchlindach, Wileringbächli à Neuenegg, Talbach à Laupen, Les Faverges à Villeret, « BLS-Graben » à Lengnau, Hornbach à Sumiswald, Biembach à Hasle b. Burgdorf, Luterbach à Oberburg ainsi que Dorfbach à Melchnau, Langete et ses affluents dans la vallée de la Langete).

Chances et risques

Un réseau routier sûr, efficace et supportable desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à son développement économique et touristique. Le maintien et le développement de ces infrastructures clés représentent pour l'OPC un défi au niveau des finances et du personnel, et requièrent une priorisation encore plus rigoureuse des investissements, priorisation actuellement en cours d'élaboration à l'intention du Conseil-exécutif.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	552	639
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	83
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	242
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	283	266
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 262	3 237

10.7.4 Transports publics et coordination des transports

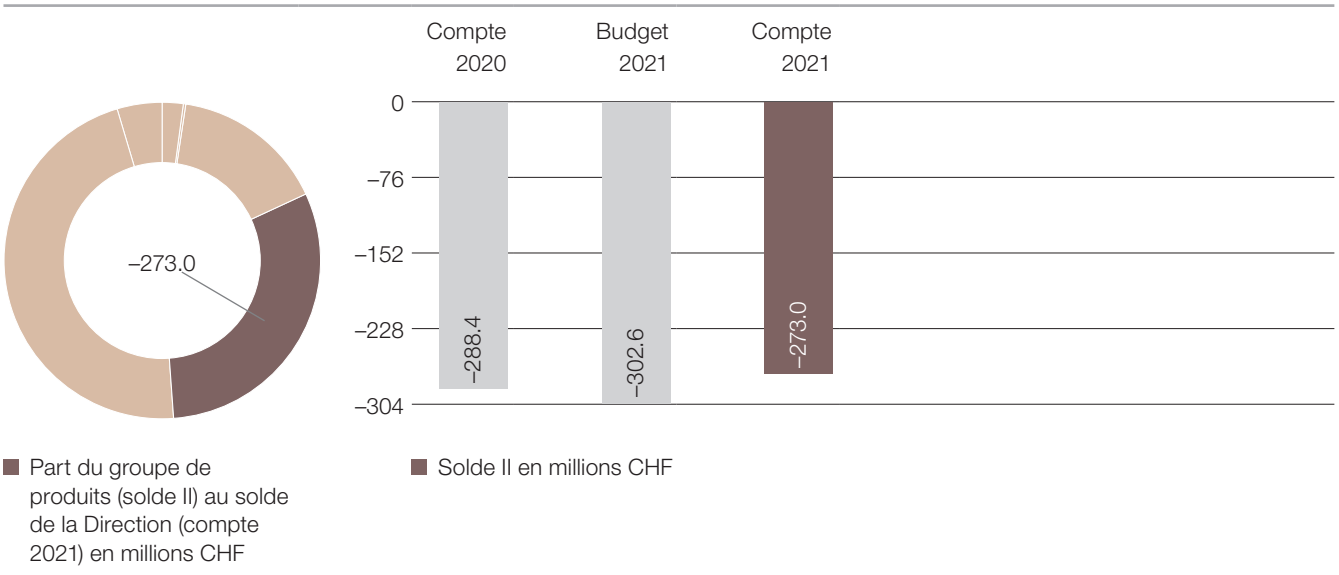

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur / la Directriceainsi que le SG dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	492 519	397 902	459 833	61 931	15.6 %
(-) Frais de personnel	–2 343 365	–2 317 779	–2 405 244	–87 464	–3.8 %
(-) Coûts matériels	–1 312 398	–745 300	–911 286	–165 986	–22.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 980 287	–2 247 289	–2 091 966	155 323	6.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–6 143 531**	**–4 912 466**	**–4 948 663**	–36 197	–0.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	140 696 055	148 548 000	**133 677 473**	–14 870 527	–10.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–422 938 367	–446 254 000	**–401 736 599**	44 517 401	10.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	962	300	**552**	252	84.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–288 384 880**	**–302 618 166**	**–273 007 237**	29 610 929	9.8 %
(+)/(-) Régularisations	18 813 345	15 388 803	19 322 902	3 934 099	25.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–269 571 536**	**–287 229 363**	**–253 684 335**	33 545 028	11.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Infrastructure et matériel roulant	–2 784 035	–2 251 953	–2 522 006	–270 053	–12.0 %
Offre de transports	–3 359 496	–2 660 513	–2 426 657	233 856	8.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) du groupe de produits est légèrement supérieur au budget. Malgré la provision constituée en vue de couvrir les déficits engendrés par la crise de coronavirus en 2021, le solde II boucle CHF 29,6 millions, soit 11 pour cent, au-dessous du budget. Les raisons sont les suivantes :

– En 2020, les entreprises de transport ont pu couvrir une plus grande partie des déficits engendrés par la pandémie de COVID-19 que prévu à l'aide des réserves disponibles. La partie non utilisée de la provision constituée en 2020 en vue de couvrir le déficit entraîné par la pandémie de COVID-19 a pu être libérée au bénéfice des comptes annuels 2021.

– Les retards de projets ont entraîné une baisse des besoins concernant les contributions d'investissement.

– Des remboursements extraordinaires d'indemnisations ont réduit le besoin en indemnisations.

– La contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) a été légèrement inférieure aux prévisions.

Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne financera d'importants projets de transports publics (TP) dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le désenchevêtrement du Wylerfeld, le tram Berne-Ostermundigen et l'agrandissement de l'entrepôt de BERNMOBIL à la Bolligenstrasse.

La mise en œuvre de l'extension des infrastructures ferroviaires conformément aux étapes d'aménagement décidées au niveau fédéral ont fait l'objet d'un suivi permanent. Il importe d'offrir la meilleure offre en transports ferroviaires possible malgré les travaux de construction.

En 2020 et en 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné un net recul de la demande et une baisse des recettes dans les TP. Le chiffre d'affaires de la communauté tarifaire Libero, particulièrement importante pour le canton de Berne, était inférieur de 27 pour cent aux attentes en 2020 et de 19 pour cent en 2021. Les pertes de recettes de 2020 et 2021 seront couvertes, surtout en 2020, par les subventions cantonales et fédérales et par la dissolution des réserves des entreprises de transport.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les TP présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

Les TP enregistreront d'importantes pertes de recettes tant que la pandémie de COVID-19 ne sera pas définitivement derrière nous. D'importants manques à gagner sont à prévoir pour 2022 également. Sur la base des expériences faites jusqu'à présent, il a été observé que la demande repart rapidement à la hausse lorsque les mesures de restriction sont assouplies. En termes de mobilité, l'impact à moyen terme de la pandémie de COVID-19 sur le comportement des usagères et usagers et l'utilisation des TP est difficilement évaluable. Le télétravail gagnera probablement en importance et le trafic de loisirs devrait continuer à augmenter. La répartition du télétravail sur les jours de la semaine ainsi que les pics de demande ne sont pas connus à l'heure actuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	24
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 100 000	61 600 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 720 000 000	1 723 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	276 800 000	251 100 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	65 100 000	69 680 000

10.7.5 Gestion des biens immobiliers

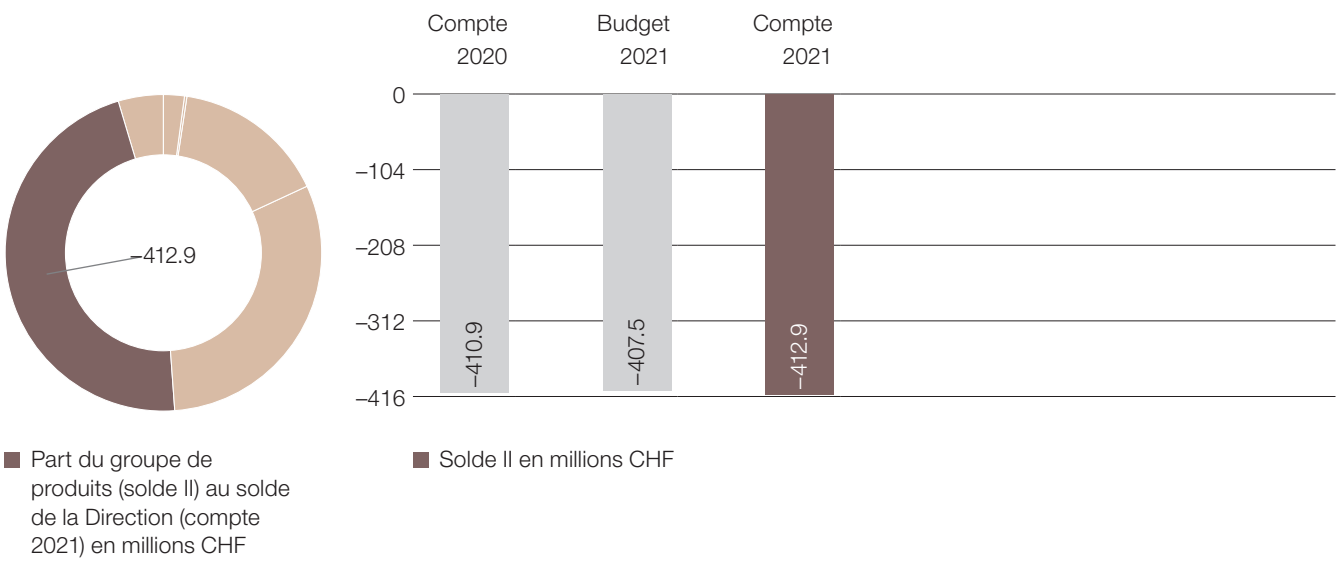

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office des immeubles et des constructions (OIC) est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton de Berne. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	169 081 236	172 524 700	172 350 868	–173 832	–0.1 %
(-) Frais de personnel	–11 113 954	–10 701 226	–11 660 168	–958 942	–9.0 %
(-) Coûts matériels	–117 272 042	–109 650 000	–117 266 286	–7 616 286	–6.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–313 331 114	–315 500 000	–312 522 990	2 977 010	0.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–272 635 874**	**–263 326 526**	**–269 098 575**	–5 772 050	–2.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	976 382	800 000	**1 166 433**	366 433	45.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–139 275 586	–145 000 000	**–144 948 968**	51 032	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 039	5 000	**2 288**	–2 712	–54.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–410 931 039**	**–407 521 526**	**–412 878 823**	–5 357 297	–1.3 %
(+)/(-) Régularisations	141 738 551	147 223 000	145 040 916	–2 182 084	–1.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–269 192 488**	**–260 298 526**	**–267 837 907**	–7 539 381	–2.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	–272 635 874	–263 326 526	–269 098 575	–5 772 050	–2.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde I (budget global) du groupe de produits est inférieur de CHF 5,7 millions au montant inscrit au budget.

Les charges de personnel sont supérieures de CHF 1,0 million aux attentes. L'étude approfondie de la situation de l'OIC en matière de personnel a révélé que l'office était en sous-effectifs et qu'il était nécessaire d'engager de nouvelles personnes. Le Grand Conseil a approuvé cette augmentation des effectifs durant la session d'hiver 2021 avec la planification financière du budget 2022. En raison de l'urgence de la situation, le recrutement a débuté en 2021.

Les coûts de l'entretien de construction et d'exploitation ont augmenté depuis 2019. Ils sont supérieurs à la planification d'environ CHF 7,6 millions. Cela comprend des coûts imprévus pour le projet du Campus Biel/Bienne (CHF 5,1 mio), qui seront transférés du compte d'investissement vers le compte de résultat. Ce transfert s'avère nécessaire en raison de l'interruption de la procédure de sélection de l'entreprise totale et de la refonte du projet lancée en avril 2020 dans le but d'identifier de nouvelles possibilités d'économies. De plus, les dépenses pour l'entretien et la maintenance des bâtiments augmentent à cause du vieillissement du portefeuille immobilier, de l'augmentation des surfaces de référence et de la part plus importante d'installations techniques dans les bâtiments.

Les amortissements non planifiés ont été inférieurs de CHF 2,0 millions aux prévisions, cela en raison d'une modification apportée au Manuel sur la présentation des comptes (MPC) le 1er janvier 2021. Celle-ci prévoit que l'amortissement unique en cas d'adaptation de la durée d'utilisation est remplacé par l'adaptation des amortissements sur la durée résiduelle. Les amortissements planifiés ont été supérieurs de CHF 1,0 million aux prévisions. Les charges d'intérêt standard ont été inférieures de CHF 2,0 millions, car le volume d'investissement réel est inférieur à la valeur inscrite au budget. L'effet positif des coûts standard sur le solde I s'élève au total à CHF 3,0 millions.

La détérioration du solde II correspond à celle du solde I.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Hôpital de l'Ile. Le développement du site de l'Ile est un processus coordonné et continu suivant une stratégie et des principes de planification clairement définis. Le pilotage du processus est du ressort du canton de Berne et d'acteurs présents sur le site de l'Ile. Ils conjuguent leurs efforts pour faire progresser les affectations et permettre l'agrandissement du pôle médical sur le site de l'Ile conformément au programme gouvernemental de législature 2019 à 2022. En outre, le concours de projets pour le nouveau bâtiment de la Faculté des sciences naturelles de l'Université de Berne sur le site Muesmatt (bâtiment de remplacement pour le département de chimie et de biochimie) a pu être bouclé.

Il est prévu de rénover et parfois d'agrandir plusieurs objets du degré secondaire II et de la formation professionnelle dans le cadre de réfections cycliques.

La concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Biel/Bienne et de Berne va de l'avant. La réalisation et la mise en service du Campus Biel/Bienne prennent encore du retard en raison des procédures d'octroi de permis de construire et d'expropriation en suspens. Dans l'intervalle, le projet a été soumis à un examen approfondi portant sur les mesures possibles d'économie et de réduction des coûts et adapté. Le projet du Campus de Berne est au stade de l'étude de projet. Quant au projet du campus de Berthoud abritant le lycée technique (Technische Fachschule Bern) et à celui de l'agrandissement du gymnase, les travaux sont en cours. Cependant, le retard pris pour le campus de Biel/Bienne entraînera un report de réalisation du lycée technique. Les travaux d'agrandissement du gymnase seront quant à eux moins touchés.

La stratégie de l'exécution judiciaire 2017 à 2032 met l'accent sur l'offre et l'infrastructure de l'exécution judiciaire cantonale et énumère les besoins en matière de rénovation et de modernisation des installations. Le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire élaboré par la suite a été approuvé par le Conseil-exécutif et porté à la connaissance du Grand Conseil en 2019. Sa mise en œuvre est en cours de planification dans le cadre de cinq sous-projets. Il est prévu de procéder à une rénovation générale de l'infrastructure actuelle, mais aussi de construire une prison régionale supplémentaire et un établissement pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland. La recherche et l'évaluation d'un site susceptible d'accueillir cette nouvelle structure sont en cours.

Les travaux d'étude pour le nouveau bâtiment du Centre de police de Berne ont jusqu'à présent avancé selon le calendrier. Une structure modulaire des bâtiments offre la possibilité d'intégrer au projet les quelque 290 places supplémentaires dues à l'augmentation des effectifs. Le nouveau centre de police permettra de réduire le nombre de postes de police cantonaux dans la région de Berne à neuf sites (nouveau centre de police compris).

Le concours de projet pour le nouveau bâtiment de l'OCKN à Münchenbuchsee est terminé.

Chances et risques

Le Conseil-exécutif a choisi de fixer des priorités dans les investissements dans le domaine des bâtiments, décision avalisée par le Grand Conseil. L'éventualité d'un nouvel endettement et de nouvelles ressources humaines à engager permet de continuer à traiter les projets priorisés sans renoncer à de nouvelles réalisations. Passer à un système de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments qui s'adapte de manière continue aux évolutions et continuer à le faire systématiquement représente un défi de taille.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Surface de plancher nette en m^2 pour les besoins du canton de Berne	1 903 243	1 934 372
Dont part de surface de plancher Minergie en m^2	242 063	260 193
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 355	1 366

10.7.6 Eaux et déchets

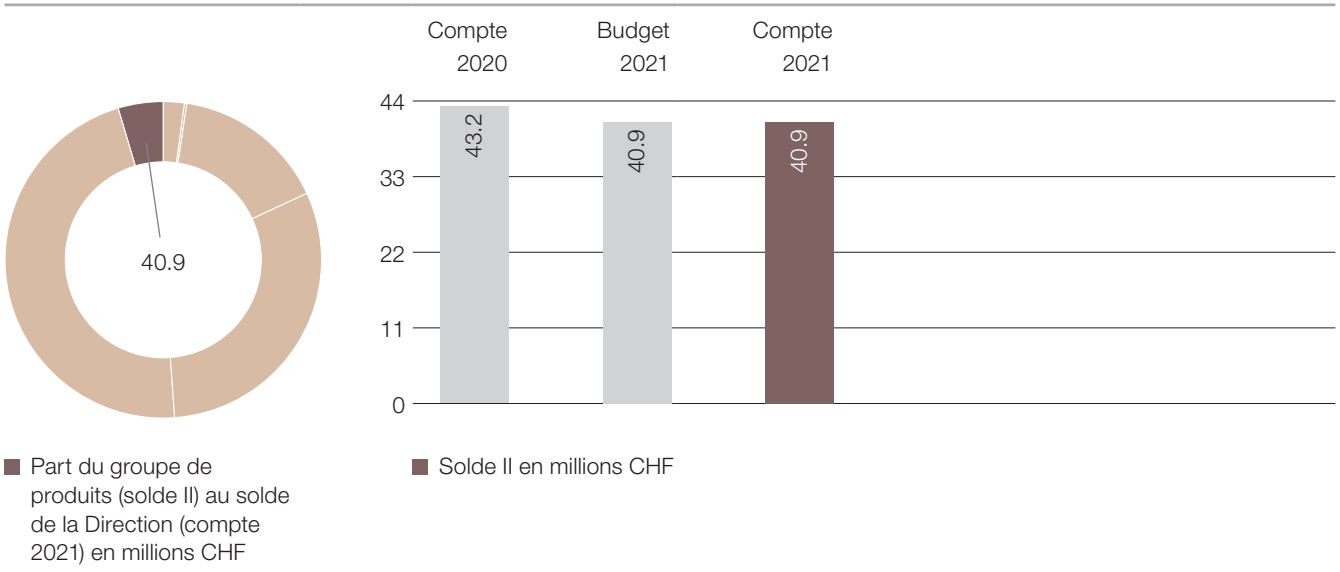

Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'OED veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPO).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.

Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43,0 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8,0 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et environ 3500 concessions d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km^2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	17 057 445	15 363 000	16 960 626	1 597 626	10.4 %
(-) Frais de personnel	–15 236 166	–15 784 974	–15 495 645	289 329	1.8 %
(-) Coûts matériels	–4 812 924	–4 935 150	–7 674 579	–2 739 429	–55.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 908 568	–4 369 631	–4 056 734	312 897	7.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–6 900 213**	**–9 726 755**	**–10 266 332**	–539 578	–5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 388 191	1 470 000	**1 553 649**	83 649	5.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 623 012	–2 585 000	**–2 743 834**	–158 834	–6.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	51 335 862	51 788 000	**52 369 132**	581 132	1.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**43 200 828**	**40 946 245**	**40 912 615**	–33 630	–0.1 %
(+)/(-) Régularisations	–16 533 279	–15 628 104	–15 215 638	412 466	2.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**26 667 550**	**25 318 141**	**25 696 977**	378 836	1.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–8 159 111	–8 369 898	–8 552 738	–182 840	–2.2 %
Protection des eaux	2 205 228	508 973	1 724 190	1 215 217	238.8 %
L'économie des déchets et des ressources	734 617	358 526	–1 365 625	–1 724 151	–480.9 %
Utilisation des eaux	–1 680 947	–2 224 356	–2 072 159	152 197	6.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

L'augmentation de CHF 1,6 million des recettes résulte d'une hausse de CHF 0,5 million des émoluments et autres recettes, de l'augmentation de CHF 0,5 million du produit de la redevance sur les eaux usées et de recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,6 million de la taxe sur les déchets.

La baisse enregistrée au niveau des frais de personnel est due à des gains de fluctuation ainsi qu'à une réduction des charges sociales et des frais de formation et de formation continue.

Les crues survenues durant l'été 2021 ont engendré une hausse des frais de matériel (CHF 0,6 mio), qui a été en majeure partie compensée par une diminution des coûts liés aux autres frais de matériel. En revanche, la provision pour les frais d'assainissement des sites contaminés, qui sont non couverts et doivent être pris en charge par le canton de Berne, a dû être augmentée de CHF 3,5 millions, dont CHF 2,8 millions pour les aires d'exploitation et les sites de stockage ainsi que pour les installations de tir à courte de distance et les installations à armes de chasse. L'augmentation de la provision a entraîné l'écart de CHF 2,7 millions au niveau des frais de matériel. L'augmentation résiduelle de CHF 0,7 million de la provision est imputable aux frais non couverts pour les installations de tir à 300 mètres, et est gérée selon le solde I (budget global) dans le schéma du calcul des marges contributives, sous la position « coûts, subventions cantonales ».

La baisse des dépenses liées aux investissements a entraîné une réduction des coûts standard de CHF 0,3 million.

La hausse de CHF 0,6 million des rentrées fiscales résulte de l'augmentation des redevances de concessions pour l'utilisation des eaux et des recettes supplémentaires générées par les taxes d'eau.

Priorités de développement

Les crues de l'été 2021 ont fortement marqué l'année. Malgré des niveaux d'eau records, les crues de l'été passé ont montré que les ouvrages construits ces dernières années (notamment la galerie d'évacuation des crues de Thoune) et les mesures organisationnelles prises (optimisation de la régulation des crues des lacs du pied du Jura) ont fait leurs preuves et contribué à limiter les dommages. Sans la galerie, le niveau du lac de Thoune serait monté de 19 centimètres supplémentaires. En outre, les améliorations apportées à la régulation des crues des lacs du pied du Jura se sont révélées efficaces en permettant de réduire la montée des eaux du lac de Bienne d'environ 20 centimètres.

L'assainissement des tronçons à débit résiduel du cours inférieur de l'Emme et de la Kander s'est poursuivi. Par ailleurs, un autre assainissement de débit résiduel a été arrêté et a déjà pu être mis en œuvre à la centrale hydroélectrique de Kandergrund. Sept autres décisions d'assainissement de centrales hydroélectriques (avant

tout pour améliorer le passage des poissons) ont également été prises.

Les concessions pour deux importants captages régionaux (Oberi Au/Uttigen, Gmeis/Zäziwil) ont été octroyées par le Conseil-exécutif, un recours ayant toutefois été déposé contre la concession de Gmeis. La mise en service de ce nouveau captage pourrait permettre de résoudre définitivement un conflit d'intérêts autour du captage de Stalden qui dure depuis des années.

Au total, 619 autorisations de pompes à chaleur (niveau le plus élevé atteint depuis 12 ans) ont été délivrées (augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente).

La réalisation, en collaboration avec le canton de Soleure, de la plateforme centrale en ligne d'administration des infrastructures de gestion des eaux urbaines s'est poursuivie et le projet pilote pourra débuter en 2022. Les documents accompagnant le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ont été élaborés.

Dans le Belpau, la prospection des eaux souterraines dans la perspective d'un site de captage alternatif a commencé dans le but de régler les conflits existants entre protection et exploitation. Les résultats seront connus en 2022.

Dorénavant, la garantie d'implantation de conduites de droit public sera indiquée dans le cadastre RDPPF. Le géoproduit SOELWA a été développé à cet effet.

La mise en service de la galerie de déviation de l'Illiswilbach a permis d'achever l'assainissement de la décharge d'Illiswil. Celui de l'ancien nettoyage chimique Grogg à Konolfingen a pu débuter après plusieurs années d'examens et de planification. Il sera bouclé en 2022.

Les enquêtes menées par rapport à la pollution des sols à Reconvilier/Loveresse ont montré que la consommation de fruits et légumes ne pose pas problème. Les travaux préparatoires d'assainissement des sols ont avancé de manière à pouvoir assainir les premières parcelles en 2022 dans le cadre d'un projet pilote.

Pour mieux protéger l'Aar des micropollutions, un screening des eaux à l'aide d'analyses à haute résolution a été mis en place en 2021. Désormais, des échantillons seront régulièrement prélevés afin de pouvoir observer les évolutions à long terme et détecter les avaries.

Chances et risques

Les conflits entre les intérêts d'utilisation de l'eau pour la consommation d'eau potable, l'exploitation de la force hydraulique et l'irrigation et ceux de la protection des eaux (souterraines et superficielles) ont tendance à augmenter. Si l'ensemble des parties, qui ont parfois des intérêts contradictoires, ne sont pas prêtes à œuvrer pour trouver des solutions, il faut s'attendre à des blocages de plusieurs années avec leurs lots de conséquences négatives (en particulier en ce qui concerne le développement de la force hydraulique et la garantie de disposer en suffisance d'eau potable de qualité).

En raison de l'augmentation du volume de travail et de la complexité des procédures, le directeur a demandé qu'un rapport sur le contrôle des tâches soit réalisé à l'OED. Le rapport montre que les ressources en personnel de l'OED sont insuffisantes pour accomplir les tâches légales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	909	890
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	411
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 254	3 371
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	240	282
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	119	212
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	841	1 156

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 217 495**	**–5 825 000**	**–6 512 811**	–687 811	–11.8 %
Revenus	**6 217 495**	**5 825 000**	**6 512 811**	687 811	11.8 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–300	–3 000	–1 030	1 970	65.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 179 794	–892 140	–3 512 282	–2 620 142	–293.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 573 112	–4 019 860	–1 410 212	2 609 648	64.9 %
36 Charges de transfert	–726 985	–60 000	–814 676	–754 676	–1 257.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	–51 685	–51 685	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–737 305	–850 000	–722 927	127 073	14.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	6 198 747	5 805 000	6 439 364	634 364	10.9 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	51 685	51 685	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	18 748	20 000	21 762	1 762	8.8 %

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	–79 951 963	–75 938 263	–76 378 851	–440 588	–0.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	–76 378 851	–71 918 403	–74 968 639	–3 050 236	–4.2 %
Variation du patrimoine	3 573 112	4 019 860	**1 410 212**	–2 609 648	–64.9 %

Commentaire

À la suite de l'évaluation des provisions à constituer pour l'assainissement des sites pollués, réalisée en vue de la clôture annuelle, la provision a dû être augmentée de CHF 3,5 millions et imputée au compte du fonds. L'augmentation des quantités de déchets entraîne une hausse des recettes issues de la taxe sur les déchets de CHF 0,6 million par rapport au budget. Cette hausse et la baisse de CHF 0,3 million des charges de biens, services et marchandises et de CHF 0,1 million des frais de personnel ont permis de réduire de CHF 2,6 millions le passif du fonds. En 2021, un montant de CHF 4,9 millions de la provision a été utilisé, déduction faite des remboursements à hauteur de CHF 0,2 million. Dorénavant, la provision est présentée brute dans le bilan. Elle s'élève à CHF 115,3 millions au 31 décembre 2021. Les créances envers la Confédération et des tiers résultant de futurs travaux de réfection sont chiffrées à CHF 29,6 millions.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'article 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–7 765 619**	**–9 212 760**	**–9 814 156**	–601 396	–6.5 %
Revenus	**7 765 619**	**9 212 760**	**9 814 156**	601 396	6.5 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–665 706	–521 760	–505 903	15 857	3.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 402 174	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 390 762	–2 015 000	–1 471 945	543 055	27.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–2 133 569	–6 400 000	–7 522 601	–1 122 601	–17.5 %
39 Imputations internes	–173 408	–276 000	–313 707	–37 707	–13.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	7 640 893	7 200 000	7 743 293	543 293	7.5 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 894 760	1 926 280	31 520	1.7 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	124 726	118 000	144 583	26 583	22.5 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–2 133 569**	**–6 400 000**	**–7 522 601**	–1 122 601	–17.5 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–2 133 569**	**–6 400 000**	**–7 522 601**	–1 122 601	–17.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–2 133 569	–6 400 000	–7 522 601	–1 122 601	–17.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	51 135 969	44 643 209	54 538 143	9 894 934	22.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	54 538 143	42 748 449	52 611 863	9 863 414	23.1 %
Variation du patrimoine	3 402 174	–1 894 760	**–1 926 280**	–31 520	–1.7 %

Commentaire

Les amortissements supplémentaires de CHF 1,1 million sur les subventions d'investissements ont été compensés par une baisse des subventions accordées aux communes et aux syndicats de communes pour le relevé de l'état des installations privées d'évacuation des eaux (RIP) et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) à hauteur de CHF 0,5 million et par des recettes supplémentaires de CHF 0,5 million provenant de la redevance sur les eaux usées. La fortune du fonds a ainsi diminué dans le cadre prévu de CHF 1,9 million pour atteindre CHF 52,6 millions. L'état des subventions promises s'élève au 31 décembre 2021 à CHF 29,5 millions, dont CHF 16,3 millions pour les subventions d'investissements. Sur ce montant, CHF 6,3 millions sont comptabilisés pour les installations en construction et imputés à la fortune du fonds. Les subventions promises restantes pour les relevés de l'état des installations et les plans d'évacuation des eaux s'élèvent à CHF 13,2 millions.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents / habitantes permanentes et non permanentes et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 713 338**	**–14 730 000**	**–7 159 145**	7 570 855	51.4 %
Revenus	**6 713 338**	**14 730 000**	**7 159 145**	–7 570 855	–51.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–180 693	–101 000	–451 242	–350 242	–346.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–125 752	–100 000	–23 045	76 955	77.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–6 297 076	–14 400 000	–6 587 562	7 812 438	54.3 %
39 Imputations internes	–109 816	–129 000	–97 297	31 703	24.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	5 525 362	5 100 000	6 439 859	1 339 859	26.3 %
42 Taxes	50 797	0	77 530	77 530	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 133 264	9 620 000	641 756	–8 978 244	–93.3 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 915	10 000	0	–10 000	–100.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–6 297 071**	**–14 400 000**	**–6 587 562**	7 812 438	54.3 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–6 297 071**	**–14 400 000**	**–6 587 562**	7 812 438	54.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–6 297 071	–14 400 000	–6 587 562	7 812 438	54.3 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	–23 933 322	–23 953 322	–25 066 585	–1 113 263	–4.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	–25 066 585	–33 573 322	–25 708 342	7 864 980	23.4 %
Variation du patrimoine	–1 133 264	–9 620 000	**–641 757**	8 978 243	93.3 %

Commentaire

Les subventions d'investissements à verser et à comptabiliser ont été surestimées de CHF 7,8 millions dans le budget 2021. Elles restent intégrées aux promesses de subvention encore ouvertes. Des redevances uniques de concession non prévues et des recettes provenant d'émoluments ont généré des recettes supplémentaires d'un montant de CHF 1,4 million. Des coûts supplémentaires de CHF 0,4 million ont été générés pour les honoraires. Cela a considérablement influencé la baisse des prélèvements sur le fonds. L'état des subventions du fonds garanties et encore ouvertes au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 45,9 millions, dont CHF 45,4 millions pour les subventions d'investissements. Sur ce montant, CHF 23,6 millions sont comptabilisés pour les installations en construction et imputés à la fortune du fonds.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rivers, lacs et des rivières

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 700 000**	**–1 870 000**	**–1 703 394**	166 606	8.9 %
Revenus	**1 700 000**	**1 870 000**	**1 703 394**	–166 606	–8.9 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	–2 154	–2 154	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–92 881	0	–597 440	–597 440	0.0 %
36 Charges de transfert	–306 936	–300 000	–352 752	–52 752	–17.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–1 206 993	–1 500 000	–645 547	854 453	57.0 %
39 Imputations internes	–93 190	–70 000	–105 503	–35 503	–50.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	170 000	0	–170 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	3 394	3 394	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 700 000	1 700 000	1 700 000	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–470 993**	**–1 500 000**	**–645 547**	854 453	57.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–470 993**	**–1 500 000**	**–645 547**	854 453	57.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–470 993	–1 500 000	–645 547	854 453	57.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	4 113 425	3 943 426	4 206 307	262 881	6.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 206 307	3 773 426	4 803 746	1 030 320	27.3 %
Variation du patrimoine	92 882	–170 000	**597 439**	767 439	451.4 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'application 2021 à 2024 de LRLR approuvé par le Conseil-exécutif entraînent le plafonnement des subventions cantonales issues du Fonds des rives, des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Surveillance des finances	–4.1	–4.7	–4.0	0.7	15.2 %
Total	**–4.1**	**–4.7**	**–4.0**	0.7	15.2 %

11.3 Priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances (www.be.ch/controle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 519 644**	**–5 094 635**	**–4 406 668**	687 968	13.5 %
Revenus	**453 061**	**434 000**	**452 865**	18 865	4.3 %
Solde	**–4 066 584**	**–4 660 635**	**–3 953 803**	706 833	15.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	–3 963 544	–4 395 173	–3 813 538	581 635	13.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–117 305	–187 600	–105 618	81 982	43.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–8 641	–9 979	–8 690	1 289	12.9 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–308 500	–340 000	–347 000	–7 000	–2.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–121 655	–161 884	–131 823	30 061	18.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	424 875	425 000	447 433	22 433	5.3 %
43 Revenus divers	1	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 730	4 000	932	–3 068	–76.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	26 455	5 000	4 500	–500	–10.0 %

Evolution du compte de résultats

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,7 million à celles du budget et de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. La baisse des dépenses est due aux charges de personnel. Une forte fluctuation du personnel (départs à la retraite et démissions) a eu pour conséquence que l'objectif des postes prévus n'a pas pu être atteint en moyenne annuelle. Les postes vacants et des gains de rotation réalisés sont en grande partie responsables des économies par rapport au budget et aux chiffres de l'année précédente.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1**	**–8 600**	**–5 859**	2 741	31.9%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**–1**	**–8 600**	**–5 859**	2 741	31.9%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	–8 600	–5 859	2 741	31.9%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	–1	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de KCHF 2,8 par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2017	2018	2019	2020	2021
23.9	22.9	23.7	21.4	23.1

Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. En raison des fluctuations de personnel, l'effectif moyen est généralement inférieur à la valeur cible. Le CF table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances

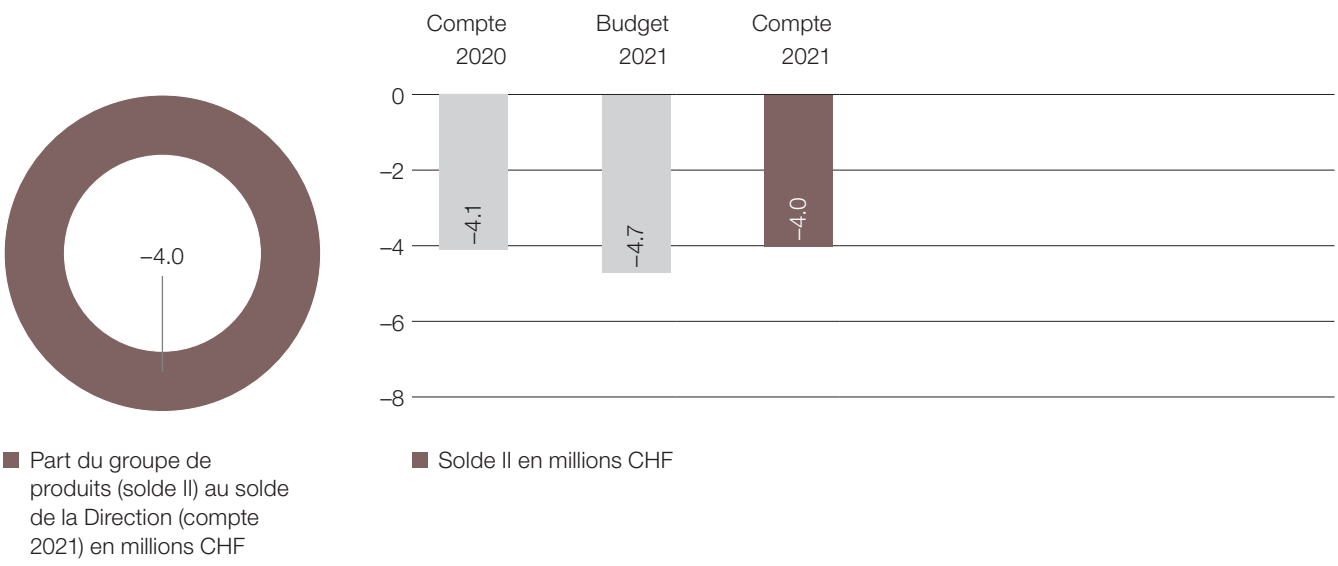

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Surveillance des finances» se compose des produits suivants:

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction),
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats),
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général,
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	451 330	430 000	451 933	21 933	5.1%
(-) Frais de personnel	–3 963 543	–4 395 174	–3 813 538	581 636	13.2%
(-) Coûts matériels	–238 960	–349 483	–237 441	112 042	32.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	–10 805	–12 325	–10 459	1 866	15.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–3 761 978**	**–4 326 982**	**–3 609 504**	717 478	16.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–308 500	–340 000	**–347 000**	–7 000	–2.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 730	4 000	**932**	–3 068	–76.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 068 748**	**–4 662 982**	**–3 955 572**	707 410	15.2%
(+)/(-) Régularisations	2 165	2 346	1 769	–577	–24.6%
Solde III (comptabilité financière)	**–4 066 584**	**–4 660 635**	**–3 953 803**	706 833	15.2%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Tâches essentielles	–3 194 441	–3 736 678	–3 272 384	464 294	12.4 %
Mandats de contrôle spécifiques	–456 791	–485 791	–217 295	268 496	55.3 %
Mandats de contrôle spéciaux	–76 899	–57 725	–86 689	–28 964	–50.2 %
Activités de conseil	–33 848	–46 788	–33 137	13 651	29.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,7 million à celles du budget et de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. La baisse des charges par rapport de l'année précédente est due notamment à une forte fluctuation du personnel (départs à la retraite et démissions). En raison des postes vacants et des gains de rotation, des économies ont été réalisées par rapport au budget.

Priorités de développement

Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs et collaboratrices. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs et interlocatrices sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le cas échéant, le CF peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1ere décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la Cfin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	–1.2	0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Protection des données	–1.1	–1.3	–1.2	0.1	8.2 %
Total	**–1.1**	**–1.3**	**–1.2**	0.1	8.2 %

12.3 Priorités de l'exercice

Elles font l'objet d'un rapport spécial (www.dsa.be.ch) (art. 37, al. 1 de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD ; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 135 811**	**–1 311 789**	**–1 241 823**	69 966	5.3 %
Revenus	**11 209**	**2 500**	**40 347**	37 847	1 513.9 %
Solde	**–1 124 602**	**–1 309 289**	**–1 201 475**	107 813	8.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	–981 921	–1 091 789	–1 067 775	24 013	2.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–153 140	–220 000	–174 048	45 952	20.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–750	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	10 770	2 500	39 357	36 857	1 474.3 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	439	0	240	240	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	750	750	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats du BPD se solde par une amélioration de CHF 0,1 million par rapport au montant inscrit au budget. Trois factures pour des prestations de services de tiers d'un montant total de KCHF 69,2 n'ont pas été comptabilisées à temps (elles le seront en 2022 et entraîneront alors un dépassement budgétaire). Sans cette erreur, l'écart par rapport au budget n'est que de KCHF 38,6. Il est principalement dû aux recettes non budgétées émanant de la prise en charge de tâches pour la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données « privatim » (présidence et conduite du secrétariat, voir ch. 1.6).

12.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'a consenti aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

2017	2018	2019	2020	2021
5.9	4.5	5.0	5.1	5.8

Commentaire

L'effectif du BPD a augmenté de 0,6 équivalent plein temps (EPT) en raison de l'accroissement du volume de travail lié à la transformation numérique. De plus, le délégué a pris la présidence de privatim et le mandat s'accompagne de tâches de conduite du secrétariat. Un poste supplémentaire de 0,1 EPT a ainsi été créé ; il est entièrement refinancé.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

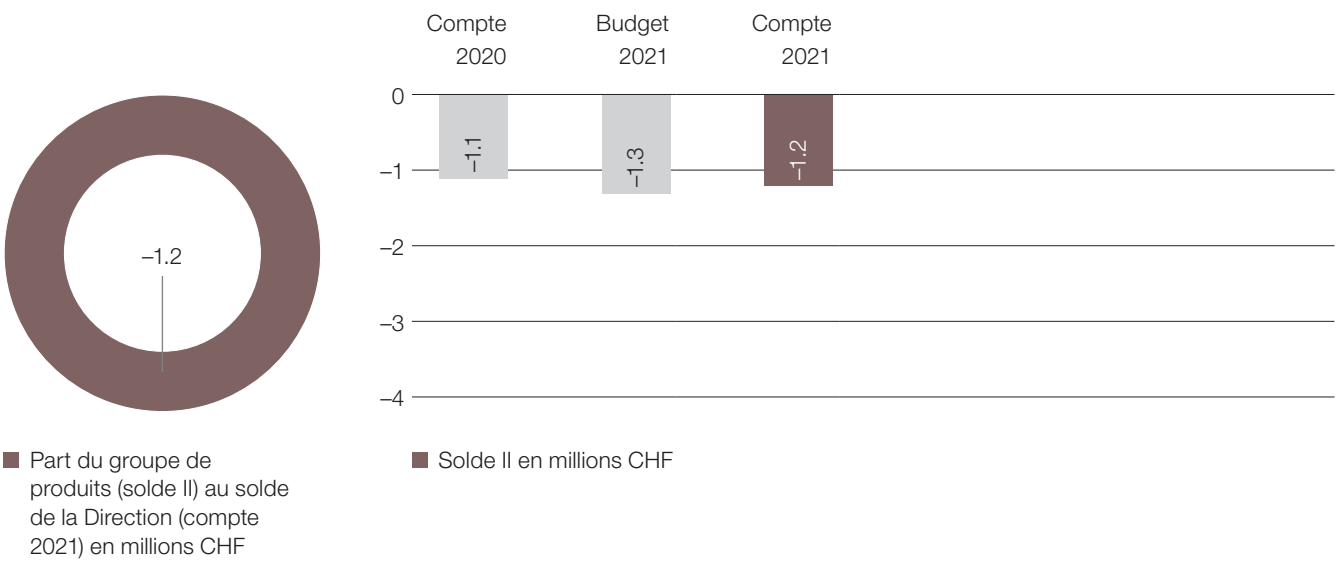

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	10 770	2 500	40 107	37 607	1 504.3 %
(-) Frais de personnel	–981 921	–1 091 789	–1 067 775	24 013	2.2 %
(-) Coûts matériels	–153 890	–220 000	–174 048	45 952	20.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	–56	–56	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 125 041**	**–1 309 289**	**–1 201 771**	107 517	8.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	439	0	**240**	240	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 124 602**	**–1 309 289**	**–1 201 531**	107 757	8.2 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	56	56	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 124 602**	**–1 309 289**	**–1 201 475**	107 813	8.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Protection des données	–1 125 041	–1 309 289	–1 201 771	107 517	8.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le solde II du BPD est supérieur de CHF 0,1 million au montant budgété. Trois factures pour des prestations de services de tiers d'un montant total de KCHF 69,2 n'ont pas pu être comptabilisées à temps (elles le seront sur l'année 2022 et entraîneront alors un dépassement budgétaire). Sans cela, l'écart par rapport au budget ne serait que de KCHF 38,5, en raison principalement de recettes non budgétées découlant de la prise en charge de tâches pour la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données « privatim » (présidence et conduite du secrétariat).

Priorités de développement

Durant l'exercice, neuf examens dans le domaine de la sécurité de l'information et de la protection des données (applications et systèmes informatiques en fonction) ont été réalisés et 138 contrôles préalables ont été menés. Les conseils prodigués aux autorités (préparation d'actes législatifs et exécution) d'une part et aux personnes intéressées d'autre part ont porté, comme l'an dernier, sur la protection des données dans le cadre de la pandémie de coronavirus. Pour ce qui est de la législation, le BPD a notamment accompagné les projets de modification de la loi du 2eme novembre 1993 sur l'information du public (LIn ; RSB 107.1), de la loi du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch ; RSB 108.1) et de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.05) (y compris l'harmonisation, quant au contenu, des trois actes législatifs) ainsi que les réglementations des droits d'accès des DIR/CHA/JUS en vertu de la loi du 10 mars 2020 sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP ; RSB 152.05). Il s'est en outre prononcé sur plus de 25 autres projets législatifs émanant de presque toutes les DIR/CHA/JUS au sujet d'aspects concernant la protection des données et a relevé de possibles améliorations.

Chances et risques

Dans le contexte de la lutte contre la pandémie de coronavirus, il a plusieurs fois été exigé, souvent en référence à d'autres cultures, que les milieux politiques choisissent s'ils entendaient lutter efficacement contre la crise ou accorder la priorité à la protection des données. Dans un Etat de droit démocratique, une telle question ne se pose pas, ou alors pas en ces termes. Le droit sur la protection des données doit en effet trouver l'équilibre correct entre les intérêts publics et la protection de la sphère privée et garantir que l'Etat, lorsqu'il intervient dans un droit fondamental individuel, le fasse selon des règles de droit constitutionnel. On ne saurait renoncer, même dans des situations exceptionnelles, à respecter à tout moment les garanties fondamentales telles que la légalité de l'action étatique et la proportionnalité des restrictions. La question correcte à se poser est donc de se demander comment la collectivité peut assumer avec succès son mandat public tout en sauvegardant de manière adéquate les droits fondamentaux de l'individu.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de contrôles préalables entrepris	74	78
Nombre de contrôles préalables terminés	58	77
Nombre d'audits terminés	6	8
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	166	161
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	154	139
Nombre de propositions motivées selon l'art. 35, al. 3 LCPD	0	0

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2021, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	–12.0	0.0
Juridictions civile et pénale	–89.7	28.9
Juridiction administrative	–15.5	0.9
Ministère public	–72.7	47.5

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Direction de la magistrature	–10.6	–15.8	–12.0	3.8	24.0 %
Juridictions civile et pénale	–61.9	–68.8	–60.8	8.0	11.6 %
Juridiction administrative	–15.4	–14.9	–14.6	0.3	2.0 %
Ministère public	–25.0	–23.7	–25.1	–1.4	–6.0 %
Total	**–112.8**	**–123.2**	**–112.6**	10.7	–8.7 %

13.3 Priorités de l'exercice

Elles sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–202 164 022**	**–222 826 805**	**–210 424 868**	12 401 937	5.6 %
Revenus	**71 038 947**	**79 556 628**	**77 347 480**	–2 209 147	–2.8 %
Solde	**–131 125 075**	**–143 270 177**	**–133 077 388**	10 192 790	7.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–126 235 174	–131 706 192	–129 116 808	2 589 384	2.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–70 857 251	–84 704 420	–76 076 209	8 628 211	10.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–183 563	–659 520	–173 523	485 998	73.7 %
34 Charges financières	–44 392	–74 000	–44 935	29 065	39.3 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–114 544	–190 000	–175 443	14 557	7.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–4 729 099	–5 492 673	–4 837 951	654 722	11.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	69 928 874	78 126 350	76 125 510	–2 000 840	–2.6 %
43 Revenus divers	999 248	1 258 000	1 052 514	–205 486	–16.3 %
44 Revenus financiers	3 999	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	94 951	169 578	116 461	–53 117	–31.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	11 875	2 700	52 995	50 295	1 862.8 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2021 est inférieur de CHF 10,2 millions ou de septpour cent au solde budgété du budget 2021. La diminution des revenus du groupe de produits Ministère public, de plus de CHF 6,5 millions, s'explique par un volume des affaires liquidées inférieur à la valeur planifiée. Dans le domaine Juridications civile et pénale (JCP), les produits ont dépassé le budget à hauteur de CHF 4,9 millions. Au total, la justice clôture au-dessous du budget à concurrence de CHF 2,2 millions.

La politique du personnel prudente, en particulier dans le groupe de produits JCP, a pour effet que les dépenses en matière de personnel ont pu être maintenues à un niveau plus faible que prévu.

Les frais en matière de procédure et d'instruction ainsi que les frais du Ministère public pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs sont plus faibles en raison de la baisse du volume des affaires. Les biens, services et marchandises ainsi que les amortissements (Direction de la magistrature, État-major des ressources [DM-EMR]) ont diminué en raison du retard du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » / Rialto et de coûts plus faibles dans d'autres projets.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 248 064**	**–485 000**	**–530 124**	–45 124	–9.3 %
Recettes	**4 000**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–1 244 064**	**–485 000**	**–530 124**	–45 124	–9.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–42 699	–165 000	–255 015	–90 015	–54.6 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 205 365	–320 000	–275 109	44 891	14.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	4 000	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements clôture légèrement au-dessus des valeurs budgétées. Le dépassement de KCHF 45,1 n'entraîne pas de changement notable du solde 1 du calcul des marges contributives.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

2017	2018	2019	2020	2021
741.0	740.8	747.7	761.0	789.9

Commentaire

Les postes à plein temps de la JUS augmentent légèrement, notamment en raison de doubles occupations pour cause de maternité et de maladie de longue durée, d'une hausse du volume des affaires et d'engagements de durée déterminée en vue de décharger le personnel dans le cadre du projet NeVo/Rialto.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature

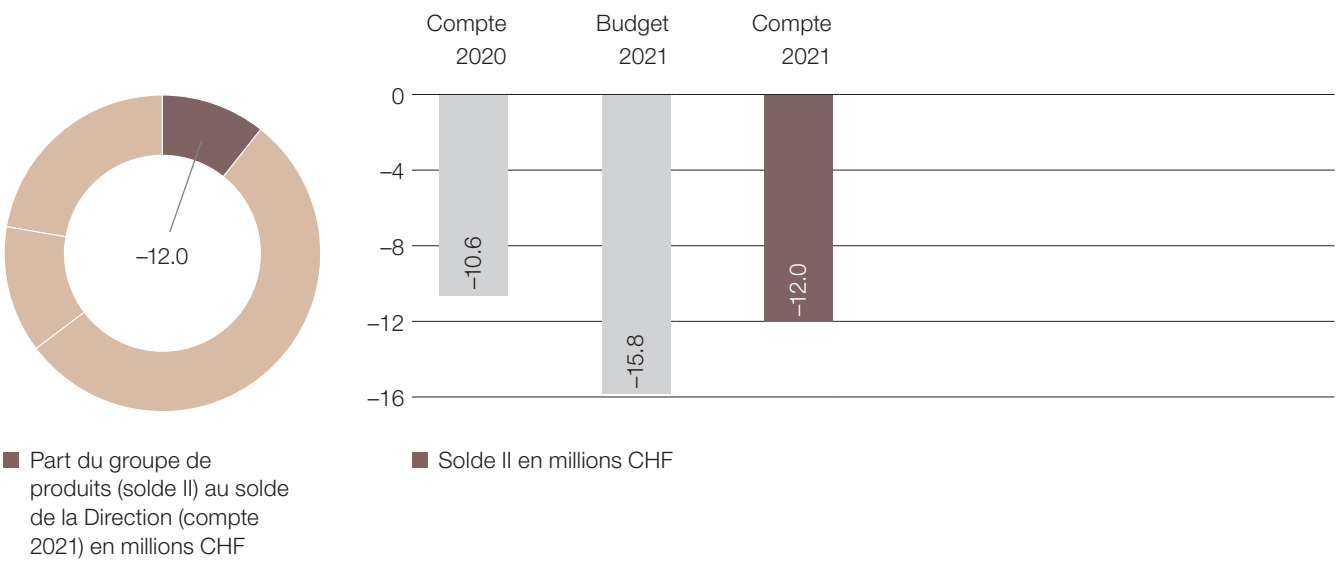

Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. D'autres tâches sont: Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	6 600	12 000	13 200	1 200	10.0 %
(-) Frais de personnel	–4 444 030	–4 679 394	–4 567 010	112 383	2.4 %
(-) Coûts matériels	–5 848 705	–10 359 343	–7 137 240	3 222 103	31.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–274 537	–791 693	–322 103	469 590	59.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–10 560 672**	**–15 818 430**	**–12 013 153**	3 805 277	24.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 750	3 500	**992**	–2 508	–71.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–10 558 922**	**–15 814 930**	**–12 012 161**	3 802 769	24.0 %
(+)/(-) Régularisations	161 647	231 887	214 266	–17 620	–7.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–10 397 275**	**–15 583 043**	**–11 797 895**	3 785 149	24.3 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Soutien à la direction	–10 560 672	–15 818 430	–12 013 153	3 805 277	24.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Le groupe de produits clôture le solde I (budget global) avec CHF 3,8 millions de mieux que prévu au budget.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 0,1 million au montant budgété. La baisse des coûts est principalement due à l'utilisation seulement partielle des fonds requis pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 3,2 millions au montant budgété. Différentes raisons expliquent cela. Les retards dans le projet NeVo / Rialto ont eu pour effet qu'une grande partie des dépenses budgétées seront comptabilisées en 2023 seulement. Les frais de licence de Tribuna V3 ont été moins élevés que budgété et la poursuite du développement a été réduite au minimum, le fabriquant ayant communiqué la fin du cycle de vie de Tribuna V3. Les dépenses de divers projets RH, le projet « Justitia 4.0 » ainsi que le projet « Assainissement préfecture de Berne » sont également moins élevées que prévu au budget.

Les amortissements sont inférieurs d'environ CHF 0,5 millions au montant budgété. Contrairement à la planification et conformément à l'avancement du projet NeVo / Rialto, les amortissements débuteront en 2023 seulement.

Priorités de développement

Pendant toute l'année, l'état-major a été occupé, en plus des travaux courants, par de nombreux projets dans les domaines spécialisés finances, RH et informatique.

Chances et risques

Le projet lancé par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Tribunal fédéral pour l'introduction du dossier judiciaire électronique au niveau suisse (projet Justitia 4.0) progresse. Les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne sont derrière ce projet et le soutiennent dans le cadre de leurs possibilités, tant du point de vue financier qu'au niveau du personnel – en collaborant activement au sein des organes du projet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	**2020**	**2021**
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	13 367	28 115
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 566	7 670
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	75 302	81 031

13.7.2 Juridictions civile et pénale

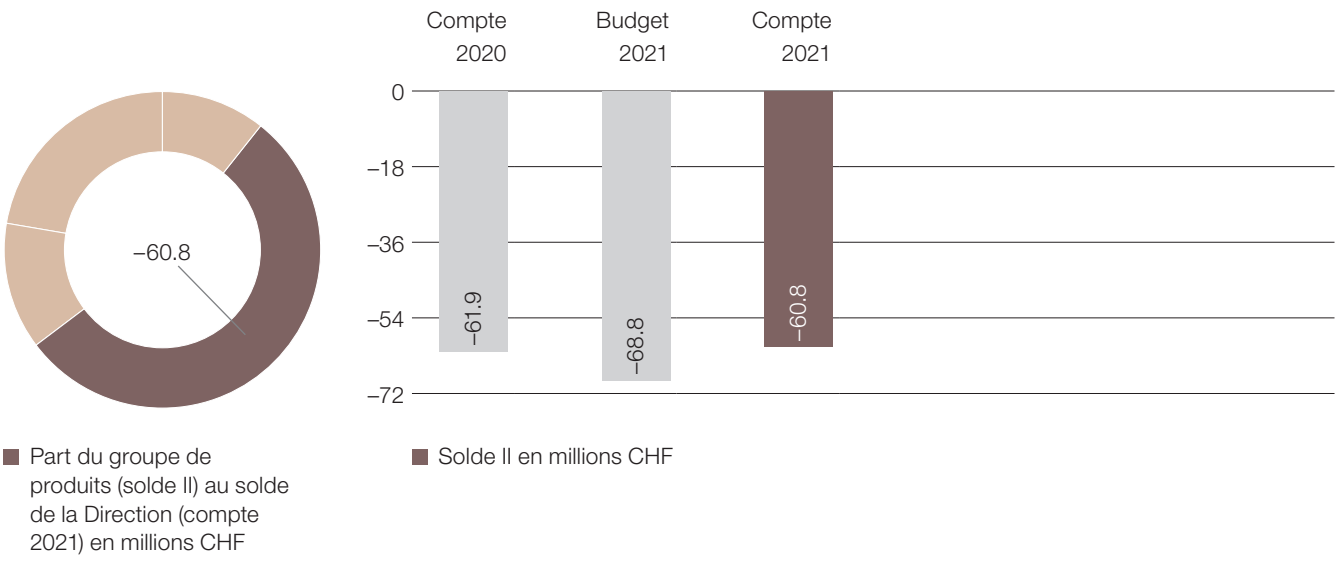

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	24 769 705	23 175 950	28 043 345	4 867 395	21.0 %
(-) Frais de personnel	–60 888 955	–64 568 035	–62 115 454	2 452 581	3.8 %
(-) Coûts matériels	–26 461 501	–28 157 550	–27 179 333	978 217	3.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–54 092	–60 412	–370 430	–310 018	–513.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–62 634 843**	**–69 610 047**	**–61 621 872**	7 988 175	11.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 000	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–62 878	–70 000	**–60 081**	9 919	14.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	844 922	886 480	**871 553**	–14 927	–1.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–61 851 798**	**–68 793 567**	**–60 810 401**	7 983 166	11.6 %
(+)/(-) Régularisations	–6 878 495	–8 204 763	–8 636 909	–432 146	–5.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–68 730 293**	**–76 998 330**	**–69 447 310**	7 551 020	9.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Décision de la section pénale de la Cour suprême	–8 754 102	–9 286 450	–11 569 405	–2 282 955	–24.6 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	–4 710 302	–8 276 770	–54 744	8 222 027	99.3 %
Examens d'avocat	–56 971	–138 704	110 193	248 896	179.4 %
Surveillance des avocats	–405 592	–520 257	–443 268	76 989	14.8 %
Autres prestations de services Cour suprême	–3 017	–15 801	9 131	24 932	157.8 %
Décision de droit civil première instance	–20 435 630	–23 095 940	–15 970 446	7 125 495	30.9 %
Décision de droit pénal première instance	–19 752 278	–19 209 067	–26 221 516	–7 012 449	–36.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Pendant l'année sous rapport 2021, les juridictions civile et pénale ont enregistré au niveau du solde I (budget global) une perte de CHF 61,6 millions. Le montant budgété n'a clairement pas été atteint à raison de CHF 8,0 millions (–11,5 %).

Les frais de personnel sont restés au-dessous du budget à concurrence de CHF 2,5 millions (–3,8 %). Les dépenses supplémentaires budgétées pour compenser les éventuelles absences de personnel en raison de la pandémie de COVID-19 (CHF –0,7 mio) ont fortement contribué à ce résultat. A ce jour, ces réserves n'ont heureusement pas dû être utilisées. De plus, des bénéfices de rotation et une politique du personnel généralement prudente dans le domaine JCP ont contribué au bon résultat.

Les frais de procédure ont été inférieurs au budget à hauteur de CHF 0,7 million (–15,6 %). Les coûts d'assistance judiciaire gratuite se sont élevés en 2021 à CHF 19,6 millions, soit CHF 0,4 million de plus que budgété (+2,1 %). Au total, les frais de biens, services et marchandises n'ont pas atteint le budget à hauteur de CHF 1,0 million (–3,5 %). Cette situation est également en grande partie due à la pandémie de COVID-19 et au fait que toutes les audiences n'ont pas pu avoir lieu.

Les produits se sont élevés à CHF 28,0 millions et ont donc clairement dépassé le budget à hauteur de CHF 4,9 millions (+21 %).

Cette hausse était imprévue notamment en raison de la situation du COVID-19.

Il n'est pas possible de calculer précisément l'impact financier de la pandémie de COVID-19. Les seuls frais d'assistance judiciaire ont augmenté en 2021 d'environ CHF 1,0 million.

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leur tâche principale, à savoir rendre des décisions de droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue, malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

Le nombre de procédures pénales ainsi que les exigences concernant la jurisprudence (notamment découlant de la législation, la pratique du Tribunal fédéral, l'épuisement en hausse de toutes les possibilités procédurales par les parties à la procédure) augmentent en permanence. C'est pourquoi les risques concernant la garantie de la quantité (durées de procédure plus longues, retards plus importants) et la garantie de la qualité de l'évaluation des cas (manque de temps pour élaborer la matière des procès) sont en hausse continuelle. Si cette évolution se poursuit ainsi, les frais de personnel et de biens, services et marchandises vont augmenter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale) : Nombre de procédures liquidées	1 050	1 150
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte) : Nombre de procédures liquidées	2 000	2 000
Tribunaux régionaux procédures civiles : Nombre de procédures liquidées	19 700	19 500
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs : Nombre de procédures liquidées	2 850	2 150
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte) : Nombre de procédures liquidées	2 200	2 250
Autorités de conciliation (procédure de conciliation) : Nombre de procédures liquidées	5 450	5 150
Autorités de conciliation, conseils juridiques : Nombre de consultations juridiques	19 700	17 600

13.7.3 Juridiction administrative

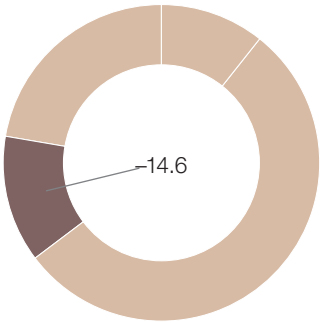

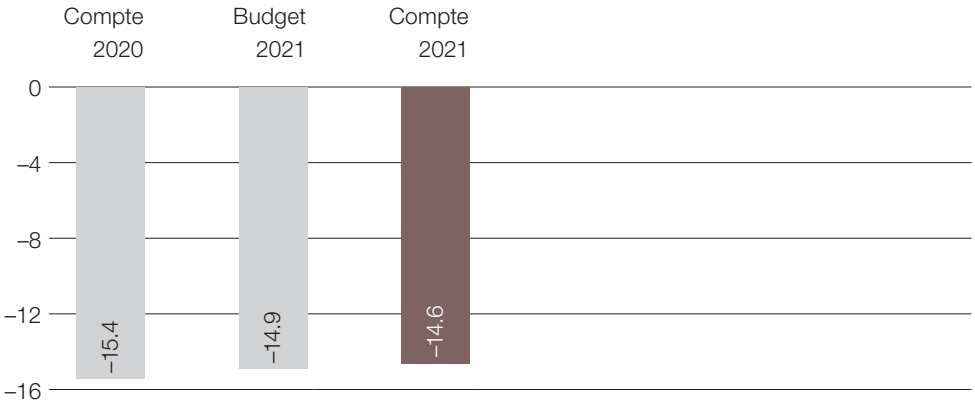

■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures administratives prononcées en vertu de la circulation routière (LCR), de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	–304 950	1 505 100	891 403	–613 697	–40.8 %
(-) Frais de personnel	–14 619 980	–15 369 814	–14 782 509	587 305	3.8 %
(-) Coûts matériels	–514 107	–1 076 599	–730 568	346 032	32.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	137	0	1 917	1 917	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–15 438 901**	**–14 941 313**	**–14 619 757**	321 557	2.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 381	23 032	**5 313**	–17 719	–76.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 431 520**	**–14 918 281**	**–14 614 444**	303 838	2.0 %
(+)/(-) Régularisations	–26 221	–216 003	–34 584	181 418	84.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–15 457 741**	**–14 982 181**	**–14 649 028**	333 153	2.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	–5 394 851	–5 631 626	–5 211 665	419 961	7.5 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	–7 564 699	–6 999 529	–7 323 576	–324 047	–4.6 %
Autres prestations de services du Tribunal administratif	–7 037	363 561	–6 031	–369 591	–101.7 %
Décision sur recours de la Commission des recours	–2 058 860	–2 207 222	–1 753 020	454 202	20.6 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission	–16 907	–77 661	–33 895	43 765	56.4 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–26 481	–67 961	–24 428	43 533	64.1 %
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–370 065	–320 875	–267 142	53 734	16.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Sur un budget global de CHF 14,9 millions au total, le solde I est inférieur de CHF 0,3 million (2,2 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 0,6 mio.). Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,3 million.

Les écarts dans les charges de personnel résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel.

En ce qui concerne les divergences au niveau des charges relatives aux biens, services et marchandises, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc.).

Les écritures de bouclement des produits n'ont pas été budgétisées dans le budget 2021. Si ces écritures sont prises en compte (CHF 0,3 mio), les produits ne sont effectivement inférieurs que de 22 pour cent aux valeurs prévues. A l'avenir, un montant d'environ CHF 0,3 million sera inscrit au budget à l'écriture de bouclement « compte de résultat gonflé ».

Priorités de développement

La juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2370 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2534 cas ont pu être traités. 1292 cas pendants en fin d'année sont transférés en 2022.

Chances et risques

Globalement, le volume d'affaires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (voir les détails dans le rapport d'activité des JUS du canton de Berne 2021).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	2 451	2 370
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 621	2 534
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 451	1 292

13.7.4 Ministère public

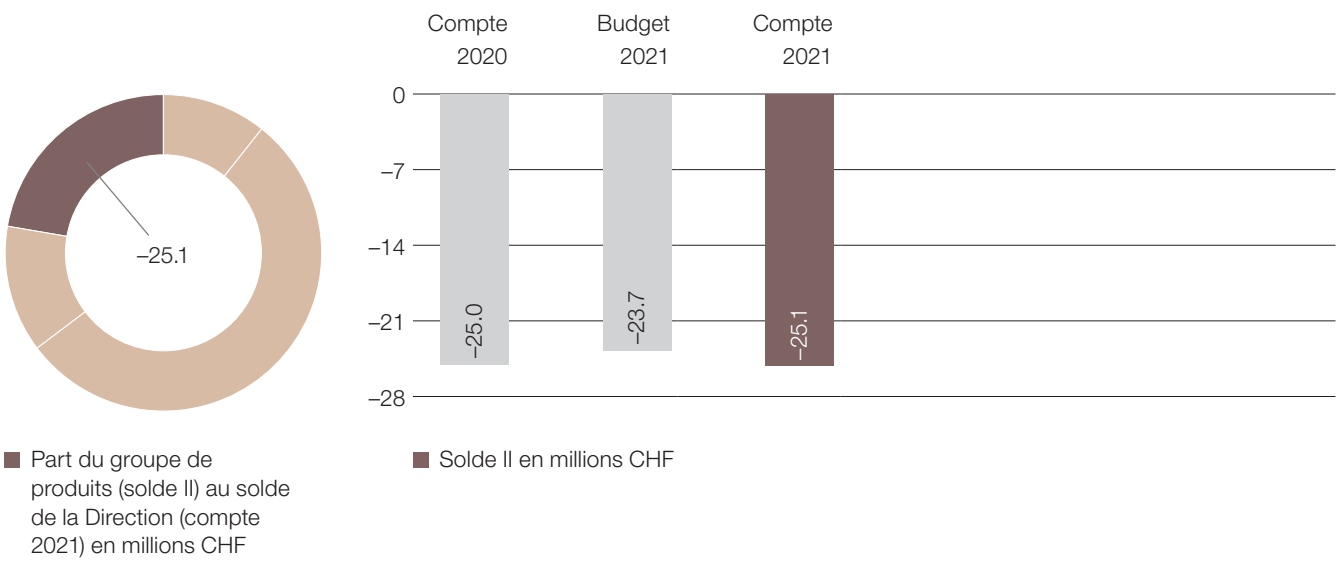

Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2021) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	20 475 116	25 394 000	21 052 022	–4 341 978	–17.1 %
(-) Frais de personnel	–46 282 214	–47 088 955	–47 651 838	–562 884	–1.2 %
(-) Coûts matériels	–24 500 274	–30 398 195	–24 934 633	5 463 562	18.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	160 929	–56 573	46 521	103 095	182.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–50 146 444**	**–52 149 723**	**–51 487 928**	661 795	1.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	35 869	53 000	**82 470**	29 470	55.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–51 666	–120 000	**–115 361**	4 639	3.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	25 158 605	28 500 000	**26 382 948**	–2 117 052	–7.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–25 003 636**	**–23 716 723**	**–25 137 871**	–1 421 148	–6.0 %
(+)/(-) Régularisations	–11 536 130	–11 989 900	–12 045 284	–55 384	–0.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–36 539 766**	**–35 706 623**	**–37 183 155**	–1 476 532	–4.1 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2020	2021	2021	CHF	%
Instruction	–39 548 454	–37 102 736	–41 259 447	–4 156 712	–11.2 %
Mise en accusation	–645 017	–601 138	–558 061	43 078	7.2 %
Procédure simplifiée	–17 559	–18 080	–19 943	–1 862	–10.3 %
Procédure d'ordonnance pénale	6 241 103	5 840 820	6 213 636	372 817	6.4 %
Procédure de recours	–2 150 127	–1 824 030	–2 099 561	–275 531	–15.1 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–536 391	–1 985 591	–671 235	1 314 356	66.2 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–13 489 999	–16 458 967	–13 093 318	3 365 649	20.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2021

Dans le calcul des marges contributives, le groupe de produits clôture avec CHF 51,5 millions pour un solde I budgété (budget global) de CHF 52,1 millions, soit environ CHF 0,6 million (1,2 %) de mieux que prévu.

Dans les frais de personnel, une baisse des coûts en raison de postes encore non repourvus pendant l'année sous rapport ou repourvus ultérieurement et des frais de formation et de perfectionnement plus faibles sont enregistrés. En contrepartie, des mesures du personnel visant à alléger la charge de travail des collaborateurs du projet NeVo/Rialto, des suppléances pour cause de maladie et de maternité et l'augmentation des provisions pour l'avoir du personnel ont entraîné des coûts supplémentaires. Au final, les frais de personnel enregistrent une légère péjoration du solde d'environ CHF 0,6 million.

Les frais de procédure et d'instruction sont plus faibles que prévu à hauteur de CHF 0,6 million et les frais pour l'exécution de mesures de protection et de peines applicables aux mineurs de CHF 3,1 millions (y c. placements internes au canton). L'adaptation (réduction) de la correction de valeur sur les créances (ducroire) entraîne une baisse des coûts d'environ CHF 0,1 million. L'élimination technique des comptabilisations d'amortissements, sans incidence sur le résultat, en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a pour conséquence une baisse des coûts de près de CHF 1,5 million. De plus, les autres positions des biens, services et marchandises enregistrent des coûts moindres en raison d'une politique des dépenses généralement prudente.

Les émoluments pour actes administratifs sont inférieurs au budget à hauteur d'environ CHF 2,1 millions et les produits de remboursements de tiers à hauteur de CHF 0,3 million. Avec près de CHF 2,1 millions, les amendes et peines pécuniaires qui ne sont pas présentées dans le solde I (budget global) du calcul des marches contributives sont plus faibles que prévu. Ces écarts correspondent au volume des affaires liquidées qui, pendant l'année sous revue, est légèrement inférieur à la valeur planifiée. L'élimination technique des comptabilisations d'amortissements, sans incidence sur le résultat et déjà mentionnée dans les biens, services et marchandises en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a également une influence sur les contributions avec une baisse du produit d'environ CHF 1,5 million.

Par rapport à la planification, une diminution des produits d'environ CHF 0,5 million dans le domaine des valeurs patrimoniales séquestrées est en outre enregistrée.

Priorités de développement

Le projet NeVo/Rialto vise à développer, en collaboration avec la Police cantonale, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers. Les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis sont notamment remplacées par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers pénaux de la police au Ministère public. Le processus de collaboration entre la Police cantonale et le Ministère public sera amélioré après l'introduction complète des deux parties de système grâce au fait que collaboration via l'application spécialisée Rialto se fera de manière numérique et automatisée. Dans quelques années, les résultats de projets au niveau suisse tels que Justitia 4.0 y seront intégrés. Après le go-live prévu au printemps 2022 pour la Police cantonale, l'accent devra être mis sur la fin du développement de la partie du système du Ministère public. L'avancement du développement sera suivi par une phase intensive et importante de préparation de l'introduction (formation du personnel, nouveaux déroulements des processus) ainsi que, après l'introduction (désormais planifiée pour le début du deuxième semestre 2023), par la stabilisation de l'exploitation puis la mise en place progressive dans le cadre de la maintenance et du développement.

Dans le domaine de la cybercriminalité, il est important qu'après la réorganisation, la poursuite pénale soit coordonnée en permanence avec la Police cantonale.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de produits (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels en lien avec la protection extraprocédurale des témoins, frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, débours, amendes et peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Dans le projet NeVo/Rialto, le risque d'une performance insuffisante du fournisseur, resp. le risque que les capacités de développement ne se focalisent pas sur le Ministère public subsiste, car des problèmes en suspens ou des développements supplémentaires urgents doivent être résolus ou effectués sur la partie de système de la Police cantonale. Le remplacement de l'application spécialisée centrale est un changement décisif pour le personnel du Ministère public.

Les modifications discutées dans le cadre de la révision du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (CPP ; SR 312.0), mais en particulier aussi la révision de l'ordonnance du 29 septembre 2006 sur le casier judiciaire (Ordonnance VOSTRA ; SR 331.0) entraîneront, suivant l'issue de la procédure législative, une charge de travail supplémentaire sensible pour les cantons et par conséquent pour le Ministère public. Avec la hausse du volume des affaires et compte tenu de la dotation existante, la limite en matière de performance et de charge de travail du Ministère public devrait bientôt être atteinte si elle n'est pas déjà dépassée dans certains domaines partiels.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2020 et 2021)	2020	2021
Nombre de dénonciations reçues	114 383	114 012
Nombre d'instructions ouvertes	9 373	7 807
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 187	4 635
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	80 765	81 744
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 107	16 154